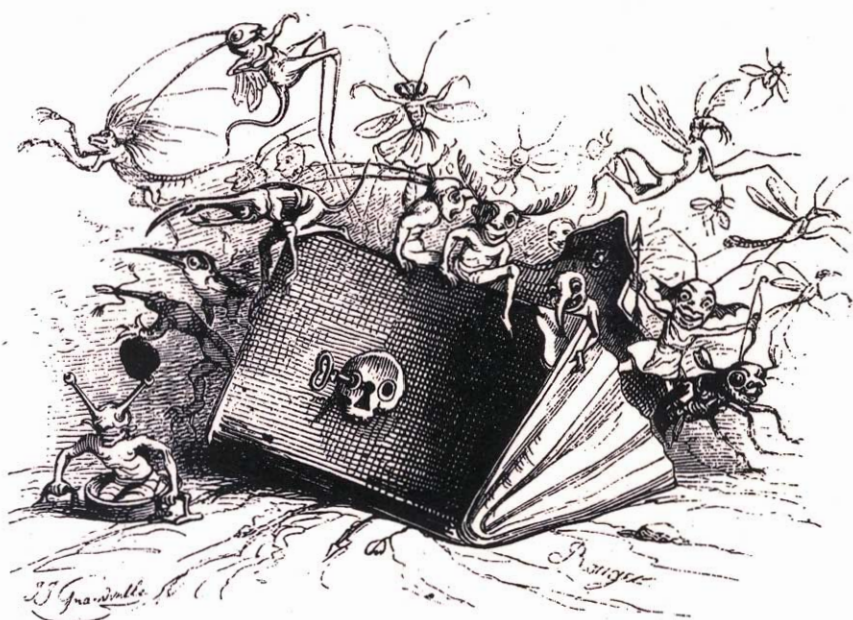


Josée Vincent

LES TRIBULATIONS DU LIVRE QUÉBÉCOIS EN FRANCE

(1959-1985)



NUIT BLANCHE ÉDITEUR

LES TRIBULATIONS DU LIVRE QUÉBÉCOIS EN FRANCE (1959-1985)

LES CAHIERS DU CENTRE DE RECHERCHE
EN LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
COLLECTION « ÉTUDES »

LA COLLECTION « ÉTUDES »
EST DIRIGÉE PAR MARIE-ANDRÉE BEAUDET,
ROBERT DION ET RICHARD SAINT-GELAIS

JOSÉE VINCENT

LES TRIBULATIONS
DU LIVRE QUÉBÉCOIS EN FRANCE
(1959-1985)

NUIT BLANCHE ÉDITEUR



Le Conseil des Arts The Canada Council
du Canada for the Arts
1997-1998 1997-1998

Nous remercions le Conseil des Arts du Canada
de l'aide accordée à notre programme de publication.

© Nuit blanche éditeur, 1997
ISBN : 2-921053-78-0

À Louis

INTRODUCTION

Longtemps la France a gardé aux yeux des Québécois les traits de la mère patrie qui, malgré la distance et parfois l'indifférence, alimentait un fort sentiment d'appartenance. Cette France, catholique et dix-septiémiste pour la plupart, libérale et républicaine pour quelques autres, représentait à la fois les origines et le devenir, la tradition et le changement, bref, un élément essentiel à une définition de l'identité canadienne-française¹. Dans le domaine culturel, le rapprochement était d'autant plus important qu'il fournissait aux intellectuels une base concrète comblant les lacunes d'une histoire très récente. La France, ce lieu d'attache parfois renié mais souvent idéalisé, constituait l'instance suprême de la reconnaissance et de la légitimation dans les domaines littéraire et culturel. Et si l'idéologie nationaliste, dont Camille Roy incarne l'un des chefs de file au début du xx^e siècle, cherchait à définir la culture canadienne-française comme un tout autonome, elle n'en défendait pas moins une culture française irremplaçable quoique vieillie. En ce sens, les travaux sur l'histoire québécoise de l'imprimé et de l'édition sont concluants : depuis les débuts de l'imprimé au Québec, écrivains, libraires, éditeurs ou journalistes ont entretenu des relations – parfois très controversées – avec le milieu intellectuel français.

1. Un problème de terminologie s'est posé d'entrée de jeu : au cours de la décennie 1960, l'usage n'est pas encore fixé quant à l'utilisation des adjectifs « canadien-français » et « québécois ». Si l'adjectif « canadien-français » existe toujours, l'adjectif « québécois » apparaît de plus en plus souvent. J'ai choisi « québécois », sauf lorsque je fais référence à l'« ensemble » canadien-français (comprenant les Manitobains ou les Ontariens francophones, par exemple) ou bien lorsque j'utilise des citations ou des appellations consacrées (« catalogue du livre canadien-français » du Conseil supérieur du livre, « délégation canadienne-française » à Paris, etc.).

Les relations privilégiées foisonnent. Sans remonter aux premiers voyages de Louis Fréchette, signalons les poètes des années 1910 à 1920 surnommés les « Parisianistes », dont certains publient leur première œuvre en France. Les recueils *Le paon d'email* de Paul Morin et *Les blessures* de Jean Charbonneau paraissent chez l'éditeur Alphonse Lemerre de Paris, en 1911 et en 1912 respectivement, *Le cœur en exil* de René Chopin, chez Georges Crès en 1913. Auparavant, *L'âme solitaire* d'Albert Lozeau sort simultanément, en 1907, chez Beauchemin à Montréal et chez F. R. de Rudeval à Paris. Cet éditeur parisien semble s'intéresser particulièrement aux écrivains québécois, puisqu'il crée à la même époque la collection « Bibliothèque canadienne », qu'il coédite deux numéros de la *Revue canadienne*. À cet égard, l'influence notoire du critique Charles ab der Halden n'est pas à négliger (Beaudet, 1991). L'entreprise des Parisianistes prendra le nom de courant « exotique » en poésie, par opposition au mouvement régionaliste. La revue *Le Nigog* (1912) confirmera la position des écrivains par rapport à la France contemporaine, et les Marcel Dugas, William Chapman et Hélène Charbonneau continueront de publier leurs livres à Paris.

Les « Exotiques » ne sont pas les seuls à lorgner du côté des éditeurs parisiens. Le courant régionaliste semble connaître un véritable succès grâce à des romanciers français ayant vécu au Canada. Louis Hémon, grâce à son *Maria Chapdelaine*, publié chez Grasset en 1921, en est l'exemple le plus probant. Marie Le Franc et Maurice Constantin-Weyer gagnent aussi la faveur du public en publiant plusieurs romans, dans les années 1920 et 1930, chez les éditeurs parisiens Rieder et Ferenczi. À la même époque, des écrivains québécois bénéficient de la mode régionaliste : Léo-Paul Desrosiers, Ringuet, Damase Potvin seront des noms inscrits aux catalogues de Gallimard, de Flammarion et des Éditions du Mercure universel. Les romans historiques de Robert de Roquebrune, rattaché d'abord à l'école des Parisianistes, seront très appréciés des lecteurs des Éditions du Monde moderne. Selon Jacqueline Gerols, « il est probable que le courant culturel qui s'établissait ainsi entre le Canada littéraire et la France aurait gagné en intensité au cours des années 40 si la guerre ne l'avait brusquement interrompu » (1984 : 4).

Des réseaux intellectuels bien identifiés unissent donc la France et le Québec avant la seconde guerre mondiale. Pourtant, les auteurs qui réussissent à percer à Paris sont peu nombreux

comparativement aux écrivains québécois édités sur place : dans le domaine de la littérature, sur plus de 400 auteurs dont les œuvres sont recensées dans le deuxième tome du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, une soixantaine trouvent preneurs chez les éditeurs français et, encore, pour quelques titres seulement. La proportion diminue lorsqu'on tient compte des autres genres, tels la littérature populaire ou le manuel scolaire, dont le public demeure presque exclusivement québécois. La diffusion des écrivains québécois sur le sol français reste l'apanage d'un petit nombre, minutieusement sélectionné.

Si les écrivains québécois édités en France courent la chance d'atteindre les lecteurs français, les auteurs publiés au Québec n'ont pas toujours cette possibilité. Pour les éditeurs québécois, la diffusion à l'étranger requiert une infrastructure robuste et des moyens financiers considérables qu'ils ne possèdent pas encore. En fait, seuls les éditeurs de manuels scolaires et les maisons d'édition administrées par des religieux ont des assises assez solides pour se risquer dans une entreprise de diffusion outre-Atlantique. Cependant, comme leur production ne correspond pas, à l'époque, aux besoins du public français, leur capacité d'exportation se limite à peu de titres. Dans « L'édition littéraire au Québec, 1940-1960 », Jacques Michon explique la situation :

[C]e pouvoir instituant ne peut s'exercer que si l'éditeur dispose d'un marché, d'un public stable et d'une crédibilité. Au Québec, pour des motifs historiques qu'il serait trop long d'aborder ici, ces conditions ont mis beaucoup de temps à s'implanter. L'apparition des premiers éditeurs littéraires indépendants est assez tardive. Il faut attendre les années 40 pour voir se manifester des éditeurs orientés vers un large public et capables d'imposer leurs titres ainsi que leur politique éditoriale sur le marché québécois et même sur la scène internationale. Avant cette date, le marché du livre au Québec est dominé par les éditeurs scolaires et le livre littéraire d'importation (1985 : 4-5).

La coédition devient dès lors, pour les éditeurs québécois, le meilleur moyen de percer en France, avant 1939. Hormis le cas de la *Revue canadienne* et de l'éditeur F. R. de Rudeval, en 1907, la tendance est aux accords de coédition rattachés au secteur religieux ou scolaire. Déjà en 1889, Granger Frères et Plon

s'entendent pour faire paraître *Une colonie féodale en Amérique*, d'Edme Rameau de Saint-Père. En 1913, la Librairie J.-P. Garneau, de Québec, et la maison Desclée de Brouwer et cie, de Paris, coéditent *Questions d'hier et d'aujourd'hui*, d'Alphonse Gagnon. Dans une monographie sur la maison Granger Frères, Dominique Garand note « qu'un livre canadien a été coédité par Granger et Mame dans les années 30 : il s'agit d'un ouvrage de la fin du 19^e siècle, *Les illustrations canadiennes* de Paul Dupuy » (1988 : 174). Il semble même que la maison Granger Frères ait signé plusieurs ententes de coédition avec la maison française. Enfin, la Librairie Masson, de Paris, et la Librairie Beauchemin, de Montréal, coéditent *L'Est du Canada français*, « province de Québec », de Raoul Blanchard, en 1935. Quelques autres titres portent également des mentions de coédition². Néanmoins, si les coéditions donnent aux éditeurs québécois un accès au public européen, elles présupposent toujours l'intervention des éditeurs français. Dans ce cas, les éditeurs québécois cèdent inévitablement le contrôle de la diffusion à leurs collègues français.

Avant 1939, la diffusion de textes québécois en France, excluant les ouvrages coédités ou édités par des Français, m'apparaît limitée à de rares et éphémères tentatives de distribution assurées par les écrivains eux-mêmes³ ou par leurs admirateurs. Certains ouvrages québécois ont traversé l'Atlantique pour se retrouver parmi les stocks de quelques librairies françaises⁴ ou sur les tablettes de la bibliothèque du consulat canadien à Paris. Je n'ai relevé qu'un seul projet collectif de diffusion, et encore me faut-il préciser que j'ignore si l'entreprise a bel et bien vu le jour. Il s'agit de l'ouverture d'une librairie spécialisée dans le commerce de livres francophones publiés à l'extérieur de la

2. Mes travaux sur cette période sont encore trop incomplets pour que je puisse fournir une liste exhaustive des coéditions.

3. Pensons aux efforts d'un Fréchette qui, selon les dires de David M. Hayne, « avait expédié un peu partout en France des exemplaires de son ouvrage [*Pêle-Mêle*] » (1982 : 95).

4. Déjà en 1872, la Librairie Sauton, rue du Bac, à Paris, accueillait une partie de la production québécoise. Néanmoins, à cette époque et par la suite, la plupart des librairies ayant accepté de recevoir les livres du Québec servaient uniquement de point de chute. Les efforts de promotion restaient le lot des auteurs et de leurs amis.

France⁵. Cependant, le projet ayant été annoncé en 1935, je doute, sinon de sa réalisation, du moins de sa longévité qui aurait certainement été compromise par la guerre. De plus, le commerce du livre au Québec n'étant pas encore parvenu à sa pleine maturité, les éditeurs se préoccupent d'abord de leur propre marché ; pour eux, l'exportation ressemble encore à un projet fort ambitieux.

La seconde guerre mondiale marque un tournant décisif dans l'histoire de l'édition au Québec, et les nombreux travaux du Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec montrent clairement son impact, tant sur les éditeurs que sur leur production (voir, entre autres, 1985, 1988, 1991). Paralisée par l'occupation allemande, la France ne peut plus approvisionner ses marchés extérieurs en livres. Les éditeurs québécois profitent de cette occasion unique pour se lancer à la conquête d'un public mondial. Presque du jour au lendemain, des livres québécois sont diffusés aux États-Unis, au Mexique, en Argentine, en Algérie, etc. Par contre, les liens directs avec la France sont rompus. Seuls les Français exilés en Amérique du Nord entretiennent des relations avec le milieu du livre au Québec. Lorsque l'armistice est signé en 1945, les Québécois détiennent un quasi-monopole dans le monde de l'édition francophone.

De 1939 à 1946, les éditeurs québécois ont connu les avantages d'un vaste public et d'un marché relativement stable, et les exemples de succès abondent. Les Éditions de l'Arbre ont pu vendre pour des milliers de dollars de livres en Europe grâce à l'appui de Henri Laugier, le directeur de la collection « France Forever », devenu chef des Relations culturelles du ministère des Affaires étrangères à Paris, de 1944 à 1946 (Michon, 1991b : 22). Les Éditions Variétés, qui font un chiffre d'affaires d'environ 500 000 \$ par an, diffusent leur production dans « tous les coins du globe » (Bernier, 1985a : 42). Jusqu'aux Éditions de l'Étoile dont les

5. « J'en viens maintenant à cette question de diffusion des lettres canadiennes en France. Je peux vous annoncer, avec plaisir, que dans quelques semaines s'ouvrira dans le quartier de la Bourse à Paris une librairie internationale de langue française, dont le but sera précisément de faire connaître au public de ce pays les ouvrages et journaux publiés en français, mais hors de France » (extrait d'une lettre datée du 25 mai 1935, de Pierre Dupuy, de la Légation du Canada en France, à Jean-Charles Harvey. Fonds Jean-Charles Harvey, Bibliothèque de l'Université de Sherbrooke).

publications voyagent à travers le monde grâce aux nombreux contacts du directeur, Jean Desgranges (Faure, 1988 : 124). Mais avec la reprise de l'édition française, les activités de diffusion internationale cessent peu à peu chez les éditeurs québécois. Certains tentent de se préserver quelques bénéfices en négociant avec des maisons européennes. En 1946, Variétés et Robert Laffont signent un accord de diffusion sur leurs territoires respectifs. Peu après, la société d'édition Palatine, qui rassemble Variétés, Plon et Skira (Suisse), est formée afin d'accroître la portée de ces éditeurs sur le marché francophone (Bernier, 1985a : 32-33). À la même époque, Bernard Valiquette s'entend avec Gallimard pour la diffusion internationale de leurs ouvrages respectifs sous l'étiquette « Éditions Gallimard-Bernard Valiquette » (Bernier, 1985b : 64) ; Lucien Parizeau choisit Seghers, Confluences et Minuit pour des accords de réédition et de distribution (Bernier, 1991 : 53). Malheureusement, « les effets symboliques de ces tentatives de promotion et de coédition ne dépasseront pas le marché local » (Michon, 1985 : 13). Vers la fin des années 1940, les éditeurs français ont retrouvé leur puissance internationale tandis que plusieurs entreprises québécoises d'édition ont déjà fermé leurs portes.

La période de l'après-guerre se caractérise par des relations tendues entre le Québec et la France dans le milieu éditorial. La bienveillance des éditeurs français à l'égard des écrivains québécois a fait place à la prudence, voire au soupçon et aux accusations. Selon Gerols, « les éditeurs français, rendus prudents par la conjoncture économique, préfèrent s'en tenir à des œuvres qui ont déjà fait leurs preuves au Canada. [...] Cette tendance prudente se poursuit au cours des années cinquante » (1984 : 4-5). Les Gabrielle Roy, Germaine Guèvremont, Roger Lemelin et André Langevin comptent parmi les rares romanciers choisis par Flammarion, Plon ou Robert Laffont. Plus audacieux que ses collègues, Robert Laffont entreprend de publier les lauréats du Prix du Cercle du Livre de France (CLF), ce qui laisse entrevoir des liens durables. Néanmoins, il faut attendre la fin de la décennie 1950 pour que renaisse le courant entre les deux milieux intellectuels.

Dans les années 1950, l'édition québécoise vit une situation alarmante. Les éditeurs, dont le public potentiel se limite désormais à la population canadienne-française, assistent au début de l'invasion de leur marché par des entreprises françaises comme Hachette et Flammarion. Signe de richesse et de consécration

pendant la guerre, l'exportation devient l'un des moyens de pallier l'étroitesse du marché du livre au Québec. Ironiquement, rares sont désormais les éditeurs qui possèdent les moyens techniques et financiers nécessaires à la diffusion outre-frontières, mis à part les éditeurs scolaires. En fait, la coédition est la seule issue pour plusieurs.

Une maison d'édition québécoise se distingue par ses activités en France au cours des années 1950. L'entreprise du père Paul-Aimé Martin, les Éditions Fides, a survécu sans trop de mal à la reprise de l'édition française. Les affaires semblent plutôt fructueuses car, en 1949, Fides installe à Paris « un centre de renseignements sur la production littéraire canadienne » qui prendra le nom de « La Maison du livre canadien en France » (Lafrance, 1985 : 89). Dans les années 1950, plusieurs titres paraîtront aux Éditions Fides avec la mention « Montréal-Paris ». Le bureau devient rapidement une véritable librairie, qui offre non seulement les publications de Fides, mais aussi des ouvrages édités par des confrères québécois. Fides sert alors de maillon entre le Québec et la France et tente ainsi de rétablir le contact entre les intellectuels des deux continents. En témoigne la création de l'Association France-Canada en 1950, à partir du bureau Fides de Paris.

La décennie 1950 est caractérisée par la montée des éditeurs scolaires et par la présence de plus en plus marquée des éditeurs étrangers alors que les maisons d'édition québécoises ne publiant pas de manuels cherchent à assurer leur survie. Selon Michon, « la formule du Club du livre s'avérera la plus efficace. Elle permettra aux éditeurs de littérature de trouver un public et de se l'attacher par contrat » (1985 : 18), à une époque où le nombre insuffisant de lecteurs compromet la rentabilité, voire l'existence des entreprises. Or cette formule n'est pas à la portée de tous les éditeurs. La crise des années 1950 ressemble de plus en plus à une impasse. La seule issue consiste à solliciter l'aide financière de l'État. C'est dans ce contexte difficile que les gouvernements fédéral et provincial vont intervenir au début des années 1960.

*
* * *

Voilà esquissé, en quelques lignes, l'historique de la diffusion du livre québécois en France avant 1960. Ce survol, que je propose en guise d'introduction, comporte assurément des

lacunes. Si la diffusion du livre québécois à l'étranger intéresse de plus en plus de gens, son étude n'a pas encore fait l'objet d'une analyse globale. Des chercheurs se sont penchés sur des périodes particulièrement riches : Marie-Andrée Beaudet, David M. Hayne et Sylvain Simard pour le début du siècle, Jacqueline Gerols pour le roman édité en France dans les années 1960 et 1970. Ils ont identifié les auteurs québécois publiés en France et ont découvert les réseaux qui unissent les deux milieux intellectuels ; ils ont reformé ces liens que l'histoire littéraire avait tendance à oublier, mais en négligeant la question de la diffusion en France de livres édités au Québec. Cette omission s'explique par le fait qu'il s'agit d'un phénomène récent. Avant la seconde guerre mondiale, peu de livres québécois traversaient l'Atlantique, les efforts systématiques de diffusion débutant avec les années 1960. En ce sens, certains travaux du Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec, qui abordent les relations internationales, ouvrent la voie à plusieurs hypothèses qu'il importe de vérifier.

L'absence de documents de synthèse peut également être expliquée par la nature du sujet : à première vue, la diffusion du livre québécois en France se résume à une série d'entreprises de courte durée, qui se terminent généralement par un triste constat d'échec. Dans ces conditions, que l'histoire du livre au Québec n'ait pas approfondi le sujet n'étonne guère. Par contre, l'implication des gouvernements et des associations d'éditeurs dans les années 1960 a suscité l'intérêt de plusieurs journalistes qui ont produit jusqu'à nos jours une quantité considérable d'articles, de comptes rendus et d'entrevues. C'est à partir de ces données que débutent mes recherches.

Étudier la diffusion du livre québécois en France représente un double défi⁶. D'une part, malgré l'inexistence d'une étude globale pouvant servir de modèle, il faut chercher à dégager une vue d'ensemble du phénomène. D'autre part, l'abondance de documents et de témoignages contradictoires incite constamment à douter des sources. Ma première préoccupation consiste donc à définir le sujet et à lui imposer des limites de contenu et de temps.

6. Cette étude a été effectuée grâce à l'aide financière importante que m'ont apportée le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) du Québec et la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke.

J'utilise le terme « diffusion » parce qu'il allie dans l'esprit des professionnels du livre des années 1960 les notions de « distribution » et de « promotion ». Aujourd'hui, la définition de « diffusion » n'est pas la même : « À la diffusion [revient] le soin d'assurer la promotion des ouvrages auprès des divers détaillants, grossistes et centrales d'achat et d'obtenir des commandes : offices, notés et "rassorts". C'est le travail des représentants » (Bouvaist, 1986 : 91). Au Québec, dans les années 1960, le mot a un sens plus large comme en témoigne le nom donné au « Centre de diffusion du livre canadien-français » (CDLCF) qui s'occupe surtout de la distribution des ouvrages. Je retiens cette dernière signification qui englobe, en un seul mot, les principales opérations commerciales nécessaires à l'exportation de livres. Je crois que cette définition exprime bien la conception un peu simpliste que les éditeurs québécois se faisaient du commerce international. De leur propre aveu – j'en reparlerai au chapitre I – les professionnels du livre entreprennent alors un long et difficile apprentissage.

L'expression « livre québécois » me permet d'inclure dans mon étude des ouvrages non littéraires. Les projets de diffusion subventionnés couvrant toutes les catégories de livres, je ne peux restreindre mes recherches à la littérature. Par contre, l'expression met de côté les livres d'écrivains québécois édités en France. Cette exclusion contribue à l'originalité du sujet, puisque des chercheurs, Gerols notamment, ont déjà abordé la question des écrivains pour la période qui m'intéresse. Enfin, le syntagme « diffusion du livre québécois » justifie en partie le choix de 1959 comme première limite temporelle : avant cette date, les éditeurs n'exportent systématiquement leurs publications qu'à l'occasion de la seconde guerre mondiale.

Les éditeurs québécois ont toujours privilégié leurs relations avec l'Hexagone, non seulement à cause d'affinités linguistiques et culturelles, mais parce que le succès en France équivalait à la légitimation au sein du monde francophone. Pendant les années 1960, à ces raisons s'est ajouté l'attrait d'un marché désormais accessible, comptant plus de 50 millions de lecteurs potentiels. À ma façon, j'ai suivi le mouvement des éditeurs dans le choix de mon sujet⁷. L'étude des liens entre la France et le

7. Les éditeurs québécois ont entretenu certains contacts avec le milieu intellectuel de la Nouvelle-Angleterre. La diffusion des livres aux États-Unis est une piste qu'il reste à explorer lors de recherches futures.

Québec m'apparaît essentielle à la compréhension de l'évolution culturelle du Québec. De plus, mes recherches sur la France en tant que pays destinataire me permettent d'entrevoir les stratégies politiques et économiques des éditeurs régionaux – québécois dans le présent cas – face aux éditeurs d'une métropole culturelle.

La période que j'ai embrassée s'est imposée d'elle-même dans la mesure où j'ai voulu concentrer mes recherches sur les projets bénéficiant de subventions gouvernementales. Nous avons vu plus haut que les pouvoirs publics sont intervenus dans le milieu éditorial au début des années 1960. En ce qui concerne la diffusion à l'étranger, leur action se concrétise en 1961 par le soutien financier accordé à la première délégation québécoise à la Foire du livre de Francfort. La même année, le Conseil supérieur du livre (CSL), qui orchestrera la plupart des tentatives de diffusion, est fondé à la suite d'une entente entre la Société des éditeurs canadiens (SEC), la Société des éditeurs canadiens de manuels scolaires (SECMS), la Société des libraires canadiens (SLC) et la Société des écrivains canadiens. Forts de l'appui des pouvoirs publics et de leur nouvel organisme, les éditeurs se lancent à l'assaut du commerce international. À l'autre extrémité, l'année 1985 marque la fin – présumée – de la Librairie du Québec, dernier projet de diffusion collective relevant du ministère québécois de l'Industrie et du Commerce (MIC).

Le dernier choix que j'ai dû assumer reste sans doute le plus arbitraire et, par le fait même, le plus difficile : j'ai opté pour l'étude des centres de diffusion subventionnés par les pouvoirs publics. Une fois ce critère établi, il m'a fallu écarter une série de tentatives individuelles ou collectives importantes, particulièrement en ce qui a trait à la diffusion de la littérature québécoise. Les Relais-Québec fondés par le distributeur français Distique au début des années 1980, l'engagement de Réplique Diffusion à la même époque, l'aventure des Éditions internationales Alain Stanké vers le milieu des années 1970 ou l'implantation de Sogides en France en 1979 auraient mérité à eux seuls un second livre. Mais le nombre et la diversité de ces entreprises, pour la plupart de courte durée⁸, m'ont poussée à reconstituer d'abord le tableau général de la diffusion subventionnée, afin d'obtenir une

8. À l'exclusion, bien entendu, de l'association entre Sogides et Inter Forum qui dure encore aujourd'hui.

vision globale du phénomène. Enfin, le manque d'espace et de temps ont eu raison de mes derniers scrupules. Par conséquent, je propose un essai sur la diffusion subventionnée, tout en sachant qu'il est incomplet, puisqu'il omet des actions parallèles qui rétablissent l'équilibre entre la diffusion officielle, légitimée, et la diffusion marginale, méconnue. Cependant, mon étude a l'avantage de fournir une vue d'ensemble⁹ des rapports entre l'édition et l'État dans la logique du champ symbolique.

*
* * *

Si notre approche est centrée sur l'édition et les éditeurs de livres, il faut souligner qu'il n'est plus concevable d'étudier l'édition en se limitant au livre et surtout qu'il est difficile d'aborder l'édition de livres sans constamment la situer dans un environnement médiatique, économique, technologique et politique, dépassant largement la chose écrite et imprimée.

Jean-Marie BOUVAIST,
Pratiques et métiers de l'édition.

Mes recherches sur la diffusion du livre québécois en France, de 1960 à 1985, ont été menées dans une perspective historique. D'emblée, cette méthode m'est apparue la plus adéquate pour tenter d'y voir clair dans un domaine très controversé, n'ayant pas encore fait l'objet d'analyses d'ensemble. J'ai entrepris un travail de prospection, de classement et de recoupement qui m'a conduite à une historiographie de la diffusion subventionnée. Étant donné l'ampleur des recherches, j'ai dû abandonner mon idée de départ qui proposait, à la suite d'un historique, une analyse synchronique du phénomène. Mon but consiste maintenant à produire une première chronologie des événements, qui pourra servir de repère pour des analyses ultérieures.

9. Je relève à l'annexe I les principaux événements marquant l'histoire de la diffusion du livre québécois en France, de 1959 à 1985. Cette chronologie tient compte de certains projets individuels ou non subventionnés.

La démarche que j'ai adoptée consiste à retracer les origines des centres de diffusion, ce qui exige aussi d'identifier les liens idéologiques entre les gouvernements et les associations d'éditeurs. En ce sens, j'ai tenté de compléter le travail d'Ignace Cau, dans *L'édition au Québec de 1960 à 1977* (1981), en choisissant une autre perspective, celle des rapports entre le Québec et la France. D'autre part, en gardant en mémoire la définition du champ symbolique – « le système des relations objectives entre différentes instances caractérisées par la fonction qu'elles remplissent dans la division du travail de production, de reproduction et de diffusion des biens symboliques » (Bourdieu, 1971 : 54) –, j'ai voulu montrer comment des entreprises inspirées de l'idéologie au pouvoir¹⁰, et qui, au départ, ne tenaient pas compte des divergences entre le champ de production restreinte (les éditeurs littéraires) et le champ de grande production (les éditeurs de livres pratiques), ont été inévitablement vouées à l'échec. En fait, je crois que les tentatives de diffusion de livres québécois en France, soutenues par les pouvoirs publics, reflètent les luttes internes pour la légitimation et la reconnaissance d'une conception de la culture québécoise.

En partant de ces principes, mon étude puise à des sources assez diversifiées. Pour avoir une vue d'ensemble de l'édition québécoise, je me suis référée aux publications du Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec, aux mémoires de Cau (1981) et de Robert Turgeon (1984). L'ouvrage de Gerols, *Le roman québécois en France* (1984), m'a fourni plusieurs informations sur les écrivains qui publient en France au cours de la période étudiée.

J'ai consulté des documents émanant des gouvernements fédéral et provincial afin de comprendre leurs positions par rapport au milieu du livre et d'identifier les mesures favorisant la diffusion du livre et de la culture à l'étranger. À l'échelle provinciale, j'ai suivi l'évolution des concepts de la culture en général et du livre en particulier, depuis la création du ministère des Affaires culturelles (MAC) en 1961, jusqu'au Livre blanc du ministre d'État au développement culturel en 1978, en passant par le

10. Par « pouvoir » j'entends aussi bien celui des gouvernements que celui d'organismes comme l'Association des éditeurs canadiens ou le Conseil supérieur du livre.

Rapport Bouchard de 1965, l'étude de la firme Drouin, Paquin et Associés de 1974 et le Livre vert de Jean-Paul L'Allier en 1976. Au niveau du gouvernement fédéral, je me suis concentrée sur la période du début des années 1970 qui fait suite à l'étude de la firme Ernst & Ernst sur le commerce du livre, parue en 1969, et aux conférences Consultation I et Consultation II qui ont mené à la fondation de l'Association pour l'exportation du livre canadien (AELC), en 1972.

La majeure partie de mes renseignements concernant les centres de diffusion est tirée de la revue *Vient de paraître* publiée par le Conseil supérieur du livre de 1965 à 1978. Ce bulletin de promotion des lettres québécoises m'a permis de découvrir les diverses instances engagées dans la diffusion du livre en France. Cette source indispensable avait néanmoins le désavantage de proposer un discours influencé par l'idéologie à sens unique de ses rédacteurs. Pour y remédier, j'ai aussi consulté des journaux (*Le Devoir*, *La Presse*, etc.) et des revues (*Culture française*, *Livre d'ici*, *Le Bulletin du livre*, etc.) qui présentaient des points de vue différents. Les articles des journalistes Jean Royer et Louis-Bernard Robitaille sont venus contrebalancer les propos de la revue *Vient de paraître*. Enfin, j'ai examiné la plupart des documents publiés par le Conseil supérieur du livre disponibles dans les bibliothèques¹¹ (les *Annuaire du CSL*, *Catalogue de l'édition*, catalogues du Centre de diffusion du livre canadien-français de Paris, mémoires à l'intention des gouvernements, Livre blanc sur l'Affaire Hachette, etc.).

Le dernier type de document utilisé comporte des entrevues avec des personnes engagées dans la diffusion du livre ou de la culture en France¹². Je n'exploite pas toutes les interviews

11. Je suis consciente qu'il existe des fonds d'archives du Conseil supérieur du livre, des centres de diffusion ou de diverses personnes engagées dans cette aventure, J.-Z.-Léon Patenaude entre autres. J'ai tenté de retracer les documents qui me semblaient les plus importants, mais je ne pouvais entreprendre, dans le cadre de ce mémoire de maîtrise, le dépouillement complet de tous ces fonds qui mesurent plusieurs dizaines de mètres.

12. Françoise Blaise, directrice littéraire des Éditions du Seuil ; Fulvio Caccia, codirecteur de la revue *Vice Versa* ; Jean Fabre, directeur général de L'École des loisirs (la Librairie de L'École) ; Bernard de Fréminville, directeur de Distique (France) ; Pierrette Gravel, attachée de presse de l'Agence québécoise pour l'exportation du livre (AQUEL),

effectuées à Paris, car elles ont eu lieu en juin et en octobre 1990, à une époque où je n'avais pas encore fixé les limites de mon sujet. Néanmoins, je ne peux passer sous silence l'apport déterminant de personnes comme Jean Fabre, Yolande Lefèvre, Huguette Laurent, Bernard de Fréminville, Jacques Rancourt et Fulvio Caccia qui m'ont fait entrevoir l'ampleur du phénomène et m'ont suggéré des pistes fort intéressantes.

chez Dervy (France) ; Huguette Laurent, attachée de Presse de Sogides chez Inter Forum (France) ; Yolande Lefèvre, bibliothécaire au Centre culturel canadien à Paris ; Jacques Rancourt, critique, directeur de collections, spécialiste de littérature francophone ; Louis-Bernard Robitaille, journaliste à *La Presse* ; Maud Sirois, Délégation générale du Québec à Paris ; Simone Suchet, responsable des industries culturelles à l'ambassade du Canada à Paris.

CHAPITRE I

POUR UNE PROMOTION DU LIVRE QUÉBÉCOIS À L'ÉTRANGER

On ne peut prétendre retracer l'histoire de la diffusion du livre québécois en France sans chercher d'abord à comprendre quels sont les éléments qui en ont rendu l'exportation possible. La percée sur le marché français s'est faite difficilement, d'autant plus que, dans les années 1960 et 1970, le marché québécois était en grande partie contrôlé par des intérêts étrangers ; les éditeurs québécois ont suivi un chemin marqué d'obstacles parfois insurmontables... Malgré cela, en structurant le commerce du livre et en lui fournissant une base solide, les éditeurs ont pu croire à la conquête de publics étrangers.

Grâce à l'aide financière et juridique des gouvernements provincial et fédéral, les professionnels du livre établissent un plan d'action visant à reconquérir leur patrimoine et – pourquoi pas ? – à diffuser leur production hors Québec. Leur stratégie s'élabore sous l'égide du Conseil supérieur du livre, secrétariat central chargé de coordonner les offensives. Pour atteindre les lecteurs en Europe, et ailleurs dans le monde, il faut avoir accès à des rampes de lancement ; les diverses manifestations internationales, et plus précisément la Foire du livre de Francfort, vont servir à cet effet.

Ce premier chapitre esquisse certains aspects du monde du livre québécois de 1960 à 1977. Il ne s'agit pas de faire une analyse détaillée, puisque d'autres ont déjà exploré ce sujet¹, mais

1. Je pense à Robert Turgeon et à Ignace Cau dont les travaux ont donné lieu aux principaux ouvrages dans ce domaine.

de donner un point de vue différent qui souligne la volonté des éditeurs d'exporter leurs produits. Afin de faciliter la compréhension du phénomène, il m'apparaît essentiel de bien identifier les différents facteurs mis en cause avant de concentrer mon propos sur la diffusion du livre québécois en France.

LES PREMIERS PAS VERS UNE POLITIQUE DU LIVRE

En 1981, le ministère des Affaires culturelles du Québec publie, dans la collection « Civilisation du Québec », le mémoire de maîtrise d'Ignace Cau, intitulé *L'édition au Québec de 1960 à 1977*. La première partie étudie les rapports entre une « importante industrie culturelle », celle du livre, et le contexte politico-économique de l'époque. L'accent est mis sur le rôle des gouvernements provincial et fédéral dans le monde du livre au Québec de 1960 à 1977.

Mon objectif consiste à reprendre cette analyse pour dresser un tableau des principaux éléments politiques qui interviennent dans la diffusion du livre. Un examen plus approfondi des actions politiques spécifiques à chaque tentative de diffusion sera effectué, au début des prochains chapitres, car, sans l'appui des pouvoirs publics, le livre québécois aurait sans doute connu une tout autre destinée en Europe.

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

En 1960, le gouvernement fraîchement élu de Jean Lesage avait promis aux Québécois de « faire rayonner la culture chez nous et à l'étranger » (Cau, 1981 : 30). Parole tenue, du moins en principe, puisqu'en 1961 le ministère des Affaires culturelles voit le jour avec, à sa tête, l'énergique et déterminé Georges-Émile Lapalme. Les professionnels du livre se réjouissent de cette initiative, d'autant plus que le commerce du livre au Québec connaît à ce moment-là certaines difficultés. Sans tarder, ils envisagent un moyen de sensibiliser le gouvernement québécois à leurs problèmes. En janvier 1963, le Conseil supérieur du livre adresse au ministre un mémoire revendiquant « une régie du livre armée du pouvoir de fixer les prix et réclame l'institution d'une enquête publique sur la situation de la librairie » (p. 17). Le ministère des Affaires culturelles crée alors une commission d'enquête sur le commerce du livre au Québec dont le rapport portera désormais le nom de son président, Maurice Bouchard.

Le rapport conclut que l'édition québécoise ne peut survivre sans un appui sérieux de l'État ; les Affaires culturelles devraient donc jouer un rôle de mécène. Malheureusement, les moyens sont très limités : de 1960 à 1966, le budget du ministère des Affaires culturelles ne dépasse guère 0,5 % du budget du Québec, ce qui équivalait à 2,7 millions de dollars en 1960 et à 6,5 millions en 1966 (L'Allier, 1976a : 87). Malgré cet état de fait, et dans la mesure où il se doit de répondre à de nombreuses sollicitations, le ministère des Affaires culturelles accorde quelques subventions afin de promouvoir le livre québécois à l'étranger. En effet, le Livre blanc de Pierre Laporte, paru en 1965 et reprenant plusieurs recommandations du Rapport Bouchard, avait insisté sur l'importance d'une bonne diffusion des ouvrages québécois :

Le rôle de l'État tel qu'il est défini et les mesures proposées par le Livre blanc pour corriger la situation du livre québécois reflètent la philosophie sous-jacente au Rapport Bouchard : plus qu'à créer ou administrer la culture, l'État est appelé à la diffuser. Il doit en d'autres mots rendre le livre plus accessible à la population québécoise ; il ne sert à rien d'encourager la création ou l'édition si le livre ne parvient jamais au lecteur (Cau, 1981 : 36).

Ces propos de Cau semblent indiquer que le public visé reste avant tout un public québécois. Or les professionnels du livre, gênés par l'étroitesse du marché régional, se battent parfois davantage pour percer à l'étranger. En fait, le milieu québécois du livre considère les autres marchés comme la solution idéale au plafonnement des tirages. Cette conception naïve du commerce mondial changera vers la fin des années 1970, après les multiples expériences ratées de diffusion collective. Entre-temps, on croit encore conquérir facilement l'Europe grâce à l'appui des gouvernements.

Au cours des années 1960, le gouvernement québécois accorde des subventions à divers organismes qui encouragent la diffusion de livres à l'étranger. La Société des éditeurs canadiens et la Société des éditeurs canadiens de manuels scolaires seront les premières à en bénéficier : les sommes allouées défraient les achats de livres québécois offerts aux bibliothèques étrangères, assurent la représentation aux foires internationales et encouragent la participation à des projets spécifiques de promotion ou de diffusion. Le gouvernement québécois entretient également des

liens étroits avec le Conseil supérieur du livre qui se définit comme un organisme qui chapeaute les différentes associations professionnelles. Chaque année, il verse au Conseil des sommes importantes pour couvrir ses frais généraux ainsi que des montants variables pour ses différentes activités. Grâce à cette aide, le Conseil coordonne, entre autres, les activités hors Québec : il envoie des éditeurs aux foires internationales, il fait paraître chaque année des catalogues de l'édition canadienne-française distribués à l'étranger, il ouvre des centres de diffusion, etc. Le Conseil obtiendra ainsi du ministère des Affaires culturelles qu'il subventionne l'ouverture du Comptoir de L'École à Paris, comme nous le verrons au chapitre suivant.

Le ministère des Affaires culturelles joue un rôle primordial dans la promotion du livre québécois au cours des années 1960, mais les moyens restreints dont il dispose demeurent son plus grave handicap. Selon l'étude de Cau, les gouvernements des années 1960 n'ont jamais pris au sérieux les Affaires culturelles. Trop occupé par divers problèmes économiques et surtout par la réforme de l'éducation, le Québec a négligé les besoins de sa culture. La décennie 1970 marquera un point tournant en ce sens. Même si vers la fin de son règne le gouvernement libéral reconsidère la culture québécoise par le biais du Livre vert du ministre Jean-Paul L'Allier, il faudra attendre l'élection du Parti québécois et le Livre blanc sur le développement culturel pour assister à des changements majeurs. Rien n'empêche qu'au cours des années 1960 le livre québécois a dû se contenter de peu à un moment où il exigeait beaucoup, et sa représentation à l'étranger en a sûrement souffert. Les éditeurs québécois ont bien senti la tiédeur de leurs dirigeants. Voilà sans doute pourquoi ils se sont tournés vers le gouvernement fédéral, au début de la décennie 1970, n'espérant plus l'application d'une véritable politique du livre du côté provincial.

À L'OMBRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

« Comment demander à des artistes, à des créateurs, à des diffuseurs de culture de ne pas accepter de collaborer avec le gouvernement fédéral, si l'on ne peut leur proposer par ailleurs une politique vigoureuse et efficace d'intervention et de collaboration québécoises ? » (L'Allier, 1976a : 98). Cette question du ministre L'Allier montre clairement le dilemme dans lequel sont enfermés

les professionnels du livre devant le manque d'enthousiasme des fonctionnaires provinciaux. Ils ne peuvent refuser les offres du gouvernement fédéral, d'autant plus que celles-ci sont très généreuses. Ça donne des chiffres révélateurs : la somme assignée au Conseil des arts, qui gère les fonds destinés aux activités culturelles, passe de 2,7 millions en 1965-1966 à 7,1 millions de dollars en 1967-1968, pour atteindre 12,7 millions en 1971-1972 (1981 : 54). À partir de 1966, le Conseil des arts tire la plus grande partie de ses subventions d'Ottawa. En principe, il conserve son autonomie, mais il subit certaines influences politiques, puisque son budget relève du vote annuel du Parlement.

On peut croire, avec Guy Frégault, que le gouvernement fédéral augmente les budgets et le rôle du Secrétariat d'État ainsi que, dans une mesure plus faible, de son Conseil des arts, en conséquence de la montée séparatiste du Québec. Il s'agirait, en quelque sorte, de budgets « anti-révolution tranquille » (p. 55).

On ne mord pas la main qui nous nourrit... Cependant, il ne faut pas oublier que certaines figures de proue du milieu de l'édition se déclarent d'emblée en faveur de la politique fédérale. Le gouvernement canadien encourage des entreprises et des organismes québécois parmi lesquels certains, comme le Cercle du Livre de France, les Éditions du Jour, les Éditions HMH ou le Conseil supérieur du livre, lui témoignent déjà une sympathie non déguisée. Autrement dit, la politique anti-nationalisme québécois de l'État central se dote de mesures « profédérales » entretenues plus ou moins ouvertement par les Pierre Tisseyre, Jacques Hébert, Claude Hurtubise et J.-Z.-Léon Patenaude.

Les motivations du gouvernement et des éditeurs restent certainement discutables. Il n'empêche que les professionnels du livre profitent abondamment de la générosité du Conseil des arts et de quelques autres ministères fédéraux dirigés par le Secrétariat d'État, en ce qui a trait à l'exportation notamment. Chaque année, des centaines de volumes achetés par le Conseil des arts traversent l'Atlantique et vont garnir les rayons des bibliothèques d'ambassades. Les universités canadiennes et étrangères reçoivent également les parutions canadiennes, les centres d'études canadiennes se multiplient en Europe, etc. Le Conseil des arts assure la présence d'éditeurs canadiens aux foires internationales, au même titre que le ministère des Affaires culturelles du Québec

subventionne les éditeurs québécois. À Francfort, le Conseil sera bientôt secondé par le ministère des Affaires extérieures du Canada, par la Commission nationale des expositions du Gouvernement fédéral, puis par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Enfin, le gouvernement fédéral s'engagera directement dans le mégaprojet de « Livres du Canada – Books from Canada », dont je reparlerai au troisième chapitre.

Au début des années 1970, le gouvernement canadien a voulu promouvoir l'unité canadienne en soutenant largement la culture québécoise. S'il n'a pu gagner l'approbation de tous, il a du moins réussi à s'imposer comme un mécène fiable² (Ernst & Ernst, [1969] 1970 : 110) et généreux alors que le gouvernement québécois en décevait plusieurs. L'État canadien a finalement instauré, à sa façon, une véritable politique du livre.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE³

Le Conseil supérieur du livre est l'unique représentant permanent de l'industrie et de la profession du livre au Québec. Il est entièrement consacré à la promotion culturelle et économique du livre québécois et à la défense des professionnels de l'édition et de la librairie au Québec.

CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE,
Annuaire du CSL, 1977.

En 1961, la Société des éditeurs canadiens, la Société des éditeurs canadiens de manuels scolaires, la Société des libraires canadiens et la Société des écrivains canadiens décident d'unir leurs forces dans le but de mieux contrôler le marché du livre québécois : elles créent une fédération qui, tout en agissant au nom d'une collectivité, le « livre canadien-français », préserve leur autonomie. Il s'agit d'établir une instance suprême bénéficiant de

2. Selon l'enquête d'Ernst & Ernst, 78 % des répondants croient que le groupe le plus susceptible de leur venir en aide est le gouvernement fédéral, 22 % croient qu'il s'agit plutôt du gouvernement provincial, et 11 % font confiance au Conseil des arts. Les autres se fient aux associations industrielles ou tout simplement à eux-mêmes.

3. Pour plus de détails quant au rôle du Conseil supérieur du livre, voir Vincent (1995).

la reconnaissance des pays étrangers et d'un certain pouvoir auprès des gouvernements locaux, sans pour autant perdre la liberté d'action. Le Conseil supérieur du livre, fondé le 24 mai 1961 et constitué en société juridique le 30 décembre 1964, viendra répondre à ce besoin prioritaire du milieu du livre.

Malgré toutes les bonnes volontés, la création d'un organisme central ne se fait pas sans argent. La plupart des gens qui œuvrent au sein du Conseil supérieur du livre travaillent bénévolement, mais le secrétariat exige tout de même quelques employés rémunérés⁴. Les cotisations annuelles des membres ne pouvant couvrir tous les frais, on fait appel au ministère des Affaires culturelles du Québec et au Conseil des arts du Canada qui acceptent de subventionner les différentes activités du Conseil. Le montant des subventions varie selon les années et les projets en cours. Par exemple, pour l'année 1966-1967, le secrétariat du Conseil reçoit 19 000 \$ du ministère des Affaires culturelles. En 1967-1968, le Conseil des arts verse 15 000 \$ alors que les Affaires culturelles déboursent 8 000 \$ en plus d'autres subventions pour les activités connexes du Conseil, en particulier pour le Centre de diffusion du livre canadien-français à Paris (4 000 \$). Dans les années 1970, les sommes augmentent constamment ; elles atteignent leur apogée avec le projet « Livres du Canada – Books from Canada » en 1973, au moment où le gouvernement fédéral tente d'exporter la culture canadienne à l'étranger. En d'autres mots, les deux organismes ont toujours soutenu le Conseil supérieur du livre tout en se réservant le droit d'accorder ou de refuser des subventions.

Les liens entre les gouvernements et le Conseil supérieur du livre ne relèvent pas seulement du domaine financier. Le Conseil est à l'origine de plusieurs rapports ou mémoires, envoyés à Québec ou à Ottawa, qui rendent compte de la situation du commerce du livre québécois et incitent les gouvernements à réagir⁵. C'est pour répondre à la demande du Conseil que le ministère des Affaires culturelles crée la commission d'enquête dont les réflexions seront connues sous le nom du « Rapport Bouchard » ; le 11 avril 1969, le Conseil supérieur du livre remet au ministère des Affaires

4. Voir l'organigramme à l'annexe II.

5. À propos des échanges entre le Conseil supérieur du livre et le gouvernement québécois, voir Vincent (1994) de même que le tableau des principaux documents émanant du gouvernement provincial et des associations (annexe III).

culturelles un Livre blanc concernant l’Affaire Hachette ; en 1976, le Conseil signe un mémoire relatif au document de travail du ministre L’Allier, *Pour l’évolution de la politique culturelle* (1976a). Ces quelques exemples reflètent bien l’activité intense du Conseil qui, dans la même veine, organise plusieurs colloques afin de mieux faire connaître le milieu du livre aux fonctionnaires gouvernementaux. En somme, le Conseil supérieur du livre se définit comme l’intermédiaire unique et indispensable entre l’État et le monde du livre.

En dehors de ses fonctions auprès des instances gouvernementales, le Conseil supérieur du livre a des tâches clairement définies. Patenaude, secrétaire général de 1961 à 1977, les décrit en ces termes :

Depuis sa fondation en 1961, le CSL s’est consacré à cette tâche selon les buts de sa charte : défendre les intérêts généraux des associations membres ; constituer vis-à-vis des autorités une représentation réelle des professions qui contribuent directement ou indirectement à la création, la publicité, la distribution ou la propagation des œuvres de la littérature, des sciences et des arts ; assurer l’étude de toute question relative à la diffusion du livre et prendre toutes les mesures nécessaires pour élaborer des programmes d’action ; émettre des vœux et des résolutions ; préparer des mémoires à l’intention des pouvoirs publics (1967a : 15).

Le Conseil sert de secrétariat permanent à divers organismes du monde du livre⁶. Plusieurs autres membres associés⁷ profitent de l’expertise d’un Jean Bode, d’un Pierre Tisseyre, d’un Jacques Hébert ou d’un J.-Z.-Léon Patenaude, véritables maîtres d’œuvre du Conseil supérieur du livre. Les objectifs premiers

6. L’Association des éditeurs canadiens (AEC), la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec (SEMSQ), l’Association des libraires du Québec (ALQ), les Jeunesses littéraires du Canada français et la Société des poètes canadiens-français.

7. L’Association québécoise des presses universitaires, l’Association canadienne de diffusion du livre religieux, le Centre du théâtre canadien, le Cercle des femmes journalistes, la Société des auteurs et compositeurs, la Société des libraires grossistes canadiens (SLGC) et le Syndicat des écrivains du Québec ont été membres, à un moment ou à un autre, du CSL.

consistent à diffuser le livre québécois et à veiller à sa croissance. En ce sens, de 1962 à 1966, le Conseil organise le Salon du livre de Montréal, considéré à l'époque comme la plus grande exposition de livres français au monde⁸. Le Salon permet aux éditeurs québécois de rencontrer des collègues étrangers sans avoir à se déplacer. Compte tenu des faibles moyens financiers de plusieurs maisons d'édition, des éditeurs littéraires surtout, l'événement devient vite essentiel pour tous les éditeurs souhaitant établir des contacts avec l'étranger. En 1967, on délaisse le Salon du livre de Montréal pour s'occuper du Salon du livre de Québec qui a lieu au Pavillon du Québec, lors d'Expo 67. Par la suite, le début de l'Affaire Hachette et ses multiples rebondissements, dont je reparlerai au troisième chapitre, vont accaparer l'attention des dirigeants du Conseil qui n'auront guère de temps à consacrer au Salon du livre de Montréal. Mais à la suite de demandes pressantes des professionnels du livre, l'initiative sera reprise en 1973 sous le nom de « Foire internationale du livre de Montréal » (FILM).

À partir de 1965, le Conseil supérieur du livre publie périodiquement la revue *Vient de paraître*, imprimée par la Librairie Beauchemin. La création de cette revue professionnelle, consacrée exclusivement à l'édition canadienne-française, montre bien la volonté des professionnels du livre de structurer leur milieu. Plus qu'un outil d'information, *Vient de paraître* devient un lieu de promotion, voire une tribune pour les éditeurs qui souhaitent s'impliquer dans le monde du livre au Québec. Le Conseil supérieur du livre publie également l'*Annuaire du CSL* et le *Catalogue de l'édition au Canada français*, sans oublier les nombreuses listes de publications, les guides de mise en marché, les annuaires d'associations et les catalogues de livres canadiens disponibles à l'étranger. Comme l'indique ce dernier exemple, le Conseil supérieur du livre a lancé quelques projets de diffusion du livre à l'étranger dont je reparlerai dans les chapitres suivants.

8. En 1951, la Société d'étude et de conférences organisait une exposition de livres à l'Hôtel Windsor sous l'appellation du Premier salon du livre de Montréal. En 1952, la Société des éditeurs canadiens du livre français (SECLF) s'associait à la Société d'étude et de conférences pour l'organisation du deuxième Salon du livre de Montréal. Cette initiative fut répétée par les mêmes organismes en 1958. Mais ce n'est qu'en 1962, alors que le CSL prend la relève, que le Salon du livre devient un événement annuel ouvert au grand public.

Finalement, Patenaude participe chaque année aux manifestations internationales du livre, au nom du Conseil et des nombreux éditeurs qu'il représente. La première délégation québécoise réunie par le Conseil et soutenue par une subvention du ministère des Affaires culturelles du Québec se rend à Francfort en 1961. Dès lors, la présence québécoise s'étend chaque année un peu partout dans le monde.

PRÉSENCE DU LIVRE QUÉBÉCOIS DANS LE MONDE⁹

Plusieurs auteurs ont qualifié les années 1950 à 1960 de « période noire » de l'industrie du livre au Québec. Or la noirceur se dissipe peu à peu à partir de 1960 alors que les éditeurs s'unissent pour conférer un statut au livre québécois. S'il faut d'abord chercher à consolider le marché local, la volonté des professionnels du livre ne s'arrête pas là : ils aspirent à une reconnaissance de leur industrie éditoriale à travers le monde entier. C'est dans cet esprit que le Conseil supérieur du livre décide de participer activement à toutes les manifestations internationales du livre.

EXPOSITIONS ET FOIRES INTERNATIONALES

Aux États-Unis, le périple du Conseil supérieur du livre débute en 1965 avec le congrès de l'Union internationale des éditeurs à Washington où, pour la première fois, les Américains reçoivent des membres de l'Association des éditeurs canadiens. Fait cocasse, « c'est également à Washington que s'est tenue la première rencontre officielle entre les délégations canadienne-française et canadienne-anglaise » (Anonyme, 1965b : 13) ! Par la suite, le Conseil participe aux expositions de Boston (1968), d'Atlantic City (1969), de Détroit (1970), de Dallas (1971) et de Chicago (1972). On présente la production canadienne dans un stand¹⁰ collectif regroupant les publications récentes de tous les éditeurs rattachés au Conseil, par le biais de leurs associations, ou au Canadian Book Publishers' Council. On fait également paraître un catalogue collectif dans lequel les prix sont convertis en dollars

9. Cette partie a fait l'objet d'un article intitulé « Branle-bas de diffusion ! » (Vincent, 1993).

10. J'emploie le mot « stand » qui reflète bien la terminologie employée par les professionnels du livre à l'époque – et encore usitée, même aujourd'hui.

américains. À ces expositions se greffent des colloques, des congrès où l'on discute d'associations entre éditeurs ou libraires, de contrats de vente ou de traduction et de projets de diffusion. Le Centre de diffusion du livre canadien de l'État de l'Illinois (1971) et « Books Canada » à New York (1973) verront le jour grâce, entre autres, aux contacts établis lors de ces événements.

Du côté européen, le Conseil supérieur du livre utilise les mêmes procédés. Les livres québécois se retrouvent à Londres, à Milan, à Menton pour des expositions internationales, mais toute l'énergie des éditeurs se concentre sur les trois hauts lieux du livre : Nice, Bruxelles et Francfort. Ces villes accueillent chaque année des professionnels du livre venus du monde entier. Participer à leurs activités devient une nécessité pour les éditeurs québécois qui visent la reconnaissance de leur production par leurs collègues étrangers. L'importance de Nice et de Bruxelles se comprend aisément, puisqu'elles ouvrent les portes de la francophonie.

Le 7 décembre 1967, le Musée Masséna, de Nice, abrite Le livre du Québec, présenté auparavant à Milan. L'exposition qui rassemble plus de 300 livres québécois est organisée par la Délégation du Québec à Paris, grâce à une subvention du ministère des Affaires culturelles. Cette première percée du livre québécois sur la Côte d'Azur permet de créer des liens entre les éditeurs des deux pays. Peu après, le premier Festival international du Livre de Nice a lieu au Palais des expositions, du 31 mai au 10 juin 1969. Le Conseil s'empresse d'envoyer des représentants chargés de monter le stand canadien. Ce festival se distingue des autres foires par son élitisme avoué :

Ce Premier Festival International du Livre est une manifestation totalement différente de toutes celles qui jusqu'à aujourd'hui ont eu pour thème le livre. Il est à la fois une foire, un salon, une exposition, avec en plus un certain nombre de manifestations qui tendent à approcher le livre dans toutes ses phases et ses expressions. [...] Une vingtaine d'écrivains canadiens se rendront à Nice, ainsi que des grands noms de la littérature internationale : Miguel Angel Asturias, Mikhaïl Cholokov, Arthur Miller, Alba de Cespedes (Anonyme, 1969b : 34-35).

À ce sujet, Jean Basile qualifiera sans ambages le Festival international du Livre de Nice d'une « sorte de manifestation de

prestige où l'on passe peut-être plus de temps sur la plage que dans les salles d'exposition » (1971 : 11) ! Il n'empêche que les éditeurs québécois, subventionnés par le ministère des Affaires culturelles, participent chaque année à cet événement. Le Centre de diffusion du livre canadien-français à Paris sert d'intermédiaire entre Montréal et Nice en ce qui a trait à la production francophone. À partir de 1972, « Livres du Canada » de Paris assurera la relève pendant quelques années. Par la suite, devant le peu de succès que soulève le stand collectif, les éditeurs québécois se chargeront eux-mêmes de leur représentation. Fait intéressant à noter, dès 1969 le Québec occupe une place de choix à Nice, car le premier Festival international du Livre de Nice offre déjà deux enseignes aux éditeurs : Pavillon du Canada et Pavillon du Québec.

Nice a joué un rôle prépondérant pour la diffusion du livre québécois en France. Les catalogues canadiens distribués aux libraires lors du festival ont fait connaître la production à des professionnels du livre venant de toute l'Europe. Cette ville a également contribué à la reconnaissance internationale de la littérature québécoise, car si les actions commerciales visaient d'abord la francophonie, la publicité autour du stand collectif canadien s'adressait au monde entier. Considérée comme un lieu de prestige pour le livre, Nice a imposé, sinon la vente des produits canadiens, du moins leur appartenance au marché mondial du livre.

Si Basile ironise à propos de Nice, il adopte une attitude fort différente à l'égard de la Foire du livre de Bruxelles, dont la première exposition a lieu du 21 au 30 mars 1969. Cet événement se définit d'abord et avant tout comme « une foire commerciale, en ce sens que les éditeurs peuvent vendre directement leur production aux visiteurs » (Basile, 1971 : 11), des professionnels ou de simples amateurs. Et ceux-ci sont nombreux : en 1971, on compte 102 000 visiteurs qui arpentent les allées du Centre Rogier, en quête de nourriture spirituelle.

Pour les Québécois, cette foire représente « la plus grande librairie au monde ». Elle donne le pouls du marché québécois à l'échelle internationale grâce à son ouverture sur les pays occidentaux, les pays de l'Est, l'Afrique et l'Asie mineure. En effet, la maison Vander qui participe activement à l'organisation de cet événement étend ses contacts jusqu'à Varsovie, Jérusalem ou Kinshasa. Or plusieurs éditeurs québécois font affaire avec Vander, les uns par contrats de diffusion (Les Éditions de L'Homme),

les autres par l'entremise du Centre de diffusion du livre canadien-français à Bruxelles, administré en partie par Vander. Le pouvoir commercial de cette foire est tel qu'en 1972, Willy Vandermeulen, administrateur délégué de la maison Vander, se demande si le livre québécois ne doit pas « passer par la Belgique pour pénétrer en France » (1972 : 5).

On organise régulièrement un stand canadien à la Foire du livre de Bruxelles. Ce stand obtient des subventions du ministère des Affaires culturelles, du ministère des Affaires extérieures du Canada et du Conseil des arts. Le Conseil supérieur du livre, qui a la tâche de coordonner les activités conjointement avec le Canadian Book Publishers' Council, n'oublie pas d'offrir chaque année un catalogue des publications canadiennes à tous les visiteurs intéressés.

On peut affirmer que les Québécois ont toujours reçu un accueil chaleureux en Belgique. À ce sujet, Patenaude affirme que « la Belgique, qui est un petit pays, est plus proche de nous en ce qui concerne les problèmes de la littérature » (Basile, 1971 : 11). Il est vrai que les éditeurs belges se montrent beaucoup plus ouverts à la culture québécoise que les éditeurs français, toujours un peu réticents devant des productions étrangères. La Foire du livre de Bruxelles est un point tournant dans la diffusion du livre québécois à l'étranger ; elle permet au livre québécois de se vendre ailleurs qu'au Canada. Son action, combinée à celle de la Foire du livre de Francfort, est décisive pour les éditeurs québécois en Europe.

LA FOIRE DU LIVRE DE FRANCFORT

L'un des lieux les plus importants dans le monde du livre est sans aucun doute Francfort. Depuis 1948, des professionnels du livre se donnent rendez-vous chaque automne en Allemagne. Dans les années 1960, cette foire internationale connaît un succès phénoménal : en 1964, 2 000 maisons d'édition de 40 pays y participent ; en 1966, leur nombre dépasse 2 500 et elles viennent de 51 pays différents, ce qui représente environ 180 000 volumes présentés à 120 000 lecteurs avertis, selon des chiffres tirés de la revue *Vient de paraître*. Les éditeurs exposent leur production, vendent des titres, concluent des ententes de coédition, achètent des droits ; les libraires signent des contrats avec les distributeurs ; quelques diffuseurs offrent leurs services pour des publications à venir... Bref, chacun tire profit de ce haut lieu de l'imprimé et

tous y gagnent. Tous sauf les absents qui, année après année, perdent du terrain devant les grandes maisons américaines, anglaises, et surtout françaises (en ce qui concerne les éditeurs canadiens-français).

D'un point de vue strictement commercial, l'édition québécoise survit difficilement à la reprise de l'édition française après la guerre. En conséquence, elle n'est donc pas en mesure d'envoyer des représentants à Francfort dès les premières années de la Foire. Néanmoins, cette situation change à partir de 1961, à la suite de la création du Conseil supérieur du livre. Les éditeurs québécois, forts de ce regroupement et conscients des multiples avantages qu'offre une reconnaissance internationale, décident de se joindre au rang des adeptes de la Foire du livre de Francfort. En septembre 1961, la première délégation canadienne, subventionnée par le Conseil des arts s'envole vers le pays de Gutenberg.

Dès son premier numéro, la revue *Vient de paraître* s'efforce de transmettre les faits saillants de Francfort. Pendant les premières années, les représentants de l'Association des éditeurs canadiens, du Conseil supérieur du livre, du Canadian Book Publishers' Council et quelques éditeurs indépendants doivent se contenter de montrer la production récente, car les nouveaux venus n'ont pas immédiatement accès aux transactions commerciales. Ils doivent d'abord se faire un nom et, surtout, apprendre les règles du commerce international. La Foire du livre de Francfort devient donc une école pour la plupart d'entre eux :

Notre rôle, quoique modeste, revêt cependant une importance qui s'affirme annuellement. Alors que notre production littéraire, sauf dans le cas de très rares exceptions, restait confinée à l'intérieur de nos frontières, il aurait été puéril d'imaginer que le marché mondial allait nous accueillir avec un enthousiasme chaleureux. Nous étions forcément limités dès le début à une simple présence. Puis graduellement des contacts se sont établis, un intérêt croissant de la part de toutes les parties du monde se manifesta peu à peu (Bode, 1965 : 16).

J'allais cette année pour la première fois à la Foire de Francfort. Pour un éditeur, c'est une école extraordinaire qui nous fait comprendre que ce n'est pas en vivant en vase clos au Québec, qu'on débordera sur le marché international. On en retire d'abord une profonde leçon

d'humilité : on constate combien peu on a fait et tout ce qui reste à faire dans le domaine du livre (Hébert, cité dans Thériault, 1966 : 22).

Pour les Québécois, au début des années 1960, Francfort représente l'espoir d'une diffusion internationale. Les éditeurs de manuels scolaires seront les premiers à bénéficier de ce haut lieu du livre, puisque dès 1962 ils signent des contrats avec des éditeurs étrangers. Le livre pratique est également bien reçu. Mais les ouvrages de littérature générale ne suscitent pas toujours autant d'intérêt. En 1966, la littérature québécoise connaît des heures de gloire en France grâce à la publication d'*Une saison dans la vie d'Emmanuel*, de Marie-Claire Blais, chez Grasset, qui remporte le Prix Médicis. Hébert, directeur des Éditions du Jour, a négocié la vente des droits avec Yves Berger, et il entend bien poursuivre ses efforts de diffusion à l'étranger. Il affirme : « Indubitablement, c'est Marie-Claire Blais avec *Une saison dans la vie d'Emmanuel* qui nous a ouvert les portes du marché à l'étranger, mais le livre de Jean Basile [*La jument des Mongols*] nous réserve des surprises... » (p. 22). Néanmoins, il faut bien noter que ce succès consacre une édition française du roman (j'y reviendrai au chapitre suivant). Des écrivains québécois percent à Paris, mais les éditeurs ne récoltent que les bénéfices des ventes de droits, et non des ventes directes de leurs livres édités au Québec.

Ce nuage ne fait pas encore beaucoup d'ombre au tableau ; tout le monde est rempli d'optimisme, comme en font foi les nombreuses photos de visages triomphants qui illustrent la revue *Vient de paraître*. Le Conseil des arts et le ministère des Affaires culturelles augmentent les subventions, ce qui permet, en 1966, d'obtenir un stand collectif pour le Canada. La délégation canadienne-française compte de plus en plus de participants et, tous les ans, un catalogue du livre canadien, « gracieusement imprimé aux frais de l'Imprimeur de la Reine et tiré à 4 000 exemplaires » (p. 23), est déposé aux stands des éditeurs étrangers... En clair, l'accent est mis sur la promotion du livre. Chaque année le Conseil supérieur du livre, qui orchestre ce périple en Allemagne, redouble d'efforts. Quelques paragraphes tirés de la revue *Vient de paraître* confirment ce fait :

Le stand collectif de l'Association des éditeurs canadiens et du Canadian Book Publishers' Council groupait 31 éditeurs de l'AEC avec 383 titres en langue française,

13 éditeurs du CBPC avec 224 titres en langue anglaise et près de 300 titres de l'Imprimeur de la Reine à Ottawa, dans les deux langues officielles du pays (novembre 1965).

Le stand collectif canadien groupera les 36 éditeurs membres de l'Association des éditeurs canadiens et les 20 éditeurs membres de la Société des éditeurs canadiens de manuels scolaires ainsi que les 13 éditeurs membres du « Canadian Book Publishers' Council » de Toronto [et] présentera 250 titres de la production des trois dernières années. De plus, l'Imprimeur de la Reine du Canada présentera 150 titres publiés dans les deux langues du pays (septembre 1967b).

Le stand collectif canadien groupe 17 éditeurs membres de l'Association des éditeurs canadiens et de la Société des éditeurs canadiens de manuels scolaires ainsi que des éditeurs membres du Canadian Book Publishers' Council de Toronto. [...] De plus, l'Imprimeur de la Reine (Ottawa) présentera 150 titres publiés dans les deux langues du pays [...] dans un stand privé : les Éditions Fides dans le secteur religieux et les Éditions de L'Homme dans le secteurs des ouvrages divers (septembre 1968c).

De 1965 à 1967, le nombre de maisons d'édition qui participent à la foire augmente considérablement grâce aux efforts de promotion du Conseil supérieur du livre. Par contre, le nombre de titres diminue – une sélection plus minutieuse ayant été faite avant le départ. En 1968, le nombre d'éditeurs a nettement baissé, diminution peut-être imputable au succès mitigé du stand collectif. Si l'idée d'une représentation collective reste fort louable, le résultat ne semble pas à la hauteur des attentes. On ne réussit pas à promouvoir efficacement une production aussi hétérogène, et l'éditeur étranger, plutôt que de fouiller parmi les publications gouvernementales et les recueils de poésie pour trouver des livres pratiques, préférera changer de présentoir... Voilà sans doute pourquoi certains éditeurs québécois choisissent de faire bande à part, à moins qu'ils ne se retirent tout simplement de la Foire du livre de Francfort.

Afin de résoudre ces problèmes, ou du moins ceux des éditeurs littéraires, le Conseil supérieur du livre annonce, le

29 janvier 1969, la création de l'Agence littéraire des éditeurs canadiens-français (ALECF) :

Cette décision est intervenue à la réflexion de nos participations toujours plus nombreuses à des foires et des expositions internationales du livre ces dernières années, notamment à celle de la Foire de Francfort. En regard de cette évolution, il est impérieux pour nous, si nous voulons être de plus en plus présents dans le monde international du livre, de mettre en commun nos ressources de publicité (Miron, 1969 : 15).

L'agence est définie comme un organisme de coordination et d'incitation dont le mandat se résume aux trois points suivants : la vente des droits de traduction, d'adaptation, de coédition et des droits connexes (cinéma, télévision, radio, théâtre) ; l'achat des droits de traduction, d'adaptation, de coédition et des droits connexes ; le développement des ventes de livres à l'exportation et à l'importation. J.-Z.-Léon Patenaude et Gaston Miron sont les investigateurs de ce projet qui relève directement du Conseil supérieur du livre. Ils sont surtout actifs à l'occasion des foires internationales, mais un suivi est assuré pendant le reste de l'année. L'agence offre plusieurs services à l'intention des éditeurs étrangers et des agents littéraires : elle dispose de la documentation du Conseil supérieur du livre sur les caractéristiques du marché québécois et du monde de l'édition francophone ; elle publie des prospectus sur les titres québécois susceptibles de faire l'objet de négociations ; elle garde à jour un répertoire des ouvrages traduits, etc.

À partir de 1971, Candy Bertoly, Française d'origine, est nommée agente littéraire pour les territoires européens et africains. Patenaude et Miron ont compris qu'un agent vivant à l'étranger est nécessaire afin d'établir des liens durables. De Paris, Bertoly prend contact avec les éditeurs, les critiques et les libraires français. Elle participe aux foires internationales où elle voit à la promotion des titres québécois. Néanmoins, les résultats de son travail ne sont guère satisfaisants : Bertoly connaît mieux le marché français que les publications québécoises. De plus, la production apparaît beaucoup trop nombreuse et hétérogène pour qu'elle puisse en faire une promotion efficace. Après quelques mois, son contrat est résilié.

Le retrait de plusieurs éditeurs (Fides, les Éditions Paulines, les Éditions de L'Homme, les Éditions de L'Actuelle, etc.), la popularité déclinante du Conseil supérieur du livre, les aléas de l'Agence littéraire des éditeurs canadiens-français, tous ces événements modifient en profondeur le « visage canadien-français » de la Foire du livre de Francfort. Bien vite, le stand collectif prend des allures de laissé pour compte. Cependant, avec l'expérience, l'approche des éditeurs se raffine davantage : on sélectionne d'avance les titres susceptibles d'intéresser les éditeurs étrangers, on remet en question l'idée d'un stand collectif, on élabore de nouvelles stratégies de diffusion en cherchant à bien cibler la clientèle et en lui proposant un produit qui lui convienne. Autrement dit, on adopte une méthode de diffusion et de promotion qui tient compte des particularités des livres et des marchés au lieu de mettre de l'avant une culture « collective » beaucoup trop hétérogène.

La Foire du livre de Francfort reste sans contredit la meilleure école dans le monde du livre. Le succès relatif qu'y a connu le livre québécois n'entache pas sa réputation commerciale. En fait, les années 1960 et 1970 ont été, pour les éditeurs québécois, des années d'apprentissage et d'expérimentation du commerce international. Elles représentent une période de travail intense pour une reconnaissance élargie des livres québécois. En témoignent les présences nombreuses à toutes les grandes manifestations du livre, en Europe et aux États-Unis.

*
* *

L'omniprésence – financière et politique – des gouvernements provincial et fédéral et la nécessité d'un regroupement des éditeurs au sein du Conseil supérieur du livre sont des indices qui montrent la fragilité de l'édition québécoise dans les années 1960 et 1970. Pourtant, cette fragilité n'empêchera pas les professionnels du livre de se battre pour conférer un statut au livre québécois et pour lui assurer une reconnaissance internationale par le biais des foires et des expositions.

La diffusion du livre québécois à l'étranger prend l'allure d'une chaude lutte commerciale et idéologique. Si l'espoir de percer sur les marchés internationaux est l'idéal de tous les éditeurs québécois, obtenir les faveurs de la France demeure le rêve le plus doux au cœur de chacun. La mère patrie attise le désir, la

POUR UNE PROMOTION DU LIVRE QUÉBÉCOIS À L'ÉTRANGER

convoitise, l'obsession même de son ancienne colonie. Mais cette mère indigne n'accueille pas facilement la culture québécoise : l'énergie et la bonne volonté ne se calculent pas en francs français.

CHAPITRE II

POUR LA DIFFUSION DU LIVRE EN FRANCE : LE CENTRE DE DIFFUSION DU LIVRE CANADIEN-FRANÇAIS

En janvier 1965, Pierre Tisseyre, président du Conseil supérieur du livre, signe avec beaucoup d'optimisme un article de la revue *Vient de paraître* où il expose un projet qualifié jusqu'alors d'utopique, soit l'installation d'une librairie québécoise en France. Presque dix ans plus tard, Daniel Champy, chef du service Exportation de la Librairie de L'École, déplore la fermeture du Centre de diffusion du livre canadien-français, dans un rapport¹ présenté au colloque de l'Association des écrivains de langue française (AELF) portant sur « Les difficultés de diffusion des écrivains de langue française ». Les deux articles annoncent le début et la fin d'un épisode marquant de l'histoire du livre québécois à l'étranger : l'épopée du Centre de diffusion du livre canadien-français.

La création du Comptoir de L'École, surnommé ainsi par les journalistes, demande beaucoup de travail de la part des éditeurs et du gouvernement provincial. Il leur faut attendre l'ouverture des marchés internationaux aux livres québécois et la signature des accords franco-québécois pour réussir à pénétrer le marché parisien. Enhardis par quelques bonnes critiques et soutenus de l'intérieur par certains éditeurs français, les professionnels du livre comptent bien profiter de ces conditions uniques qui

1. « Notes sur la diffusion du livre québécois en France » transmises par Robert Cornevin au colloque « Les difficultés de diffusion des écrivains de langue française », le 9 juin 1974.

semblent leur ouvrir toutes grandes les portes de la Ville Lumière et, par le biais de centres de diffusion analogues, celles de plusieurs autres métropoles culturelles.

Après avoir brossé le tableau des échanges franco-qubécois et des premiers efforts de diffusion du livre québécois en France, je retracerai l'histoire du Centre de diffusion du livre canadien-français, de 1967 à 1974. Cette importante entreprise de diffusion a permis aux éditeurs québécois non seulement d'apprivoiser le marché français, mais également de dépasser les frontières de l'Hexagone pour atteindre la Belgique, la Suisse, les États-Unis, les pays de l'Est et l'Afrique.

LES DÉBUTS DES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC : LES ACCORDS FRANCO-QUÉBÉCOIS

À partir des années 1960, l'industrie du livre au Québec connaît un essor remarquable. Le marasme de l'après-guerre et les difficultés de la décennie 1950 font place à une période de vaches grasses. Encouragés par une conjoncture politique et économique plus favorable à leur commerce, les éditeurs peuvent enfin entrevoir la possibilité de publier sans avoir à craindre les déficits jusqu'alors inévitables :

À cette époque de l'année où les comptables font entendre aux chefs d'entreprise la dure voix de la réalité, les éditeurs se posent à nouveau cette question : « Ai-je le droit de continuer à engloutir dans l'édition d'ouvrages littéraires des milliers de dollars gagnés par les autres services de ma maison ? » Jusqu'à présent, l'éditeur raisonnable était bien obligé de répondre : « Non [...] ». Or cette année, pour la première fois, quel que soit le montant du déficit accumulé durant l'année et les remontrances de leurs comptables, les éditeurs vont pouvoir appuyer leur décision sur des motifs raisonnables. L'idéaliste va pouvoir laisser l'homme d'affaires élever la voix car les signes avant-coureurs d'un changement radical de la situation traditionnelle de l'édition littéraire au Canada français apparaissent clairement (Tisseyre, 1965 : 7).

Le sentiment d'enthousiasme qui imprègne ce témoignage de Tisseyre semble être partagé par la plupart des dirigeants d'entreprises québécoises qui ont survécu à l'après-guerre. Tous renché-

rissent : la conjoncture politique, économique et sociale favorise leur commerce. Les années 1960 accueillent aussi des éditeurs pleins de dynamisme qui entrevoient l'avenir d'un bon œil, tels les Jacques Hébert et Pierre Lespérance qui transformeront le milieu éditorial québécois. Ensemble, les éditeurs québécois tiendront à participer aux diverses activités orchestrées par le Conseil supérieur du livre et le ministère des Affaires culturelles du Québec.

LES CENTRES CULTURELS QUÉBÉCOIS

En théorie, l'une des principales tâches du nouveau gouvernement consiste, semble-t-il², à diffuser la culture québécoise à l'étranger. Le travail de promotion touche tous les secteurs culturels. La télévision, la peinture, le théâtre, la musique et l'édition vont bénéficier de la générosité de l'État. En ce qui concerne le livre, l'aide gouvernementale se manifeste de diverses façons. En plus de subventionner la participation d'éditeurs ou de libraires aux foires et aux expositions internationales, l'État consacre une bonne partie des fonds à développer un réseau de centres culturels québécois un peu partout dans le monde ; on enrichit la section francophone des centres d'études canadiennes, on ouvre des délégations culturelles et on alimente les bibliothèques étrangères en œuvres québécoises.

Selon le rapport annuel 1989-1990³ du ministère des Affaires internationales, « les délégations et les bureaux du Québec à l'étranger représentent les intérêts du Québec et supervisent l'ensemble de ses activités sur la scène internationale » (1991 : 17). Ce vaste mandat est le résultat de la multiplication et de la spécialisation des délégations québécoises dans les années 1960 et 1970. Avant 1960, une seule délégation existe, à New York⁴.

2. Les gouvernants, à l'époque de la Révolution tranquille (1960-1966), concentrent leurs efforts sur l'édification du nouveau système d'éducation. Les projets culturels sont donc relégués au deuxième rang. Ignace Cau a su expliquer cette situation dans *L'édition au Québec de 1960 à 1977* (1981).

3. Ce rapport est le seul dont je disposais ; c'est ce qui explique l'écart de cinq ans entre l'année de clôture de ma recherche et l'année de publication de ce document.

4. La délégation générale du Québec à New York fut fondée en 1943. Aujourd'hui, elle est située au Rockefeller Center.

Aujourd'hui, on compte près d'une trentaine de délégations du Québec à travers le monde (voir annexe IV). Le but des délégations consiste à répondre aux besoins des Québécois vivant à l'étranger, mais surtout à favoriser les échanges avec les autres pays. Sur le plan culturel, on organise des expositions, des lancements, des événements artistiques qui assurent une bonne promotion des œuvres et des créateurs québécois. Les délégations du Québec agissent également comme intermédiaires auprès de toute personne ou organisme qui désire se documenter sur le Québec.

Lors d'un débat avec Maurice Duplessis, en 1959, Georges-Émile Lapalme, alors chef de l'Opposition, affirmait qu'il était nécessaire d'ouvrir une délégation du Québec à Paris :

[...] une Maison du Québec à Paris éclipserait bientôt l'ambassade canadienne. Celle-ci a nécessairement quelque chose d'impersonnel, parce qu'elle représente les dix provinces. Mais une agence du Québec pourrait devenir un merveilleux point de rencontre pour les Canadiens français et les Français (cité dans L'Heureux, 1959 : 4).

Après la prise du pouvoir par les libéraux, Lapalme poursuit ses efforts de rapprochement auprès des autorités québécoises et françaises et obtient finalement l'ouverture de la Délégation générale du Québec à Paris, en 1961. D'emblée, la Délégation encourage les initiatives à caractère culturel ; sous la direction de Charles Lussier, le délégué, et de Robert Élie, son conseiller culturel, puis de Jean Hamelin à la fin des années 1960, elle connaît plusieurs moments de gloire. Hamelin servira d'intermédiaire auprès des éditeurs pour faciliter la réalisation de projets tels que celui du Centre de diffusion du livre canadien-français. On soulignera d'ailleurs sa carrière en donnant son nom au Prix France-Québec, en 1972.

Au cours de la période 1960-1970, les bibliothèques de plusieurs pays reçoivent régulièrement des livres du Québec. Le ministère des Affaires culturelles achète plusieurs lots de livres qu'il expédie à l'étranger, créant de petits centres de documentation hors frontières. Cette politique de dons de livres convient à tout le monde, puisque les bibliothèques n'ont rien à déboursier et que les éditeurs québécois sont assurés de vendre un certain nombre de livres. Les envois sont de toutes sortes ; par exemple, au milieu des années 1960, on expédie 25 volumes qui sont distri-

bués sous forme de prix scolaires aux élèves luxembourgeois (Anonyme, 1967b : 22) ; on offre plus de 200 livres au British Museum (p. 22) ; on donne 200 titres québécois à la Bibliothèque municipale de Milan (Anonyme, 1967a : 37) ; etc. Mais la Bibliothèque nationale de France et les bibliothèques universitaires françaises demeurent les destinataires les plus choyées.

LES ÉCHANGES FRANCO-QUÉBÉCOIS

Le penchant avoué du Québec pour la France est bien légitime. Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles du Québec en 1966, déclarait aux Français :

Nous sommes des Nord-Américains. Nous sommes aussi des francophones, et, à ce titre, il est tout naturel que nous nous tournions vers le phare rayonnant d'une culture qui est nôtre. [...] Il y a des parentés spirituelles qui résistent à toutes les démarcations de frontières [...]. C'est même cette légitime assurance que nous avons acquise dans notre propre destin qui nous engage à rechercher avec vous une communauté d'aspiration, de projets et d'espoirs (1965 : 16).

Voilà sans doute l'une des raisons pour lesquelles le 27 février 1965, le gouvernement du Québec contracte avec l'État français une première entente officielle qui marque les débuts des accords franco-québécois⁵. Les accords comportent les volets scientifique, éducatif et culturel ; pour des raisons de pertinence, je me bornerai à examiner le dernier.

Près de deux ans avant la signature des accords culturels, la création du Prix France-Québec préfigure déjà un type d'entente entre les gouvernements. Depuis 1961, la Délégation générale du Québec à Paris, l'Association France-Canada et le ministère des Affaires culturelles du Québec offraient chaque année le Prix France-Canada à l'auteur canadien d'un ouvrage littéraire écrit en français et publié au Canada ou en France. En 1965, avec le début des relations (non-officielles) franco-québécoises, l'Association des écrivains de langue française, la Délégation générale du

5. Cette première entente concernait les sciences et l'éducation. Dans le domaine de la culture, l'accord sera signé en 1966.

Québec à Paris et le ministère des Affaires culturelles lancent le Prix France–Québec. Attribué à un écrivain québécois dont l'ouvrage littéraire a été publié au Québec ou en France, ce prix comprend un voyage ainsi qu'une somme de 2 000 francs provenant de l'Association et du gouvernement québécois.

L'hypothèse d'une compétition entre les gouvernements provincial et fédéral peut être soulevée en raison de similitudes évidentes comme le nom, le type du prix et l'origine basée sur des accords culturels et politiques. Le gouvernement provincial désire évidemment se distinguer du gouvernement fédéral, même si, dans les deux cas, les lauréats sont en majorité natifs de « la belle province ». Ce besoin de distinction est à rapprocher du contexte politique entourant les premiers échanges franco-québécois. Bon nombre de ministres fédéraux voient d'un mauvais œil le début de ces relations internationales indépendantes (Anonyme, 1965a : 4). Or les Québécois souhaitent justement affirmer leur « statut particulier » de nation francophone en créant des liens privilégiés et autonomes avec la France. Les Prix France–Canada et France–Québec/Jean-Hamelin ne sont que l'illustration des conflits politiques de l'époque et la marque concrète des premières relations culturelles internationales du Québec.

Le 24 novembre 1966, l'ambiguïté est levée. Dans la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale du Québec, François Leduc, ambassadeur de la France au Canada, et Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles du Québec, signent l'entente culturelle France–Québec devant les membres du cabinet et plusieurs autres invités de marque. Le texte officiel comporte 20 articles regroupés en trois sections intitulées « De la langue française », « Des échanges culturels et artistiques » et « Dispositions générales » (voir annexe V). Comme son nom l'indique, la première partie traite essentiellement de questions linguistiques : on favorise les échanges d'informations entre les « spécialistes de la langue » en insistant sur le rôle des institutions, en particulier celui de l'Office de la langue française du Québec. La deuxième partie (articles 6 à 17) s'attache au domaine des arts et de la culture : « Le gouvernement de la République française et le gouvernement du Québec prennent toutes dispositions utiles pour favoriser une meilleure connaissance réciproque de leurs cultures, de leurs arts, de leurs sciences et de leurs techniques » (article 6). Une « meilleure connaissance réciproque » signifie d'abord des milieux d'échanges, tant au Québec qu'en France. Pour répondre

à ce besoin, l'article 7 mentionne « la création de chaires ou de lectorats auprès des établissements d'enseignement supérieur » ainsi que « l'approvisionnement approprié des bibliothèques publiques ». Dans la même veine, l'article 12 porte sur « la création et le fonctionnement d'instituts et d'établissements culturels français et québécois ». Les 200 ouvrages de sciences humaines offerts par la France pour l'inauguration de l'annexe Ægidius-Fauteux, en 1966, sont une belle application de ces articles. En échange, le Québec donne 180 livres à la Bibliothèque nationale de France. En juin 1969, on évaluait à plus de 1 000 le nombre d'ouvrages expédiés en France, alors que la Bibliothèque nationale du Québec se voyait accorder des crédits de l'ordre de 82 000 francs de la Bibliothèque nationale de France (Anonyme, 1967a ; Anonyme, 1969c). Signée en 1967, la loi sur le dépôt légal marquera l'apogée des échanges entre bibliothèques⁶.

L'entente culturelle France-Québec sert aussi de cadre à des événements qui encouragent la promotion directe de la culture québécoise ou française : des colloques, des expositions, des lancements, des tournées promotionnelles reçoivent l'appui du ministère des Affaires culturelles du Québec et du Gouvernement français (articles 10, 11, 13, 14 et 15). De plus, les techniciens, les chercheurs et les créateurs peuvent bénéficier de bourses ou de stages offerts par l'un ou l'autre des gouvernements (articles 9, 16 et 17). L'article 8 concerne plus spécifiquement la diffusion du livre :

Les parties contractantes facilitent la diffusion réciproque du livre et des publications en langue française. Elles se concertent pour éliminer les obstacles à cette diffusion, notamment en ce qui concerne les manuels scientifiques et techniques ainsi que les ouvrages littéraires. Elles favorisent, dans la mesure du possible, les échanges de stagiaires de l'édition et de la librairie, de critiques et de spécialistes de l'édition en général.

6. Le 15 septembre 1967, Jean-Noël Tremblay, alors ministre des Affaires culturelles du Québec, et Alain Peyrefitte, ministre de l'Éducation nationale de France, annoncent 17 décisions de principe parmi lesquelles l'article 15 mentionne le dépôt légal de livres français au Québec et de livres québécois en France (Anonyme, 1968a).

Cet article protège les éditeurs contre toute forme de « protectionnisme gouvernemental », ce qui facilite la diffusion des ouvrages. On précise cependant le type de livres. En ce qui a trait aux manuels scientifiques et techniques, l'article respecte l'esprit des accords de février 1965 : en favorisant toutes sortes d'échanges scientifiques, qu'il s'agisse de ressources humaines, documentaires ou matérielles, on encourage la recherche et l'on peut rivaliser avec certains concurrents dont le dénominateur commun est la langue anglaise. L'exemple de l'exposition organisée par Sodexport et l'Université Laval, en 1966, montre bien ce désir de se démarquer du milieu anglophone⁷. L'article permet également aux éditeurs d'agrandir leur marché. Pour les éditeurs de manuels scientifiques et techniques, l'ouverture des marchés est primordiale, puisque leurs ouvrages s'adressent d'emblée à un public restreint. Pour les éditeurs d'ouvrages littéraires, l'augmentation du nombre de lecteurs potentiels est aussi importante que la reconnaissance, par des pairs, de leurs cultures respectives.

Au Québec, dans les années 1960, on considère que la vente de 3 000 exemplaires d'un roman est un signe de succès (Patenau, 1966 : 15). À la même époque, en France, la réussite se chiffre à au moins 50 000 exemplaires. Les éditeurs québécois se sentent attirés par les possibilités d'un marché qui leur permettrait de fonctionner sans déficit. L'accord culturel franco-québécois intervient justement pour lever les frontières économiques. Le Centre de diffusion du livre canadien-français sera l'une des premières réalisations dues à l'article 8. Sa création, préparée par les professionnels du livre et le gouvernement québécois, viendra confirmer la bonne volonté de chacun. Néanmoins, le centre de diffusion ne connaîtra pas le succès espéré. J'en reparlerai plus loin.

Grâce aux accords culturels franco-québécois, les éditeurs peuvent enfin exporter « facilement » leur culture à l'étranger. Il s'agit d'une étape essentielle dans l'histoire de la diffusion du livre québécois. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les

7. Sodexport est une société française d'exportation de livres. L'exposition, organisée avec les Presses de l'Université Laval (PUL), regroupait des ouvrages sur l'organisation et la gestion des entreprises, publiés en France. Fait notoire, ce type d'ouvrages représente un secteur fort de l'édition américaine (Anonyme, 1966b).

pouvoirs publics demeurent omniprésents, ce qui exclut toute autonomie de la part des éditeurs. De plus, les accords prônent les échanges, la réciprocité. Les Québécois espèrent profiter de la situation et les Français aussi. Les éditeurs français disposent de gros moyens : l’Affaire Hachette, en 1959, en avait été la preuve ; un autre épisode, en 1972 celui-là⁸, sera tout aussi déterminant.

VERS LA CONCRÉTISATION D’UN VIEUX RÊVE

« NOTRE PREMIÈRE AVENTURE HACHETTE⁹ »

Avant 1960, les éditeurs qui souhaitent vendre leurs ouvrages en France concluaient des ententes individuelles avec des éditeurs ou des distributeurs français. Or ce procédé ne touchait que quelques titres prélevés dans les catalogues des rares maisons d’édition assez solides pour faire du commerce international. Consciente de ces limites, la Société des éditeurs canadiens du livre français espère changer la situation en instaurant une formule collective de diffusion pour ses membres. Le 7 décembre 1959, elle signe un premier accord avec la Librairie Hachette pour la distribution d’ouvrages canadiens en France. Les professionnels du livre se réjouissent de cette heureuse initiative ; pourtant, très vite, ils font face à la réalité du milieu commercial : le contrat stipule que la Librairie Hachette fait office de distributeur (non pas de diffuseur !) et qu’elle se réserve le droit absolu de retourner tous les invendus. De plus, une remise de 50 % lui est accordée, bien que les éditeurs québécois doivent assumer les taxes et les frais de transport. « Jusque-là, Hachette ne risquait pas sa chemise ! » (Hébert, 1972 : v).

Les clauses de l’accord n’empêchent pas les éditeurs de se lancer dans l’aventure. Dès le 22 décembre 1959, 15 titres québécois sont sélectionnés, à raison de 100 à 250 exemplaires par titre, ce qui constitue un envoi de 3 690 livres à destination de Paris. Néanmoins, la première mise en vente est différée ; Hachette recule la date jusqu’au mois de mai, puis se décide à entreprendre les véritables démarches en juin 1960. À cette date, 17 titres sont annoncés dans un numéro de la revue *Livres de France* qui comporte une section spéciale pour l’occasion (Anonyme, 1960a). On

8. Je parlerai de cet épisode au troisième chapitre.

9. Voir Hébert (1972).

envoi des circulaires à une centaine de librairies françaises parmi lesquelles, affirment les dirigeants de Hachette, une vingtaine acceptent d'accueillir les ouvrages dans un « coin canadien ». Les débuts semblent prometteurs et on célèbre déjà la « victoire » à l'Hôtel du Comité France-Amérique, à Paris, où les Claude Hurtubise et Victor Martin, délégués de la Société des éditeurs canadiens du livre français, les Gilles Marcotte, Jean-Paul Fillion, Gaston Miron et Gérard Dagenais sont reçus par les dirigeants de Hachette (Laurendeau, 1960). Aucuns chiffres précis ne sont disponibles, mais le distributeur prédit un franc succès. Il annonce même une deuxième mise en vente pour octobre 1960.

Les titres sélectionnés, présentés dans la revue *Livres de France*, proviennent des Éditions Fides, Beauchemin, de l'Hexagone, du Cercle du Livre de France et des Éditions du Lévrier. Fides compte deux titres : *Au-delà des visages* et *Le gouffre a toujours soif* d'André Giroux. *Malgré tout la joie*, du même auteur, fait partie des ouvrages du Cercle du Livre de France, avec *350 ans de théâtre au Canada français*, de Jean Béraud, et *La voie maritime du Saint-Laurent*, de Lionel Chevrier. Beauchemin a envoyé trois titres : *Canada, réalités d'hier et d'aujourd'hui*, de Jean Bruchési, *Anthologie de la poésie canadienne-française*, de Guy Sylvestre, et *Il suffit d'un jour*, de Robert Élie. *L'étoile pourpre*, d'Alain Grandbois, *L'homme et le jour*, de Jean-Guy Pilon, et *Brève histoire du syndicalisme ouvrier au Canada*, de Louis-Laurent Hardy, tous parus aux Éditions de l'Hexagone, s'ajoutent à la liste, de même que *Le concept de Droit selon Aristote et St Thomas*, du R. P. Lachance, publié aux Éditions du Lévrier. Je n'ai pu retracer la maison d'édition de *L'égaré II* (!), de Henri Beaudout. Enfin, on mentionne aussi quelques numéros des *Écrits du Canada français*. Chaque titre fait l'objet d'une présentation « élogieuse » d'un membre de la Société des gens de lettres. Tout porte à croire que l'entreprise sera fructueuse. Selon Hébert (1972 : v), la Société des éditeurs canadiens du livre français n'avait choisi que la « crème » des ouvrages québécois. Fait étrange, la « crème » semble provenir en majorité des maisons d'édition dont les dirigeants sont liés de près au conseil d'administration de la Société...

Le formidable succès prévu par Hachette tarde à se manifester. En octobre 1960, plutôt que de tenir promesse, on repousse encore la date de la deuxième mise en vente. Puis suit un long silence.

Finale­ment, le 7 décembre 1963, soit quatre ans plus tard, nous arriva le rapport final de l'opération : Hachette avait réussi à vendre en France et dans la francophonie tout entière exactement 523 livres du Québec ! Nous avons reçu un chèque de \$ 606.79 à diviser entre tous les éditeurs participants, non sans avoir déduit certains frais d'expédition de \$ 222.51 (p. v).

Dans ce passage, l'amertume de Hébert traduit celle de tous les éditeurs québécois. Non seulement se sentent-ils bernés, mais ils doivent encore payer le rapatriement de leurs invendus¹⁰. Certains éditeurs choisissent alors de donner leurs ouvrages à la bibliothèque de la Délégation générale du Québec à Paris, plutôt que d'augmenter les coûts de ce désastre.

« L'aventure Hachette » de 1959 se termine donc en 1963 par un piteux constat d'échec. L'entreprise française a fortement déçu les éditeurs québécois. « Les résultats furent si décevants qu'il fallut se rendre à l'évidence : nous avions vu trop grand, trop tôt » (Tisseyre, 1967 : 31). Néanmoins, les éditeurs n'abandonnent pas la lutte : ils ont vu miroiter la possibilité d'être diffusés en France et ils comptent bien se rattraper en utilisant d'autres moyens.

Il existe un aspect positif à la tentative de 1959. L'expérience de la diffusion à l'étranger permet aux éditeurs québécois de tirer certaines leçons. Ils ont compris qu'il est inutile de traiter avec une « méga-entreprise » alors qu'ils ne possèdent que quelques titres « vendables » (Hébert, 1972 : vi). Ils savent aussi qu'ils doivent d'abord être connus en France pour réussir à vendre des livres, car les lecteurs français ne sont guère initiés aux livres québécois parus avant 1960. Les éditeurs participeront donc aux foires internationales afin d'établir des liens avec les professionnels français du livre, les éditeurs, les diffuseurs, les distributeurs et les critiques, qui seuls peuvent leur ouvrir les portes de l'Hexagone.

10. Lors d'une table ronde organisée dans le cadre du 59^e Congrès de l'ACFAS à Sherbrooke, en mai 1991, par le Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec, Miron affirmait que la plupart des colis expédiés par l'Hexagone en 1959 n'avaient même pas été ouverts. Hachette les avait tout simplement entreposés pendant quatre ans.

LORSQUE LES FRANÇAIS S'INTÉRESSENT
AUX PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Avant 1960, les lecteurs français s'intéressaient sporadiquement aux œuvres québécoises. En général, ils lisaient surtout des best-sellers réédités par des maisons françaises¹¹ : *Jean Rivard, le défricheur, Maria Chapdelaine, Les engagés du Grand Portage, Trente arpents* et *Bonheur d'occasion* étaient les principaux ouvrages ayant droit à un certain auditoire. Avec la Révolution tranquille, les Québécois semblent bénéficier d'une attention plus importante. Dans *Le roman québécois en France*, Jacqueline Gerols explique ce changement de situation :

La fin des années cinquante marque une étape importante dans la publication des œuvres canadiennes en France, non seulement parce qu'elle consacre la réputation de quatre grands romanciers québécois qui sont édités, lus et appréciés en France, mais encore parce que ce succès va inciter les éditeurs français à la « prise de risque », c'est-à-dire à la première édition, ce qui aura pour conséquence un changement subtil mais important de leurs critères de sélection (1984 : 6).

En acceptant de publier des œuvres québécoises, les éditeurs français alimentent l'intérêt de leurs lecteurs pour un Québec en pleine émergence, qui souhaite se soustraire au joug d'un gouvernement anglais pour retrouver la mère patrie tant regrettée. Comme le montre bien Gerols, le mythe de la « révolution québécoise », en autant qu'il engendre la reconnaissance et l'attachement aux origines françaises, contribue grandement à susciter chez le lecteur une curiosité pour le Québec. En littérature, Julliard, Gallimard, Grasset, Le Seuil et Laffont – pour ne reprendre que les éditeurs des années 1960 étudiés par Gerols – exploiteront la veine québécoise et tenteront d'imposer leurs nouveaux auteurs en France. Yves Berger et Robert Laffont sont toutefois les plus ardents défenseurs de la culture québécoise. Ils essaient d'ouvrir un créneau québécois en s'impliquant activement dans la promo-

11. Des premières éditions françaises d'ouvrages québécois existent avant 1960, mais la plupart s'intègrent dans des réseaux intellectuels spécifiques. Depuis les années 1960, il semble que le phénomène s'élargit, et les répercussions sont encore sensibles aujourd'hui.

tion des publications et ils n'hésitent pas à prendre la plume pour défendre leurs protégés. On retrouve la signature de Berger sous plusieurs textes (communiqués de presse, comptes rendus, préfaces, etc.) envoyés aux critiques français ou publiés dans des périodiques. Hébert reconnaît chaleureusement son dévouement : « Ce qui arrive cette année à nos écrivains est magnifique et des plus inattendu. Je crois qu'ils doivent d'abord leur succès à Yves Berger, éditeur qui s'est tourné en toute objectivité vers notre littérature [...] » (cité dans Thériault, 1966 : 22).

Pour Laffont, les textes québécois méritent une collection : « Les jeunes romanciers canadiens » reprend les romans primés du Cercle du Livre de France. C'est d'ailleurs aux Éditions Robert Laffont que l'on trouve le plus grand nombre de titres québécois dans les années 1960. « Robert Laffont est sans aucun doute l'éditeur qui a déployé le plus d'efforts pour diffuser le roman québécois en France », affirme Gerols (1984 : 120). En effet, il conclut plusieurs ententes avec Hébert, des Éditions du Jour, ou Tisseyre, du Cercle du Livre de France, afin de faire paraître *Poussière sur la ville*, *Le temps des jeux*, *Prochain épisode* et d'autres titres, maintenant célèbres, du répertoire québécois. Malheureusement, les écrivains québécois de Laffont n'auront guère de succès auprès des lecteurs français. Il semble que l'image de marque de l'éditeur spécialiste du best-seller n'ait pas réussi à promouvoir des genres différents. Les lecteurs de Laffont, habitués à un certain type de production, ont boudé les œuvres québécoises. Cette hypothèse de Gerols montre bien l'importance du rapport éditeur/public cible ainsi que l'influence d'une maison d'édition sur la réception de l'œuvre.

Les éditeurs français ne sont pas les seuls à s'intéresser aux livres québécois. Certains critiques abondent dans le même sens, admirant la « jeune vitalité des écrivains canadiens » face à la tradition littéraire française¹². Alain Bosquet, Claude Mauriac et Auguste Viatte comptent parmi les plus célèbres lecteurs de romans québécois. Leurs critiques auront du poids : celui de leur valeur intrinsèque et celui de la personnalité publique de leur auteur. En ce sens, on peut affirmer que ces hommes ont joué, au cours de la décennie 1960, un rôle-clé dans la promotion de la culture

12. Je me réfère encore au livre de Gerols, plus particulièrement aux chapitres VI et VII.

québécoise en France. Le succès d'*Une saison dans la vie d'Emmanuel*, de Marie-Claire Blais, en 1966, illustre bien ce phénomène : paru d'abord aux Éditions du Jour, ce roman devait connaître un succès mitigé au Québec (seul Jean Éthier-Blais avait reconnu le talent de la jeune écrivaine) avant d'être applaudi par un critique américain, Edmund Wilson. Or, Berger, qui s'intéressait beaucoup aux écrivains américains, prit connaissance d'un article de Wilson à propos d'*Une saison dans la vie d'Emmanuel*. Enhardi par cette bonne critique, puis séduit par ce roman, il décide de le publier chez Grasset. Mais si Berger est à l'origine de la publication française et en grande partie de sa réussite, c'est d'abord la critique qui réussit à convaincre les lecteurs et qui ouvre le chemin de la gloire à Blais¹³.

Au cours des années 1960, les éditeurs et les critiques français entretiennent l'intérêt des lecteurs envers les écrivains québécois. Néanmoins, le succès ne touche qu'une dizaine d'écrivains, pour la plupart déjà connus au Québec, et la réussite commerciale revient somme toute aux maisons d'édition françaises, car les gros tirages sont réservés aux livres *made in France* ! Qu'en est-il des publications québécoises ? Elles ne connaîtront pas la même destinée que les publications françaises. Mais le climat du moment encourage les professionnels du livre à tenter une nouvelle percée sur le marché de l'Hexagone. Profitant des accords franco-québécois et de la bienveillance des intellectuels français, les éditeurs québécois pourront enfin concrétiser leur vieux rêve : un dépôt de livres québécois à Paris.

LE CENTRE DE DIFFUSION DU LIVRE CANADIEN-FRANÇAIS

LORSQUE DANIEL CHAMPY S'INTÉRESSE
AUX PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Le premier Centre de diffusion du livre canadien-français ouvre officiellement ses portes en octobre 1967, au n° 11, rue de Sèvres, à Paris. Situé près du Quartier latin, dans le 6^e arrondis-

13. *Une saison dans la vie d'Emmanuel* a remporté le Prix Médicis en 1966. Dans *Le roman québécois en France*, Gerols notait que le tirage français dépassait le cap des 30 000 exemplaires (1984 : 156). Notons aussi que les lecteurs français ont découvert Blais grâce à d'autres critiques : Kleber Haedens, Claude Mauriac et Alain Bosquet.

sement, le centre bénéficie de la proximité des éditeurs parisiens. L'entente conclue entre la Librairie de L'École et le Conseil supérieur du livre marque une étape cruciale dans le processus d'exportation du livre québécois, entrepris à la fin des années 1950. Enfin, la production éditoriale québécoise est directement disponible, en plein cœur de Paris. Cet événement est le résultat des efforts conjugués du Conseil supérieur du livre et du ministère des Affaires culturelles du Québec d'une part, de Daniel Champy et Jean Fabre de la Librairie de L'École d'autre part. La conviction et le travail acharné de ces précieux alliés font en sorte que dès 1967 les Québécois peuvent se targuer d'avoir un distributeur officiel au sein de l'Hexagone.

Champy n'est pas devenu promoteur d'ouvrages québécois du jour au lendemain. Après avoir suivi des cours au Cercle de la Librairie, il exerce son métier à Troyes, non loin de Paris. Pendant tout ce temps, il s'intéresse au Québec ; lors d'un séjour à Montréal, en 1951, il rencontre les dirigeants des Éditions Fides et décide de quitter son emploi l'année suivante afin de se joindre à l'équipe du père Paul-Aimé Martin. De 1952 à 1955, il occupe le poste de Directeur de la section librairie de la Société Fides, à Paris, puis il en devient cogérant. Sa bonne connaissance du marché français et des publications québécoises lui procure une expertise rare à l'époque. Le lancement de la collection « Alouette », à Paris, en 1960, témoigne de son travail de diffusion. Cette collection, qui regroupe des auteurs appréciés du public français, comme Robert de Roquebrune et Félix Leclerc, sera présentée à plusieurs personnalités. L'événement se déroule au Club France-Amérique de Paris, devant les critiques du *Figaro littéraire*, des *Nouvelles littéraires* et de la *France catholique* et donne lieu à des émissions de radio et de télévision (Anonyme, 1960b). En 1961, Champy quitte les Éditions Fides pour accepter le poste de chef du service Exportation de la Librairie de L'École. Tout de suite, il propose à Fabre, directeur de L'École, de diffuser les livres québécois en France, puis il élargit son projet aux livres de toute la francophonie¹⁴. L'idée est lancée, mais il faut attendre la fin des négociations entre les éditeurs québécois et les gouvernements pour que la maison parisienne accueille, en 1967, le Centre de diffusion du livre canadien-français.

14. Entrevue avec Fabre, réalisée à Paris en octobre 1990.

DE NÉGOCIATIONS EN NÉGOCIATIONS

En 1965, le premier numéro de la revue *Vient de paraître* (Tisseyre, 1965) annonce que le ministère des Affaires culturelles accepte de financer l'installation d'une librairie canadienne à Paris. Les négociations, dont le début remonte à 1961, semblent enfin aboutir. Pourtant, le Centre de diffusion du livre canadien-français n'ouvre ses portes que deux ans plus tard. Que se passe-t-il entre 1961 et 1967 ? Voyons ce que Tisseyre, président du Conseil supérieur du livre, écrit à ce sujet :

C'est alors que l'Association des éditeurs canadiens envisagea l'ouverture d'une librairie canadienne-française à Paris. Mais les problèmes financiers qu'elle posait ne pouvaient être résolus sans une aide gouvernementale. [...]

L'Association s'adressa donc au ministère des Affaires culturelles de la province de Québec qui venait d'être créé. Son premier titulaire, monsieur Georges-Émile Lapalme voulut bien s'intéresser au projet. La délégation du Québec à Paris chercha un local. Diverses possibilités furent examinées et l'une d'entre elles semblait en bonne voie lorsque monsieur Lapalme fut remplacé au ministère des Affaires culturelles par monsieur Laporte. Avant que ce dernier ait à son tour donné son accord de principe quelques mois passèrent qui rendirent caduc le projet envisagé. Sans se laisser décourager, l'Association des éditeurs canadiens en élaborait un nouveau. Il ne restait plus que quelques détails à régler lorsque les élections du 5 juin 1965 amenèrent au pouvoir un gouvernement d'Union nationale dirigé par le Premier Ministre actuel, M. Daniel Johnson. Monsieur Jean-Noël Tremblay devint ministre des Affaires culturelles. Il fallut de nouveau repartir à zéro.

Ce petit jeu durait depuis 8 ans et nos livres n'étaient toujours pas diffusés en France. Il y avait de quoi se décourager. Mais l'Association des éditeurs canadiens est menée par des hommes obstinés, tenaces, qui refusent de s'accommoder d'une situation déraisonnable (1967 : 31).

Pour l'Association des éditeurs canadiens, la « situation déraisonnable », ce sont les 2 000 Canadiens qui vivent en Europe sans pouvoir lire des ouvrages parus dans leur pays natal et surtout les millions d'Européens, d'Africains, d'Asiatiques francophones qui ignorent jusqu'à l'existence d'une littérature québécoise. C'est aussi l'impossibilité de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des professionnels étrangers rencontrés à Francfort. C'est enfin concevoir des années d'effort, de travail acharné, et des milliers de dollars investis comme un échec irréfutable (Tisseyre, 1967 ; Anonyme, 1967d). Mais les éditeurs ne veulent pas abandonner : ils invitent Fabre au Québec, reprennent les négociations avec le ministre Tremblay et concluent une entente avec L'École, lors de la Foire du livre de Francfort de 1966, ce qui leur procure finalement un centre de diffusion à Paris.

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE DIFFUSION

Pour démarrer le Centre de diffusion du livre canadien-français, le ministère des Affaires culturelles du Québec donne au Conseil supérieur du livre une somme de 4 000 \$ répartie ainsi : 2 000 \$ pour l'expédition des livres et du matériel publicitaire ; 1 000 \$ pour la publicité dans la *Bibliographie de France* et autres périodiques ; 1 000 \$ pour le remboursement de la TVA (taxe d'entrée ou de vente) (Anonyme, 1967d). La subvention du Ministère vient couvrir une partie des frais additionnels à l'exportation. Cette aide permet aux éditeurs québécois de maintenir le prix de leurs ouvrages à un niveau qu'ils jugent abordable. Malheureusement, ce n'est pas suffisant. La diffusion de livres québécois à l'étranger demande un investissement considérable et une vision à long terme¹⁵. Or, le ministère des Affaires culturelles offre des crédits minimes qui doivent être renouvelés chaque année. Les dirigeants du centre de diffusion n'ont donc aucune garantie, et leur travail compte une bonne part de bénévolat¹⁶.

15. Entrevue avec Fabre.

16. Toujours selon Fabre, l'aventure du centre de diffusion ressemblait plus à une mission qu'à un exercice commercial. Recherchant la réciprocité entre les marchés français et québécois, le directeur de la Librairie de L'École et Champy ne comptaient guère les heures et les efforts investis.

Si l'action du ministère des Affaires culturelles se limite principalement à l'octroi des subventions, c'est au Conseil supérieur du livre qu'incombera la tâche de gérer les fonds et d'administrer le Centre de diffusion du livre canadien-français. Précisons toutefois que le travail du Conseil se fait principalement au Québec et seulement dans une certaine mesure à l'étranger, par le biais des foires internationales. L'administration directe du centre de diffusion reste entre les mains de Champy et de ses assistantes.

Le Conseil supérieur du livre a pour fonction de représenter toutes ses associations membres auprès des diverses instances gouvernementales, publiques ou étrangères. Pendant l'épisode du Centre de diffusion du livre canadien-français, sa première tâche consiste à maintenir les liens entre les deux continents et à faire circuler l'information. Pour l'axe Québec-France, cela signifie que J.-Z.-Léon Patenaude, le secrétaire général du Conseil supérieur du livre, reçoit les listes de publications des éditeurs intéressés, ainsi que tous les documents publicitaires, administratifs et autres. De concert avec les dirigeants de l'Association des éditeurs canadiens, il effectue une première sélection parmi les titres, puis expédie le tout à Paris. Cette formule vaut pour le premier envoi. Par la suite, afin d'éviter les délais qui nuisent à la vente des livres, le Centre de diffusion du livre canadien-français préférera traiter directement avec les éditeurs – nous verrons plus loin que cette façon de gagner du temps entraîne d'autres problèmes. L'axe France-Québec demande plus de doigté ; le secrétaire du Conseil supérieur du livre doit transmettre aux éditeurs et au ministère des Affaires culturelles le résultat des opérations. En fait, aux yeux des éditeurs québécois, le Conseil supérieur du livre est responsable du bon fonctionnement du centre de diffusion. On peut ajouter à ce schéma de fonctionnement d'autres éléments : les gouvernements et les foires internationales. Le Conseil s'occupe des demandes de subvention, des rapports et de tout autre lien avec le ministère des Affaires culturelles, la Délégation générale du Québec à Paris et le gouvernement français. À Francfort, Nice ou Bruxelles, le centre de diffusion, sous la gouverne du Conseil supérieur du livre, représente à la fois les éditeurs québécois, pris individuellement, et le dépôt parisien.

Grâce au Conseil supérieur du livre, l'information rejoint, en théorie du moins, tous les organismes participant au projet du Centre de diffusion du livre canadien-français. Mais là ne s'arrête pas le travail : la diffusion des livres à l'étranger demande un

effort de publicité auprès des acheteurs potentiels. Comme le centre de diffusion regroupe plusieurs éditeurs, le Conseil supérieur du livre mettra sur pied un catalogue collectif des livres québécois disponibles en France. Tirée du *Catalogue de l'édition au Canada français*¹⁷, qui comprend 4 000 titres, la liste sera distribuée gratuitement aux professionnels du livre lors des foires internationales, en plus d'être envoyée, par le biais du centre de diffusion, aux libraires français.

Le secteur Exportation que dirige Champy orchestre toutes les relations avec l'étranger ; la Librairie de L'École s'occupe aussi bien de livres belges, suisses et africains que de livres québécois. En ce qui concerne le Centre de diffusion du livre canadien-français, Champy met à la disposition des éditeurs tous les services commerciaux de la librairie. Selon un article publié dans *Québec en bref*,

[l]a librairie de l'École se charge de la publicité. Elle expédie aux libraires et aux écoles toute documentation relative aux ouvrages canadiens-français ; elle annonce les ouvrages dans ses revues pédagogiques et culturelles ; elle possède un étalage de livres canadiens-français dans son magasin de Paris et dans ses dépôts régionaux. Des expositions sont prévues en France avec le concours du ministère des Affaires culturelles et la Délégation générale du Québec à Paris (Anonyme, 1967h).

Pour l'aider dans cette lourde tâche, Champy aura recours à des stagiaires québécoises. De 1967 à 1974, Maud Sirois¹⁸, Lucy Bellemarre et Marie-Cécile Gendreau participeront aux efforts de diffusion du Comptoir de l'École. Le salaire de ces stagiaires sera défrayé par le ministère des Affaires culturelles, selon les termes des accords franco-québécois.

17. Ce catalogue était publié annuellement, depuis 1966, par le Conseil supérieur du livre.

18. En 1991, Maud Sirois travaillait à la Délégation générale du Québec à Paris. En 1967, elle était une jeune étudiante québécoise en Lettres de la Sorbonne qui arrondissait ses fins de mois en travaillant pour Champy (entrevue avec Maud Sirois, réalisée à Paris en juin 1990).

Les ouvrages bénéficient donc d'une infrastructure bien établie et d'un vaste réseau de distribution. Théoriquement, cela signifie que les livres québécois font l'objet d'un véritable travail de diffusion. L'entente qui unit L'École au Conseil supérieur du livre insiste sur ce dernier point. Sirois joint aux envois habituels de la librairie un dépliant publicitaire sur les parutions québécoises. Ce feuillet d'information est expédié d'office aux librairies et aux institutions faisant partie du réseau couvert par L'École. La publicité est également envoyée tous les mois à la *Bibliographie de France* et au *Bulletin du livre*. Une fois par année, le catalogue du centre de diffusion suit le même parcours. L'envoi de divers prospectus ne suffisant pas à faire vendre les livres, Champy organise des visites de représentants dans les librairies. Il ne fait pas d'envois d'office, mais il met au point un service « commission » qui permet d'importer du Canada tous les ouvrages de langue française qui lui sont demandés (Champy, 1975 : 19). De plus, un service de recherches bibliographiques est mis à la disposition des clients.

Le Centre de diffusion du livre canadien-français bénéficie des activités de promotion organisées par la Délégation générale du Québec à Paris¹⁹. Dès qu'un auteur ou un artiste semble bien accueilli par les Français, la délégation s'empresse d'organiser des tournées de promotion, des lancements, des expositions, etc. Ainsi, Hamelin puis Élie, délégués du Québec à Paris, vont grandement contribuer à la promotion de la culture québécoise en maintenant une certaine effervescence autour de la production québécoise. Néanmoins, leur travail concerne d'abord les écrivains ou les artistes reconnus ; les Jean Basile, Marie-Claire Blais et Anne Hébert, publiés par des éditeurs français, sont donc généralement mieux reçus que les auteurs moins connus inscrits au catalogue du centre de diffusion. En ce sens, les retombées demeurent limitées pour ces derniers.

Chaque année, le centre de diffusion participe aux expositions et aux foires du livre régionales ou internationales. Cette présence, assurée par Champy ou Gendreau, requiert un stock

19. Le rôle des attachés culturels et des bibliothécaires de la Délégation générale du Québec à Paris ne doit pas être sous-estimé en ce qui a trait aux efforts de promotion de la culture québécoise. Je tiens à soulever ce point afin de ne pas occulter un élément moins étudié mais essentiel au phénomène de la diffusion du livre en France.

important d'ouvrages afin de répondre rapidement aux commandes. À cet effet, L'École garde dans ses locaux de la rue de Sèvres un espace réservé à l'entreposage des livres québécois. De plus, quatre rayons de la librairie offrent aux lecteurs parisiens les dernières parutions du Québec. Selon Champy, « le Centre de Diffusion du Livre Canadien Français, animé par L'École, avait une activité de service : il faisait connaître [et] il répondait aux demandes » (1975 : 20).

D'UN CATALOGUE À L'AUTRE

Pour faire connaître la production québécoise aux libraires français, nous avons vu que le centre de diffusion publie ses catalogues annuels en encart dans le *Bulletin du livre*. C'est ainsi que j'ai pu retrouver cinq catalogues (1967, 1969, 1970, 1971 et 1972). L'analyse de ces documents me permet de suivre l'évolution des exportations de 1967 à 1972 (voir annexe VI). Ne pouvant m'attarder sur chaque titre, j'ai choisi d'exposer les grandes tendances et de les illustrer par les titres les plus représentatifs. J'ai aussi regroupé les maisons d'édition en reprenant la classification proposée par Jacques Michon dans « L'édition littéraire pour grand public de 1940 à 1960 » (1986 : 162). Cette classification, qui distingue les maisons d'édition en fonction de leur production et du public qu'elles visent, comprend l'éditeur scolaire et jeunesse, l'éditeur pour grand public, l'éditeur mixte et l'éditeur pour circuit restreint. La catégorie « Autres » comprend L'Éditeur officiel et, pour 1967, IVE que je n'ai pu identifier. Pour mieux distinguer les tendances du catalogue, j'ai ajouté la catégorie des « Presses universitaires »²⁰. J'insisterai donc sur l'évolution de ces catalogues, en cherchant à mettre en évidence les choix et les stratégies des dirigeants du centre de diffusion.

20. Malgré cet ajout, le classement est parfois difficile à faire. Ainsi, dans le cas de Déom et de Garneau, ces entreprises devraient faire partie des éditeurs pour grand public. Néanmoins, dans les années 1960 et 1970, ces éditeurs se spécialisent dans l'édition de poésie, c'est pourquoi je les inscris dans le circuit restreint. Les publications du CELEF, qui s'apparentent à celles des presses universitaires, m'incitent à ranger le centre de recherche dans cette catégorie. Enfin, Bélisle éditeur, qui publie surtout des ouvrages de vulgarisation, des manuels techniques et des dictionnaires, fait partie de la catégorie « Scolaire et jeunesse », même si cette appellation ne correspond pas tout à fait à la production de la maison.

En mai 1967, la Librairie de L'École reçoit une première cargaison de livres. Le Conseil supérieur du livre annonce 150 titres sélectionnés parmi les publications québécoises susceptibles d'intéresser le public français, en spécifiant que ce chiffre n'est que le minimum retenu pour les débuts (Anonyme, 1967c). Le catalogue de 1967 classe les ouvrages par ordre alphabétique d'auteur tout en indiquant, entre parenthèses, la nature des livres, présentation qui permet de dresser la liste suivante :

GENRES RETENUS DANS LE CATALOGUE 1967

Histoire	25	Roman juvénile	3	Droit	1
Littérature	19	Album		Folklore	1
Roman	18	pour enfants	2	Géographie	1
Essai	15	Biographie	2	Littérature juvénile	1
Poésie	8	Critique	2	Médecine	1
Documentation	6	Mémoires	2	Musique	1
Sciences sociales	5	Religion	2	Nouvelle	1
Album	4	Sociologie	2	Poésie, art	1
Théâtre	4	Anthologie	1	Politique	1
Art	3	Botanique	1	Récit	1
Conte	3	Dictionnaire	1	Recueil	1
Philosophie	3	Document	1	TOTAL	143

De toute évidence, ce classement, trop arbitraire, complique la consultation du catalogue plus qu'il ne la simplifie. Cette maladresse nous révèle d'emblée un certain amateurisme quant à la mise en marché des livres. Le système de classement ne suit pas les normes bibliographiques, et l'accent porte sur les auteurs, pour la plupart inconnus en France à cette époque, au lieu de promouvoir la production en tant que telle. L'erreur sera corrigée dans le catalogue de 1969 qui adopte un classement par genre.

Afin de pouvoir comparer les données du catalogue de 1967 à celles des autres listes, j'ai recouru à un classement par genre qui comprend les catégories suivantes : « Philosophie, psychologie, religion », « Sciences sociales », « Philologie, linguistique », « Sciences », « Beaux-arts », « Littérature », « Histoire, géographie, biographie »²¹.

21. Selon les années, ces catégories peuvent apparaître comme des genres ou des sous-genres. Ce classement est celui utilisé dans le *Catalogue de l'édition au Canada français*, publié par le Conseil supérieur du livre.

Le tableau n° 1 offre un aperçu du premier catalogue du Centre de diffusion du livre canadien-français. Les 143 titres choisis pour la première expédition proviennent de maisons d'édition membres de l'Association des éditeurs canadiens. En tout, une vingtaine d'éditeurs participent à la première traversée. Alléchés par cet Eldorado, plusieurs éditeurs ont souhaité faire partie de l'équipée, mais Patenaude et Tisseyre ont préféré restreindre le nombre des participants et la quantité de livres à expédier, quitte à augmenter par la suite. Seules quelques entreprises, Fides (24 titres), CLF (21), Beauchemin (14) et Le Jour (10) offrent plus d'une dizaine de titres.

Les ouvrages compris dans la section « Philosophie, psychologie, religion » offrent un ensemble disparate. En effet, il est difficile d'établir le lien entre *Pour la conversion de la pensée chrétienne* (HMH), de Fernand Dumont, *Hommes, qui êtes-vous ?* (CPP), de Suzanne Fouché, et *Théorie de la connaissance scientifique selon Gaston Bachelard* (Fides), de Maurice Lalonde. Par contre, les ouvrages de sciences sociales démontrent une certaine cohésion : ils présentent quelques aspects de la société québécoise, d'hier à aujourd'hui, avec des titres tels *Mon pays, Québec ou le Canada* (CLF), de Solange Chaput-Rolland, *Situation de la recherche au Canada français* (Presses de l'Université Laval), de Fernand Dumont et Yves Martin, et *Dossier sur le pacte fédératif de 1867* (Bellarmine), de Richard Arès. En sciences, un secteur qui à première vue semble peu enclin au nationalisme, la sélection reflète la même préoccupation ; sur les trois titres envoyés, deux ouvrages abordent des sujets particuliers au Québec : *La flore laurentienne* (Presses de l'Université de Montréal) du frère Marie-Victorin et *La vie des sciences au Canada français* (Imprimeur de la Reine) de Cyrias Ouellet. Dans les secteurs « Beaux-arts », « Musique » et « Histoire, géographie, biographie », l'on prône ouvertement la culture québécoise : *Montréal* (Leméac), de Robert Choquette, *La peinture moderne au Canada français*, de Guy Viau, et *La vie musicale au Canada français* (Imprimeur de la Reine), d'Annette Lasalle-Leduc, *Jeanne Mance* (Fides) de Marie-Claire Daveluy, *Succès d'intendance de Jean Talon* (Leméac), de Roland Lamontagne, sans oublier les ouvrages des historiens consacrés, Gustave Lanctôt, Marcel Trudel, Marius Barbeau, Lionel Groulx et Guy Frégault. En littérature, sur 71 titres, on compte 19 essais ou études, la plupart portant sur la littérature québécoise. La cinquantaine d'ouvrages de fiction se

répartit entre quelques auteurs classiques (Félix-Antoine Savard, Émile Nelligan, Robert de Roquebrune, Marie Le Franc) et plusieurs jeunes auteurs (Hélène Ouvrard, Françoise Loranger, Paul Chamberland, Claude Jasmin et Yves Thériault). Les nouveautés littéraires s'inscrivent dans la tradition des grands thèmes canadiens-français : les grands espaces, la terre, le pays, la religion, la révolte.

Dans l'ensemble, le catalogue de 1967 présente une production à saveur très régionale. Les dirigeants de l'Association des éditeurs canadiens semblent avoir choisi les titres selon leur marque d'appartenance à la culture québécoise pour mettre de l'avant une image acceptée et légitimée du Québec. Mêmes les ouvrages savants, qui s'éloignent du champ culturel, entretiennent à leur façon cette représentation du pays. Mais cette volonté de « vendre » une culture québécoise profite surtout aux éditeurs spécialisés en sciences humaines. Tout en offrant un éventail assez large de la production, le catalogue de 1967 privilégie d'abord la littérature (50 %), puis l'histoire (17 %). Cela augmente d'autant plus le poids des éditeurs spécialisés dans ces genres, Fides, Beauchemin et le CLF, qui à eux trois comptent 41 % des titres.

Malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir les critères de sélection utilisés par les dirigeants du centre de diffusion. Selon les commentaires glanés dans la revue *Vient de paraître*, seuls les éditeurs membres des associations rattachées au Conseil supérieur du livre pouvaient envoyer leurs publications. Patenaude et Tisseyre insistent également sur la qualité des ouvrages, sans toutefois préciser ce qu'ils entendent par « qualité ». Chose certaine, les données indiquent clairement que des entreprises sont plus choyées que d'autres ; cela s'explique parfois par l'importance des fonds – pensons aux Éditions Fides qui publient depuis 1937, comparativement aux Éditions Parti Pris, actives depuis 1963. Cette raison ne justifie pourtant pas l'écart entre les 10 titres des Éditions du Jour (1961) et les 2 titres des Éditions Garneau (1899). Dans ce cas, on semble n'avoir tenu compte que de l'ampleur de la production récente.

Le 18 octobre 1967, dans les salons de l'Hôtel Lutétia, près de 500 personnalités sont invitées par le ministère des Affaires culturelles, le Conseil supérieur du livre et la Librairie de L'École à assister à l'inauguration officielle du Centre de diffusion du livre canadien-français (Anonyme, 1967f). La réception offerte par le Ministère célèbre l'initiative qui descend en droite ligne des

échanges franco-québécois. Les représentants du Conseil supérieur du livre et de la Librairie de L'École sont satisfaits : le centre de diffusion semble bien intégré dans son environnement parisien. De 1967 à 1969, tout va pour le mieux, du moins selon les rédacteurs de la revue *Vient de paraître*. En septembre 1968, le centre, qui diffuse désormais 250 titres, obtient une deuxième subvention de 4 000 \$ du ministère des Affaires culturelles (Anonyme, 1968b). Le 1^{er} mars 1969, par le biais d'une publicité dans *Le Devoir*, le Conseil supérieur du livre annonce que le Centre de diffusion du livre canadien-français offre 400 titres puis, en mars 1969, le nombre s'élève à 500.

Le catalogue de 1969 a subi plusieurs transformations. La présentation, de facture plus moderne, adopte désormais le classement par genres qui facilite la consultation d'une liste de plus en plus longue. Si le nombre d'éditeurs participants n'a pas changé – IVE et Atelier cèdent la place à l'Hexagone et à Ré-édition Québec, pour un total de 23 éditeurs –, la quantité de titres disponibles a triplé. Cette augmentation se répartit inégalement selon les catégories d'ouvrages et les entreprises. En fait, la disproportion entre les éditeurs est désormais flagrante. Sur 482 titres, Fides s'accapare 31 % des exportations, suivi du CLF (11 %), des Presses de l'Université de Montréal (PUM) (7,5 %), de Beauchemin (7 %) et, *ex æquo*, du Centre de psychologie et de pédagogie et de HMH (6 %).

La première catégorie, qui rassemble les ouvrages de philosophie, de psychologie et de religion, compte désormais 24 titres. Parmi ce nombre, plusieurs ouvrages de psychologie populaire, en particulier ceux de Lionel Gendron, publiés aux Éditions de l'Homme (*L'adolescent veut savoir*, *La femme et le sexe*, *Qu'est-ce qu'un homme ?*, etc.), se sont ajoutés à la liste de 1967. Dans le secteur des sciences sociales, on augmente les collections déjà lancées en 1967 : « Leçons inaugurales » des Presses de l'Université de Montréal, « Constantes » et « Aujourd'hui » des Éditions HMH et « Bibliothèque économique et sociale » de Fides. La plupart des nouveautés en droit, en sociologie et en éducation abordent la question de la dualité de la société canadienne. Des titres comme *Québec/Canada anglais, deux itinéraires/un affrontement*, de Michel Brunet, *De Gaulle au Québec*, du Devoir, ou *Le Canada à l'heure du choix*, de Walter Gordon, illustrent bien le thème que les dirigeants du centre de diffusion semblent vouloir exploiter : l'engouement des Français pour le mouvement

séparatiste québécois, exacerbé par la déclaration fracassante du Général de Gaulle, en 1967.

Les Presses de l'Université de Montréal mettent de l'avant le secteur des sciences grâce à la collection « Séminaire de mathématiques supérieures ». Dans la catégorie « Sciences appliquées », les Éditions de l'Homme proposent deux traductions, *Exercices pour rester jeune* et *Pour vous future maman*, de Trude Sekely. La section « Beaux-arts », qui inclut également la musique, le théâtre et le cinéma, exploite d'abord la veine régionale avec des titres comme *Visages du Québec* (CLF), de Jean-Charles Harvey, *Québec et l'Île d'Orléans* (du Pélican), de Mia et Klaus, et les pièces de théâtre de Félix Leclerc (Beauchemin).

La section littéraire regroupe le plus grand nombre de titres. De 71 ouvrages, en 1967, on passe à 236 titres en 1969, maintenant le pourcentage à 49 %. Tous les éditeurs de littérature profitent de cette augmentation des stocks, mais certains plus que d'autres. La plupart des éditeurs comptent moins de 6 titres destinés à l'exportation. Par contre, les Éditions de l'Homme, du Jour et Beauchemin expédient chacun une quinzaine de titres, tandis que la participation du CLF s'élève à une trentaine. HMH enrichit ses collections « Constantes » et « L'Arbre ». Les Éditions du Jour misent sur une littérature moderne, avec les collections « Poètes du Jour » et « Romanciers du Jour ». Le CLF, les Éditions de l'Homme, et quelques autres éditeurs moins bien représentés – Parti Pris, Déom, Garneau, l'Hexagone – démontrent aussi leur désir de faire connaître la littérature québécoise actuelle. Cependant, ces entreprises ne peuvent concurrencer Fides qui s'accapare définitivement la part du lion : 99 titres littéraires, soit 37 % de la production littéraire ou 20 % du total des exportations. Avec ses collections de classiques, telles « du Nénuphar », « Classiques canadiens » et « Bibliothèque canadienne-française », Fides impose sans doute une production de qualité, mais surtout, à l'heure du nouveau roman, une image très conservatrice de la littérature québécoise. Enfin, près du quart des titres littéraires sont des études d'auteurs, des analyses thématiques ou des histoires littéraires. La littérature de jeunesse comprend des ouvrages publiés au Centre de psychologie et de pédagogie (CPP). Fides et Beauchemin ajoutent aussi quelques titres.

En histoire, à côté des manuels de Lanctôt, la Nouvelle-France est à l'honneur grâce à la collection « Fleur de lys » de Fides, tandis que Ré-édition Québec s'intéresse à la révolte des

Patriotes. Les biographies relatent les vies des grands héros canadiens-français, de Pierre Le Moyne d'Iberville à Marie Morin.

En résumé, il s'agit d'un catalogue très conservateur, composé de classiques de la littérature québécoise et d'ouvrages de sciences humaines axés principalement sur le thème de la survivance passée et présente de la nation française en Amérique, illustré par l'histoire de la colonie française et de ses héros, la crise de la Conscription ou encore la Révolution tranquille. Mais en insistant sur cet aspect de la production, les dirigeants du centre de diffusion occultent en partie la modernité et l'universalité de certains titres littéraires. Noyés dans la masse des auteurs publiés chez Fides ou chez Beauchemin, les Hubert Aquin, Jacques Poulin et Suzanne Paradis perdent leur originalité. De plus, les personnes chargées de la sélection n'ont pas osé expédier les livres les plus provocateurs de la production récente, trop éloignés de la tradition littéraire française : la faible participation de l'Hexagone ou de Parti Pris donne à peine un avant-goût d'une littérature revendicatrice et innovatrice, d'un langage différent, aux accents joualisants. Si la révolution sociale est à la mode, la révolution linguistique n'est pas encore admise.

En 1969, il est encore trop tôt pour juger la pertinence et l'équité de cette sélection. Les éditeurs se fient au bon jugement des dirigeants qui augmentent continuellement la liste des ouvrages « exportables ». Signe de réussite, semble-t-il, le centre commence à faire des petits ! Un deuxième centre de diffusion est ouvert chez Vander-éditeur, au n° 21 de la rue Defaqz, à Bruxelles. En 1971, le Conseil supérieur du livre signera une entente avec l'International Scholarly Book Services Inc., de l'État de l'Illinois, pour un troisième dépôt de livres québécois. Ces centres diffusent également les manuels des membres de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec. Le Conseil entretient des liens étroits avec la Librairie Sanski, de Milan, et la Librairie Multalen, de Genève. Par le biais de ces centres de diffusion, les livres québécois sont vus à toutes les manifestations, et les catalogues sont largement distribués ; les livres du centre situé à Paris se rendent à Nice et à Francfort, ceux du centre de Bruxelles, en Europe de l'Est, et ceux du centre de l'Illinois, un peu partout aux États-Unis.

Pourtant, dès la fin de l'année 1969, les éditeurs québécois rechignent devant le nombre de volumes retournés. Lors de l'envoi initial, en 1967, il avait été convenu que l'Association des

éditeurs canadiens assurerait la première sélection et que, par la suite, les éditeurs choisiraient eux-mêmes les publications susceptibles d'intéresser les libraires français. Or, certains éditeurs ne se contentent pas de quelques titres, ils expédient toutes leurs nouveautés, voire presque tout leur fonds. C'est le cas du CLF, des Éditions du Jour et surtout des Éditions Fides. Ne pouvant entreposer et diffuser autant de livres en raison des moyens et de l'espace restreints dont il dispose, Champy se voit dans l'obligation de retourner une bonne partie des stocks au Québec, ce qui entraîne des frais supplémentaires. Pour pallier cet inconvénient, le Conseil supérieur du livre publie « un guide à l'intention des éditeurs participant aux centres de diffusion²² », qui spécifie les critères choisis pour « favoriser la mise en marché et la promotion du livre québécois à l'étranger » (Anonyme, 1971c). J'ignore si ce guide a influencé les éditeurs mais, au dire de Fabre, il semble que les problèmes soulevés par la sélection perdurent jusqu'à la fermeture du Centre de diffusion du livre canadien-français.

À partir de 1970, le montant annuel de la subvention offerte par le ministère des Affaires culturelles passe de 4 000 \$ à 10 000 \$. On publie un nouveau catalogue qui reprend, avec quelques améliorations, le système de classement de 1969. Boréal Express s'est joint aux éditeurs exportateurs. Le nombre de titres augmente toujours, atteignant 553, et plusieurs éditeurs offrent désormais leurs ouvrages reliés ou brochés. On hausse considérablement le prix des livres, parfois du double. Quant à la sélection des ouvrages, elle reste aussi difficile à cerner. Une cinquantaine de titres présentés en 1969 sont retirés de la liste alors que 120 s'y ajoutent. C'est en littérature jeunesse que l'on élimine le plus de titres (21), pour la plupart publiés au Centre de psychologie et de pédagogie. Cette maison d'édition qui, depuis la parution du Rapport Bouchard, a connu plusieurs émois, vit ses derniers beaux jours²³. En ce qui concerne les ouvrages laissés de côté, seule la mévente me semble expliquer leur exclusion. En retour, certaines catégories d'ouvrages reçoivent plus d'une di-

22. Je n'ai malheureusement pas retrouvé ce guide qui aurait pu nous éclairer sur les critères de sélection.

23. En 1970, le CPP n'apparaît plus dans les listes de membres de l'Association des éditeurs canadiens ou de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec. En fait, le CPP a été vendu à Éducation nouvelle en 1971.

zaine de nouveaux titres : la psychologie populaire, les sciences sociales, le droit, l'histoire et la littérature demeurent les secteurs privilégiés.

En 1971, les ouvrages sortis des Presses de l'Université du Québec (PUQ), de L'Actuelle, de Pédagogia et du Centre éducatif et culturel (CEC) se joignent au contingent de 1970, alors que le Centre de psychologie et de pédagogie, les Éditions de l'Homme et l'Éditeur officiel retirent presque toutes leurs publications. Le catalogue propose désormais 752 titres au lectorat français. Plus de 271 titres ont remplacé les 81 ouvrages mis à l'écart. Parmi ces derniers, une trentaine de titres publiés par les Éditions de l'Homme ou par l'Éditeur officiel se retrouvent dans le catalogue du centre de diffusion dirigé par Vander, à Bruxelles. Ces éditeurs affirment bénéficier ainsi d'une meilleure diffusion en Europe. Sans remettre en question l'ampleur de sa participation, le CLF semble avoir procédé au réexamen de ses expéditions. En littérature, Tisseyre échange une quinzaine de titres pour une trentaine de nouveautés²⁴. En général, le secteur littéraire s'accapare le plus grand nombre de nouveautés, soit 95 titres sur 271 : les études thématiques, biographiques ou historiques paraissent aux Presses de l'Université d'Ottawa (PUO), aux Presses de l'Université du Québec ou chez Fides, la fiction au CLF ou aux Éditions du Jour. Rattachée aux « Beaux-arts », la section « Théâtre, cinéma » remplace les pièces publiées par l'Éditeur officiel et les Éditions de l'Homme par celles des écrivains du CLF et des Éditions du Jour, les Jean Basile, Marie-Claire Blais, Françoise Loranger et Jacques Languirand. En littérature de jeunesse, les collections « Plein feu » et « Brin d'herbe », des Éditions Jeunesse, et « Contes de Maman Fonfon », de Fides, comblent le vide laissé par le Centre de psychologie et de pédagogie.

Mis à part la musique, chaque catégorie d'ouvrages gagne des titres. Sur 28 nouveautés dans le secteur « Philosophie, psychologie, religion », Fides compte 20 ouvrages de religion, les autres titres provenant des presses universitaires, de Bellarmin ou du Pélican. En sciences sociales, les ouvrages d'actualité des Éditions du Jour, tel *Si la bombe m'était contée*, d'Yves Thériault, *L'impossible Québec*, de Jacques Brillant, ou *La véritable histoire*

24. Pour plus de commodité, j'utilise le mot « nouveautés » pour désigner les titres ajoutés au catalogue du centre de diffusion et non uniquement les parutions récentes.

du *F.L.Q.*, de Claude Savoie, composent près de la moitié des nouveautés (46). Fides et les Presses de l'Université du Québec se partagent la plupart des nouveautés en éducation : la prise de conscience des enseignants à la suite du Rapport Parent et leurs interrogations sur l'enseignement de la religion suscitent plusieurs essais dans ce domaine. Quant aux Presses de l'Université de Montréal, elles enrichissent les sections du droit, de la linguistique et des sciences, en particulier la collection « Séminaire de mathématiques supérieures » qui semble connaître un certain succès. La catégorie « Sciences appliquées », composée d'ouvrages de vulgarisation, met les Éditions du Jour à l'honneur, avec des titres tels *Chasse et gibier du Québec*, de Bergeron et Guardo, *La beauté par la nature*, de Gisèle Lafortune-Brunet, et *En pleine forme*, d'Alphonse Gagnon. Les presses universitaires et Fides enrichissent considérablement la section « Histoire, géographie, biographie ». Excepté quelques titres sur le Japon qui sortent des sentiers battus, les nouveautés restent conformes aux thèmes traditionnels.

Somme toute, le catalogue de 1971 opte pour l'image d'un Québec plus moderne. En littérature, l'aspect traditionnel préservé par l'abondance des publications de Fides s'atténue devant les nouveautés du CLF, des Éditions du Jour et des presses universitaires. En sciences humaines, les dirigeants du centre de diffusion continuent de jouer la carte nationaliste, mais les nouveautés délaissent le thème de la Nouvelle-France au profit d'un Québec en pleine révolution sociale et culturelle. Enfin, l'édition savante, les ouvrages de vulgarisation et les livres pratiques conquièrent peu à peu leurs lettres de noblesse.

Ce rajeunissement du catalogue ne doit pas nous faire croire à des changements en profondeur. D'une part, la « sélection » correspond encore à des ajouts nombreux alors que peu d'œuvres sont retirées. Sur quoi se basent les dirigeants du centre de diffusion pour établir cette sélection ? Consultent-ils les résultats des ventes du centre de diffusion ou se contentent-ils d'inclure toutes les nouveautés en éliminant quelques titres qui ne semblent pas être bien reçus ? D'autre part, l'image projetée par les catalogues demeure celle d'une littérature nationale, donc régionale pour les lecteurs français. Or, le critère de « nationalité » réussit difficilement à faire vendre des livres, du moins à long terme. Voilà sans doute pourquoi certains éditeurs quittent le Centre de diffusion du livre canadien-français, mécontents des résultats obtenus. Tou-

tefois, les chiffres d'affaires ne constituent pas leur seul motif de récrimination. L'étude du catalogue de 1971 permet également de constater l'écart grandissant entre les presses universitaires, Fides, le CLF, Le Jour, HMH et Beauchemin, qui cumulent 627 titres (83 %), et la vingtaine d'éditeurs qui ramasse les « peanuts²⁵ »...

En 1972, l'écart se creuse davantage entre les deux parties. Les presses universitaires augmentent toujours leur lot d'exportations, atteignant 30 % du total. À l'exclusion de Leméac – de 3 titres en 1971 à 42, en 1972 – et des Éditions de l'Arc – qui viennent se joindre au groupe des éditeurs exportateurs –, la plupart des éditeurs de littérature générale, ont diminué le volume de leurs envois ; toutes proportions gardées, ce sont toujours les mêmes qui exportent le plus : Fides, Le Jour, le CLF, HMH et Beauchemin s'accaparent 415 titres, soit 56 % du total, contre 14 % pour les 16 autres éditeurs.

Cette fois-ci, la liste de 744 titres a été revue et modifiée en profondeur. 269 titres ont été supprimés, pour être remplacés par 261 nouveautés. En religion, Fides change une quinzaine de titres – parmi lesquels 13 avaient été rajoutés au catalogue de 1971 – pour une douzaine de nouveautés, tandis que Bellarmin ne propose plus aucun titre. En fait, la section « Philosophie, psychologie et religion » délaisse les essais religieux pour des histoires de l'Église et des études philosophiques, ce qui profite davantage aux presses universitaires (11 nouveautés). La deuxième catégorie d'ouvrages, jadis désignée par « Sciences sociales », prend le nom de « Sciences humaines » et, dès lors, change sa vocation. On renonce aux ouvrages d'actualité – plusieurs ouvrages des Éditions du Jour –, aux témoignages politiques et aux essais dont le sujet est trop particulier au Québec – par exemple, *Alphonse Desjardins et les Caisses populaires*, d'Yves Roby, *L'enseignement social des évêques canadiens de 1891 à 1950*, de Jean Hulliger, ou *La révision constitutionnelle*, de Marcel Faribault, publiés chez Fides – pour mettre de l'avant des ouvrages savants portant sur des thèmes universaux, qu'ils reflètent ou non la société québécoise. Ce changement bénéficie bien entendu aux

25. Je reprends une expression qui revient sous la plume du journaliste Jean-Claude Trait au sujet de « Livres du Canada », dans « Le livre québécois est malade au Québec comme à l'extérieur » (1974).

presses universitaires qui expédient près d'une trentaine de nouveautés. Dans les catégories « Éducation », « Droit », « Philologie », « Linguistique », « Beaux-arts » et « Musique », les ajouts proviennent presque exclusivement des presses universitaires, aux dépens des éditeurs de littérature générale.

En sciences, les Presses de l'Université de Montréal se voient contraintes de retirer plusieurs titres. En 1971, cette section du catalogue avait été considérablement enrichie, entre autres grâce à une série de documents photocopiés faisant partie de la collection « Séminaire de mathématiques supérieures ». Cette collection continue d'être diffusée, mais on exclut dorénavant les documents photocopiés pour ne conserver que les livres dûment imprimés. En sciences appliquées, on remplace aussi 7 nouveautés de 1971 par 11 ouvrages des Éditions du Jour, des Éditions Leméac et des presses universitaires.

Dans la section « Théâtre, cinéma », les nouveautés de 1971 sont préservées tandis que 19 titres de la collection « Théâtre canadien » de Leméac s'ajoutent au catalogue : 10 pièces de Marcel Dubé, 5 de Michel Tremblay, 3 de Françoise Loranger et 1 de Gratien Gélinas. La section « Littérature » connaît sans doute les changements les plus importants : 101 titres sont remplacés par 79 nouveautés. Le CLF poursuit la révision de ses exportations en éliminant 21 titres, en joignant 11 nouveautés. Fides retire une vingtaine de titres, la plupart inclus dans la collection « Classiques canadiens », pour mettre de l'avant des ouvrages savants, tandis que HMH sabre dans « L'Arbre ». Les *Écrits du Canada français* cessent complètement d'être distribués. Les Éditions du Jour suivent le courant, délaissant une quinzaine de titres et incluant une dizaine d'œuvres plus récentes, signées Jacques Ferron, Raoul Duguay ou Gilbert Langevin. En fait, aucun éditeur n'est épargné, sinon les presses universitaires dont la participation s'accroît sans cesse. Cette invasion du secteur littéraire par les presses s'explique par la tangente que prend le catalogue, surtout depuis 1970, et qui s'affirme de plus en plus, même chez les éditeurs littéraires : on délaisse la fiction au profit des ouvrages savants.

En histoire, le même phénomène s'observe dans la répartition de la production. Les presses universitaires augmentent la liste des ouvrages disponibles tandis que les autres éditeurs perdent du terrain. Ré-édition Québec demeure sans contredit l'entreprise la plus marquée par la sélection : elle retire 13 titres pour ne

conserver qu'un ouvrage de Félix Poutré, *Échappé de la potence* (!). Seuls Fides et Beauchemin résistent à cette tendance grâce à des auteurs incontournables tels Gustave Lanctôt (*Histoire du Canada*, Beauchemin), Robert Rumilly (*Histoire de la Province de Québec*, Fides), Guy Frégault et Marcel Trudel (plusieurs titres chez Fides). Cependant, la majorité des nouveautés proviennent des presses universitaires. En géographie, les Éditions Leméac apporteront le plus de titres, issus de la collection « Guides historiques et touristiques », mettant encore une fois le régionalisme en vedette.

Ce n'est donc qu'en 1972, soit cinq ans après l'ouverture du centre de diffusion, qu'une véritable sélection s'opère parmi la production québécoise disponible en France. Tous les éditeurs doivent revoir la liste de leurs publications : on retire les ouvrages qui ne se vendent pas, c'est-à-dire les ouvrages religieux traditionnels, les livres trop centrés sur l'actualité du Québec, les documents polycopiés, les classiques littéraires, pour les remplacer par des ouvrages savants ou des nouveautés littéraires. En fait, on cherche de moins en moins, semble-t-il, à imposer l'image d'une culture nationale. On tente plutôt de répondre aux besoins des lecteurs français qui ne manifestent pas l'enthousiasme espéré envers la production locale. Or, ces besoins se font sentir dans des créneaux autres que la littérature ou le folklore...

D'UN ÉDITEUR À L'AUTRE

Nous venons de voir que les ouvrages savants semblaient obtenir le plus de succès auprès des clients du centre de diffusion parisien. Dans une entrevue avec un journaliste de l'hebdomadaire *Perspectives*, Champy en explique la raison.

— *Le Centre, enchaîne-t-il, a une clientèle spéciale, composée principalement d'universitaires, de professeurs, de chercheurs, ainsi qu'un nombre restreint d'amateurs. Cette clientèle s'intéresse avant tout à des problèmes québécois représentant un intérêt universel.*

— *Par exemple ?*

— *Par exemple, tout ce qui a trait directement à l'histoire, à la politique, à l'ensemble de la société québécoise. Par conséquent, les ouvrages édités au Québec et traitant de ces domaines-là se vendent facilement, et ce*

non seulement à Paris même, en France, ou dans les pays francophones, mais encore dans d'autres pays non-francophones : l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, l'Espagne, voire le Japon. Si bien que la vente du livre canadien-français dans ces derniers pays représente 25 p. c. de notre chiffre d'affaires (Varoujean, 1973 : 22).

Importante, la quantité d'ouvrages littéraires pourrait permettre d'espérer de bonnes ventes en France. Néanmoins, toujours selon Champy, tel n'est pas le cas :

— [...] *Ces ouvrages romanesques n'ont-ils pas l'heur d'attirer l'attention de votre clientèle ?*

— *Sans vouloir décevoir personne, je dirai que non ! Le roman typiquement québécois, exception faite de certains ouvrages de Félix Leclerc, qui est très connu en France, se vend très mal... Vous savez sans doute qu'un bon roman québécois, un roman susceptible de toucher un public international, sort très souvent en coédition à Paris. Et puis même nos jeunes écrivains vendent difficilement en France, à moins, bien entendu, qu'il ne s'agisse d'un talent exceptionnel et que les critiques littéraires et l'éditeur ne l'aient imposé au public...* (p. 23).

Les dirigeants du centre de diffusion sont donc dans une situation fort délicate : ils doivent assurer la distribution de certaines d'ouvrages dont seulement le tiers, les ouvrages savants, se vend relativement bien. Cette situation transparaît dans la répartition des catalogues par types d'éditeur (voir annexe VII). Les presses universitaires s'accaparent une portion de plus en plus grande, atteignant 30 % du total en 1972. Les éditeurs mixtes qui allient la production littéraire à la production savante, soit Fides, Beauchemin et HMM, réussissent à se préserver environ 40 % des exportations, en diminuant la part d'ouvrages de fiction au profit des ouvrages savants. En 1972, seules les Éditions Leméac continuent de miser essentiellement sur la littérature, avec la collection « Théâtre canadien ». Pourtant, les pièces de Tremblay et de Dubé ne connaîtront guère plus de succès que les poèmes de Grandbois ou de Paradis. Ce sont les guides de voyages de Leméac qui remporteront la faveur du public.

Les éditeurs de littérature générale classés dans la catégorie d'éditeurs pour grand public parviennent à maintenir une pro-

portion variant autour de 20 %²⁶, composée principalement des nombreuses nouveautés du CLF et des Éditions du Jour. En 1971, Le Jour augmente ses exportations de livres pratiques, ce qui comble le vide laissé par les Éditions de l'Homme dont les publications sont désormais disponibles au centre de diffusion bruxellois dirigé par Vander. La baisse de la demande pour les ouvrages de fiction se trouve compensée par l'intérêt des lecteurs envers les ouvrages de vulgarisation, de psychologie populaire, etc.

De 1967 à 1972, les éditeurs scolaires et pour la jeunesse voient leur part diminuer comme une peau de chagrin. En fait, ces éditeurs préfèrent expédier leurs publications au centre de diffusion du manuel scolaire, rattaché au Centre de diffusion du livre canadien-français de Bruxelles. Ils profitent ainsi d'un réseau de distribution mieux adapté à leur production. Au centre de diffusion de Paris, les éditeurs n'envoient que les titres en littérature de jeunesse. Or, ces titres se vendent difficilement, subissant la concurrence des entreprises belges et françaises, Casterman, Fernand Nathan, voire L'École...

Enfin, le secteur le plus touché demeure sans contredit celui des éditeurs appartenant au circuit restreint. Leur capacité de production est inférieure à celle des éditeurs mixtes ou des éditeurs pour grand public qui disposent, règle générale, de plus de capitaux et qui peuvent compter sur le succès à court ou à moyen terme. Si cet état de fait peut expliquer un écart dans les exportations, il ne justifie pas la disproportion flagrante entre ces éditeurs et les autres²⁷. Composée principalement d'ouvrages littéraires, la production de ces éditeurs ne perce pas en France. En 1969, Champy exprimait déjà des réserves quant à la distribution de la littérature québécoise en France :

Dans l'ensemble la diffusion s'opère bien. Ce n'est malheureusement pas le roman ni la poésie, hélas ! qui se vendent le mieux. D'ailleurs ce genre d'ouvrages, même en France, ne trouve pas toujours preneurs. C'est l'Histoire – le Français est curieux de tout ce qui se rapporte

26. Ce pourcentage ne représente pas celui des ventes, que je crois nettement inférieur.

27. En 1969, leurs publications représentent moins de 7 % des titres au catalogue. En 1972, elles totalisent à peine 4 % des exportations, encore faut-il compter sur ces 29 titres les 11 recueils de Gilles Vigneault qui volent la vedette aux œuvres de Gaston Miron ou de Pierre Vallières.

au passé du Canada –, la sociologie générale, vos manuels scolaires, vos volumes de psychologie familiale qui sont les disciplines demandées (cité dans Richer, 1969 : 22).

À la lecture de cet extrait, nous pourrions croire que seule la demande des lecteurs français détermine l'évolution des catalogues. C'est du moins ce qui motive la plupart des changements au catalogue de 1972 ; soucieux de mieux satisfaire sa clientèle et d'éviter aux éditeurs québécois un trop grand nombre de retours, Champy décide, à partir de 1972, d'effectuer lui-même la sélection des titres. Ce faisant, il oriente la teneur du catalogue vers les ouvrages savants et les livres pratiques.

Si Champy se plie aux lois du marché, il va cependant à l'encontre des souhaits des dirigeants de l'Association des éditeurs canadiens et du Conseil supérieur du livre qui, à travers le Centre de diffusion du livre canadien-français, voyaient enfin la reconnaissance de la culture québécoise en France. Le projet collectif et culturel ne profite plus qu'à certains éditeurs, de moins en moins nombreux et de moins en moins soucieux d'exporter une « littérature nationale ». Et si Tisseyre et Hébert désirent encore promouvoir les nouveautés littéraires québécoises en France, ils doivent bien se rendre à l'évidence : leur rêve de succès ne peut subsister qu'en fonction de la coédition ou de la vente de droits, et non grâce à la distribution du Comptoir de L'École.

Les inégalités décelées entre les différents types d'éditeurs s'accroissent de façon évidente lorsque l'on s'arrête à la participation des éditeurs pris individuellement. La proportion des titres publiés chez les cinq éditeurs en tête du catalogue pour le nombre de titres, chaque année, augmente continuellement, jusqu'à atteindre un plateau en 1972. Pourtant, de 1967 à 1972, le nombre d'éditeurs participant au centre de diffusion ne varie guère²⁸. Un large fossé se creuse donc entre les entreprises en tête du palmarès et les autres. Divers facteurs permettent de comprendre cette situation.

28. Une diminution de ce nombre aurait pu expliquer cet accroissement. Contre toute attente, c'est l'inverse qui se produit : en 1967 et en 1969, on compte 23 éditeurs, 24 en 1970, 27 en 1971 et 25 en 1972. La faible augmentation notée, de 1967 à 1971 accentue l'écart : en 1967, 22 % des éditeurs inscrits se partagent 54,5 % des titres offerts ; en 1971, 18,5 % des éditeurs se partagent 69,8 %.

LES CINQ ÉDITEURS
EN TÊTE DES CATALOGUES DE DIFFUSION
DU LIVRE CANADIEN-FRANÇAIS POUR LE NOMBRE DE TITRES

1967	1969	1970	1971	1972
Fides CLF Beauchemin Le Jour PUL	Fides CLF PUM Beauchemin HMH et CPP	Fides CLF PUM Beauchemin HMH	Fides Le Jour CLF PUM Beauchemin	Fides PUM Le Jour PUL CLF
24 21 14 10 9	151 51 36 35 28	172 66 56 34 25	229 87 86 86 37	207 94 79 71 68
78 sur 143 54,5 %	301 sur 482 62,4 %	353 sur 553 63,8 %	525 sur 752 69,8 %	519 sur 744 69,8 %

Le lecteur peut se référer à l'annexe VI.

En premier lieu, la loi de la demande justifie la présence grandissante des presses universitaires, ce qu'a confirmé Champy. Cette raison explique, du moins en partie, l'importance des éditeurs mixtes qui publient des ouvrages savants ; c'est le cas de Fides, de Beauchemin et de HMH. D'autre part, les ouvrages pratiques des Éditions du Jour répondent également aux besoins des lecteurs français. Néanmoins, dans le cas de Fides et du Jour dont la participation augmente très rapidement, une large part de la production demeure consacrée à la fiction. De même, le CLF produit essentiellement des romans et des essais littéraires. Par conséquent, il faut prendre en compte d'autres facteurs pour justifier leurs positions respectives.

Faute de connaître le rapport entre la production totale des éditeurs et la sélection de titres des catalogues du centre de diffusion, je ne peux comparer la proportion attribuée aux cinq premiers éditeurs à celle des autres éditeurs participants. Cependant, des maisons d'édition comme Fides, Le Jour, CLF, etc., font partie des entreprises les plus dynamiques à l'époque et elles disposent d'un bon fonds²⁹. Ces maisons sont en mesure de proposer un grand nombre de titres, comparativement à d'autres qui n'ont que quelques titres à offrir. Mais cela justifie-t-il l'écart entre ces maisons et les autres ?

En excluant les presses universitaires, la plupart des maisons dont la production domine les catalogues du centre de diffusion sont dirigées par des personnes qui occupent un poste-clé au sein des associations professionnelles : l'Association des éditeurs canadiens, le Conseil supérieur du livre, etc.

Pierre Tisseyre (CLF)	Jacques Hébert (Le Jour)	Victor Martin (Fides)
Président CSL Conseiller AEC Conseiller SEMSQ	Secrétaire puis vice- président CSL Président AEC	Délégué puis vice- président CSL Conseiller AEC

Ces éditeurs, qui sont à l'origine du centre de diffusion et qui contribuent, sinon à son administration, du moins à la sélection des titres, sont évidemment bien placés pour assurer la promotion de leurs propres ouvrages. Ils rencontrent Champy régulièrement, ils assistent aux foires internationales, ils connaissent bien les rouages des demandes de subventions, etc. En fait, ils assurent le fonctionnement d'un système qu'ils ont créé et auquel ils participent. Toutefois, dans le cas des Éditions Fides, la situation diffère légèrement. Même si Victor Martin est très actif au sein des associations, l'omniprésence des publications de la maison par rapport aux autres découle plutôt d'une vieille amitié entre le frère Paul-Aimé Martin et Daniel Champy (voir p. 57). Ce dernier qui, pendant les années 1950, travaillait pour Fides, connaît déjà très bien la production et semble vouloir perpétuer cette association à travers le projet collectif du centre.

Faut-il alors en conclure que ces éditeurs se placent en position de conflit d'intérêts ? Disons plutôt que ces hommes d'affaires profitent de conditions favorables offertes à tous mais délaissées par plusieurs. D'emblée, les publications des éditeurs qui n'ont pas adhéré à l'Association des éditeurs canadiens ne peuvent compter parmi les titres inscrits au catalogue. De plus, certains éditeurs proposent très peu de titres. Miron, de l'Hexagone, connaît très bien le centre de diffusion, puisqu'il agit en tant qu'agent littéraire de l'Association des éditeurs canadiens à la Foire du livre de Francfort ; pourtant, l'Hexagone fait figure de parent pauvre parmi les éditeurs-exportateurs. Miron préfère-t-il utiliser d'autres moyens, comme la coédition ou la vente de droits, pour diffuser ses recueils de poèmes ? Pour expliquer l'absence ou la faible participation de nombreux éditeurs, je ne peux encore qu'émettre des hypothèses.

En occupant la tête du palmarès, le CLF, les Éditions du Jour, Fides ou Beauchemin se font inévitablement pointer du doigt. Certes, le rôle de ces éditeurs au sein des associations favorise la visibilité de leur maison. Il faut spécifier, à leur décharge, que ces éditeurs, conscients de la difficulté de percer en France, participent activement aux efforts de promotion du Centre, ce que les autres éditeurs ne font pas toujours. En ce sens, la loi du plus fort – ou du plus actif, dirais-je –, qui règne à l'intérieur des associations, s'étend aux activités du centre de diffusion.

L'HEURE DES COMPTES

Il est difficile d'évaluer avec précision les ventes du Centre de diffusion du livre canadien-français de Paris. Faute de documents, je dois me fier aux témoignages recueillis dans les journaux ou lors d'entrevues avec les dirigeants du Centre. Selon Robert Turgeon, de 1967 à 1974 le Centre de diffusion du livre canadien-français a vendu 30 000 volumes pour un total de 150 000 \$ (1978 : 24). Maud Sirois ajoute : « J'expédiais entre 50 et 100 livres par jour aux quatre coins de la France » (citée dans Robitaille, 1983 : 92), c'est-à-dire entre 12 000 et 25 000 livres les meilleures années. Si l'on tente d'établir un rapport entre ces derniers chiffres et le nombre d'éditeurs, on obtient une moyenne qui varie entre 500 et 1 050 volumes par éditeur³⁰. Somme toute, les quantités sont très limitées. On comprend alors la déception des éditeurs qui, à travers le projet du centre de diffusion, croyaient avoir trouvé un débouché pour pallier l'étroitesse du marché québécois et qui souhaitaient du même coup faire reconnaître la culture québécoise. Pour le ministère des Affaires culturelles, qui a investi quelque 40 000 \$ dans l'aventure, ces chiffres ne sont pas assez importants.

En 1974, le Ministère cesse de subventionner le Centre de diffusion du livre canadien-français. Dans un mémoire faisant suite au document de travail intitulé « Pour l'évolution d'une politique culturelle », du ministre L'Allier, le Conseil supérieur du livre l'exhorte à revenir sur sa décision :

Cette aide fut suspendue pour des raisons que nous ne pouvons encore expliquer. Il n'est pas question aujourd'hui de reprendre l'expérience passée, mais nous croyons qu'une aide financière de votre ministère à toute maison intéressée et capable de diffuser en Europe notre littérature pourrait entraîner des résultats non négligeables. Il ne s'agit pas ici de diffuser l'entièreté de notre fonds mais plutôt un choix de titres susceptibles

29. Dans le cas des Éditions du Jour, le rythme de production compense en partie la jeunesse de l'entreprise. En quelques années, la maison réussit à se constituer un fonds considérable d'ouvrages littéraires, pratiques et d'essais sur l'actualité.

d'obtenir une audience sur le plan international (Conseil supérieur du livre, 1976b : 20).

Rien n'y fait. Les résultats des sept années d'existence du Centre de diffusion du livre canadien-français sont trop décevants et, de toute manière, le Ministère a déjà les yeux tournés vers d'autres projets de diffusion³¹.

La plupart des éditeurs n'ont pas attendu la fermeture du Comptoir de l'École pour changer le mode de diffusion de leurs ouvrages. Dès 1970, les Éditions de l'Homme et l'Éditeur officiel confient l'exclusivité de leur distribution en Europe à Willy Vandermeulen, du Centre de diffusion du livre canadien-français de Bruxelles, et bientôt L'Actuelle et Parti Pris emboîtent le pas. Vers 1973, le Cercle du Livre de France, les Éditions du Jour, l'Hexagone et plusieurs autres se tournent vers une nouvelle entreprise collective de diffusion, « Livres du Canada – Books from Canada³² ». Peu à peu, le Centre de diffusion du livre canadien-français perd ses fournisseurs. Seuls les presses universitaires, Bellarmin, Fides, HMH et Leméac, dont les ouvrages se vendent relativement bien, continuent de faire affaire avec la Librairie de L'École. Associés aux presses universitaires étrangères, ils formeront le Centre de diffusion de livres universitaires de langue française (CLUF), qui poursuivra son travail de diffusion jusqu'en 1984, sans aucune subvention.

Pourquoi le Centre de diffusion du livre canadien-français de Paris n'a-t-il pas fourni les résultats escomptés ? Voilà sans doute la question qui vient inévitablement à l'esprit lorsque l'on songe à la somme d'efforts, de temps et d'argent investis. La réponse est complexe. D'abord, les livres produits au Québec se vendent à un prix beaucoup plus élevé que les livres français, ce qui peut, malgré les justifications de Champy, dissuader le lecteur moyen :

Au risque de surprendre le lecteur canadien-français, et par le même biais l'écrivain lui-même, je dois avouer que les prix (en francs) affichés sur les ouvrages publiés au Québec sont, dans certains cas, le double des prix

30. Bien entendu, il s'agit là de chiffres indicateurs, puisque le volume des ventes fluctue selon les maisons d'édition et les ouvrages. Ainsi, dans un relevé des ouvrages vendus du 31 décembre 1967 au 5 juin 1968 que j'ai retrouvé, le total des ventes s'élevait à 1 701,33 \$. Les

affichés sur les mêmes ouvrages à travers la province. Ainsi, un volume qui se vent [sic] à \$ 2.50 à Montréal est mis en vente au Centre pour 20 à 25 francs, soit, \$5 à \$5.50 ! Je demande alors à M. Daniel Champy si cette considérable différence de prix ne constitue pas, au départ même, un sérieux handicap pour la vente du livre québécois à Paris, alors qu'un ouvrage publié en France ne subit presque jamais une telle majoration de prix au Québec.

— N'oubliez pas, précise M. Champy, qu'en France le livre (en tant que produit de consommation) est frappé d'une taxe de vente de 17 p.c., en l'occurrence la t.v.a. (taxe à la valeur ajoutée), ce qui n'est pas le cas du Canada. D'où la différence « considérable » dont vous avez fait mention. Je ne pense pas, toutefois, que cet état de choses empêche le lecteur français d'acheter un livre québécois qui l'intéresse vraiment (Varoujean, 1973 : 23).

Si le lecteur à la recherche d'un ouvrage particulier, par exemple un ouvrage savant, n'hésite pas à délier les cordons de sa bourse, le grand public se montre sans doute plus réticent. Le prix des livres devient alors un obstacle majeur à la diffusion des œuvres littéraires québécoises que les Français n'entendent sûrement pas payer plus cher que leurs propres ouvrages.

Pour les dirigeants de L'École, plus qu'un problème de prix, l'échec du centre découle du manque de sélection parmi les titres offerts. Beaucoup de livres ne sont pas adaptés aux besoins des lecteurs français. Pour Fabre, ils n'étaient tout simplement pas « vendables » : au moins deux colis sur trois revenaient au Québec avec l'étiquette « invendable » collée dessus³³. Et ces boîtes contenaient, pour la plupart, des ouvrages de fiction, des recueils de poèmes, des livres sur l'actualité. Or, certains éditeurs québécois persistent à envoyer à Paris toutes leurs nouveautés, parfois une grande partie de leur fonds. Ainsi, l'étude des catalogues du centre de diffusion m'a permis de constater qu'avant 1972 les éditeurs retirent très peu de titres. L'Association des éditeurs canadiens, qui est chargée de la sélection des titres, ne semble pas

montants alloués à chaque éditeur varient de 1 \$ (l'Atelier) à 277,63 \$ (Fides).

(vouloir) avoir de contrôle sur l'enthousiasme de ses membres. Champy doit intervenir personnellement pour contrer ce flux de publications, tout en maintenant les visées du centre, c'est-à-dire diffuser les ouvrages canadiens-français de tout acabit.

Pour les éditeurs québécois, le Centre de diffusion du livre canadien-français n'a pas bien rempli sa tâche de diffuseur. Les éditeurs québécois pensent que les libraires de L'École doivent assurer seuls la promotion des livres, sans savoir ce que ce travail représente à l'échelle du marché français. Il faut rappeler qu'à cette époque les éditeurs québécois découvrent le fonctionnement du commerce international. Ils ne devinent sans doute pas tout ce que le marché européen exige de dextérité et de « savoir-vendre ». Toujours selon Fabre, les éditeurs québécois, habitués de recevoir des subventions et de vendre seulement une partie de leur tirage, ne maîtrisaient pas encore la promotion de leurs livres. En fait, ils croyaient fermement que le diffuseur s'en chargerait, alors que ce mandat revient, règle générale, à un attaché de presse. Or, Champy a bien précisé que le centre répond aux demandes mais qu'il ne fait pas de véritable prospection. De plus, le centre ne dispose pas d'assez d'argent pour garantir une vaste publicité, les subventions du ministère des Affaires culturelles demeurant somme toute modestes. Avec les moyens du bord, on cherche surtout à intéresser les professionnels du livre, et non Monsieur Tout-le-monde...

La publicité – assez maigre – se fait plutôt dans deux publications austères et méconnues par le public, dont l'une est hebdomadaire, l'autre mensuelle. Il s'agit d'abord de Bibliographie de la France et du Bulletin du livre ensuite, l'une et l'autre destinés aux éditeurs et aux critiques littéraires français. Bien sûr, le Centre lui-même publie un catalogue annuel où figurent les ouvrages d'auteurs québécois disponibles au Centre. On peut se procurer ce catalogue, gratuitement, à la Délégation du Québec, à la Maison du Canada, au Centre culturel du Canada (5, rue de Constantine), à l'Association France-Québec et à l'Association France-Canada (p. 23).

Le Conseil supérieur du livre a compris la pertinence d'avoir recours à un attaché de presse ou à un agent littéraire, puisqu'il fonde, en 1969, l'Agence littéraire des éditeurs canadiens-français. Malheureusement, cette agence s'occupe principalement de la vente ou de l'achat des droits sur les œuvres

littéraires, en particulier à la suite de la Foire du livre de Francfort³⁴. Elle ne mène pas de véritable campagne de publicité. C'est aux éditeurs québécois, voire aux associations professionnelles, que reviennent les efforts de promotion. Or, exception faite des expositions et des lancements à la Délégation générale du Québec à Paris ou au Centre culturel canadien, les éditeurs ne semblent pas réussir à susciter de manifestations autour du livre québécois en France. D'après Patenaude,

Notre Centre de distribution parisien a vendu, l'an dernier, pour environ \$ 30,000 de livres. C'est évidemment supérieur. Mais nous avons l'impression d'être mieux reçu [sic] en Belgique. Ainsi, lors de notre participation à la Foire de Nice, il ne nous a pas été vraiment possible de retenir l'attention de média de diffusion (cité dans Basile, 1971 : 11).

Impuissants, les éditeurs québécois voient leurs livres confinés à la vitrine de L'École, où ils n'attirent guère de lecteurs. Faute d'expérience et ne disposant guère d'argent pour promouvoir efficacement leur production, les éditeurs doivent se fier au bon fonctionnement du réseau de distribution de L'École pour espérer vendre quelques titres. Or, ce réseau, s'il en aide certains, ne convient pas à tous. La Librairie de L'École, qui édite principalement des manuels scolaires, quelques livres pour enfants et des ouvrages universitaires, entretient des contacts avec des libraires intéressés par ces types de publications. Le réseau n'est donc pas adapté aux autres genres, en particulier à la littérature qui requiert un travail de diffusion spécialisé pour percer. Malgré toutes les bonnes volontés, cette mauvaise adéquation nuit à la diffusion des livres.

Le prix des livres, le manque de sélection et l'absence de promotion, voilà en gros les causes de l'échec du Centre de diffusion du livre canadien-français, selon les principaux intéressés. De mon côté, je crois que si ces aspects demeurent liés à la fermeture du centre de diffusion, ils n'expliquent pas tout ; sinon, pourquoi le Centre de diffusion de livres universitaires de langue française aurait-il pris la relève, avec un certain succès et sans

31. Il s'agit notamment de la Librairie du Québec dont je parlerai au quatrième chapitre.

32. J'y reviendrai au chapitre suivant.

aide gouvernementale ? La différence entre les deux centres vient d'« une meilleure adéquation entre les éditeurs québécois et le distributeur parisien » pour reprendre les termes de Fabre en entrevue. La promotion devient efficace, puisque le réseau est conçu en fonction des publications, la sélection se fait plus naturellement parmi les titres, non parmi les genres, et le prix des livres ne décourage plus la clientèle spécialisée.

*
* *
*

De 1967 à 1974, le Centre de diffusion du livre canadien-français réussit, tant bien que mal, à vendre un certain nombre de livres québécois. Pour la première fois, les éditeurs québécois ont véritablement pignon sur rue à Paris. Et parmi eux, plusieurs se consacrent à l'édition littéraire. Dans les premiers catalogues du centre de diffusion, les titres littéraires comptent pour près de 60 % du total : Déom, Garneau, Parti Pris et l'Hexagone ont droit à quelques titres, mais ce sont les Éditions du Jour, le Cercle du Livre de France et Fides qui s'accaparent la plus grosse part du gâteau.

Si, au départ, la littérature québécoise apparaît au cœur du projet d'exportation, elle doit céder rapidement sa place à des genres plus rentables. Les promoteurs du centre de diffusion ont compris que les idéaux n'étaient pas toujours payants. En fait, le mandat que s'étaient donné les dirigeants du centre de diffusion, c'est-à-dire de faire rayonner la culture québécoise en France par le biais de ses livres, doit être révisé à la lumière de critères commerciaux. Par conséquent, le centre de diffusion délaisse la littérature pour se consacrer aux livres savants, tandis que les éditeurs de livres pratiques gagnent en popularité auprès des clients de Vander et que les littéraires se tournent vers « Livres du Canada – Books from Canada ».

À travers le Centre de diffusion du livre canadien-français, les éditeurs québécois entrevoient les règles du commerce et de l'exportation qui, bien souvent, ne tiennent pas vraiment compte de l'aspect culturel des produits. Leur inexpérience en la matière les a conduits à commettre quelques bévues : pensons au système de classement du catalogue de 1967, aux envois de documents photocopiés et, plus largement, au manque de sélection et de promotion. Ces erreurs s'ajoutent à une inadéquation flagrante entre une grande portion de la production et le réseau de distribution de

la librairie. Bref, « [i]gnoré du public, privé d'un budget substantiel, privé aussi de publicité, le Centre de diffusion du Livre canadien-français, au train où [allaient] les choses, ne [faisait] que vivoter avec son stock de livres invendus de près de 65 p. c. » (Varoujean, 1973 : 23).

Mais cette mésaventure ne comporte pas seulement des aspects négatifs. D'une part, elle encourage les éditeurs à mieux se préparer et à poursuivre leurs efforts de diffusion, le succès des presses universitaires étant là pour témoigner de la possibilité d'être reconnu en France. D'autre part, au cours de ces sept années, les éditeurs ont été mis en contact avec plusieurs professionnels européens du livre, ce qui les servira plus tard. Souvent qualifié, par les journalistes, de « diffusion au compte-gouttes », le travail du centre de diffusion a pourtant réussi à gagner l'estime des libraires français envers certaines publications québécoises, les ouvrages savants entre autres. Engagés par la suite dans l'énorme projet « Livres du Canada », les éditeurs regretteront peut-être l'époque où les livres québécois occupaient quatre rayons d'une librairie de la rue de Sèvres.

CHAPITRE III

LA RÉPLIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL : « LIVRES DU CANADA – BOOKS FROM CANADA »

À première vue, il est difficile d'établir des liens entre l'éveil culturel québécois de la décennie 1960 et une exposition de livres au Rockefeller Center, voire entre l'Affaire Hachette et la vente d'un entrepôt de livres canadiens à la Librairie Montparnasse de Paris. Pourtant, ces événements qui se déroulent au début des années 1970 interviennent dans l'histoire du livre québécois : replacés dans un ordre chronologique, ils relatent la première tentative de diffusion collective subventionnée par le gouvernement fédéral.

Si le projet des centres de diffusion du livre canadien-français avait suscité beaucoup d'espoir, « Livres du Canada – Books from Canada » provoque une véritable frénésie chez les éditeurs québécois. Cet engouement fait suite à la désillusion qu'ont connue les professionnels du livre dans leurs rapports avec le gouvernement provincial ; non seulement la politique du livre demandée dans le Rapport Bouchard, en 1963, et reprise dans le Livre blanc de Pierre Laporte en 1965, n'existe toujours pas, mais l'accord culturel franco-québécois de 1966, au lieu de favoriser l'essor du marché du livre, semble conduire au « colonialisme culturel¹ » de la Librairie Hachette. Les fonctionnaires d'Ottawa

1. Cette expression, chère aux membres du Conseil supérieur du livre, sera consacrée dans le dossier préparé par Pierre de Bellefeuille, Alain Pontaut et leurs collaborateurs (1972).

n'auront aucun mal à rallier les éditeurs, leur promettant d'énormes subventions et un projet d'exportation de livres digne des plus beaux contes de fées.

Après un survol de l'Affaire Hachette, qui couvre les années 1968 à 1972, je tenterai d'expliquer l'enjeu que représente une nouvelle politique fédérale du livre pour Ottawa et pour les éditeurs québécois. Puis j'aborderai le cœur de mon sujet, c'est-à-dire le projet « Livres du Canada – Books from Canada », qui s'étend de 1973 à 1976. Cette entreprise de diffusion marque à la fois l'apogée (fictive) de l'exportation de livres québécois et la fin des grands projets collectifs.

DE 1968 À 1972, « L'ÉTRANGER GRUGE LE MARCHÉ² »

LA PREMIÈRE OFFENSIVE HACHETTE

En 1966, les professionnels du livre célèbrent la signature des accords franco-québécois qui « facilitent la diffusion réciproque du livre et des publications en langue française » (Anonyme, 1966a : 82). Le moment est historique ; les éditeurs québécois pourront enfin diffuser leurs livres en France sans avoir à lutter contre les mesures protectionnistes de l'État français. Forts de leur contrat passé avec la Librairie de L'École, ils se lancent à la conquête du marché de l'Hexagone par l'entremise du Centre de diffusion du livre canadien-français. Malheureusement, leur enthousiasme se refroidit assez vite lorsqu'ils constatent que les ventes du Centre ne sont pas à la hauteur de leurs espérances. Leur inquiétude s'ajoute à celle qu'éveillent les manœuvres de la Librairie Hachette, en 1968. En effet, si l'entente franco-québécoise facilite l'accès des Québécois au marché français, elle n'en fonctionne pas moins sur une base de réciprocité, ce qui amène les éditeurs français à repenser leurs stratégies commerciales au Québec.

L'Affaire Hachette commence en 1968, année où l'entreprise décide d'élargir son emprise sur le commerce du manuel scolaire au Québec. L'entreprise française n'est pas la seule à lorgner du côté du marché québécois. Déjà, des éditeurs américains (McGraw Hill, Holt & Rinehart, Prentice Hall, etc.) ont ouvert des bureaux au Québec et ont commencé à traduire leurs

2. Je reprends ici un titre d'Ignace Cau dans *L'édition au Québec de 1960 à 1977* (1981 : 44).

manuels en français. En juillet 1968, Encyclopædia Britannica a acheté le Centre de psychologie et de pédagogie, un important éditeur de manuels scolaires, ce qui a soulevé un tollé parmi les éditeurs québécois. Mais le coup de grâce vient de l'édition française. Peu après l'achat du CPP, Hachette annonce aux libraires ses projets d'expansion : l'ouverture d'une seconde librairie à Montréal, la création des Messageries internationales du livre (distributeur du Livre de poche et des collections de grande diffusion) et la rupture de son contrat avec un éditeur québécois pour la diffusion de ses manuels, « auquel il apportait l'appui de ses services techniques pour la réalisation de manuels tirés du fonds Hachette » (Cau, 1981 : 46).

Les éditeurs québécois sont sidérés. Ils craignent la monopolisation du système de distribution par Hachette, ce qui pourrait occasionner à plus ou moins long terme la diminution de la quantité de livres québécois en vitrine et sur les rayons, puis la fermeture de plusieurs librairies. Ils s'expliquent : si la compagnie française contrôle la distribution des livres, elle risque d'imposer la production française plutôt que la québécoise, et les libraires n'auront guère d'autre choix que celui d'accepter ces conditions. Cette première hypothèse concerne surtout les ouvrages de littérature générale ; elle met donc en péril les éditeurs, les écrivains, voire toute la culture québécoise. Pourtant, un danger encore plus grand guette les libraires. Hachette conclut ses ventes directement avec les institutions (écoles, bibliothèques, etc.) auxquelles elle accorde une remise, traditionnellement attribuée aux libraires. La compagnie supprime ainsi l'intermédiaire de la librairie. Compte tenu de l'importance du secteur du manuel scolaire, seule production rentable, le libraire privé de ces ventes se verra presque irrémédiablement acculé à la faillite. À la demande urgente de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec et de l'Association des éditeurs canadiens, J.-Z.-Léon Patenaude et Pierre Tisseyre entreprennent une série de démarches auprès des dirigeants de Hachette afin de les convaincre de refréner leurs appétits. Ces derniers ne comprennent pas les appréhensions des Québécois...

Face à l'indifférence de l'entreprise française, le Conseil supérieur du livre se tourne du côté du gouvernement. Le 11 avril 1969, il envoie le *Livre blanc sur l'Affaire Hachette* au premier ministre. Ce document identifie les diverses filiales de Hachette ainsi que leurs champs d'action. Il dresse un historique

de « l'implantation tentaculaire » de l'entreprise au Québec et définit la position du Conseil qui exige les engagements suivants :

1. engagement de Hachette de ne pas ouvrir de nouvelles librairies ;
2. engagement de ne pas éditer des manuels scolaires au Québec autrement qu'en collaboration avec des éditeurs québécois ;
3. engagement de respecter les structures existantes et par conséquent de faire aux grossistes québécois des conditions leur permettant de vivre (Conseil supérieur du livre, 1969b : 4-5).

Le Conseil supérieur du livre conclut en demandant au gouvernement « d'intervenir pour empêcher que la distribution d'abord puis par voie de conséquence l'édition du livre en langue française dans la Province de Québec tombent entre les mains de l'étranger » (p. 6). À peine un mois après le *Livre blanc*, le Conseil récidive dans un *Mémoire sur la protection de la librairie et de l'édition québécoises* (Conseil supérieur du livre, 1969c). Dans ses démarches, le Conseil est appuyé par plusieurs organismes : l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, l'Association canadienne de diffusion du livre (ACDL), la Société des auteurs et compositeurs, la Société des écrivains canadiens, l'Association canadienne des professeurs d'université, l'Independent Publishers' Association of Canada, etc.

Les dirigeants de Hachette optent temporairement pour le *statu quo*, tandis que la réponse des Affaires culturelles tarde à venir. En fait, le gouvernement québécois ne sait trop sur quel pied danser. Pris entre les demandes de plus en plus pressantes du milieu du livre et l'entente culturelle franco-québécoise, le gouvernement semble choisir la consultation de son homologue français, au grand désespoir des professionnels du livre. L'ironie de Tisseyre montre bien à quel point les éditeurs sont déçus par le ministère des Affaires culturelles et surtout par le nouveau ministre libéral, François Cloutier :

Par la suite, le Ministre des Affaires culturelles annonça sa politique du livre. Elle ne pouvait pourtant en aucune façon déplaire aux éditeurs français, puisque le Gouvernement québécois avait pris la précaution d'en discuter au préalable avec le Gouvernement français.

[...] Or, chez nous où l'on savait que le Gouvernement français avait été consulté, les concessions faites aux Français par rapport à ce qui avait été prévu à l'origine furent considérées comme une victoire pour les éditeurs français et dans une certaine mesure par conséquent, comme une défaite pour les éditeurs canadiens (1971 : IV).

Le 10 mars 1971, un décret avait fixé à 25 % la part des étrangers pour qu'une librairie puisse être accréditée. Six jours plus tard, deux arrêtés en conseil viennent modifier les pourcentages requis dans les normes d'accréditation : dorénavant, seulement 60 % des actions des entreprises doivent appartenir à des Québécois. Or ce 16 mars 1971, la Société générale de financement (SGF) et l'entreprise Hachette acquièrent 95 % (50 % et 45 % respectivement) des actions du Centre éducatif et culturel, important éditeur québécois de manuels scolaires, les derniers 5 % appartenant à la veuve de Georges Nadeau, le fondateur du CEC. Légalement, le Centre éducatif et culturel ne peut plus recevoir l'accréditation. Coup de théâtre : une troisième série d'arrêtés en conseil, sanctionnés le 27 avril 1971, ramène à 50 % les parts devant être possédées par des Québécois.

Pour les professionnels du livre, la bataille contre l'empire Hachette semble perdue. La politique du livre du ministre Cloutier, annoncée officiellement le 3 mai 1971, leur laisse un goût amer. Elle fournit un cadre réglementaire tout en ouvrant la porte aux entreprises étrangères :

Pour rétablir la situation, le Gouvernement du Québec se propose d'utiliser désormais, en plus de ses budgets de subventions, son pouvoir d'achat. Cette politique permettra de protéger les maisons d'édition québécoises ; elle conservera au Québec les centres de décision et contribuera à l'emploi de main-d'œuvre québécoise ainsi qu'à l'utilisation de matériel québécois. Elle favorisera également le développement du réseau des librairies et rendra plus rentable l'exploitation de celles-ci. Enfin, l'action du gouvernement sur les prix du livre importé sera à l'avantage de tous, vendeurs et acheteurs. Toutefois, comme il faut éviter que les milieux québécois du livre ne se referment sur eux-mêmes et parce qu'il y a lieu de les faire bénéficier de la coopération internationale,

la réglementation québécoise se préoccupera, comme auparavant, de ne pas porter atteinte aux ententes conclues entre le Gouvernement du Québec et tout autre gouvernement (Ministère des Affaires culturelles, 1971 : III).

Dans un article paru dans *Vient de paraître*, Patenaude, prenant la plume à titre de directeur général du Conseil supérieur du livre, se déclare heureux de la politique de Cloutier, car elle assure aux libraires la distribution du livre et elle met – semble-t-il – un terme à la guerre des prix qui fait rage à cette époque. Cependant, il s'empresse d'ajouter :

Le gouvernement n'a pas réglé le problème de la nationalité des maisons d'édition de manuels scolaires. Il s'est contenté de décider que seules auront droit à des subventions – mais il y en a bien peu jusqu'à présent dans le domaine scolaire – les maisons d'édition qui sont québécoises à 50 %. Le CSL prend note du pas fait dans la bonne direction par le gouvernement, mais il considère qu'il lui reste une bataille à gagner (1971 : IV).

Cette dernière bataille, les membres du Conseil supérieur du livre y assisteront sans parvenir à y changer quoi que ce soit. Selon la politique énoncée par Cloutier, une compagnie possédée en partie par le gouvernement ne peut recevoir l'accréditation. Le Conseil supérieur du livre se réjouit donc de savoir la Librairie Hachette neutralisée à cause des actions que sa coactionnaire, la Société générale de financement, détient dans le Centre éducatif et culturel. Mais en septembre 1971, deux autres arrêtés en conseil mettent fin à leurs illusions : une clause permettant la participation gouvernementale dans les entreprises (fixée à 50 %) s'ajoute aux normes d'accréditation. Hachette a désormais le champ libre !

LE COUP DE GRÂCE DU SILENCE

En janvier 1972, Hachette assène un coup fatal au marché québécois. Le Centre éducatif et culturel, dont Hachette détient 45 % des actions, acquiert la Librairie Garneau, la plus ancienne librairie du Québec et l'une des plus puissantes dans l'est de la province (cinq succursales).

D'abord, diront les uns, l'acquisition de la librairie Garneau par le Centre éducatif et culturel n'a rien à voir

avec la mainmise étrangère, puisque la Société générale de financement détient la moitié du capital-actions de l'entreprise. La prémisse est incontestable – encore que ce 50 pour cent n'assure même pas à la SGF, strictement parlant, le contrôle financier du CEC ; mais la conclusion n'a rien de nécessaire. Car c'est le contrôle économique plutôt que financier de l'industrie québécoise de l'édition qui nous intéresse ; et ce contrôle-là est bien davantage affaire d'expertise, de gestion, de technologie et de mise en marché que de simple finance. Or qui contestera, en l'occurrence, que c'est Hachette, plutôt que la SGF, qui dispose de ces instruments de contrôle ? (Lemelin, 1972a : 4).

Selon les calculs du Conseil supérieur du livre, l'entreprise française contrôlera dorénavant près de 25 % de l'industrie et du commerce du livre québécois. Les professionnels du livre, appuyés par plusieurs associations œuvrant dans le domaine culturel, réagissent promptement. Des télégrammes envoyés à Robert Bourassa et à son ministre dénoncent la complicité du gouvernement dans cette affaire. Le Conseil multiplie les articles de journaux, les conférences de presse, les apparitions à la télévision, etc. Le 19 janvier 1972, il signe une requête remise au ministre des Affaires culturelles qui somme le gouvernement de limiter à 20 % la participation des entreprises étrangères et de revoir la pertinence de la présence de la Société générale de financement dans le milieu du livre (Conseil supérieur du livre, 1972b). Rien n'y fait. Le gouvernement a déjà pris sa décision.

Les journalistes montent l'affaire en épingle. Dans un article du *Devoir*, Claude Lemelin déclare :

Le docteur Cloutier a donc avalisé jeudi l'acquisition de la Librairie Garneau par le CEC ; il l'a fait de la manière la moins compromettante possible, en se déclarant impuissant à bloquer une transaction qui, de toute façon, a été complétée, semble-t-il, avant la fin de 1971 (1972b : 4).

Le gouvernement Bourassa est déclaré responsable de l'invasion du marché par Hachette. Sous le couvert de l'accord culturel franco-québécois, le premier ministre aurait, selon les dires des journalistes, accédé aux exigences de l'entreprise française afin

de ne pas perdre les faveurs du Quai d'Orsay. Lemelin écrit ouvertement sa déception à l'égard du gouvernement provincial. Tout en souhaitant nuancer les accusations du Conseil supérieur du livre, il condamne sans équivoque les promoteurs de cette politique du livre.

En effet, c'est le gouvernement Bourassa qui a défini le mandat du négociateur Michaud – mandat qui a pu aller de l'instruction précise à la carte blanche. C'est également le gouvernement Bourassa qui a entériné, en adoptant de multiples arrêtés ministériels, l'accord qu'aurait conclu M. Michaud. C'est encore le gouvernement Bourassa qui a cédé, en l'occurrence, aux pressions du Quai d'Orsay. En conséquence, ce sont les ministres – MM. Bourassa et Cloutier en tête – qui sont responsables de tout cela (1972c : 4).

Selon Ivanhoé Beaulieu, du journal *Le Soleil*, Bourassa aurait même sacrifié le commerce du livre aux profits d'une industrie qu'il jugeait plus « rentable » :

Entre la Baie James (où des financiers français assurent des fonds) et l'industrie québécoise du livre, le gouvernement Bourassa a choisi la Baie James. Dans l'économie générale du Québec, on ne peut certes l'en blâmer. Mais il est quand même possible de s'interroger sur la « rentabilité » des accords culturels franco-québécois pour le Québec (1972 : 22).

L'hypothèse d'une complicité entre le gouvernement provincial et le gouvernement français mettant en péril le monde du livre au Québec n'a jamais été confirmée. Toutefois, malgré le mécontentement général du milieu culturel, le gouvernement n'a jamais semblé vouloir modifier sa « politique » du livre. En fait, il est demeuré admirablement silencieux devant tous les commentaires, qu'ils soient menaçants, désespérés ou simplement ironiques. Les professionnels du livre, déçus par Bourassa, se tournent alors vers d'autres cieux. « Le dernier mot reviendra-t-il au gouvernement central ? Peut-être. Chose certaine, ses initiatives ont au moins eu le don d'être toujours à propos. Là comme ailleurs, le gouvernement québécois aura abandonné à Ottawa le soin de régler nos problèmes » (p. 22).

QUAND L'ÉTAT FÉDÉRAL PREND LE LIVRE EN MAIN

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

À la suite des recommandations de la Commission Massey, le Parlement du Canada fonde en 1957 une institution dont la mission est d'encourager la création artistique et littéraire ainsi que l'activité intellectuelle. Au départ, le Conseil des arts tire ses revenus de fonds privés, ce qui garantit son autonomie par rapport à l'État, mais bien vite cette source de financement ne supporte plus le développement fulgurant du secteur des « arts » dans les années 1960. Le Parlement décide alors de voter annuellement des crédits qui assureront la survie de cet organisme.

Ce changement, effectué en 1965, transforme inévitablement le visage du Conseil qui dépend déjà, dans une certaine mesure, du Secrétaire d'État et de l'Auditeur général³. Selon André Fortier, directeur du Conseil des arts en 1973, le budget triple de 1965 à 1967 grâce à une subvention de 10 millions de dollars votée par le Parlement. En 1967-1968, on augmente la somme à près de 17 millions et, « depuis lors, les fonds votés annuellement par le Parlement constituent la principale source de revenus du Conseil » (Fortier, 1973 : 24). Si j'insiste sur le rôle de mécène du Parlement et sur l'importance des montants alloués, c'est que cette participation généreuse n'est pas tout à fait *gratuite*. Fortier affirme qu'à partir de 1965 le Parlement se permet un contrôle plus étroit des activités du Conseil :

Chaque année, nous témoignons devant le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. D'autre part, le Conseil assure la mise en œuvre de certains éléments du programme du gouvernement fédéral en matière d'édition et de cinéma, et il a des liens plus étroits avec les autres institutions fédérales à vocation culturelle (p. 24).

Cette imbrication du Conseil et des affaires ministérielles s'apparente étrangement aux mesures que Guy Frégault qualifiait de « anti-révolution tranquille » (1976 : 122-129) : en s'assurant les bonnes grâces d'un milieu traditionnellement de gauche, le

3. Vérificateur des comptes publics.

gouvernement canadien peut endiguer une portion du discours culturel québécois. Autrement dit, il applique l'adage « on ne mord pas la main qui nourrit ». Et le gouvernement fédéral ne se contente pas seulement d'allouer de grosses sommes d'argent, il s'engage directement dans certains secteurs culturels, en particulier dans le domaine du livre et de l'édition.

UN PROGRAMME FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DU LIVRE

En 1969, le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce lance une enquête sur la situation du livre et de l'édition au Canada. La même année, les consultants Ernst & Ernst, chargés du dossier, feront paraître un rapport qui sera traduit en 1970 sous le nom de *L'industrie de l'édition et de la production du livre au Canada*. L'enquête fait ressortir la croissance du marché du livre au Québec durant la décennie 1960 et montre la présence grandissante des compagnies étrangères dans ce secteur. L'intérêt du gouvernement fédéral pour l'industrie du livre se manifeste donc sous la forme d'un mécénat éclairé. En fait, les hauts fonctionnaires fédéraux se rendent bien compte qu'ils ont là la chance de se rallier les intellectuels québécois. Une intervention hâtive serait néanmoins mal vue, car le ministère des Affaires culturelles du Québec conserve encore, à la fin des années 1960, son statut d'interlocuteur privilégié.

C'est alors que l'Affaire Hachette vient compromettre les liens entre le gouvernement provincial et le monde du livre. À cause de son silence, le ministère des Affaires culturelles a perdu beaucoup de crédibilité. Pire encore, la plupart des éditeurs croient que le gouvernement provincial ne s'intéresse tout simplement pas à leurs problèmes. Ils décident alors de frapper à une autre porte, plus accueillante, ce que confirme Tisseyre, en 1972 : « [S]i le gouvernement québécois n'intervient pas, nous n'aurons d'autre choix que de nous tourner vers le fédéral » (cité dans O'Neill, 1972 : 3). Il faut admettre ici que certains éditeurs et les dirigeants du Conseil supérieur du livre et de l'Association des éditeurs canadiens en particulier ont toujours entretenu des contacts étroits avec le gouvernement central. L'amitié qui unissait J.-Z.-Léon Patenaude, Jacques Hébert et Pierre Elliott Trudeau remontait déjà à l'époque de *Cité libre*, revue intellectuelle des années 1950. Le « choix », qui apparaît inévitable dans les propos de Tisseyre, n'était peut-être pas si difficile à faire, du

moins pour certains⁴. À Ottawa, tout est prêt : on a débloqué des fonds, on est conscient de la situation du marché, on connaît bien les avantages qui pourraient découler d'une intervention directe et, surtout, on bénéficie d'une situation politique idéale.

Les 1^{er} et 2 mars 1971 se déroule à Ottawa la conférence Consultation II, organisée par le Secrétaire d'État. Afin de discuter de l'édition au Canada et de « ses problèmes, ses possibilités, ses espoirs et ses déceptions » (1971 : 13), Gérard Pelletier a invité la plupart des représentants du milieu du livre. La délégation du Québec, pour le moins nombreuse⁵, se voit réserver certains ateliers au cours desquels elle émet ses recommandations au sujet du domaine francophone. Comme porte-parole des éditeurs, Hébert expose les besoins suivants :

- aide du fédéral dans le secteur du manuel scolaire, de l'école primaire à l'université ;
- subventions au secteur des sciences appliquées ;
- création d'un service fédéral pour coordonner les actions des ministères et s'occuper des marchés extérieurs, surtout du marché américain ;
- subvention annuelle d'un million de dollars du Conseil des arts pour l'achat de livres distribués à l'étranger ;
- augmentation des droits d'auteurs ;
- subvention accrue aux maisons d'édition ou aux librairies dont la propriété est à 80 % canadienne ;
- subvention exclusive aux ouvrages publiés par des maisons canadiennes, possédant un *copyright* canadien et imprimés au Canada ;
- régime préférentiel accordé aux revues culturelles canadiennes ; etc.

4. Tisseyre se range également du côté des « fédéralistes ». Néanmoins, le même choix devait sûrement peser plus lourdement sur les épaules d'un Yves Dubé, reconnu pour ses positions nationalistes.

5. Parmi les personnalités les plus connues, citons André Vachon, des Presses de l'Université Laval, Danielle Ross, des Presses de l'Université de Montréal, Robert Bernard, des Éditions Beauchemin, Roland Sasseville, de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec, Pierre Tisseyre, J.-Z.-Léon Patenaude et Victor Martin, du Conseil supérieur du livre, et Jacques Hébert, de l'Association des éditeurs canadiens.

Les éditeurs demandent au gouvernement de continuer à verser des subventions tout en augmentant les montants. Cependant, ils désirent avant tout que le gouvernement central intervienne officiellement en créant un organisme chargé d'instaurer une politique du livre :

Pour conserver une industrie canadienne de l'édition qui soit durable, il faut (1) mettre d'autres fonds à la disposition des éditeurs et (2) établir un programme d'aide accrue en faveur des écrivains et des auteurs [...].
[...] Tous les participants de cet atelier sont d'accord qu'il incombe au gouvernement fédéral de fournir, dans une mesure beaucoup plus large, l'aide financière requise, par l'entremise des organismes fédéraux existants et, de préférence, d'un nouvel organisme (Anonyme, 1971b : 14).

Dans l'allocution de fermeture, Pelletier adopte un ton positif. Après avoir souligné « l'accent très canadien » des débats, le Secrétaire d'État revient sur les problèmes de la propriété des maisons d'édition, du besoin urgent de capitaux tant pour les éditeurs que pour les écrivains. Il note les divergences entre le milieu anglophone et le milieu francophone, divergences qui compliquent la situation, mais qui justifient également des solutions différentes. Pelletier ajoute que, pour le secteur francophone, le programme d'achat de livres s'explique par l'étroitesse du marché québécois. Il insiste sur « les problèmes liés à la promotion et à la distribution des livres canadiens au Canada et à l'étranger » (1971 : 11). Ces deux derniers points annoncent l'orientation privilégiée par le gouvernement fédéral : on accepte d'investir beaucoup d'argent à condition que les éditeurs fassent la promotion d'une culture « canadienne », au Canada et à l'extérieur des frontières. Dans *L'édition au Québec de 1960 à 1977*, Cau remarquait la volonté fédérale d'estomper, par sa générosité, les idées « séparatistes » du Québec, ce qui n'a pas très bien fonctionné, le Parti québécois étant élu en 1976. Dans la lignée de Cau, je crois que le besoin d'affirmer une culture canadienne à l'étranger faisait écho, parmi d'autres motivations, aux nouvelles relations internationales du Québec depuis les années 1960, notamment l'entente franco-québécoise qui avait pu effrayer des individus d'allégeance fédérale.

Les recommandations émises par les professionnels du livre lors de la conférence Consultation II sont-elles reprises par le gouvernement fédéral ? Oui et non... Quelques-unes sont complètement mises de côté. Dans le domaine de l'édition du manuel scolaire et du livre scientifique, comme dans celui de la librairie, le gouvernement canadien se garde bien d'intervenir. Tout ce qui touche à l'éducation n'est pas du ressort de l'état fédéral, et les éditeurs doivent par conséquent faire affaire avec le gouvernement provincial. La position d'Ottawa demeure inébranlable : le fédéral est prêt à financer les entreprises à caractère culturel, et non scolaire :

Mais de toute évidence, les autorités provinciales ont un rôle essentiel à jouer et nous devons en arriver à une meilleure concertation des points de vue et des politiques. Le manuel scolaire n'est-il pas tout entier de compétence provinciale ? Le commerce de détail n'est-il pas régi par les provinces ? (Pelletier, 1972 : 16).

Le problème des droits d'auteur ne fait pas l'objet des considérations fédérales. Les écrivains ne sont pas totalement écartés, puisqu'ils peuvent toujours obtenir des bourses du Conseil des arts. Le gouvernement a injecté des fonds afin que le montant des bourses soit augmenté. Encore une fois, le gouvernement canadien préfère ne pas légiférer afin de ne pas déplaire à la province.

D'autres recommandations sont retenues, bien qu'elles ne soient pas appliquées en totalité. En ce qui a trait à la propriété des maisons d'édition, le gouvernement ne peut pas modifier la loi provinciale. Néanmoins, le Conseil des arts établit lui-même – ou avec l'accord des ministères fédéraux – ses propres définitions et ses propres critères de sélection ; il subventionne donc les maisons « canadiennes » :

Qu'est-ce, pour le gouvernement fédéral, que l'édition proprement canadienne ? demande M. Pelletier qui proposa la réponse suivante :

Nous avons choisi de la définir par l'ensemble des livres écrits ou traduits par des Canadiens, publiés par des maisons d'édition dont la propriété et la direction effective sont canadiennes, et produits au Canada (Anonyme, 1972a : 1).

Malgré les efforts de vulgarisation de Pelletier, la définition reste vague. Le Secrétaire d'État ne précise pas quel pourcentage d'actions les étrangers peuvent acquérir sans que la maison perde son origine canadienne. De plus, l'adjectif « effective », bien qu'il soit rassurant, maintient l'ambiguïté. Autrement dit, si cette définition est la seule valable pour le gouvernement fédéral, elle laisse une bonne latitude aux interprétations du qualificatif « canadien ». Pourtant, cette ambiguïté ne semble guère inquiéter les éditeurs québécois. Ils savent que rares sont les étrangers qui souhaitent se lancer dans le domaine culturel le moins rentable de l'édition.

Le 11 février 1972, le Secrétaire d'État annonce les six mesures prises par les institutions culturelles fédérales pour aider l'édition canadienne. Un montant de 1,7 million de dollars est investi dans le secteur des industries culturelles, mais la somme n'est pas destinée à promouvoir tous les aspects du monde du livre. On justifie le choix des priorités, l'édition et la diffusion, par « l'urgence des difficultés éprouvées par les éditeurs ». Dans un premier temps, le gouvernement s'engage à mettre sur pied un comité permanent de l'édition dont la tâche sera de « coordonner l'action fédérale dans les domaines de sa compétence » (Anonyme, 1972a : 6). Ce comité, qui tient compte des recommandations du Sénat et des décisions du Cabinet, doit faciliter l'accès à des prêts à taux d'intérêt réduits pour les maisons d'édition. Bien qu'on soit encore loin de l'institution gouvernementale qui devait faire le lien entre les Affaires extérieures, l'Industrie et le Commerce et le Conseil des arts, les éditeurs voient là un premier pas vers une politique du livre au Canada.

Parmi les professionnels du livre, en 1972, les éditeurs sont perçus comme les grands favoris du gouvernement fédéral. Toutes les clauses énoncées par Pelletier les avantagent, et quatre d'entre elles s'adressent à toutes les catégories d'éditeurs. D'abord, « le gouvernement confie à l'édition privée la publication, pour le compte du gouvernement, d'ouvrages et de collections qui n'ont pas le caractère de documents officiels » (p. 1), ce qui représente environ 40 titres par an, le choix des éditeurs dépendant de la nature du texte.

Le gouvernement accorde aussi une attention particulière à la traduction. Il augmente l'enveloppe des subventions qui passent de 115 000 \$ en 1971-1972 à 215 000 \$ l'année suivante. Cette décision s'inscrit parfaitement dans la politique fédérale qui cherche à promouvoir le bilinguisme. En aidant le secteur de la

traduction, on souhaite rassembler les « deux solitudes », expression du romancier Hugh MacLennan reprise par Tisseyre pour désigner une collection de livres en traduction, parue au Cercle du Livre de France, au début des années 1970. Le projet du gouvernement fédéral de faire du Canada une force dans le domaine de la traduction ne suscite pourtant pas beaucoup d'émoi. Le nombre de traductions augmente, grâce aux subventions, mais le total en est encore bas⁶. En fait, dans les années 1970, malgré ces subventions, la plupart des éditeurs francophones, mis à part Pierre Tisseyre, Jacques Hébert et Claude Hurtubise, ne s'intéressent guère aux œuvres publiées chez leurs confrères anglophones et *vice versa*. Selon Philip Stratford :

Il peut sembler étrange qu'un pays comme le nôtre qui a, depuis plus de deux siècles, adopté le principe de deux langues et de deux cultures, ait cependant produit si peu de chose dans le domaine de la traduction ; mais c'est un fait qu'en ce domaine nous nous situons derrière la plupart des pays occidentaux (1977 : x).

D'une part, la situation minoritaire du Québec a toujours été accompagnée d'une certaine xénophobie, particulièrement à l'égard du reste du pays. [...]

De son côté, le Canada anglais ne s'est guère préoccupé d'établir une politique culturelle prévoyant la traduction et la diffusion de ses propres œuvres au Québec. Ce laisser-faire est basé sur la notion erronée d'un « bilinguisme à sens unique », la conviction qu'un Québécois cultivé est nécessairement bilingue et qu'il préfère, s'il en a le désir, lire les œuvres canadiennes-anglaises dans leur texte original (p. xii).

L'enveloppe des subventions versées directement aux éditeurs par le Conseil des arts passe de 500 000 \$ à un million pour

6. Dans sa *Bibliographie de livres canadiens traduits de l'anglais au français et du français à l'anglais* (1977), Philip Stratford reprend les statistiques publiées dans *UNESCO Statistical Yearbook* (1968, 1971, 1974) : pour la décennie 1963-1972, le volume annuel moyen de la traduction au Canada (117 titres) se situe entre ceux de l'Islande (149 titres) et de l'Albanie (97). Selon ces statistiques, on compte deux fois plus de traductions du français à l'anglais que de l'anglais au français.

l'année 1972. Ce chiffre correspond à la somme demandée lors de la conférence Consultation II. L'enveloppe globale attribuée par le Conseil avait déjà connu une hausse importante depuis 1965, mais le début des années 1970 marque un accroissement sans précédent. Le Conseil distribue l'argent sous forme d'aide à la publication d'un titre ou d'un numéro de revue, d'encouragement accordé aux associations ou regroupements d'éditeurs (Conseil supérieur du livre, Association des éditeurs canadiens, Canadian Book Publishers' Council, etc.), de certains montants alloués aux éditeurs voulant participer aux diverses manifestations internationales, etc.

Lors de la conférence Consultation II, Pelletier a bien précisé l'importance de la diffusion du livre canadien. C'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral augmente les fonds du programme d'achat de livres du Conseil des arts et lui associe le soutien du ministère des Affaires extérieures et la supervision du Secrétariat d'État. Cette mesure vise à encourager les éditeurs en leur assurant de meilleures ventes. Elle permet également de mieux faire connaître les publications au Canada et hors frontières. Nous avons vu au deuxième chapitre que la fin des années 1960 marque une accélération dans les échanges culturels internationaux, se traduisant par l'ouverture de délégations, de centres d'études et la multiplication des dons aux bibliothèques, aussi bien au Québec qu'à l'étranger. Le début des années 1970, avec la présence grandissante du gouvernement fédéral dans le milieu culturel, ne fait qu'amplifier le phénomène. Par exemple, en mars 1973, la revue *Vient de paraître* annonce que le Conseil des arts a acheté 500 lots de livres, d'une valeur globale de 500 000 \$, dont les deux tiers ont été expédiés à l'étranger, l'autre tiers étant réparti entre diverses institutions canadiennes (Anonyme, 1973b). Chaque lot contient environ 200 volumes choisis parmi tous les genres littéraires, « à l'exception des manuels scolaires ». Une liste de 600 titres est retenue pour cette occasion.

Une dernière clause de la politique du livre de 1972 porte spécifiquement sur la diffusion des ouvrages canadiens. Elle s'attaque à la question de l'exploitation des marchés étrangers ; on ne se contente plus de distribuer gratuitement des ouvrages canadiens, on cherche à vendre des livres et à gagner de plus en plus de lecteurs étrangers. Le Secrétariat d'État planifie un nouveau projet d'exportation qui pourrait offrir aux éditeurs canadiens la chance d'agrandir leurs horizons commerciaux :

Le gouvernement favorisera l'exportation du livre canadien, son objectif étant de quadrupler le chiffre des envois à l'étranger au cours des cinq prochaines années. Pour atteindre ce but, un crédit de \$ 500,000 est affecté dès la première année aux fins suivantes : \$ 100,000 de plus pour affirmer plus fortement encore la présence canadienne dans les foires et expositions de livres ; \$ 400,000 pour favoriser la création et l'action efficace des centres de diffusion du livre canadien aux États-Unis, dans les Îles britanniques et en Europe. L'application de ces mesures est confiée au ministre de l'industrie et du commerce (Anonyme, 1972a : 6).

En fait, cette clause est à l'origine de la deuxième tentative de diffusion collective de livres canadiens, « Livres du Canada – Books from Canada », que je vais maintenant étudier de plus près.

« LIVRES DU CANADA – BOOKS FROM CANADA »

Alors que les premières critiques sur le Centre de diffusion du livre canadien-français commençaient à poindre, Patenaude, dans une entrevue avec André Major, avouait mijoter un projet de librairie québécoise installée à Paris (Major, 1969). Il précisait aussi qu'un tel projet ne serait réalisable qu'à la condition d'obtenir une subvention de départ. Si l'idée de Patenaude ne se concrétise que dix ans plus tard, la notion d'investissement massif revient dès 1972 dans la politique du livre divulguée par Pelletier.

L'ASSOCIATION POUR L'EXPORTATION DU LIVRE CANADIEN ET LES FOIRES INTERNATIONALES

En 1972, le ministère de l'Industrie et du Commerce se voit chargé du dossier de l'exportation du livre canadien, à la suite de la nouvelle politique fédérale du livre. Il dispose d'un budget de 1,5 million de dollars réparti sur trois ans, pour assurer la présence des éditeurs aux foires internationales et pour favoriser la création de centres de diffusion aux États-Unis et en Europe. Soucieux de bien administrer ces sommes, le Ministère fait appel aux professionnels du livre et, avec leur participation, il fonde l'Association pour l'exportation du livre canadien.

Cet organisme sans but lucratif tient sa première réunion à Ottawa, le 22 novembre 1972. Le conseil d'administration réunit des membres des principaux organismes d'édition du Canada et

deux représentants du ministère fédéral⁷. Lloyd B. Leeming, ancien président de la Brasserie Labatt Limitée de l'Ontario, est élu président de l'association. En fait, Leeming est « prêté » au ministère de l'Industrie et du Commerce « en vertu du programme Échange-Canada grâce auquel des cadres du milieu des affaires, du gouvernement et d'autres organismes ont la possibilité d'échanger leur expérience » (Anonyme, 1973a : 14). Les vice-présidents, des représentants des deux cultures canadiennes, sont J.-Z.-Léon Patenaude, du Conseil supérieur du livre, et Harald Bohne, de l'Association of Canadian University Presses.

L'Association pour l'exportation du livre canadien entend bien respecter le mandat que lui a confié le Ministère. Les membres du conseil d'administration établissent un programme de manifestations internationales auxquelles les éditeurs peuvent participer grâce aux généreuses subventions gouvernementales. L'expression « Livres du Canada – Books from Canada » perd alors son caractère seulement informatif pour devenir une marque de commerce, celles des expositions canadiennes. Dans un numéro de *Vient de paraître*, on peut lire un extrait du compte rendu de la Foire du livre de Francfort de 1972 :

Cette exposition annuelle d'ouvrages édités, publiés et imprimés au Canada par les deux groupes linguistiques, était organisée sous la responsabilité du ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada dans le cadre de la nouvelle politique fédérale du Livre et de la nouvelle société juridique « Livres du Canada – Books from Canada », organisme responsable de la politique des exportations et des expositions à l'étranger (Anonyme, 1972b : 27).

En 1972 et en 1973, les livres canadiens sont de toutes les foires ou expositions d'envergure. On a beau agrandir le stand, il reste trop petit pour la quantité d'ouvrages en montre, fera remarquer le père Paul-A. Martin lors de la Foire du livre de Bruxelles, en mars 1973. À Nice, au mois de mai, cinq associations d'édi-

7. Voir la liste des membres du premier conseil d'administration et leurs fonctions à l'annexe VIII.

teurs⁸ totalisant 50 000 titres sont regroupées pour présenter les « Livres du Canada »⁹. Les publications canadiennes se retrouvent aussi bien aux expositions de Washington (American Booksellers' Association Exhibition), de Chicago (U.S.A. International Book Exhibition) ou de Londres (International Book Production Exhibition) qu'aux traditionnelles foires européennes. Pour faciliter l'organisation des expositions, l'Association pour l'exportation du livre canadien incite les éditeurs à se regrouper sous une seule bannière. Au printemps de 1973, le premier conseil d'administration de la Coopérative canadienne des éditeurs exportateurs, formé de Danielle Ross (Presses de l'Université de Montréal), de Pierre Lespérance (Éditions de L'Homme), de Victor Martin (Fides), de Réal D'Anjou (Éditions du Pélican) et de Gisèle Schad (HMH), est élu à la tête de 20 maisons d'édition québécoises et ontariennes. « Livres du Canada – Books from Canada » transitera uniquement par cette coopérative pour l'approvisionnement de ses filiales.

UN DIFFUSEUR INTERNATIONAL

Moussée par les fonctionnaires fédéraux, la participation intense et active des éditeurs aux manifestations internationales vient étayer le second – et principal – mandat de l'Association pour l'exportation du livre canadien, c'est-à-dire la création de centres de diffusion aux États-Unis et en Europe. L'Association prépare son plan d'action : avec le bilan d'Ernst & Ernst sur la situation du livre au Canada, en 1969, on avait pu identifier les

8. L'Association des éditeurs canadiens, la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec, l'Association des presses universitaires canadiennes (APUC), le Canadian Book Publishers' Council, le Independent Publishers' Association of Canada.

9. J'ai retrouvé deux catalogues de « Livres du Canada » à la Bibliothèque nationale du Québec. Il s'agit des catalogues préparés pour la Foire du livre de Bruxelles et le Festival international du Livre de Nice, en 1973. Rédigés par l'Association des éditeurs canadiens, la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec et l'Association des presses universitaires canadiennes, sous les auspices de l'Association pour l'exportation du livre canadien, ces catalogues classent la production par éditeur, sans tenir compte des genres. De plus, le prix des livres est indiqué en dollars canadiens. On ne semble guère avoir retenu les leçons du passé...

problèmes et les besoins du milieu. En finançant de solides études de marché, on passe à l'offensive. Par exemple, les éditeurs s'intéressent beaucoup au marché américain que la firme Education & Marketing analyse, en 1972, pour le compte du ministère de l'Industrie et du Commerce (Anonyme, 1972b). Ils visent également l'Europe, en commençant par l'Angleterre et la France, qui font toutes deux l'objet d'études commerciales spécifiques. Armés de leurs dossiers statistiques¹⁰, les professionnels partent à la (re)conquête de leur culture, à l'étranger.

En 1972, l'expression « Livres du Canada – Books from Canada » devient le nom d'une société fédérale gérée par l'Association pour l'exportation du livre canadien et financée par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Leeming, engagé par le Ministère, préside les deux organismes. « Livres du Canada – Books from Canada », dont la mascotte est un castor joufflu brandissant un livre et un drapeau canadien, se définit comme un organisme de diffusion internationale qui concentre ses actions sur trois points stratégiques : New York, Londres et Paris. Chaque filiale reçoit une somme considérable de la part de l'Association, dans le but de s'installer et d'établir des contacts avec les professionnels du livre étrangers. À New York, Jack Jensen est nommé gérant général de « Books Canada », situé au Rockefeller Center, tandis que Sam Stewart devient le premier directeur de « Books Canada » à Londres, sis dans les anciens bureaux du Canadien National au Trafalgar Square. À Paris, « Livres du Canada » se retrouve au bord de la Seine, Quai de Conti, sous la direction de Jean-Paul Neyhousser, rattaché anciennement à la Librairie Flammarion. Pour l'approvisionnement, les trois filiales font affaire avec les membres de la Coopérative canadienne des éditeurs exportateurs.

Je me bornerai à retracer l'histoire de l'entreprise parisienne en faisant parfois référence aux événements se déroulant par-delà les frontières de l'Hexagone. Ce choix est justifié à la fois par les limites de mon étude et par la similitude des destins des trois centres.

10. Nous verrons plus loin que les dirigeants de « Livres du Canada – Books from Canada » n'ont pas vraiment tenu compte des études de marché qui venaient à l'encontre de leurs projets.

POUR UNE DIFFUSION DU LIVRE CANADIEN EN FRANCE

Au cours de l'été 1973, « Livres du Canada » s'installe dans ses locaux du n° 1, Quai de Conti à Paris. Peu avant, lors du 5^e Festival international du Livre de Nice, Ross, présidente de la Coopérative canadienne des éditeurs exportateurs, était mandatée par les éditeurs canadiens pour expliquer aux professionnels français les objectifs de la société en Europe continentale :

Notre volonté d'être présents sur les marchés extérieurs n'est pas nouvelle ; ce qui est nouveau, c'est la mise en place d'une organisation et de structures mieux adaptées aux caractéristiques propres à chacun des pays ou groupes de pays vers lequel nous exportons. Ainsi, nous avons l'intention d'intensifier nos efforts et notamment d'ouvrir à Paris, d'ici quelques semaines, un centre « Livres du Canada ». Créé pour promouvoir l'ensemble de la production canadienne, ce centre n'est en aucune façon destiné à se substituer aux distributeurs français. Nous n'avons pas l'intention de créer un réseau spécialisé dans la distribution du livre canadien, parallèle à ceux qui existent déjà. Bien au contraire, nous estimons que le dynamisme de ce centre et sa vitalité dépendront dans une large mesure de l'appui et de la collaboration que nous recevrons des professionnels français (Anonyme, 1973c : 34-35).

Ross définissait « Livres du Canada » comme un centre de promotion et de diffusion du livre canadien, à ne pas confondre avec le Centre de diffusion du livre canadien-français de la Librairie de L'École, qui distribuait les ouvrages à travers la France. Elle précisait en même temps le rôle que les Canadiens souhaitaient voir jouer par les distributeurs français, celui d'associés.

L'inauguration de « Livres du Canada », à Paris, a lieu à l'automne 1973. L'ambassade canadienne organise, le 22 octobre, une prestigieuse réception pour « les invités du monde politique francophone et du milieu professionnel du livre » (Anonyme, 1973d : 14), ainsi qu'une conférence de presse au Centre culturel canadien. En l'absence de Ross, c'est à Patenaude que revient la tâche d'exposer le plan de campagne de l'entreprise. La société « Livres du Canada – Books from Canada » diffuse les fonds des éditeurs membres de la coopérative d'exportation qui, en signant

un contrat d'exportation, lui octroient l'exclusivité des commandes sur les marchés étrangers. En ce qui concerne les marchés européens, une entente unit « Livres du Canada » de Paris et « Books Canada » de Londres, qui s'échangent les commandes respectives, francophones et anglophones. La distribution des livres est effectuée par les compagnies étrangères, choisies selon la catégorie des ouvrages.

À Paris, « Livres du Canada » se charge de la promotion des titres auprès du public, des critiques et des libraires. Établi par les membres du conseil d'administration de l'Association pour l'exportation du livre canadien, un catalogue¹¹ de 550 titres, choisis parmi les publications canadiennes parues au cours des quinze dernières années, a été envoyé au directeur de « Livres du Canada » (p. 14). Neyhousser transmet cette liste à plus de 500 libraires susceptibles d'ouvrir leurs portes aux livres canadiens. Des représentants sont chargés de maintenir les contacts avec les commerçants. De plus, on expédie d'office 10 à 15 titres par mois, des nouveautés pour la plupart, chez environ 350 libraires. Les critiques reçoivent également des ouvrages, des comptes rendus et des communiqués de presse. Afin de mieux faire connaître au public français les livres canadiens, on monte une exposition permanente au Quai de Conti, on organise des lancements et des expositions au Centre culturel canadien et on incite certains libraires à participer aux efforts de promotion. Ainsi, la Librairie Pluriel, du quartier Montparnasse, consacre un mois au livre québécois, en août 1974, grâce au support de la Délégation générale du Québec et de « Livres du Canada » (Anonyme, 1974e). La librairie accueille plusieurs événements culturels – « rencontres franco-québécoises » avec journalistes, écrivains, etc. – qui font connaître les livres québécois.

Neyhousser signe un contrat avec le distributeur Flammarion – Union Diffusion pour les livres de « circulation générale ». D'après l'entente, ce complément désigne les genres suivants : littérature générale, poésie, essais, sciences sociales, politiques et

11. Malheureusement, je n'ai pas réussi à mettre la main sur les catalogues des centres de diffusion. Comme je l'indiquais plus haut, je n'ai retrouvé que des catalogues présentés aux foires internationales. En guise d'indication, je propose donc des chiffres glanés dans les articles et les comptes rendus parus dans les périodiques.

économiques, livres d'art et livres pour la jeunesse (Anonyme, 1974a : 27). Le contrat stipule que Flammarion prête à « Livres du Canada » ses moyens logistiques en échange d'un versement mensuel de 4 000 \$, indépendamment du nombre de ventes. Flammarion s'occupe du stockage, de la manutention, de l'exécution des commandes de libraires, de la facturation, etc., sans se soucier de la sélection ou de la promotion.

Pour la deuxième catégorie d'ouvrages, c'est-à-dire les livres de type et de niveau universitaires, « Livres du Canada » fait affaire avec la Librairie Vuibert, spécialisée dans ce domaine. L'entreprise canadienne n'intervient plus dans le processus de diffusion, si ce n'est que pour fournir des informations sur les publications. Relevant d'un secteur spécialisé, le livre savant exige des techniques de diffusion et un réseau de distribution spécifiques au genre, ce qui cantonne « Livres du Canada » dans un rôle de pourvoyeur. La Librairie Vuibert n'est pas la seule à diffuser le livre scientifique canadien dans les années 1970 ; le Centre de diffusion de livres universitaires de langue française, créé par la Librairie de L'École à la suite de l'échec du Centre de diffusion du livre canadien-français, exerce une certaine compétition sur le marché, puisqu'il diffuse également des éditeurs québécois.

DE LA PETITE HISTOIRE DE « LIVRES DU CANADA »
À TRAVERS QUELQUES ARTICLES

« Livres du Canada » va assurer une pénétration en force des livres canadiens-français sur le marché francophone international par son action publicitaire et son action auprès des libraires, pour des ouvrages qui, par leurs caractéristiques, se prêtent à une véritable action de promotion sur ce marché. Nous croyons qu'ainsi, la littérature francophone pourra contribuer à un renouvellement de la littérature française (Anonyme, 1974a : 27).

Ces propos, tirés d'un article relatant le lancement de « Livres du Canada », montrent bien l'enthousiasme et la conviction des membres de l'Association pour l'exportation du livre canadien quant à l'avenir du centre de diffusion en France et à ses retombées sur la « littérature francophone ». Soutenus par les milliers de dollars du gouvernement fédéral, les professionnels du livre

sentent que leur moment de gloire est proche. Pourtant, à peine deux ans plus tard, un désenchantement total les attend. Que se passe-t-il donc entre l'automne de 1973 et celui de 1975 ?

Au cours de l'été 1973, « Livres du Canada » s'installe à Paris avec une première cargaison de 7 tonnes de livres (Anonyme, 1973d). Les locaux du Quai de Conti renferment des centaines d'exemplaires de chacun des 550 titres du catalogue. Jamais les éditeurs canadiens n'ont vu une telle quantité traverser l'Atlantique en un seul voyage, d'autant plus que de l'autre côté de la Manche, « Books Canada » accueille une exposition comprenant 2 500 livres. La Coopérative canadienne des éditeurs exportateurs compte alors 28 membres. Neyhousser a raison d'affirmer que les lettres canadiennes sont présentes à Paris, tant par leur nombre que par leur diversité. C'est à lui qu'incombe la tâche de les faire connaître aux Français. Tel que prévu, les exemplaires envoyés d'office aux libraires commencent à circuler, en même temps que les communiqués de presse et les représentants. Les sept premières tonnes de livres sont bientôt rejointes par quelques autres. Dans l'axe Canada-Europe, les envois sont nombreux et réguliers ; les éditeurs canadiens ravis se voient parfois commander jusqu'à 1 200 exemplaires par titre (Royer, 1975b : D8).

À l'occasion du lancement de « Livres du Canada », le nouveau président de l'Association pour l'exportation du livre canadien, Paul H. Bolton, et le nouveau directeur de « Books Canada » de Londres, Leonard G. Evans, sont présentés à l'équipe parisienne. Fin de mandats ou problèmes internes de leurs prédécesseurs ? Faute de preuve, aucune des hypothèses ne peut être retenue. Néanmoins, dans le cas de la direction de « Books Canada », il semblerait que Stewart ait eu quelques difficultés à gérer l'entreprise (p. D8). Toujours est-il que la journée du lancement, le 22 octobre 1973, est une réussite, mises à part quelques discussions sur l'impact de « Livres du Canada » sur les relations culturelles France-Québec. En général, toutes les personnalités invitées accueillent d'un bon œil l'implantation du centre de diffusion sur le territoire français.

Des échos optimistes racontant les débuts de « Livres du Canada » à Paris sont repris dans la revue *Vient de paraître*, organe d'information du Conseil supérieur du livre qui est étroitement lié au projet par l'intermédiaire de Patenaude. Cependant, en décembre 1973, un point de vue discordant émane du *Devoir*. Sans chercher à remettre en question le bien-fondé de l'entreprise,

Charles Atala, éditorialiste au journal *Les Affaires*, constate que, malgré tout, le livre québécois reste invisible en France :

Faits navrants, sort injuste que l'on découvre dès que l'on tente de se procurer dans une librairie, à Paris, un ouvrage publié au Québec. On n'en trouve aucune trace sauf rue de Sèvres¹² où, dans un coin de librairie-papeterie scolaire, sur trois ou quatre rayons, des titres canadiens apparaissent à l'écart de la production française (1973 : 23).

Le journaliste ne rejette pas les torts sur la direction de « Livres du Canada », puisqu'il admet la nécessité d'un centre de diffusion en Europe. Cependant, il émet des doutes quant à la lourde infrastructure de la société fédérale. Selon Atala,

Si l'on s'attend de la part de son directeur de Paris à des résultats positifs et rapides, il faut souhaiter qu'elle ne s'engluera pas dans des conflits internes d'intérêts et ne finira pas, à la source, par tomber dans le piège des belles phrases et des bonnes intentions (p. 23).

Il nuance ainsi les estimations de Neyhousser qui croit que « Livres du Canada » pourrait rapidement en venir à vendre de 350 000 à 400 000 livres (Anonyme, 1973e). Chez les professionnels du livre, l'article d'Atala ne semble pas encore susciter d'émoi. On préfère se référer aux 800 titres en réserve à Paris qui augmentent désormais l'épaisseur du catalogue du centre de diffusion, ou aux rapports encourageants des représentants canadiens aux foires internationales.

Un mois plus tard, c'est au tour de Robert Cornevin (1974), président de l'Association des écrivains de langue française, d'émettre des réserves sur l'organisation de « Livres du Canada » à Paris. Deux mois passent, puis le journaliste Jean-Claude Trait dénonce clairement ce qu'il interprète comme des abus. Revenant de la Foire du livre de Bruxelles, où le stand canadien relève de la responsabilité de Neyhousser, Trait s'interroge sur la justification d'une délégation de représentants aussi nombreuse. Il remarque que tous les livres diffusés par « Livres du Canada » proviennent

12. Atala fait référence au Centre de diffusion du livre canadien-français.

pour la plupart de deux ou trois maisons d'édition. Trait est scandalisé par l'inégalité qui existe entre les publications canadiennes. Selon lui, certaines maisons d'édition sont mieux représentées que d'autres :

Nous avons en effet une maison qui distribue nos livres à Paris, mais son action ne profite, encore une fois, qu'à certains éditeurs – toujours les mêmes. Des chiffres : pour le mois de novembre 1973, le chiffre d'affaires fait à Paris atteint \$ 18,000 pour le Cercle du Livre de France (six titres), \$ 14,621 pour les Éditions du Jour (18 titres) et \$ 7,619 pour Hurtubise HMH. Les autres éditeurs n'ont ramassé que des « peanuts » (1974 : A5).

Cette fois-ci, la rédaction de *Vient de paraître* réagit dans un article où elle justifie la position des éditeurs présents à la Foire du livre de Bruxelles (Anonyme, 1974c). Quant aux ventes de « Livres du Canada – Books from Canada », le Conseil supérieur du livre les explique par les soins attentifs des trois éditeurs envers leur production. Puis, sans plus de précisions, on annonce le succès de « Livres du Canada – Books from Canada » lors de la Foire du livre de Bruxelles qui s'est traduit par une entente entre la société de diffusion et l'Office international de Librairie. L'organisme bruxellois ouvre un dépôt permanent et prévoit même consacrer une belle salle d'exposition, rue du Luxembourg, à la promotion des livres canadiens. L'événement donne lieu à une grande réception à l'ambassade du Canada. La rédaction de *Vient de paraître* termine le compte rendu en s'exclamant : « LIVRES du CANADA, c'est aujourd'hui 15 éditeurs, plus de 500 titres, 25.000 exemplaires vendus en 3 mois et une implantation internationale » (Anonyme, 1974d : 30).

L'optimisme des membres de l'Association pour l'exportation du livre canadien cache des failles. Les résultats globaux de l'opération ne sont pas divulgués, et les rares chiffres disponibles ne concordent pas toujours entre eux. Ainsi, comment expliquer que 5 éditeurs sur 20 décident de ne plus participer au projet, si ce n'est qu'ils sont déçus. Le nombre de titres au catalogue change aussi selon les saisons, allant de 500 à 800, d'un témoignage à l'autre. Finalement, le nombre d'exemplaires vendus reste longtemps un mystère ; il faut lire le premier article de Louis-Bernard Robitaille au sujet de « Livres du Canada », paru en 1974, pour savoir où en sont les comptes. Tirant ses informations de la bou-

che de Neyhousser, le journaliste prétend que « de novembre 73 à mai 74, environ 42,000 livres ont été vendus, ce qui équivaut, au prix en librairie, à \$ 140,000 de vente » (Robitaille, 1974 : E4). On obtient alors une moyenne de 6 000 livres ou de 20 000 \$ par mois à diviser entre une vingtaine d'éditeurs. Évidemment, on ne peut appliquer de simples multiplications et divisions à l'administration d'une société, puisque les ventes sont inégalement réparties dans le temps et entre les maisons d'édition. Cependant, on constate que les chiffres demeurent malgré tout assez modestes.

La divergence d'opinion entre les quotidiens et la revue *Vient de paraître* dure un moment. Les membres de l'Association pour l'exportation du livre canadien continuent de vanter l'entreprise gouvernementale alors que les journalistes entrevoient de plus en plus clairement les failles de « Livres du Canada ». Et ils ne sont pas les seuls à sentir tourner le vent. Certains éditeurs commencent à s'inquiéter du fait qu'ils ont envoyé des centaines de livres de l'autre côté de l'Atlantique et qu'ils n'ont toujours pas été payés. La confusion atteint son comble lorsque Flammarion rompt son contrat avec le diffuseur. Le 31 décembre 1974, le distributeur français annonce que toutes les transactions doivent cesser avant le 1^{er} avril 1975. Cette nouvelle sonne le glas chez les éditeurs canadiens.

Les raisons évoquées par Charles-Henri Flammarion pour justifier ce divorce sont bien simples : « [...] l'insuffisance du chiffre des ventes et le pourcentage trop important de livres retournés » (Thériault, 1975 : 10). Malgré les 4 000 \$ mensuels garantis, le distributeur considère que le centre de diffusion n'est pas assez rentable. Au moment de la rupture, « Livres du Canada » a vendu pour 200 000 \$ de livres, ce qui constitue un résultat très décevant¹³ comparativement à celui escompté, vu le nombre d'éditeurs impliqués et les montants de subvention investis. Les membres de l'Association pour l'exportation du livre canadien ont beau répliquer qu'il s'agit d'une période d'adaptation pendant

13. Il ne faut pas oublier que cette somme est le résultat des ventes après douze mois de fonctionnement, ce qui représente environ 16 600 \$ par mois. Or il faut déduire de ce montant les frais généraux du diffuseur, incluant les 4 000 \$ attribués mensuellement au distributeur. Autrement dit, une fois le loyer, la publicité, les réceptions et les salaires payés, « Livres du Canada » se retrouve déficitaire.

laquelle il est normal que les ventes ne soient pas élevées, rien n'y fait. En ce qui a trait à la quantité de retours, Neyhousser cafouille un peu ; on avait prévu le même nombre de retours que celui valable pour une entreprise française, soit 10 à 15 % des livres, mais on doit admettre que, en moyenne, 46 % des livres sont retournés au distributeur, à cause de leur caractère peu approprié au marché français (Robitaille, 1975). Selon Flammarion, les retours s'élèvent parfois jusqu'à 95 % des envois, ce qui est inacceptable. Au début de 1975, « Livres du Canada » doit au distributeur français 90 000 \$, dont 55 000 \$ en livres retournés.

Rejetée par son distributeur principal, la filiale parisienne « Livres du Canada » vit le début d'un long cauchemar. En février 1975, Neyhousser donne sa démission aux membres de l'Association pour l'exportation du livre canadien. Il est aussitôt remplacé par son assistante, Claude Barbé, qui a le mandat de restructurer le centre de diffusion. Elle se met à la tâche et propose, dès février, un nouveau plan d'action : « Claude Barbé a refait le catalogue de Livres du Canada à Paris, réduit à 200 titres, à distribuer par vente et non par voie d'office dans 150 librairies, dont 60 % des points de vente dans la région parisienne » (Royer, 1975a : D3). Malheureusement, dans les bureaux du gouvernement fédéral on hésite à réinvestir dans la société « Livres du Canada – Books from Canada ». L'Association pour l'exportation du livre canadien multiplie les démarches afin d'obtenir une deuxième subvention, mais le Secrétaire d'État tarde à répondre. Le 12 septembre 1975, il fait savoir à Tisseyre, nouveau président de l'Association, qu'une subvention de 1,32 million de dollars sera accordée, mais qu'elle doit être répartie entre les trois centres, d'après leur rentabilité. Afin de réduire les dépenses, on demande de nommer un directeur conjoint pour les centres de diffusion européens. Barbé est sidérée ! Elle a travaillé pendant plus de six mois pour réorganiser le centre de diffusion et, du jour au lendemain, elle se voit remplacée par Evans de « Books Canada », un Anglais d'origine suisse. Et l'on justifie la nomination par le fait qu'il « a vécu 15 ans en France » (Royer, 1975b : D8) !

À cette époque, 17 éditeurs québécois font encore affaire avec « Livres du Canada » : Aquila, L'Arc, Beauchemin, Bellarmin, Boréal Express, Cercle du Livre de France, Cosmos, L'Étincelle, Ferron, Fides, Guérin, Hurtubise HMH, Le Jour, Leméac, Lidec, Le Noroît et les Presses de l'Université du Québec. Ils ont enfin été payés, grâce à la subvention gouvernementale, et ils ne

s'offusquent guère de la situation. Selon Barbé : « Les éditeurs québécois ont été mis devant le fait accompli et n'ont pas réagi devant la nomination d'un Anglais qui ne connaît ni le marché des libraires français, ni l'édition québécoise, ni le fonctionnement de Livres du Canada » (Royer, 1975a : D3). Les éditeurs préfèrent attendre la suite ou se retirer complètement, comme le feront bientôt Le Jour et Leméac. L'avenir s'annonce gris : de la deuxième subvention gouvernementale, 500 000 \$ servent à payer les dettes encourues par les centres de diffusion et, de ce montant, 200 000 \$ vont à « Livres du Canada » de Paris. En comptant vite, le périple de la société d'exportation a coûté deux millions de dollars pour revenir à la case départ. Il ne reste que 800 000 \$ à dépenser, sur deux continents.

En ce qui concerne l'organisation de la société, elle apparaît de plus en plus chaotique. On applique des restrictions budgétaires insensées, comme la nomination d'un seul directeur en Europe ou l'abandon du téléx (6 000 \$ par an), pourtant indispensable à l'exportation. La crainte de Jean Royer, que « Livres du Canada » devienne une société « fictive » (p. D3), se concrétise rapidement...

« Livres du Canada » connaît un dernier sursaut en 1976. On a réorganisé la structure interne avec la dernière subvention afin de poursuivre tant bien que mal le travail de diffusion. Dans le domaine des livres scientifiques, « Livres du Canada » continue de faire affaire avec Vuibert. Pour les ouvrages généraux, la société canadienne confie la distribution à la Librairie Montparnasse qui profite de l'occasion pour s'approprier les locaux du Quai de Conti, dont la location est devenue beaucoup trop onéreuse. Selon l'entente, le siège social de « Livres du Canada » garde cependant la même adresse. La Librairie Montparnasse entend concentrer ses efforts de diffusion sur les ouvrages de type « pratique » qui se vendent assez bien en France. Pour la « littérature », elle préfère attendre les premiers résultats et recommande, entre-temps, la coédition qui semble une méthode beaucoup plus sûre. Un dernier contrat de distribution est signé avec Fernand Nathan, en août 1976, pour les livres d'enfance et de jeunesse : « [...] on abandonne les grands circuits, où l'auteur québécois se trouvait un peu perdu, et on confie, cette fois, nos auteurs à plusieurs distributeurs, moins prestigieux peut-être, mais plus spécialisés et davantage en mesure de valoriser les titres québécois » (Vastel, 1976 : 9).

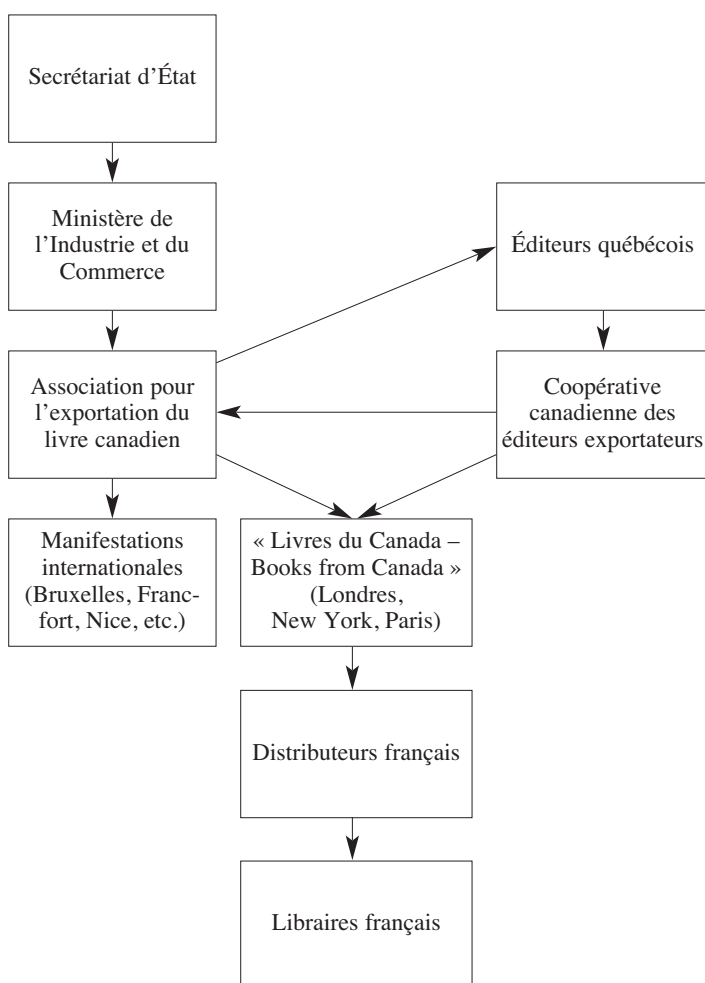
En fait, « Livres du Canada – Books from Canada » n'agit plus en tant que diffuseur ; il devient un intermédiaire entre les éditeurs canadiens et les distributeurs français. La société a perdu son autonomie : elle ne peut plus imposer les ouvrages qu'elle souhaite voir diffuser ; elle doit se plier aux exigences des distributeurs français. « Livres du Canada – Books from Canada » continue de s'occuper du stand canadien lors des foires et salons du livre, mais là encore son action est limitée ; beaucoup d'éditeurs ont perdu toute confiance dans l'entreprise fédérale. Mis à part certaines maisons d'édition universitaire, ou de jeunesse, la plupart se sont (re)tournées vers le gouvernement provincial qui reprend peu à peu les rênes dans le secteur culturel. Ainsi, lors de la Foire du livre de Bruxelles, en 1976, le stand canadien a moins bonne mine qu'avant : il offre seulement 610 titres de 21 éditeurs francophones (Patenaude, 1976). Il entre en compétition directe avec le stand québécois (600 titres de 29 éditeurs), le stand Vander (représentant de Sogides) et la quinzaine de représentants ou de distributeurs de maisons d'édition québécoises. C'est le début d'un temps nouveau... Et pour « Livres du Canada », tout est terminé. L'exercice prend fin avec l'année, alors que les derniers dollars de la subvention sont dépensés.

UN LOURD HÉRITAGE POUR LES ÉDITEURS QUÉBÉCOIS

Avec « Livres du Canada », les professionnels du livre avaient cru pouvoir s'implanter sur le marché français. L'histoire nous démontre qu'il en fut tout autrement. Non seulement la plupart des éditeurs n'ont réussi à vendre que très peu de livres en France, mais en plus ils se sont mis à dos les libraires français. Devant ce triste constat, à qui attribuer la faute ? Comment un projet aussi prometteur a-t-il pu échouer ? Dans cette dernière partie, je tenterai de comprendre les causes de l'échec de « Livres du Canada », en analysant les critiques émises sur le centre de diffusion parisien.

Dès ses débuts, la société « Livres du Canada – Books from Canada » est desservie par une infrastructure trop lourde. Le gouvernement tenait à contrôler, dans une certaine mesure, l'utilisation de ses subventions. Plusieurs paliers de décision entraînaient des délais dans la communication. Voici un schéma de la hiérarchie à suivre pour une opération complexe :

LA RÉPLIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL



Cette structure ralentit inévitablement le programme des éditeurs. Or une entreprise d'exportation de livre doit justement faire preuve de rapidité et de suivi dans les commandes, car ni les distributeurs, ni les libraires et encore moins les lecteurs n'aiment attendre. L'exemple du court mandat de Barbé illustre bien à quel point une perte de temps peut être fatale. Même si le plan de relance qu'elle a orchestré est prêt dès février 1975, la directrice

doit attendre l'accord de l'Association pour l'exportation du livre canadien et les fonds nécessaires au démarrage pour lancer son projet. Elle n'obtient la réponse qu'en septembre 1975, sept mois après sa requête ! Pendant ce temps, le centre de diffusion a vécu, et le livre canadien demeurait invisible en librairie. Si l'entente entre l'Association pour l'exportation du livre canadien et le Secrétariat d'État avait été conclue plus rapidement, le centre de diffusion aurait peut-être réussi à conserver la confiance des libraires.

Aux problèmes de structure s'ajoutent les changements fréquents de direction de l'Association pour l'exportation du livre canadien et de « Livres du Canada ». De 1972 à 1976, quatre présidents se succèdent à la tête de l'Association tandis que « Livres du Canada » connaît trois directeurs en trois ans. On se demande comment une entreprise aussi instable peut fonctionner. Barbé va jusqu'à remettre en question la compétence des dirigeants :

Je suis prête à affirmer que les directeurs des trois consortiums ne sont pas des gens suffisamment introduits dans l'édition, et québécoise et française, pour être d'une valeur quelconque. C'est un paradoxe total : vaudrait mieux un brasseur de bière pour vendre le livre québécois à Paris ! (citée dans Royer, 1975a : D3).

Les nombreux changements de directeurs, tant chez « Livres du Canada » à Paris qu'au sein de l'Association, et les retards dans les communications – parfois très longs – n'ont fait qu'empirer une situation déjà compromise par la méconnaissance du marché français. Dans le chapitre précédent, nous avons vu que le manque de sélection des livres québécois destinés à l'étranger avait beaucoup nui au Centre de diffusion du livre canadien-français. Avec « Livres du Canada », il devient évident que les éditeurs québécois n'ont pas compris la leçon ; stimulés par l'Association pour l'exportation du livre canadien qui leur promet des succès sans précédent, ils expédient des exemplaires de toute leur production de l'autre côté de l'Atlantique, sans poser de questions. Les dirigeants du centre ont beau éliminer quelques titres, les listes envoyées aux libraires sont trop longues et les livres restent, pour la plupart, inadaptés au marché français. Une étude de marché, réalisée en 1973 pour le compte du centre de diffusion de Paris, avait pourtant montré que le concept de « Livres du Canada » était incompatible avec le commerce européen :

Il semble en effet que l'AELC ait joué à « la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf ». Au départ, les premières subventions ont été englouties dans des études de marché qui n'iaient justement les structures mises en place. [...] On voulait diffuser sans discernement sur le marché français des titres qui ne se vendent même pas au Québec. Résultat : les libraires français ont retourné en un an 58 % des livres québécois imposés (p. D3).

En fait, les contraintes du marché français, en particulier le besoin de sélectionner les livres exportables en France, s'opposent inévitablement à l'idéologie véhiculée au sein de « Livres du Canada ». Le gouvernement fédéral a investi 1,5 million de dollars afin de promouvoir la culture canadienne à l'étranger. Pour lui, c'est l'argument culturel, et non commercial, qui est le plus important. Mais, se demande Atala, « de plus en plus, la vitalité d'une culture ne se mesure-t-elle pas à sa vigueur économique et à l'équilibre relatif de ses échanges avec l'extérieur ? » (1973 : 23).

Le manque de sélection des titres mis au catalogue apparaît comme un moindre mal, si on le compare à l'absence de sélection parmi les livres envoyés d'office aux libraires français. À partir de 1973, Neyhousser envoie d'office 10 à 15 titres par mois à une centaine de libraires, car « “Livres du Canada” va assurer une pénétration en force des livres canadiens-français sur le marché francophone international par son action publicitaire et son action auprès des libraires » (Anonyme, 1974a : 27), ce qui est tout à fait inconcevable pour les commerçants français. Tous les jours, ceux-ci doivent choisir, parmi des centaines de nouveaux titres, les livres qui garnissent leurs rayons. Ils n'ont pas le temps pour lire les romans ou les essais d'un éditeur canadien complètement inconnu. D'après Jean Fabre, de la Librairie de L'École, les dirigeants de « Livres du Canada » n'avaient pas du tout compris ce que signifiait la notion d'office. Le directeur du centre croyait forcer la main des libraires. Le résultat est à l'image de ce coup de force : jusqu'à 95 % de retours chaque mois.

Au début des opérations de « Livres du Canada », Neyhousser traite avec quelque 500 libraires, le directeur du centre visant la quantité des points de vente. Il délaisse donc les librairies parisiennes demandant un long travail de promotion au profit de nombreuses petites librairies régionales, plus ouvertes aux

nouveautés. Encore une fois, cette stratégie va à l'encontre de la tradition française qui stipule que, pour percer en France, il faut d'abord conquérir Paris. Barbé l'a bien compris, puisque son plan de relance vise un maximum de 150 librairies, dont 90 à Paris. L'assistante de Neyhousser sait aussi qu'il ne faut jamais négliger ses clients. Avec une liste de départ de 500 commerçants, « Livres du Canada » ne peut évidemment pas répondre à tous les besoins.

Lors d'une entrevue effectuée à Paris, en juin 1990, Yolande Lefèvre, attachée à la bibliothèque du Centre culturel canadien, m'expliquait combien les membres de l'Association pour l'exportation du livre canadien avaient parfois fait preuve de naïveté. L'une des facettes les plus onéreuses de la promotion de « Livres du Canada » consistait à organiser des événements mondains. Les cocktails du centre de diffusion rassemblaient tous les mois nombre de personnalités de marque et d'invités d'honneur, mais rares étaient les libraires conviés à la fête. Pourtant, les dirigeants de « Livres du Canada » devaient savoir qu'il faut séduire d'abord les clients, et non les sous-ministres et les maires. Mais les habitudes politiques prennent le pas sur les stratégies commerciales, et la générosité gouvernementale manque parfois de discernement.

Un dernier aspect a fortement contribué à l'échec de « Livres du Canada » : le prix des livres. Au centre de diffusion, le prix peut être majoré jusqu'à 30 % du prix canadien. Cette hausse importante ne provient pas de l'ajout des taxes : elle provient de la quote-part du diffuseur ou du distributeur : « [...] depuis longtemps, les diffuseurs, pour des raisons de commodité, comptent le dollar à 6 francs (alors qu'il était à 4,25 ou 4,50 lors des commandes) » (Cornevin, 1974 : 14). Selon Cornevin, Neyhousser n'a jamais voulu discuter de ce problème capital. Son attitude ambiguë est sans doute à l'origine de la méfiance de Lefèvre, face à la politique des cocktails promotionnels de « Livres du Canada »¹⁴... En tout cas, cette attitude amène Robitaille à détecter des relents de pots-de-vin¹⁵.

14. Lors de l'entrevue effectuée à Paris, en juin 1990, elle laissait entrevoir des doutes quant au professionnalisme de Neyhousser.

15. Cette hypothèse m'a été confiée par Robitaille lui-même, lors de notre rencontre à Paris, en juin 1990.

Une structure trop lourde et trop instable, une absence de sélection, une promotion onéreuse et mal dirigée, des prix excessifs, voilà en gros ce qui a causé l'échec de « Livres du Canada », non seulement à Paris, mais partout où l'entreprise a voulu s'installer. Le centre de New York a vivoté sans éclats pendant quelque temps, celui de Londres a connu une fin aussi abrupte que celui de Paris... L'aventure a eu la brillance et la fugacité d'un feu de paille, laissant derrière lui une traînée de cendres.

*
* *

En cherchant à promouvoir la culture canadienne à travers le monde, « Livres du Canada – Books from Canada » devient de fait un lieu de diffusion de la littérature québécoise, particulièrement en France où l'identité par la langue semble jouer en faveur des écrivains québécois. Des éditeurs littéraires québécois (L'Arc, le Cercle du Livre de France, Le Jour, Leméac, Le Noroît, etc.) trouvent ainsi une nouvelle tribune pour exposer leurs produits. Certes, ils sont moins choyés qu'à l'époque du Centre de diffusion du livre canadien-français. Les éditeurs de livres savants et de livres pratiques semblent plus fortunés, ayant l'avantage d'offrir des publications jugées plus « rentables ». En outre, le nombre de titres au catalogue varie énormément selon l'éditeur. Les noms de HMH, du Cercle du Livre de France, des Éditions du Jour ou des Presses de l'Université du Québec reviennent beaucoup plus souvent que ceux de Boréal Express ou du Noroît¹⁶. Le bonheur des éditeurs littéraires ne dure guère : en 1976, alors que « Livres du Canada » se retrouve distribué par les Éditions Montparnasse, leurs ouvrages sont simplement mis de côté, la maison française préférant se limiter aux livres pratiques.

À cette époque, les éditeurs littéraires québécois en sont à leur troisième échec en moins de dix ans sur le plan international. Le Centre de diffusion du livre canadien-français et Candy Bertoly, de l'Agence littéraire des éditeurs canadiens, n'ont pas réussi à imposer leurs ouvrages en France. Avec « Livres du Canada », tout espoir semble perdu. Les libraires français exaspérés

16. À titre d'exemple, l'annexe IX donne la répartition de la production selon les éditeurs pour les catalogues de la Foire du livre de Bruxelles et du Festival international du Livre de Nice de 1973.

par les envois d'office et les distributeurs rendus méfiants ne veulent plus entendre parler de « méga-entreprise » canadienne. Par contre, certains éditeurs français continuent de s'intéresser aux auteurs québécois. Au milieu des années 1970, les éditeurs québécois commencent à comprendre que l'avenir de leurs publications à l'étranger se joue lors de négociations de coéditions ou de ventes de droits.

Conçu pour promouvoir la culture canadienne à travers le monde, « Livres du Canada » est finalement un échec qui a englouti en moins de trois ans quelque 2 millions de dollars de subventions gouvernementales. Et l'échec commercial n'est pas le plus difficile à avaler : « Livres du Canada » a jeté un discrédit énorme sur les publications québécoises. La situation est à ce point dramatique qu'elle demande une réorientation complète de la part des éditeurs et des gouvernements. Les grands projets de diffusion collective subventionnés par les pouvoirs publics tirent à leur fin.

CHAPITRE IV

LA FIN DES GRANDS RÊVES : LA LIBRAIRIE DU QUÉBEC

Au début des années 1970, le gouvernement québécois, dont l'immobilisme lors de l'Affaire Hachette apparaît pour certains comme une trahison, risque de perdre toute crédibilité face aux professionnels du livre. Le ministère des Affaires culturelles a beaucoup à faire pour regagner la confiance du milieu. Les dirigeants du Québec s'apprêtent à renouveler la politique du livre, en suivant certaines recommandations du Conseil supérieur du livre et de ses associations affiliées. La nouvelle politique entraînera d'abord une véritable restructuration au sein du Ministère, parallèlement à celle qui bouleverse le monde du livre à partir de la moitié de cette décennie.

L'exportation du livre québécois en France subit les contre-coups de ces multiples changements politiques et structurels. L'échec de « Livres du Canada » laisse un vide que la Librairie du Québec, dernière tentative de diffusion collective subventionnée par le gouvernement provincial, tentera difficilement de combler. L'heure est venue pour les professionnels du livre de revoir leurs méthodes de travail, en particulier les modes de diffusion des livres, au Québec et à l'étranger. Le temps du mécénat gouvernemental aveugle est terminé. Mais une nouvelle génération d'éditeurs entend bien, malgré tout, conquérir le monde avec plus de succès.

LORSQUE LE MILIEU DU LIVRE RENOUVELLE SES STRUCTURES

D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ AU LIVRE VERT DE JEAN-PAUL L'ALLIER¹

Durant la décennie 1970, le marché du livre au Québec est en grande partie sous le contrôle d'entreprises étrangères. Au ministère des Affaires culturelles du Québec, où l'on ne dispose toujours pas de moyens considérables, on perçoit l'urgence de la situation, mais on hésite sur les moyens d'intervention. Le gouvernement québécois doit pourtant se décider s'il ne veut pas perdre la confiance du milieu du livre, fortement ébranlé par l'Affaire Hachette. Témoignant d'une certaine prudence, sa première action consiste à commander une étude sur le commerce du livre au Québec.

Le ministère des Affaires culturelles veut analyser la situation du livre à la lumière des événements qui ont suivi la législation de 1971, législation qui est déjà dépassée. Un document de travail, préparé par le sociologue Yvon Lussier et l'économiste Albert Melançon, est soumis au Ministère en octobre 1974 sous le titre *Premiers éléments pour l'élaboration d'une politique du livre*. Avant d'en arriver à leur proposition de « politique générale d'accessibilité du livre » (Lussier et Melançon, 1976), les auteurs se penchent sur les questions de rentabilité économique et d'évolution du commerce du livre. Selon eux, les domaines de la librairie et de l'édition comportent des failles que le gouvernement pourrait, à la rigueur, combler par une nouvelle politique du livre et par des hausses de subventions. Mais le secteur de la distribution semble grandement compromis. La distribution des livres au Québec est assurée par deux types d'entreprises : d'un côté, des distributeurs exclusifs, pour la plupart étrangers, s'occupent de la majorité des livres en circulation dont ils fixent les prix selon leur bon vouloir ; de l'autre, l'Association canadienne de diffusion du livre, « une sorte de petite centrale pour les libraires » (p. 21), tente de rassembler les commerçants afin de stabiliser les prix en assurant le transport. Le déséquilibre flagrant entre les deux types d'entreprises souligne la puissance des entreprises étrangères sur le marché québécois. Nous l'avons vu au sujet de

1. J'insisterai sur la diffusion et la distribution du livre à travers lesquelles se révèlent certaines tensions du milieu du livre de 1970 à 1980.

l’Affaire Hachette, les professionnels du livre craignent justement cette toute-puissance des distributeurs qui peuvent imposer leurs conditions aussi bien aux éditeurs qu’aux libraires. Lussier et Melançon recommandent donc une intervention de l’État afin de restructurer ce secteur du commerce.

La dernière partie de l’étude, intitulée « Une politique générale du livre », explique comment « une politique du livre doit consister essentiellement à favoriser la plus grande accessibilité possible des individus à la diversité de la production des auteurs, et cela au meilleur coût tant du point de vue des individus que de la collectivité » (p. 176). D’après les auteurs, le gouvernement devrait concentrer les efforts sur la diffusion du livre en assurant le rôle prescrit dans le projet du Livre blanc de 1965 :

Dans les domaines où les besoins sont manifestes, mais où il n'existe aucun organisme répondant convenablement à ces besoins, l'État doit lui-même, eu égard au bien commun, ou provoquer des initiatives privées, ou assumer directement des responsabilités institutionnelles. Aussi bien l'État ne devra pas hésiter à corriger des structures existantes qui, de toute évidence, constituent des entraves à la diffusion des œuvres originales, et même à se substituer à ces structures lorsque cela devient nécessaire [...]².

En clair, Lussier et Melançon demandent au gouvernement de développer le réseau des bibliothèques publiques et de mieux contrôler les réseaux des librairies et des points de vente. Ils proposent également une révision des modes d’attribution des subventions à l’édition. Enfin, ils suggèrent un remaniement du commerce du livre pour obtenir une meilleure rentabilité. L’idée maîtresse du document, évoquée dans le Rapport Bouchard, en 1963, consiste à créer une centrale de distribution, « un organisme central capable d’assurer l’approvisionnement efficace et au moindre coût des librairies québécoises et de promouvoir la distribution de l’édition québécoise à l’étranger » (p. 198). Or en 1974, l’Association canadienne de diffusion du livre s’occupe déjà de

2. Extrait de l’introduction au projet de Livre blanc du ministère des Affaires culturelles de 1965, cité dans Pierre de Grandpré (1973 : 35).

l'approvisionnement de certaines librairies, mais son travail est entravé par la concurrence féroce des distributeurs exclusifs et par les maigres moyens mis à sa disposition. Par conséquent, les auteurs proposent de renforcer cet organisme en lui donnant la stature d'une « Maison du Livre » qui orchestrerait l'application des lois ; l'acquisition des livres auprès des éditeurs québécois et étrangers, avec l'exclusivité des ouvrages destinés aux institutions subventionnées pour les librairies agréées ; la préparation technique des livres pour les bibliothèques ; l'approvisionnement des libraires ; le service d'information bibliographique ; la promotion du livre (p. 220-221). La création d'une telle centrale est essentielle selon eux au contrôle de la distribution du livre au Québec. Cette idée sera reprise dans le Livre vert du ministre des Affaires culturelles.

Paru en mai 1976, *Pour l'évolution de la politique culturelle* (L'Allier, 1976a) demeure encore aujourd'hui, avec le Rapport Bouchard et le Livre blanc de Pierre Laporte, un des documents les plus importants et les plus souvent cités lorsqu'il est question de la politique culturelle du Québec. Il remet en question la vision gouvernementale de la culture et propose des changements majeurs dans la structure des « industries culturelles » et au sein même du gouvernement.

En 1976, Jean-Paul L'Allier [...] dans son Livre Vert intitulé Pour l'évolution de la politique culturelle, qui est le premier document de synthèse et d'orientation à être rendu public par le ministère des Affaires culturelles en 15 ans, remplaçait le développement culturel dans son contexte véritable. [...] Le Livre vert met de l'avant la conception d'une politique culturelle globale et propose en regard du ministère des Affaires culturelles un élargissement de son champ d'action (Cau, 1981 : 74-75).

Le Livre vert s'ouvre sur des textes empruntés aux grands acteurs de la politique culturelle québécoise, de Jean Lesage (premier ministre du Québec de 1960 à 1966) à Denis Hardy (ministre des Affaires culturelles du Québec en 1974-1975). L'Allier fait part ensuite de ses observations qui se résument à un triste constat : après quinze ans d'existence, les Affaires culturelles restent un secteur pauvre, isolé des autres ministères, critiqué par ses fonctionnaires et par le milieu culturel et, surtout, impuissant à répondre aux besoins de la société québécoise. Devant cet état de fait,

le ministre propose une réorganisation de son ministère et la « rénovation » de la politique culturelle. Le Ministère doit offrir des activités de « service » aux organismes culturels et intervenir auprès de la fonction publique afin d'accorder toute son importance à la culture. Pour le commerce du livre, les ministères de l'Éducation et de l'Industrie et du Commerce sont appelés à participer activement.

Dans son mémoire, Ignace Cau écrit : « [L]e grand mérite de Jean-Paul L'Allier est d'avoir proclamé la nécessité d'une "véritable politique de lecture publique au Québec" » (1981 : 77). Le ministre des Affaires culturelles consacre, en effet, une grande partie de son ouvrage au développement du réseau des bibliothèques publiques. Par contre, Cau ne relève pas la position du Livre vert au sujet du commerce du livre. Dans son document, L'Allier considère le commerce du livre comme une « industrie culturelle » et, en ce sens, il recommande que le ministère de l'Industrie et du Commerce le prenne en main. Selon lui, le ministère des Affaires culturelles doit servir de conseiller auprès des professionnels du livres (activité de service) et des fonctionnaires de l'Industrie et du Commerce (activité d'intervention). Ce concept « d'industrie culturelle », relativement nouveau à l'époque, sera dénoncé par les professionnels du livre qui, privés du soutien des Affaires culturelles et subventionnés par le ministère de l'Industrie et du Commerce, craignent de se voir relégués au rang des « industries non essentielles » :

Le CSL n'apprécie pas tellement que l'on identifie le livre à une « industrie ». Il faudrait parler « d'entreprise culturelle » sans craindre d'aller à l'encontre des conseillers uniquement orientés vers l'efficacité, la rentabilité et le rendement, dans un domaine aussi peu fait pour le « marketing » (Trudel, 1976 : 11).

Le Conseil supérieur du livre s'inquiète également du fait que le ministre, même s'il souligne avec courage les problèmes des bibliothèques ou du droit d'auteur, n'accorde guère d'attention à la librairie. Le ministre évoque à son tour la création d'une centrale du livre. L'Allier semble croire qu'une centrale suffirait à régler les problèmes reliés au commerce du livre :

La création d'un tel organisme permettrait de doter le réseau actuel d'un mécanisme de regroupement des

achats qui pourrait diminuer les délais et les coûts de transport du livre. Cette centrale d'achat dont le gouvernement devrait être partie dans une proportion à déterminer serait appelée à combler une déficience grave au plan de la distribution du livre québécois sur notre territoire et à l'étranger (1976a : 163).

Pour le Conseil supérieur du livre, rien n'est moins évident. Dans un mémoire rédigé à l'intention du ministre des Affaires culturelles, la direction du Conseil affirme qu'une centrale du livre n'arrangerait sûrement pas l'état de la distribution au Québec (Conseil supérieur du livre, 1976b). L'Association canadienne de diffusion du livre s'occupe déjà de l'approvisionnement en livres européens non distribués par les distributeurs exclusifs et une aide accrue à son égard, particulièrement en ce qui concerne les coûts et les délais de transport, suffirait à améliorer la situation. La création d'une centrale anéantirait les efforts amorcés par l'Association canadienne de diffusion du livre depuis le début de la décennie 1970 sans assurer une réduction des prix. De plus, le Conseil croit qu'une centrale unique ne pourrait pas représenter adéquatement toutes les catégories d'ouvrages ; au-delà d'un certain nombre, la centrale risquerait l'engorgement.

Face aux controverses suscitées par les positions du Livre vert au sujet du commerce du livre, L'Allier décide de consulter des spécialistes afin de revoir son projet de politique culturelle. Le Comité consultatif du livre, formé de nombreux professionnels et parrainé par le ministère des Affaires culturelles, est chargé de rédiger un mémoire sur une politique du livre et de la lecture. Une étude sur l'industrie du livre est commandée à la firme Drouin, Paquin et Associés, puis au sociologue Lussier et à l'économiste Melançon. En outre, le Ministère participe à plusieurs colloques... En fait, l'effervescence qui règne de 1975 à 1976 témoigne d'une prise de conscience réelle, au ministère des Affaires culturelles, et d'une volonté d'ouverture au milieu culturel, longtemps délaissé par le gouvernement. Lors d'un discours qui célébrait les 15 ans de son ministère, L'Allier commentait le slogan publicitaire « Si vous n'êtes pas un des éléments de solution, c'est que vous êtes un des aspects du problème » en posant la question suivante : « Suis-je un élément de solution ? » (1976b : 11). Le ministre n'aura guère le temps de répondre. Le 15 novembre 1976, le Parti québécois remporte les élections provinciales et les Affaires culturelles accueillent une nouvelle équipe dirigée par Louis O'Neill.

LE LIVRE BLANC ET SA POLITIQUE DU LIVRE

La politique du nouveau gouvernement en matière de culture se trouve clairement énoncée dans le Livre blanc du ministre d'État au développement culturel, Camille Laurin, paru en 1978. Bien que Laurin et son équipe de rédacteurs n'aient pas les mêmes allégeances politiques que L'Allier, cela ne les empêche pas de reprendre plusieurs idées maîtresses du Livre vert, car *Pour l'évolution de la politique culturelle* expose des principes qui correspondent assez bien à l'idéologie péquiste, comme le feront d'ailleurs remarquer les auteurs du Livre blanc. Le premier point commun, le plus important sans doute, met en lumière la notion de culture, sa définition, son rôle et ses applications. L'Allier avait lancé l'idée que la culture ne devait pas être restreinte à l'action limitée d'un seul ministère, mais faire partie plutôt des préoccupations de l'ensemble du gouvernement. Le Livre blanc place la culture à la base de l'idéologie de l'État québécois et fait intervenir tous les ministères, non seulement par leurs actions, mais aussi à travers leurs objectifs : « La culture est le point de rassemblement à partir duquel il paraît possible d'organiser une stratégie de développement complet » (Ministre d'État au développement culturel, 1978 : vol. 1, p. 38).

Cette idéologie met en lumière la volonté commune de restructurer les instances gouvernementales qui paraissent maintenant désuètes. Le Livre vert souhaitait transformer les Affaires culturelles ; le Livre blanc modifie sa structure et lui associe deux autres secteurs : les Communications et le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, sous la tutelle du ministre d'État au développement culturel, lui-même associé au ministre de l'Éducation. Le développement culturel se situe dorénavant au même rang que le développement économique ou social (p. 137). Dans *L'édition au Québec de 1960 à 1977*, Cau déclare que le Livre blanc « introduit la notion "d'industrie culturelle" pour désigner les activités dans le monde du cinéma, du livre et des périodiques [...] » (1981 : 83). Cette affirmation ne rend pas justice au Livre vert qui avait tenté de définir les « industries culturelles ». En réalité, le mérite du Livre blanc est d'avoir repris cette notion de L'Allier et d'avoir permis de la faire avancer dans la conception d'une politique culturelle globale.

L'une de ces industries culturelles suscite encore beaucoup de soucis. Afin de trouver une solution aux problèmes du commerce du livre, le Livre blanc propose la création de la Société de

développement des industries culturelles (SODIC) et met en branle une politique du livre qui, tout en revenant sur les lois d'accréditation et de propriété, encourage le développement des bibliothèques, assure la propriété intellectuelle et accorde au gouvernement un droit d'intervention dans les communications, le transport, la promotion, etc. La nouvelle politique du livre lance également un projet de coopérative québécoise d'approvisionnement :

Cette coopérative permettrait d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire québécois, de regrouper les inventaires d'un certain nombre d'éditeurs, de réduire ainsi le coût de gestion des stocks. Le distributeur coopératif servirait également de secteur témoin et pourrait prévenir tout risque d'implantation d'un monopole dans ce domaine (Ministre d'État au développement culturel, 1978 : 338).

La coopérative québécoise d'approvisionnement ne remplit pas toutes les fonctions de la « Maison du Livre » de L'Allier. Les rédacteurs du Livre blanc, à l'instar des auteurs de l'*Étude sur le commerce du livre au Québec* (Paquin et Hoepffner, 1976), se méfient d'une centrale du livre qui dépendrait trop de l'État, alors que l'on cherche précisément à rendre les industries culturelles autonomes, et qui ne s'avérerait peut-être pas efficace vu le nombre de titres à distribuer. Autrement dit, on en revient de nouveau à favoriser l'Association canadienne de diffusion du livre, en l'améliorant toutefois.

Un dernier aspect de la politique du livre concerne l'exportation. Défendant l'accessibilité et la diffusion des livres, le Livre blanc consacre quelques lignes à la diffusion des titres québécois sur les marchés étrangers. Le ministre d'État au développement culturel n'est pas très explicite sur le sujet ; il se contente d'envisager certaines possibilités : « À court terme, le gouvernement pourrait soutenir en Europe une ou plusieurs librairies à vocation multiple (détail, gros, commandes postales). Il devra, de façon générale, favoriser la promotion du livre québécois à l'étranger » (1978 : 340). Ce court paragraphe n'apporte guère de précisions. Il montre plutôt les réticences du gouvernement face à des projets n'ayant jamais connu de résultats concluants. Au lieu de dérapier sur un terrain glissant, le Livre blanc opte pour le conditionnel et l'imprécision. Nous verrons plus loin comment le gouvernement québécois entend développer l'exportation des livres.

LORSQUE LE MONDE DU LIVRE CHANGE DE VISAGE

Pierre Tisseyre, président sortant du Conseil supérieur du livre en 1977, prononce sa dernière allocution (1977 : 17-18) lors de l'Assemblée générale du Conseil, le 23 février. Rappelant ses 15 années consacrées à la cause du livre, Tisseyre souligne la collaboration généreuse de Jacques Hébert, de Jean Bode et de J.-Z.-Léon Patenaude notamment, sans qui tout son travail aurait été vain. Il insiste sur le dévouement de Patenaude, pourtant critiqué au sein même du Conseil supérieur du livre et des associations affiliées. Puis, abordant la situation actuelle du Conseil, il affirme qu'au palier fédéral, ce n'est plus le CSL qui est le véritable interlocuteur du Conseil des arts, mais l'Association des éditeurs canadiens, et il reste muet sur les relations avec le gouvernement provincial. Ce discours éloquent – peut-être inquiet – trouve un écho dans un article du *Devoir* publié quelques mois plus tard, qui annonce le congédiement de Patenaude : « “À mon tour, je viens de subir mon 15 novembre !” Par cette boutade acidulée, M. J.-Z.-Léon Patenaude veut faire discrètement référence à l'apparent contexte politique [provincial] dans lequel s'inscrirait la décision qui le frappe [...] » (Roy, 1977 : 3).

L'organisation du monde du livre au Québec vit des changements importants, en 1977. La vieille équipe du Conseil supérieur du livre ne semble plus en mesure de répondre aux besoins des professionnels du livre, car elle n'est plus écoutée à Ottawa ni à Québec. On lui reproche entre autres griefs son dirigisme antidémocratique, que Pierre Lespérance compare plus tard à celui de la mafia (Royer, 1979b : 16). De plus, on sent qu'elle affiche ouvertement une idéologie profédéraliste alors que beaucoup de libraires et d'éditeurs ont désormais des penchants nationalistes ou, du moins, proquébécois. Le nouveau président Raymond Beaudoin (1978) a beau annoncer une restructuration du Conseil, rien n'y fait. Les professionnels du livre n'ont plus confiance dans les vieilles structures. En février 1980, le Conseil supérieur du livre est dissout pour former la Société de développement du livre et du périodique (SDLP) dont Thomas Déri assurera la direction.

La fin du Conseil supérieur du livre témoigne de la mutation du milieu du livre. L'unité qui était forte lors de l'Affaire Hachette a fait place aux dissensions entre les associations et même au sein de certaines d'entre elles. Les divergences d'opinion entre les éditeurs et les libraires au sujet de la vente et de la distribution

des manuels scolaires en est un bel exemple : les éditeurs critiquent les libraires qui ne répondent pas toujours adéquatement aux commandes, tandis que ceux-ci accusent les éditeurs de tricher en fournissant parfois les institutions sans leur médiation. À l'intérieur de l'Association des éditeurs canadiens, une chaude lutte se livre entre deux conceptions de l'industrie du livre. Alors que les Pierre Tisseyre et J.-Z. Léon Patenaude considéraient le livre comme un produit culturel méritant des subventions, les jeunes éditeurs, comme Pierre Lespérance ou Jacques Fortin, adoptent d'emblée une logique industrielle. Pour la première fois, les associations professionnelles parlent de « marketing », de « rentabilité économique », etc.

Les avis sur la politique du livre sont aussi partagés. Ainsi l'avant-projet de loi du ministère des Affaires culturelles qui circule en 1979 fait couler beaucoup d'encre : il accorde au ministre le pouvoir de donner ou de refuser les permis d'exploitation et les certificats d'agrément ; il lui permet d'obliger les entreprises à divulguer tout renseignement exigé et de lancer des enquêtes si nécessaire ; bref, il lui accorde un pouvoir quasi absolu. Ce projet divise les éditeurs québécois en deux clans : certains pensent, comme Jacques Godbout, qu'une telle loi donnerait au gouvernement un pouvoir menaçant pour les éditeurs confinés au rôle de solliciteur, tandis que d'autres, dont Fortin et Lespérance, croient qu'une loi est essentielle pour protéger le marché, mais qu'elle ne doit pas concentrer le pouvoir à un seul endroit (Royer, 1979b : 16).

Une chose ressort clairement de toutes ces tensions : le monde du livre a besoin de nouvelles figures représentatives de sa diversité et de ses besoins. Les programmes de diffusion de livres à l'étranger vont suivre le même courant. Les professionnels du livre, trop occupés par leur propre marché et divisés selon leurs convictions, se gardent bien d'organiser un nouveau projet collectif. Ainsi, en 1977, Yves Dubé, le président de l'Association des éditeurs canadiens, indique la préférence des éditeurs pour « une politique d'achat massif de livres par le ministère [des Affaires culturelles] à celle d'une aide à l'exportation du livre québécois » (Anonyme, 1977 : 15). Reconnaisant la nécessité de pénétrer les marchés extérieurs au Québec, le gouvernement du Parti québécois hésite pourtant sur le type de projet à subventionner. Malgré le peu de conviction de la part des éditeurs, une dernière tentative de diffusion aura lieu à Paris, qui misera beaucoup sur les

couleurs idéologiques du gouvernement québécois. Le projet est placé sous l'égide de l'Association canadienne de diffusion du livre, organisme ayant survécu sans trop de mal aux secousses des dernières années.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DIFFUSION DU LIVRE ET LA LIBRAIRIE DU QUÉBEC

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DIFFUSION DU LIVRE³

Au cours des années 1960 et 1970, les distributeurs acquièrent beaucoup de puissance comparativement aux autres entreprises du milieu du livre. Ce phénomène n'est pas vrai seulement au Québec ; tous les marchés, qu'ils soient français, américains ou espagnols, subissent cette métamorphose issue de stratégies ou de nécessités commerciales. Par contre, ce qui est particulier au Québec, c'est que les distributeurs sont pour la plupart étrangers. Ils ne s'occupent donc pas prioritairement des livres québécois ; ils distribuent abondamment les titres des maisons d'édition qui leur sont attachées.

Le milieu du livre québécois tolère mal cette situation. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir naître l'Association canadienne de diffusion du livre au début de la décennie 70, sous l'impulsion de libraires soucieux de conserver un large éventail de titres dans leur inventaire et de contrôler le prix des livres, car la marge de profit que se réservent les distributeurs est très élevée. En somme, la création de l'Association découle de la volonté des libraires de contrecarrer l'invasion étrangère en proposant une sorte de coopérative qui puisse distribuer sur le territoire québécois les éditeurs québécois et les petits éditeurs français délaissés par les distributeurs privés. L'Association doit offrir aux éditeurs et aux libraires des services similaires à ceux des distributeurs exclusifs, quoique à un moindre coût. Selon l'*Étude sur le commerce du livre au Québec* de la firme Drouin, Paquin et Associés, parue en 1976,

L'Association canadienne de diffusion du livre (ACDL) est une association sans but lucratif qui a pour but, en général, de fournir à ses membres des services commerciaux à des conditions avantageuses dans le domaine de :

3. Voir la liste des membres de l'Association à l'annexe X.

- *dépôts de livres,*
- *groupage des commandes à l'étranger pour transport*
(Paquin et Hoepffner, 1976 : vol. 1, p. 52-53).

L'Association tire ses revenus des cotisations annuelles des libraires (250 \$ en 1976) et des subventions gouvernementales. Les libraires et les éditeurs participants sont appelés à défrayer les coûts de transport ou de dépôt. Les subventions proviennent en partie du Secrétariat d'État à la culture (gouvernement français) qui accorde un montant annuel de 15 000 \$ (en 1976) pour les frais de transport par avion et pour les coûts d'exploitation. Quant au ministère des Affaires culturelles du Québec, il octroie des subventions qui varient entre 10 000 \$ et 25 000 \$, mis à part un dernier versement en 1976-1977 s'élevant à 39 000 \$⁴. Cette brusque augmentation s'explique par l'ouverture d'une filiale à Paris. Pourquoi cesse-t-on alors les subventions, à la suite d'une hausse aussi considérable ? Conformément à la logique du Livre vert, l'Association canadienne de diffusion du livre relève du domaine des industries culturelles et doit par conséquent être soutenue par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Cet exemple illustre bien les liens entre le Livre vert et la politique du livre définie dans le Livre blanc.

Au cours de ses premières années, l'Association dispose de faibles revenus qui restreignent son action. La situation change à partir de 1975-1976, alors que les Affaires culturelles doublent la subvention. Cet intérêt marqué de la part du Ministère semble correspondre au déclin du Conseil supérieur du livre. Lors d'une entrevue coïncidant avec son départ, Patenaude notait la pression de plus en plus forte des libraires, laissant entendre qu'ils contrôlaient désormais, sinon le Conseil supérieur du livre, du moins les relations avec le gouvernement provincial (Roy, 1977 : 3). À cause de l'idéologie affichée depuis longtemps par son conseil d'administration, le Conseil supérieur du livre portait toujours l'étiquette fédérale, ce que le gouvernement péquiste au pouvoir savait assurément. En ce sens, la montée de l'Association canadienne de diffusion du livre est l'indice d'une nouvelle polarisation des pouvoirs au sein du monde du livre.

4. Ces chiffres sont tirés des rapports annuels du ministère des Affaires culturelles du Québec, de 1972-1973 à 1976-1977.

En 1976, l'*Étude sur le commerce du livre au Québec* recommande la création de « Québec-Livres », « un organisme d'information et de distribution du livre, au service des libraires [...] [qui] reprendrait et développerait les services offerts jusqu'à présent par l'ACDL » (Paquin et Hoepffner, 1976 : vol. 2, p. 29). Cette étude de la firme Drouin, Paquin et Associés prévoit l'ouverture de succursales dans certains pays étrangers pour faciliter l'approvisionnement en livres. Les filiales étrangères de « Québec-Livres » pourraient aider à diffuser des livres québécois en organisant des campagnes de promotion, des collectes de renseignements, la participation aux foires internationales, etc.

L'idée de « Québec-Livres » plaît au gouvernement québécois et les membres de l'Association canadienne de diffusion du livre acceptent volontiers les suggestions d'amélioration de leur entreprise. L'ouverture de succursales à l'étranger obtient également la faveur des libraires. Dès 1976, « ACDL/France » commence ses opérations à Paris. La publicité de l'Association, parue dans *Vient de paraître*, illustre la prospérité de l'entreprise qui s'affiche ouvertement, et qui offre un nouveau service de téléx, en plus des services de diffusion et de transport. Encore une fois, le succès semble assuré. Une deuxième filiale ouvre ses portes à Bruxelles en 1977 et, de concert avec l'Association des éditeurs canadiens, l'Association canadienne de diffusion du livre songe à ouvrir une librairie québécoise à Paris. « Le même rêve continue » (Royer, 1978a : 35) !

LA LIBRAIRIE DU QUÉBEC : DIFFUSER LA « CULTURE QUÉBÉCOISE »

La prise du pouvoir par le Parti québécois en 1976 provoque en France un véritable engouement pour tout ce qui vient du Québec. L'arrivée au pouvoir des indépendantistes exalte un certain patriotisme français, dont la culture québécoise, opposée à la culture anglo-saxonne canadienne, incarne la vitalité outre-frontières. Cette « mode québécoise » crée un contexte favorable à la diffusion du livre sur le marché de l'Hexagone. Pourtant, l'échec de « Livres du Canada » a démontré aux professionnels du livre que la diffusion collective n'était pas toujours le meilleur moyen de gagner les marchés étrangers. Les éditeurs québécois se rabattent sur une diffusion individuelle, assurée par des distributeurs européens. À la fin des années 1970, presque tous les éditeurs québécois ont un distributeur en France, et plusieurs bénéficient également des services d'un attaché de presse.

En théorie, le fait d'avoir un distributeur en France doit garantir la présence des livres sur le marché. En pratique, la situation est bien différente. Le rôle des entreprises de distribution consiste principalement à répondre aux commandes. Or, s'il n'existe pas de demandes, ce rôle est réduit à néant. À ce sujet, Robert Turgeon, étudiant des Hautes Études commerciales qui, à l'époque, revient d'un stage chez Inter Forum (distributeur de Robert Laffont), écrit :

Actuellement, près de 90 % des titres exportés sont distribués par des intérêts français. Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur la qualité des services offerts par ces distributeurs. Toutefois, connaissant les difficultés auxquelles se heurtent les éditeurs belges et suisses romans sur le marché français, on peut se demander si le livre québécois ne connaît pas le même sort (1978 : 24).

Turgeon fait allusion au mécontentement des éditeurs distribués par des entreprises françaises qui semblent accorder plus d'importance aux titres français dans leur travail. La bataille n'est pas encore gagnée pour les éditeurs québécois, et leurs livres sont absents des librairies. C'est dans cet esprit que le gouvernement provincial propose d'ouvrir un dépôt de livres à Paris dans le but de permettre une présence réelle des livres québécois en France.

L'initiative du projet revient à Charles Denis, ancien conseiller en relations publiques de Robert Bourassa, affecté au ministère de l'Industrie et du Commerce lors de l'élection de 1976 (Anonyme, 1978b : 17). Ce haut fonctionnaire persuade son ministre de subventionner l'ouverture d'un comptoir culturel et commercial à Paris. Arguant la rentabilité de ce comptoir à moyen terme, Denis propose d'utiliser comme rampe de lancement la filiale parisienne ACDL/France, en place depuis 1976. Le ministère de l'Industrie et du Commerce semble chercher à regrouper l'approvisionnement et les efforts de diffusion. Croit-on ainsi réduire les risques d'investissement en faisant d'une pierre deux coups ? L'hypothèse n'est pas confirmée, mais l'attitude de méfiance envers les « industries culturelles » porte à croire que le Ministère n'est pas entièrement convaincu de la validité de l'entreprise.

Au cours du printemps 1978, le directeur gérant de l'ACDL/France, Joseph Etcheverria, reçoit le mandat d'ouvrir une librairie québécoise à Paris. Natif du pays basque, Etcheverria

est entré dans le monde du livre en 1971, au service de la compagnie Périodica, de Montréal. Il devient représentant de l'ACDL/France en 1974, puis directeur gérant en 1976. En 1978, cet homme qui n'a qu'une trentaine d'années a acquis une expertise rare, alliant la connaissance du marché français à celle des publications québécoises. Son expertise, conjuguée à sa volonté d'aider la diffusion des livres québécois en Europe, projette une image qui s'apparente à celle de Daniel Champy, dix ans plus tôt. Mais les temps ont bien changé et, contrairement au promoteur du Centre de diffusion du livre canadien-français, Etcheverria ne bénéficie pas de la confiance absolue des éditeurs québécois.

Au mois de septembre 1978, pour la première fois en France, une librairie « québécoise » ouvre ses portes au public parisien. Située en plein cœur du quartier latin, la Librairie du Québec occupe le 70, rue du Cherche-Midi, dans le 6^e arrondissement. Dans *La Presse* du 11 novembre 1978, un journaliste enthousiasmé par l'événement donne ses premières impressions :

La porte refermée sur soi, le premier coup d'œil vous montre que vous êtes bien en pays de connaissance. Ici, contrairement à ce que l'on constate dans nos propres librairies, c'est le livre québécois qui a détrôné sinon chassé le livre français, et cela, dans son propre château fort, Paris... (Felteau, 1978 : D3).

Joseph Etcheverria et Yves Jousset, le directeur adjoint, ont bien fait les choses : le local est grand, à proximité des grandes maisons d'édition parisiennes, les livres présentés ont été minutieusement choisis, les dirigeants débordent d'entrain et de bonne volonté. Tout semble prêt pour la rentrée... Tout et plus encore, car le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui a investi 40 000 \$ dans l'entreprise, a décidé de mettre tous ses œufs dans le même panier français. Sur les présentoirs de la librairie, des périodiques, des disques, des objets d'art et d'artisanat québécois voisinent les publications d'une quinzaine d'éditeurs. On a voulu regrouper les produits de différentes industries culturelles sous un même toit afin d'offrir au public parisien un large étalage de la culture québécoise. Et l'énorme « Québec », écrit en lettres bleues, qui surplombe l'entrée, se trouve justifié par la diversité des produits, allant des mocassins indiens au dernier recueil de Pierre Perrault⁵.

5. *Gélivures*, paru à l'Hexagone, en 1978.

L'idée de diffuser simultanément divers produits culturels est reprise, à la même époque, pour le marché américain. André Perrault, un homme d'affaires de Saint-Hyacinthe, spécialisé dans le commerce du disque classique, propose à l'Association des éditeurs canadiens d'ajouter la distribution de livres à son commerce. Son but est de mettre sur pied une librairie postale pouvant offrir, par le biais d'un répertoire, des parutions québécoises, livres ou disques, aux quelque sept millions de francophones vivant aux États-Unis. Le concept plaît au ministère des Affaires culturelles qui accepte d'investir 50 000 \$. Malheureusement, le projet avorte, Perrault et l'Association des éditeurs canadiens ne réussissant pas à se mettre d'accord sur les modalités relatives à l'édition du répertoire. L'Association craint surtout que le disquaire ne décide un jour d'exploiter le marché québécois (Royer, 1978c : 3). La déception est grande aux Affaires culturelles.

Cependant, de l'autre côté de l'Atlantique, l'entreprise semble bien lancée. Le 9 novembre 1978, on célèbre l'inauguration de la Librairie du Québec dans la plus pure tradition des réceptions diplomatiques. On invite plusieurs personnalités pour souligner cet événement qui confirme la présence de la culture québécoise – et non plus canadienne-française – à l'étranger. Les promoteurs de la Librairie du Québec sont optimistes ; Etcheverria annonce la vente de 3 000 livres ou disques à plus de 1 000 acheteurs depuis l'ouverture, pour un total de 30 000 \$ (Felteau, 1978 : D3). La clientèle n'est pas composée des seuls Parisiens ; des Belges, des Suisses, des Français venus de la province s'intéressent aux publications québécoises et, parmi eux, des bibliothécaires et quelques libraires. Etcheverria entend maintenir un bon rythme de croisière, puisqu'il prédit un chiffre d'affaires minimum de 10 000 \$ par mois, à Paris et en province. Grâce au télex et au groupage des colis qui permettent un approvisionnement régulier, tous les 15 jours, la Librairie du Québec peut répondre aux commandes en livres québécois sur tout le territoire français. En ce sens, elle entre en compétition avec les distributeurs européens, ce que le Ministère encourage fortement. De même, pour Turgeon, « à service égal, nos éditeurs devraient favoriser l'ACDL, un regroupement d'intérêts québécois, plutôt que les services d'agences françaises » (1978 : 24). L'entreprise est lancée, et l'on croit enfin à une opération viable.

LE LIVRE QUÉBÉCOIS COINCÉ ENTRE
DES CONFLITS PERSONNELS ET MINISTÉRIELS

Un doute règne pourtant, dès les premiers jours, dans les rangs des éditeurs. Certains d'entre eux, les plus gros, ont refusé de participer à l'aventure. Les Pierre Lespérance, du groupe Sogides, Alain Stanké, des Éditions internationales Alain Stanké, et Robert Davies, des Éditions de L'Étincelle, qui possèdent déjà un bureau à Paris, préfèrent s'abstenir en raison des échecs du passé. Quant à Yves Dubé, il se prononce d'emblée contre le projet. Déjà opposé, en 1976, au transfert des industries culturelles de la tutelle des Affaires culturelles à celle de l'Industrie et du Commerce, le directeur des Éditions Leméac fait preuve d'hostilité envers Denis et remet en question le professionnalisme de l'Association canadienne de diffusion du livre (Royer, 1978b). Il est donc hors de question qu'il envoie des livres au dépôt de l'ACDL/France. Privée de la production de ces gros éditeurs, la Librairie du Québec voit son avenir compromis.

La position du ministère des Affaires culturelles est aussi ambiguë. En mai 1978, parlant au nom du gouvernement québécois, le ministre Denis Vaugeois affirmait :

Nous comptons notamment [...] soutenir les efforts jusqu'ici trop peu nombreux et solitaires des éditeurs qui ont entrepris une action personnelle de diffusion en France. Nous ouvrirons un bureau à Paris dès cet automne, qui sera un véritable pied-à-terre du livre québécois. Les libraires aussi bien que les lecteurs pourront y découvrir la totalité des ouvrages imprimés au Québec (Anonyme, 1978a : 15).

Le « nous » désignant l'ensemble du gouvernement se confond facilement avec le « nous » des Affaires culturelles. Pourtant, ce ministère n'intervient qu'indirectement dans le projet de la Librairie du Québec, en poursuivant ses efforts de promotion des titres ou des écrivains. L'initiative et le financement reviennent au ministère de l'Industrie et du Commerce. Toutefois, avant même l'ouverture de la librairie, les Affaires culturelles font miroiter la possibilité de subventionner un poste d'agent littéraire à Paris. L'idée, venue de quelques éditeurs et journalistes, est mise de l'avant par le ministre Vaugeois, à la suite du Festival international du Livre de Nice de 1978. Le ministre ne cache pas

sa déception devant le « manque de coordination qui semble exister autour de la promotion des livres québécois en France. Et ce, malgré le fait qu'un comptoir de distribution de livres et de disques sera bientôt ouvert à Paris » (Anonyme, 1978b : 17). Jean Royer, l'un des journalistes présents à Nice, renchérit :

J'en viens personnellement à la conclusion qu'il suffirait d'un agent littéraire à Paris qui coordonnerait un à un les éditeurs québécois intéressés à pénétrer le marché français. Avec l'appui d'un comptoir de vente à Paris. Si un titre démarre, il serait facile de l'intégrer à un des circuits de distribution : Laffont, Flammarion, Hachette, etc. C'est aussi ce que proposera le ministre Vaugeois aux journalistes à Paris. [...] En attendant aussi, une bataille se joue entre ministères, fonctionnaires et éditeurs (1978b : 29).

Pendant ce temps, la Librairie du Québec, nouvellement créée, commence déjà à ressentir de graves problèmes. L'intérêt suscité parmi le public envers la culture québécoise semble s'estomper rapidement : un mois après l'inauguration, on remet en question la viabilité de l'entreprise. La Librairie du Québec manque singulièrement de ressources. D'une part, la subvention du ministère de l'Industrie et du Commerce sert principalement à payer le loyer, ce qui ne laisse guère de fonds pour la publicité et la gestion. Le gouvernement ne souhaitant pas investir davantage, l'ACDL/France est contrainte de déménager à peine un an après son installation. D'autre part, les gros éditeurs québécois se cantonnent toujours dans leur position d'observateurs, ce qui fait dire à Turgeon :

Les gros éditeurs québécois, si importants à la rentabilité des opérations de ce distributeur, jouent pour l'instant le rôle de spectateurs. Sans eux, l'ACDL à Paris ne peut espérer tenir longtemps (un an tout au plus). Espérer voir distribuer nos plus importants éditeurs par l'ACDL, exige qu'on lui fournisse tous les moyens pour organiser des services compétents de mise en marché, de diffusion et de promotion efficace. Et ce n'est pas avec de tels services commerciaux que l'ACDL pourra concurrencer les grosses maisons de distribution parisiennes (1978 : 24).

La situation prend toutes les allures d'un cercle vicieux. Sans la mise en place d'un système plus performant, les gros éditeurs refusent de se joindre à l'ACDL/France et sans une rentabilité « garantie » (par la contribution des gros éditeurs), le gouvernement répugne à investir davantage. Sans un investissement suffisant, la direction de la librairie ne peut se permettre de faire de la publicité, et sans publicité les livres ne se vendent pas. La suite est inévitable : après un an, la Librairie du Québec ressemble à une simple boutique où l'artisanat l'emporte sur les livres dont on espace de plus en plus les commandes. La librairie n'entretient plus de contacts directs avec les maisons d'édition au Québec. On fait affaire avec de petits distributeurs québécois, comme la compagnie Exportlivre de Déri.

Au début des années 1980, la librairie s'associe aux Éditions Saint-Germain-Des-Prés qui acceptent de réserver une partie de leur local aux produits québécois. On abandonne le grand immeuble de la rue du Cherche-Midi et tout le secteur « librairie » de l'ACDL/France passe aux mains de Pierre Coutu, un homme d'affaires québécois n'ayant, par ailleurs, aucune expérience dans le domaine du livre. Le ministère de l'Industrie et du Commerce continue de verser une subvention, minime, selon Marcel Cloutier de la Délégation générale du Québec à Paris (Robitaille, 1983 : 92). Je n'ai pu savoir ce qu'il est advenu par la suite de la Librairie du Québec. Il semblerait qu'elle ait survécu jusqu'en 1985 grâce à son commerce d'artisanat, les livres québécois en place ne représentant que la fin du stock importé en 1978. Curieusement, pour relater les derniers jours de la Librairie du Québec, Royer utilise le même type de description que Cyrille Felteau, mais son ton est beaucoup moins enthousiaste :

[...] *la rue en question qui vous mène, inévitablement, à une façade noire sombre d'où ressort, en grosses lettres bleues, le simple mot : « Québec ». Impossible de la manquer surtout si l'on se rappelle – détail significatif pour tout Québécois – que la nouvelle maison est sise à deux pas de la ruelle... de l'abbé Grégoire*⁶ (Felteau, 1978 : D3).

6. On se rappellera que l'abbé Grégoire s'est distingué, entre autres, par ses œuvres de charité auprès des itinérants.

En vitrine, un gros QUÉBEC coiffe un mannequin d'Amérindien et fait fuir les rares passants de ce quartier chic qui se croiraient devant un magasin de souvenirs pour touristes (Royer, 1983 : 1).

L'échec de la Librairie du Québec revient aux éditeurs québécois et à leur gouvernement. Pour une fois, la sélection des livres était judicieuse. Pour une fois, le livre québécois était réellement présent à Paris, et pas uniquement dans les catalogues des distributeurs européens. La réflexion amère de Turgeon, « la diffusion commerciale du livre québécois à l'étranger mérite davantage que l'image développée jusqu'ici » (1978 : 29), aurait dû en inspirer plus d'un.

QUAND LES AFFAIRES CULTURELLES LANCENT UNE DERNIÈRE BOUÉE

Le projet de Vaugeois d'ouvrir un poste d'agent littéraire à Paris ne se réalise pas avant quelques années. Auparavant, la Librairie du Québec soutenue par le ministère de l'Industrie et du Commerce occupe toutes les pensées et draine tous les investissements. Mais l'échec de l'ACDL/France crée un vide qu'il faut bien combler. Le ministère des Affaires culturelles, pas plus que le ministère de l'Industrie et du Commerce d'ailleurs, n'a l'intention d'organiser une nouvelle entreprise de distribution collective. Par contre, l'idée d'envoyer une attachée de presse semble réalisable et convient parfaitement à l'Association des éditeurs canadiens, ce qui évite de voir se reproduire une situation conflictuelle. En mars 1980, Caroline Lévy signe une entente avec Yves Dubé, président de l'Association des éditeurs canadiens : grâce à la subvention des Affaires culturelles, elle obtient un poste d'attachée de presse à temps partiel, à Paris.

Le rôle de Lévy consiste à promouvoir le livre québécois en Europe. Ce mandat est vaste. Elle doit d'abord rédiger des résumés de livres et préparer des listes de titres distribués – et disponibles – en France pour le stand du Québec lors des foires ou des expositions internationales. En ce sens, son travail ressemble beaucoup à celui que Candy Bertoly faisait pour le compte de l'Agence littéraire des éditeurs canadiens-français à la fin des années 1960⁷. Elle doit aussi mousser la vente de certains titres :

7. Voir le chapitre I, p. 39.

« Elle soutient deux ou trois opérations de promotion avec des éditeurs parisiens : *Le matou* de Beauchemin chez Julliard, *Le canard de bois* de Louis Caron au Seuil. Elle fait venir l'émission *Apostrophes* de Bernard Pivot au Salon du livre de Montréal » (Royer, 1983 : 14). Lévy travaille à partir de son bureau, à Paris. Elle n'est pas souvent en contact avec les éditeurs québécois dont elle connaît mal les publications. De plus, elle n'entretient aucune relation commerciale avec les libraires. Son mandat mal défini et la précarité de son emploi (son salaire dépend de la subvention gouvernementale qui peut être suspendue d'une année à l'autre) l'empêchent de bien travailler. Lors d'une entrevue effectuée à Paris en juin 1990, Yolande Lefèvre résumait ainsi l'épisode : « Malheureusement, on n'avait pas vraiment défini ses tâches ; Caroline Lévy s'est retrouvée aux prises avec un travail énorme, mal cerné, impossible à accomplir seule. Ce fut donc un autre échec ! »

Le mandat de Lévy prend fin au début de 1983. Les éditeurs québécois lui reprochent sa mauvaise coordination et sa méconnaissance des livres québécois. Pour sa part, Lévy dénonce la mauvaise volonté des fonctionnaires québécois à Paris. Parlant des Prix France-Québec et France-Canada, elle déclare : « Ces deux prix sont remis entre quatre murs et ont de bien petits échos. On dirait que les jurys prennent un malin plaisir à couronner souvent des livres qui ne sont pas en vente ici ou que la critique française a déjà mal reçu » (Royer, 1983 : 14). Il est difficile de dire qui a eu tort ou qui a eu raison dans cette affaire. Le ministère des Affaires culturelles a lancé sa dernière bouée, qui a échappé des mains des éditeurs. « [C]'était peut-être mettre la charrue devant les bœufs que d'engager une attachée de presse pour la promotion avant d'identifier les problèmes commerciaux » (p. 14). Ces paroles de Lévy mettent en évidence un problème crucial, maintes fois exposé dans les nombreux rapports ou études sur le commerce du livre : sans écarter complètement l'aspect culturel, seul l'aspect commercial compte pour atteindre la rentabilité et, du même coup, l'implantation permanente. Les notions sociales, politiques, voire culturelles, ne font pas vendre de livres. Par exemple, Sogides, qui misait principalement sur la productivité et la rentabilité, est le seul éditeur qui a réussi à gagner une part du marché français et qui l'a conservée après 1980.

La Librairie du Québec a probablement fermé à cause des conflits entre l'Association canadienne de diffusion du livre et

l'Association des éditeurs canadiens, entre le MIC et le MAC. L'échec de Lévy vient d'un manque de coordination au Québec d'abord, en France ensuite. Ces derniers épisodes de la diffusion subventionnée du livre québécois en France ont suscité autant de hargne et d'amertume que les précédents, tout en réveillant les rancœurs accumulées depuis 1959. Mais ce qui blesse le plus certains éditeurs, c'est que l'échec de la Librairie du Québec et, par la suite, celui de Lévy s'accompagnent de la montée de l'entreprise individuelle sur l'entreprise collective. Or, une diffusion individuelle n'est possible que pour les gros éditeurs capables d'investir des fonds dans la promotion. La plupart des éditeurs de littérature, dont les ressources financières sont minces, voient alors leur porte sur l'étranger se refermer.

Mis à part les publications de Leméac, La Librairie du Québec recevait les ouvrages de la plupart des éditeurs littéraires de la fin des années 1970. Le local de la rue du Cherche-Midi était le seul lieu, en France, où l'on pouvait lire les auteurs des Éditions de l'Hexagone pour ne nommer que ceux-là. Les distributeurs européens se réservaient les éditeurs de livres pratiques ou de best-sellers – Sogides et Stanké, voire L'Étincelle grâce à la traduction des *Rumpole*, romans policiers de l'écrivain américain Mortimer. Quelques distributeurs se spécialisaient dans des types d'ouvrages particuliers : le Centre de diffusion de livres universitaires de langue française, distribuait encore jusqu'en 1984 les presse universitaires, Fides et quelques autres maisons rattachées aux domaines scolaire et universitaire. La librairie Vuibert continuait de s'intéresser aux livres savants et aux ouvrages techniques. Personne ne s'occupait réellement de la littérature jugée peu rentable et difficile à promouvoir en France. Pour les éditeurs littéraires, l'épisode de la Librairie du Québec montre une fois de plus qu'il leur faut rivaliser d'astuce s'ils espèrent gagner un marché déjà saturé par ses propres œuvres. Somme toute, les éditeurs québécois sortent perdants des entreprises de diffusion collective subventionnées par le gouvernement. Non seulement ne réussissent-ils pas à vendre leurs livres, mais encore doivent-ils abandonner leurs rêves de gloire dans un fond de boutique du Quartier latin. À moins qu'ils ne s'entendent sur des compromis : la coédition ou la vente de droits...

CONCLUSION

À partir des années 1960, les pouvoirs publics s'impliquent directement dans le milieu du livre québécois, qui semble de plus en plus convoité par les entreprises étrangères. L'action gouvernementale est visible notamment dans le secteur de la diffusion. Vers la fin des années 1960 et tout au cours des années 1970, les subventions aux éditeurs de livres et de revues encouragent la production et la diffusion des publications ; les politiques de dons aux bibliothèques et de développement de centres culturels, comme les Maisons de la culture, améliorent l'accès aux livres pour toute la population. Ces efforts ne règlent pourtant pas le problème majeur du milieu, soit l'étroitesse du marché. En effet, alors que l'Unesco porte à 10 millions le nombre d'habitants nécessaire à la viabilité d'une édition nationale, le Québec n'en compte que 6 millions. La diffusion à l'étranger apparaît alors souhaitable.

Les éditeurs québécois ont toujours rêvé d'exporter leurs livres mais, longtemps, la jeunesse des entreprises, le manque d'organisation au sein du milieu et de ressources financières ont eu raison des plus téméraires. Dans les années 1960, la situation a bien changé : des maisons d'édition comme Fides, Beauchemin ou le Cercle du Livre de France ont acquis une certaine expérience du marché ; des regroupements de professionnels tels que l'Association des éditeurs canadiens, l'Association des presses universitaires canadiennes, la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec, l'Association des libraires du Québec et, surtout, le Conseil supérieur du livre donnent à la profession une structure et un pouvoir de représentation qu'elle n'avait pas ; enfin, les subventions gouvernementales viennent supporter des projets de publication, de promotion et de diffusion jusqu'alors inconcevables à cause de leurs coûts. Le premier marché visé est

la France. Les liens historiques et culturels qui unissent le Québec à son ancienne métropole semblent justifier un accueil chaleureux aux yeux des éditeurs québécois. C'est le début des grandes tentatives de diffusion collective du livre québécois en France.

Afin de mieux comprendre le phénomène de la diffusion subventionnée, j'ai voulu retracer les différentes instances qui interviennent à l'origine de ce processus d'exportation. J'ai accordé une attention particulière aux actions politiques entreprises pour encourager la percée des éditeurs à l'étranger. Pour chaque tentative de diffusion, j'ai tenu à identifier les ministères et les fonctionnaires impliqués. Ainsi, l'ouverture du Centre de diffusion du livre canadien-français en 1967 dérive de l'entente culturelle franco-québécoise signée par Pierre Laporte et François Leduc, alliant le ministère des Affaires culturelles du Québec et son homologue français. Au début des années 1970, le gouvernement fédéral intervient avec un nouveau programme très généreux, établi par le Secrétaire d'État, Gérard Pelletier, qui donne naissance à la société « Livres du Canada – Books from Canada ». Enfin, dans la dernière moitié de la décennie 1970, le Livre vert de Jean-Paul L'Allier, qui lance le concept des « industries culturelles » repris dans le Livre blanc de Camille Laurin, entraîne le ministère de l'Industrie et du Commerce dans un dernier épisode, celui de la Librairie du Québec.

Identifier les ministères en cause peut paraître inutile si l'on oublie de spécifier le but visé par les gouvernements. J'ai donc tenté de découvrir l'idéologie véhiculée par les gouvernements à travers ces projets de diffusion. Cette opération téméraire, et somme toute assez subjective, me permet néanmoins de faire quelques constatations. L'implication du gouvernement provincial dans le projet du Centre de diffusion du livre canadien-français se résume à l'octroi d'une subvention annuelle et à quelques efforts de promotion parallèles par le biais de la Délégation générale du Québec à Paris. En fait, l'appui du ministère des Affaires culturelles est réduit par ses ressources financières modestes. Dans les années 1960, l'idéologie régnant au sein du gouvernement provincial tend à favoriser l'éducation plutôt que la culture, et c'est pourquoi le Centre de diffusion du livre canadien-français n'a jamais pu avoir l'ampleur souhaitée par ses promoteurs. Le cas de « Livres du Canada » (Paris) est tout autre. Le gouvernement fédéral se pose d'emblée comme l'instigateur du projet, puisqu'il crée, en 1972, l'Association pour l'exportation du livre

CONCLUSION

canadien, organisme chargé de la gérance de « Livres du Canada – Books from Canada ». Il cherche ainsi à promouvoir une conception de la culture qui allie les francophones et les anglophones dans un grand tout canadien. L'idéologie fédéraliste à la base du programme s'oppose à la montée du sentiment souverainiste au Québec, et le gouvernement central croit pouvoir freiner ce mouvement en investissant dans la culture. À partir de 1976, le gouvernement provincial vient contrecarrer les projets fédéraux. Le Parti québécois fait de la culture un élément de définition de l'identité nationale. La promotion à l'étranger doit affirmer la réalité d'une culture québécoise à l'opposé d'un biculturalisme canadien. Cette idéologie se manifeste ouvertement dans l'épisode de la Librairie du Québec en 1978 : de la décoration du local aux divers produits exposés, tout porte à croire que le client se retrouve dans une officine gouvernementale, puisque l'on insiste davantage sur la provenance des produits que sur leur nature. Par contre, le ministère de l'Industrie et du Commerce n'accorde pas une attention démesurée au livre qui devient l'un des multiples produits des « industries culturelles ». Autrement dit, l'idéologie provinciale qui, en théorie, fait de la culture une priorité nationale, se traduit pour le Ministère par le passage du livre d'un statut d'objet culturel à celui d'objet industriel. L'exemple de la Librairie du Québec, qui promeut en même temps plusieurs types de produits culturels, montre bien que le ministère de l'Industrie et du Commerce ne tient pas compte du caractère culturel du livre dont la mise en marché est spécifique.

L'identification des ministères et de leurs buts respectifs va de pair avec l'étude des principaux organismes qui ont contribué à l'élaboration des centres de diffusion en servant d'intermédiaire entre les pouvoirs publics et le milieu du livre. Ces associations véhiculent leur propre conception de la culture et du livre. J'ai insisté sur l'œuvre du Conseil supérieur du livre qui se définit comme un organisme central et dont le rôle est de promouvoir et de diffuser le livre québécois. Son action auprès des gouvernements et sa volonté de faire participer les éditeurs aux foires internationales ont sûrement contribué à la reconnaissance, voire à la légitimation de la culture québécoise. Par delà l'organisme, il ne faut pas oublier les Pierre Tisseyre, Roland Sasseville, Jean Bode, Jacques Hébert et, surtout, J.-Z.-Léon Patenaude, homme dévoué à la cause du livre et surnommé « Monsieur Canada » à l'étranger. Le Conseil supérieur du livre a orchestré le travail du

Centre de diffusion du livre canadien-français. Il a aussi collaboré à l'entreprise « Livres du Canada – Books from Canada ». Néanmoins, il n'a pas participé au projet de la Librairie du Québec. Son absence est imputable à la restructuration dont il fait l'objet à partir de 1977 et à l'obédience fédérale avouée de ses dirigeants jusqu'en 1977. Si le Conseil supérieur du livre se consacre entièrement à la défense et à la promotion du livre, il n'en impose pas moins l'image du livre « canadien-français ».

J'ai relaté aussi la création de l'Association pour l'exportation du livre canadien. Instituée en 1972 par le Secrétariat d'État, cet organisme propose des programmes conformes à la volonté du gouvernement fédéral. L'Association s'est illustrée principalement lors du projet « Livres du Canada – Books from Canada » ; toutefois, à la suite de l'échec cuisant de l'entreprise, son orientation a été modifiée. Aujourd'hui, l'Association s'occupe principalement des foires internationales¹. Elle peut soutenir des projets d'exportation en finançant une partie des frais encourus, mais ses critères de sélection sont élevés et la subvention ne dépasse jamais 30 000 \$. Formée principalement de libraires, l'Association canadienne de diffusion du livre qui est à l'origine de la Librairie du Québec est moins bien connue. Étant donné son implication dans cette dernière tentative de diffusion, je suis portée à lui prêter une idéologie proche de celle du gouvernement québécois.

Le troisième élément que j'ai voulu développer s'inscrit au cœur de cette étude. Il s'agit des trois tentatives de diffusion collective subventionnées. J'ai essayé de décrire leur mise sur pied et leur fonctionnement, les résultats qu'elles ont donnés tout en les reliant à d'autres programmes de diffusion orchestrés par les ministères et en les situant par rapport à leur contexte de création. L'histoire de la distribution de livres par Hachette en 1959 et la reconstitution de la réception des œuvres québécoises éditées à

1. J'ai contacté la secrétaire de l'Association pour l'exportation du livre canadien, en mai 1992, afin d'obtenir des renseignements sur les activités de l'organisme. Elle ignorait jusqu'au nom de Patenaude. La directrice actuelle se trouvait dans le même embarras. Nul n'est prophète en son pays ! Cependant, elles furent ravies d'apprendre que « Livres du Canada – Books from Canada » était à l'origine de la création de l'Association.

Paris dans les années 1960 sont venues se greffer à l'épisode du Centre de diffusion du livre canadien-français. Les origines de « Livres du Canada – Books from Canada » m'ont conduite à l'Affaire Hachette de 1968 à 1972. Puis la fondation de la Librairie du Québec (en 1978) et la nomination de l'attachée de presse du ministère des Affaires culturelles, à une époque mouvementée pour le milieu du livre, m'ont entraînée dans des méandres politiques complexes.

En cherchant à comprendre pourquoi chacune de ces tentatives se termine par un échec plus ou moins retentissant, j'ai identifié quelques raisons communes. La première remet en question le rôle des éditeurs québécois dans les projets de diffusion subventionnés : dans les trois cas, j'ai constaté que les éditeurs ont tendance à considérer les centres de diffusion comme un simple service gouvernemental. Par exemple, ils envoient leurs livres sans se soucier de leur promotion. Lors d'une entrevue, Jean Fabre, le directeur de L'École des Loisirs, m'expliquait que Daniel Champy et Maud Sirois devaient parfois choisir eux-mêmes les extraits qui paraissaient dans les prospectus envoyés aux libraires. Le contact entre les éditeurs et les centres semble difficile à établir. De plus, les éditeurs ne répondent pas toujours aux commandes et, s'ils le font, les délais de livraison entraînent la perte de nombreux clients. En outre, les éditeurs ne font aucune sélection parmi leurs titres. Ils préfèrent envoyer toutes leurs nouveautés, voire une partie de leur fonds. Toujours selon Fabre, les éditeurs québécois négligent certaines de leurs obligations, car ils perçoivent le commerce extérieur comme un luxe. Ces propos sévères à l'égard des éditeurs québécois méritent d'être nuancés : dans les années 1960, la plupart d'entre eux en sont à leurs premiers essais sur le marché international et, par conséquent, ils ne savent pas encore se servir des outils offerts par leur gouvernement.

Les échecs des centres de diffusion viennent aussi de la diffusion collective. Cette idée fort louable, défendue par les associations et financée par les gouvernements, entend favoriser également tous les éditeurs québécois, bien qu'en pratique des maisons d'édition semblent plus avantagées que d'autres. Or, il est impossible d'assurer une promotion efficace de plusieurs titres à la fois lorsque l'on dispose de moyens assez réduits et que l'on s'attaque à un marché étranger. Huguette Laurent, attachée de presse de Sogides à Paris, me confiait, lors d'une entrevue, qu'elle devait consacrer parfois jusqu'à deux ou trois semaines pour la

promotion d'un seul livre². Et encore est-elle associée, depuis 1979, à un diffuseur reconnu, la maison Inter Forum de Robert Laffont. L'idée de promouvoir plusieurs centaines de titres sur un territoire nouveau va à l'encontre des lois du marché. D'autre part, en mettant de l'avant tous les éditeurs participants, le principe de diffusion collective empêche les représentants d'insister sur l'image de marque d'une maison particulière. À défaut d'une image de marque, on se rabat alors sur la nationalité des ouvrages dont la diffusion est financée par les gouvernements. Malheureusement, les étiquettes « canadien-français » et « québécois » réussissent rarement à mousser les ventes. L'échec de « Livres du Canada – Books from Canada » montre clairement que l'exploitation de la nationalité est contraire aux stratégies publicitaires françaises.

La diffusion collective peut sembler une solution lorsque les éditeurs ne sont pas trop nombreux et qu'ils publient le même genre d'ouvrages. Les centres de diffusion subventionnés font l'inverse : on impose d'emblée toutes les catégories de livres, cherchant ainsi à donner une image globale de la culture québécoise. Les ouvrages pratiques et les livres savants reçoivent le même traitement que les œuvres littéraires. Pourtant, tous ces livres ne s'adaptent pas aussi facilement au marché français. Pour qu'un livre se vende, il doit répondre à un besoin du public, ou du moins susciter ce besoin. Les promoteurs des centres de diffusion ont rarement tenu compte de ce principe, misant sur l'intérêt culturel des livres plutôt que sur la commercialisation. Dans un article du *Devoir*, Jean Basile dénonce cette attitude :

Il faudrait que l'on renonce à l'angélisme. Il faudrait que l'on accepte que l'édition québécoise est une aventure commerciale comme partout ailleurs. Il faudrait que l'on comprenne que le marché français du livre ne se prend pas à l'assaut, à coup de subventions et de voyages payés par le gouvernement [...]. Il faudrait que nous tentions de vendre ce qui est vendable et oublier la représentation diplomatique (1978 : 29).

2. Elle faisait référence notamment à *Père manquant, fils manqué*, de Guy Corneau, publié aux Éditions de l'Homme, pour lequel elle a travaillé pendant trois semaines simplement pour préparer la tournée de l'auteur.

CONCLUSION

Voilà la principale raison pour laquelle toutes les tentatives de diffusion subventionnées ont échoué : les centres n'offraient pas que des produits « vendables » aux lecteurs français.

*
* * *

Il n'existe pas de solution miracle au problème de la diffusion du livre québécois à l'étranger. En voulant imposer tous les livres québécois sur le marché français, les gouvernements et les associations d'éditeurs ne réussissent qu'à ternir l'image des éditeurs. En fait, la seule façon de rejoindre le lecteur français consiste à répondre à ses exigences et à adapter le mode de diffusion au type de livre. Cette condition vaut pour tous les éditeurs, mais son interprétation varie en fonction de leur production.

Certaines entreprises de diffusion collective ont pu fonctionner quelque temps parce qu'elles se limitaient à un type d'éditeurs québécois et qu'elles diffusaient des produits en demande sur le marché européen. C'est le cas du Centre de diffusion de livres universitaires de langue française. Placé devant l'échec du Centre de diffusion du livre canadien-français, en 1974, Champy abandonne les secteurs pratique et littéraire et poursuit son travail auprès des éditeurs de livres savants dont la production s'intègre facilement au réseau de distribution de la Librairie de L'École. Les presses universitaires et Fides comptent parmi les éditeurs choisis par le Centre de diffusion de livres universitaires de langue française. Les ouvrages s'adressent à un public restreint, principalement des universitaires, mais leur spécialisation leur assure toujours d'autres lecteurs.

Vers la fin des années 1980, le Centre québécois-français de diffusion du livre (CQFDL) utilise le même procédé pour la diffusion de livres pratiques et d'ouvrages techniques. Les titres des maisons d'édition Héritage, Libre Expression, Guy Saint-Jean se retrouvent sur les rayons des librairies françaises. Encouragé par son succès, le centre accepte bientôt de distribuer d'autres types d'éditeurs. À partir de ce moment, l'entreprise est vouée à l'échec. Par la suite, les instigateurs du projet, Guy Saint-Jean et Francine Paquette, de Diffusion Prologue, reviennent à la charge en fondant l'Agence québécoise pour l'exportation du livre et en embauchant une attachée de presse, Pierrette Gravel, qui, de concert avec le distributeur français Dervy, veille à la promotion des ouvrages. Gravel ne s'occupe que des secteurs livres pratiques et

de psychologie des maisons d'édition Broquet, Louise Courteau, Un Monde différent, Mortagne et du Trécaré.

La diffusion collective et même l'individuelle sont possibles en autant que les éditeurs québécois trouvent un distributeur français spécialisé dans leur domaine et qu'ils exploitent un secteur compétitif du marché. Il faut viser les créneaux délaissés par les éditeurs français : le livre pratique et le livre de psychologie ou d'ésotérisme. Le succès du groupe Sogides (les Éditions de l'Homme, les Éditions du Jour, etc.) confirme bien cette stratégie. Depuis 1979, Laurent travaille auprès du distributeur français Inter Forum et elle réussit à atteindre un chiffre d'affaires impressionnant – en 1990 du moins : 60 000 exemplaires pour *S'affirmer et communiquer*, de Jean-Marie Boisvert et Madeleine Beaudry, 175 000 pour *Parle-moi... j'ai des choses à te dire*, de Jacques Salomé, 25 000 pour *Votre avenir par les cartes*, de Louis Stanké, etc.

De leur côté, les éditeurs littéraires essaient de se regrouper au début des années 1980 autour du distributeur français Distique pour lancer les Relais-Québec. Le but est de mettre des ouvrages en dépôt chez certains libraires intéressés par la littérature québécoise, les directeurs de Distique, Bernard de Fréminville et Michel Parfenov, veillant à l'approvisionnement et au suivi des commandes. La revue *Les Deux rives*, créée pour l'occasion, doit assurer la promotion des livres et des auteurs. L'unique numéro, paru en 1984, annonce une vingtaine de librairies participantes, dont 15 situées en région. Les maisons d'édition québécoises Boréal Express, des Herbes rouges, l'Hexagone, Le Noroît, Nouvelle Optique, Parti Pris et VLB participent au projet. Malheureusement, ces éditeurs n'ont pas de système de promotion efficace. Qui plus est, faute de ressources financières, on ne peut avoir accès aux médias français. L'entreprise demeure alors marginale et est bientôt acculée à la faillite. En 1990, Distique ne distribuait plus que Boréal Express parmi les éditeurs québécois.

La littérature québécoise rencontre une résistance majeure lorsqu'on entreprend un projet de diffusion en France. Le marché est déjà saturé par les ouvrages littéraires publiés chez des éditeurs français, et les lecteurs hésitent à acheter des livres publiés par des maisons étrangères. Les éditeurs littéraires québécois doivent alors se décider à changer de méthode de diffusion. Deux voies s'offrent à eux : la coédition et la vente de droits.

CONCLUSION

Le principe de coédition fait intervenir (au moins) deux maisons d'édition, une québécoise et une française dans le cas présent. Parfois les éditeurs travaillent conjointement sur un ouvrage, comme ce fut le cas pour *Le monde de Jacques Cartier* de Fernand Braudel, publié par Libre Expression de Montréal et Berger-Levrault de Paris, en 1984. Mais la plupart du temps, les éditeurs préfèrent s'entendre sur la distribution. Par exemple, un éditeur québécois accepte de distribuer au Québec un livre paru chez un collègue français et *vice versa*, chacun des livres portant les noms des deux entreprises. Il s'agit alors d'un échange de services qui permet d'avoir un accès simultané aux deux marchés. Ce type d'accord est très fréquent entre les petits éditeurs, particulièrement ceux qui se consacrent à la poésie. Le Noroît, les Écrits des Forges sont souvent associés au Castor astral ou à La Table rase. Le cas des éditeurs de romans est un peu différent. Certains utilisent les mêmes procédés que les éditeurs de poésie : Leméac, Labor (Belgique) et Actes Sud négocient plusieurs titres pour la collection « Cactus ». D'autres oublient le principe de réciprocité, comme Boréal Express et Le Seuil : la maison française ne prête son nom que pour la mise en marché de quelques œuvres québécoises. Les œuvres françaises sont la propriété exclusive du Seuil.

La coédition apparaît souvent comme une solution miracle pour les livres de littérature. Les gouvernements encouragent cette pratique en accordant des subventions alors qu'ils refusent de promouvoir la diffusion par un distributeur français. Pourtant, la différence entre les deux modes de diffusion est parfois bien mince, et la coédition n'est pas toujours choisie de gaîté de cœur :

Certes, la coédition n'offre pas toujours un visage aussi harmonieux. Elle est parfois dénoncée, notamment au Québec, comme un pis-aller. Car elle réserve généralement le droit de vente du livre dans tous les pays francophones (autres que le Canada) au seul éditeur parisien, qui devient l'interlocuteur privilégié de la littérature québécoise pour le monde francophone. Si elle évite à l'éditeur canadien de perdre son propre marché et à l'auteur d'exiler son œuvre, la coédition ne règle pas, en termes d'autonomie culturelle, le statut du livre québécois (Chérigny, 1989 : 8).

Pour ne pas tomber dans ce piège, de plus en plus d'éditeurs littéraires québécois préfèrent vendre leurs droits sur les publications.

Bertrand Gauthier, de la Courte Échelle, et Jacques Fortin, de Québec/Amérique, sont passés maîtres dans l'art des négociations, comme le prouvent les succès des livres-jeux chez Hachette ou de *Juliette Pomerleau* chez De Fallois. Cependant, la réussite commerciale l'emporte encore une fois sur la reconnaissance culturelle. Nous sommes loin des centres de diffusion qui prônaient la promotion de la « culture québécoise ».

*
* *
*

J'ai voulu démontrer que le soutien des pouvoirs publics n'était peut-être pas la solution idéale, parce que l'argent seul ne peut régler tous les problèmes. Par contre, sans l'appui financier des gouvernements, la « culture québécoise » doit se limiter à une diffusion très limitée à moins qu'elle ne devienne l'objet de négociations commerciales qui réduisent notre littérature à quelques auteurs dont on tait la nationalité. Somme toute, les écrivains québécois doivent se plier aux lois du marché s'ils désirent voir leurs œuvres reconnues. Marginale aux yeux des Français, la production québécoise ne peut concurrencer la production française qui traîne derrière elle des siècles de tradition littéraire et d'habitudes de lecture. N'est-ce pas là le destin de toute colonie culturelle de la France, qu'elle soit belge, suisse ou québécoise³ ?

Depuis près de 40 ans, le milieu du livre québécois tente d'installer des centres de diffusion à Paris, ce qui apparaît, encore aujourd'hui, très présomptueux. Devant le nombre d'échecs accumulés, certains éditeurs ont préféré se tourner vers d'autres lieux : la Belgique, la Suisse, l'Afrique francophone et, même, les États-Unis, le Japon et l'Amérique du Sud semblent accueillir favorablement la littérature jeunesse ou les livres pratiques québécois. Plutôt que d'imposer une librairie, ces éditeurs vendent des titres, des auteurs et connaissent le succès. D'où vient alors cette fascination pour la France ?

3. Notons toutefois qu'aux yeux des Suisses romans ou des Belges la situation de l'édition québécoise devient enviable. Non seulement ces éditeurs sont encore moins choyés par leurs gouvernements respectifs, mais encore doivent-ils redoubler d'effort pour combattre l'exode de leurs écrivains vers la métropole culturelle si facilement accessible.

CONCLUSION

Un réel besoin de légitimation, qui se manifeste encore plus fortement lorsqu'il s'agit de littérature, semble au cœur du problème. Et ce besoin, encouragé par les pouvoirs publics, n'a rapporté qu'amertume et désillusion. Pour reprendre les paroles de Jean Basile, « il faudrait que l'on renonce à l'angélisme » (1978 : 29), il faudrait surtout que l'on cesse de croire aux solutions miracle. Jusqu'à présent, seules les entreprises modestes et bien orchestrées, qui misaient sur la reconnaissance à long terme, ont connu quelque succès.

ÉPILOGUE

Le temps des grandes illusions à propos du marché français paraît définitivement révolu pour les éditeurs québécois. Il y eut une époque où l'on s'imaginait qu'il suffisait de trouver un réseau de distribution pour vendre les livres québécois en France. [...] Il suffisait de s'installer en librairie. Mieux encore : comme le marché français est dix fois plus gros que le québécois, on en vendrait peut-être dix fois plus... Il y eut des entreprises colossalement ambitieuses. Des ententes groupées, séduisantes sur papier, avec des diffuseurs marginaux, mais réputés efficaces. Dans le premier cas, on perdit beaucoup d'argent. Dans le second, on se contenta de ne pas en faire du tout.

Louis-Bernard ROBITAILLE,
La Presse, 1991.

Au début des années 1990, ces paroles de Louis-Bernard Robitaille semblent clore l'épopée de la diffusion collective du livre québécois en France. À cette époque, et encore aujourd'hui, la plupart des éditeurs québécois s'associent à des distributeurs français pour présenter leur catalogue en Europe. Ils assurent ainsi une réponse aux éventuelles commandes des libraires français, sans se faire d'illusions sur le nombre d'exemplaires qu'ils vendront : « Si nous vendions trois ou quatre cents exemplaires de chacun de ces titres, dit Pascal Assathiany de Boréal, je serai [*sic*] ravi » (Robitaille, 1991 : C2). Plusieurs éditeurs québécois pratiquent également la coédition et la vente de droit : le travail de diffusion et les coûts de production peuvent être partagés, et la raison sociale de l'entreprise française, placée sur la couverture, favorise une meilleure réception, ce qui augmente les chances de

succès. Qu'advient-il alors des projets de diffusion collective, à un moment où les pouvoirs publics délient de moins en moins facilement les cordons de leurs bourses ?

Malgré le pessimisme régnant sur les projets d'exportation, un bibliophile torontois, Brian Spence, ouvre en 1989 The Abbey Book Shop – La librairie canadienne, au 29, rue de la Parcheminerie, au cœur du Quartier latin. Cette librairie offre un peu de tout, du recueil de poésie au best-seller, des revues et des journaux, des livres neufs et usagés, des publications canadiennes en anglais et en français, des œuvres d'écrivains québécois publiées en France. Elle accorde un intérêt particulier à la littérature qu'elle cherche à promouvoir grâce à des événements spéciaux :

Enfin, comme la connaissance littéraire passe par un contact direct avec ses créateurs, la librairie reçoit occasionnellement des auteurs canadiens dans ses locaux. Ainsi, Margaret Atwood, Jacques Godbout, Denise Boucher, Pierre Morency et, plus récemment, Matt Cohen et Madeleine Ouellette-Michalska sont-ils venus présenter leurs ouvrages les plus récents¹.

Pour faire connaître sa librairie, Spence fréquente les colloques universitaires, les foires et les expositions de livres. Une petite équipe préside à la destinée du commerce. Paul-Émile Lafleur occupe le poste de directeur adjoint et supervise quelques employés recrutés parmi les étudiants canadiens à Paris. La librairie offre également un service de commandes pour obtenir les ouvrages non disponibles en magasin. J'ignore si l'Abbey Book Shop a reçu des subventions mais, chose certaine, elle poursuit encore aujourd'hui son travail de diffusion grâce à la ténacité et au dynamisme de ses responsables. Cette diffusion au compte-gouttes, qui reprend en quelque sorte la méthode du Centre de diffusion du livre canadien-français de Daniel Champy, semble relativement efficace, bien que, encore une fois, marginale. La persévérance et la modestie sont parfois plus fructueuses que les subventions...

1. Propos tirés d'un communiqué de Paul-Émile Lafleur, repris dans « The Abbey Book Shop : un ambassadeur à Paris » (Anonyme, 1994 : 22).

Si l'on ajoute à la persévérance, l'expérience et l'argent, on obtient alors une recette gagnante. C'est du moins le point de vue de Thomas Déri, président de la nouvelle société à responsabilité limitée Exportlivre/Librairie du Québec. Depuis le 5 septembre 1995, la Librairie du Québec, sise au 30, rue Gay-Lussac (5^e arrondissement), offre au public parisien un éventail de la culture québécoise et canadienne : des affiches, des disques compacts, des cassettes, des logiciels, des journaux, des magazines et, bien entendu, des livres, quelque 8 000 titres publiés au Québec, au Canada anglais ou ailleurs, à la condition qu'ils soient écrits par des Québécois ou qu'ils portent sur le Québec ou le Canada. La librairie possède également un espace-galerie qui offre la production d'artistes québécois. Bref, la Librairie du Québec se met à l'heure du multimédia et de la diversification, tout comme ses homologues montréalaises et québécoises (Champigny, Renaud-Bray, Garneau, etc.).

Pour lancer le projet de la Librairie du Québec, Déri a bénéficié du soutien financier du ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Science et de la Technologie du Québec. En donnant suite à la stratégie des grappes industrielles, le gouvernement provincial a débloqué des fonds dans le secteur de la culture alors dirigé par Lisa Frulla². Les professionnels du livre se sont alors regroupés pour identifier les projets prioritaires. Trois secteurs ont été retenus : l'exportation, les statistiques et la formation professionnelle. Dans le domaine de l'exportation, deux projets de librairie ont été retenus par la table de concertation des professionnels du livre – imprimeurs, éditeurs, traducteurs, libraires et écrivains – présidée par Antoine del Busso : celui de la Librairie du Nouveau Monde, de Québec, et celui de Déri. Ce dernier a finalement été sélectionné par le Ministère qui lui a accordé un fonds de démarrage de 300 000 \$ pour trois ans. En effet, pour éviter de retomber dans la ronde des subventions, la table de concertation a demandé que les promoteurs des projets investissent d'emblée une somme égale à celle que donne le gouvernement et que la librairie demeure une entreprise privée. Un comité de surveillance composé de membres de l'Association

2. Je remercie Antoine del Busso, président de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), qui m'a transmis ces informations lors d'une rencontre à l'Université de Sherbrooke, le 12 janvier 1996.

nationale des éditeurs de livres a été mis sur pied afin de veiller au bon usage des deniers publics.

La Librairie du Québec reste donc la propriété de Robert Beauchamp, pour un tiers, et d'Exportlivre, dirigé par Thomas Déri et Colette Dupuis, pour les deux tiers restants. Si l'argent est sans conteste le nerf de la guerre, c'est l'expérience qui fait remporter les victoires. Or, d'expérience, Beauchamp, Déri et Dupuis n'en manquent guère. Beauchamp possède une solide réputation dans le milieu du livre au Québec : libraire de profession, il est un habitué des foires internationales, en particulier de la Foire du livre de Francfort. Quant à Déri et Dupuis, leur entreprise de distribution fondée en 1982 a fait ses preuves depuis longtemps. Plus encore, les liens qui unissent Déri au monde du livre et, en particulier, à la diffusion du livre québécois en France, se sont tissés bien avant les années 1980. Au début des années 1970, Déri dirigeait les Presses de l'Université du Québec et, à ce titre, il assistait aux derniers jours du Centre de diffusion du livre canadien-français. De 1974 à 1984, les Presses de l'Université du Québec continuaient d'ailleurs à envoyer leur production au Centre de diffusion de livres universitaires de langue française. En 1973, les Presses comptaient parmi le regroupement d'éditeurs qui participaient à l'épopée de « Livres du Canada – Books from Canada » ; représentant l'Association des presses universitaires canadiennes, Déri siégeait alors au conseil d'administration de l'Association pour l'exportation du livre canadien. Au tournant des années 1970, il collaborait à la dissolution du Conseil supérieur du livre : à la suite de son rapport, les membres des associations professionnelles s'entendaient pour fonder la Société de développement du livre et du périodique qu'il a dirigée pendant quelques années et dont la principale tâche était de relancer le Salon du livre de Montréal. Enfin, la Librairie du Québec – celle de 1978 – faisait venir plusieurs titres par l'intermédiaire d'Exportlivre.

Cette connaissance du milieu du livre a permis aux directeurs de la Librairie du Québec de concevoir, dès 1993, un nouveau plan d'action :

Au moment de définir le projet, nous avons analysé les expériences déjà tentées, qui ont toutes échoué, souvent pour les mêmes raisons : les gens n'avaient pas d'expérience de libraire, ne connaissaient pas les sources d'approvisionnement et/ou la clientèle, ou ne disposaient pas

des investissements nécessaires pour démarrer. C'est pourquoi j'ai d'abord trouvé un libraire d'expérience, Robert Beauchamp, actuellement responsable du Comité d'éditeurs pour les foires et salons à l'étranger à l'ANEL, également familier avec ces marchés. Les sources d'approvisionnement sont assurées : les livres seront achetés des distributeurs lorsque disponibles sur place, et les autres seront fournis par Exportlivre (Déri, cité dans Blain, 1995 : 17).

Au travail du libraire s'ajouteront un service de commandes et de recherches bibliographiques ainsi que des projets de promotion (confection et distribution de catalogues, lancements, séances de signatures, débats, représentation aux foires et salons du livre, etc.). La Librairie du Québec semble bien lancée, forte des expériences passées, et expressément ouverte sur l'avenir.

Sans chercher à jouer les rabat-joie, je me permets néanmoins d'émettre quelques réserves. En faisant la liste des écueils rencontrés dans le passé, Déri met à l'écart quelques éléments essentiels à la compréhension : le problème de la promotion d'une culture en général et celui, plus particulier, de la diffusion du livre québécois. À travers l'histoire de « Livres du Canada – Books from Canada », puis celle de la Librairie du Québec de 1978, nous avons vu comment l'imposition d'une image nationale va à l'encontre des règles du marché. Souhaitons donc que la nouvelle Librairie du Québec, au nom significatif³, saura résister à la tentation nationaliste (dans quelque camp que ce soit) pour s'en tenir à des critères commerciaux, et respecter sa vocation culturelle. La présence de quelques best-sellers français parmi les nouveautés québécoises témoigne de la volonté des dirigeants de ne pas tomber dans ce piège : on cherche à intégrer la production québécoise dans la production française, on désire s'attirer la clientèle des lecteurs québécois en France et celle des lecteurs français. Mais cette présence soulève encore une fois le problème de la diffusion du livre québécois à l'étranger : sommes-nous contraints de promouvoir des vedettes françaises pour réussir à vendre quelques titres québécois ?

3. Faut-il souligner que cette nouvelle entreprise porte le même nom que celle de 1978 ? Elle est aussi subventionnée par le même ministère. Espérons qu'elle ne connaîtra pas la même destinée !

En effet, la nature même de la production québécoise peut faire douter de la réussite du projet. J'ai souligné auparavant que cette production demeure marginale aux yeux du public français. Les succès de certains éditeurs à l'étranger, nombreux depuis quelques années, ne doivent pas nous aveugler. Ces succès reposent sur des relations étroites entre éditeurs des deux continents et, presque dans tous les cas, sur la coédition ou la vente de droits. Ils ne garantissent donc pas la rentabilité d'une librairie québécoise implantée à Paris, dont l'inventaire ne serait pas composé exclusivement de coéditions ou de publications françaises d'auteurs québécois ou canadiens. Tout porte à croire que ce qui se vend en France doit d'abord obtenir « l'accréditation » française. À mon avis, si la Librairie du Québec ne réussit qu'à vendre les coéditions ou les œuvres d'auteurs québécois rachetées par des entreprises françaises – ce qui serait déjà très bien –, elle ne remplira pas complètement son mandat. Et si tel est le cas, les 300 000 \$ investis par le gouvernement provincial auront tout de même servi à promouvoir les auteurs et la culture du Québec. Mais auront-ils vraiment contribué à la diffusion du livre *édité au Québec* ? Et quels seront les éditeurs qui profiteront le plus de ce nouveau projet ? Parions que les petits éditeurs littéraires n'arriveront pas en tête.

ANNEXE I

CHRONOLOGIE : LA DIFFUSION DU LIVRE QUÉBÉCOIS EN FRANCE (1959-1985)

- | | |
|------|---|
| 1959 | Signature de l'entente de distribution entre la Société des éditeurs canadiens du livre français et la Librairie Hachette |
| 1961 | Création du ministère des Affaires culturelles du Québec
Fondation du Conseil supérieur du livre
Ouverture de la Délégation générale du Québec à Paris
Création du Prix France-Canada
Première délégation québécoise à la Foire du livre de Francfort |
| 1962 | Premier Salon du livre de Montréal organisé par le Conseil supérieur du livre |
| 1963 | Rapport Bouchard
Fin de l'entente de distribution avec la Librairie Hachette |
| 1965 | Livre blanc de Pierre Laporte
Signature de l'entente franco-québécoise (sciences et éducation)
Création du Prix France-Québec |
| 1966 | Signature des accords culturels franco-québécois |

- 1967 Ouverture du Centre de diffusion du livre canadien-français à Paris
Loi sur le dépôt légal (dépôt réciproque entre la France et le Québec)
- 1969 Création de l'Agence littéraire des éditeurs canadiens-français
Première Foire du livre de Bruxelles
Premier Festival international du Livre de Nice
Ouverture du Centre de diffusion du livre canadien-français à Bruxelles
Étude de la firme Ernst & Ernst sur le commerce du livre au Canada
- 1971 Première politique du livre au Québec, divulguée par le ministre des Affaires culturelles, François Cloutier
Nomination de Candy Bertoly, représentante de l'Agence littéraire des éditeurs canadiens-français à Paris
Ouverture du Centre de diffusion du livre canadien-français aux États-Unis
Achat du Centre éducatif et culturel par le tandem Hachette–Société générale de financement
Conférences Consultation I et Consultation II à Ottawa
- 1972 Achat des Librairies Garneau par le Centre éducatif et culturel (Hachette–Société générale de financement)
Création de l'Association pour l'exportation du livre canadien
Création de la société fédérale « Livres du Canada – Books from Canada »
- 1973 Création de la Coopérative canadienne des éditeurs exportateurs
Ouverture de « Livres du Canada » à Paris
- 1974 Fin du Centre de diffusion du livre canadien-français à Paris et début du Centre de diffusion de livres universitaires de langue française

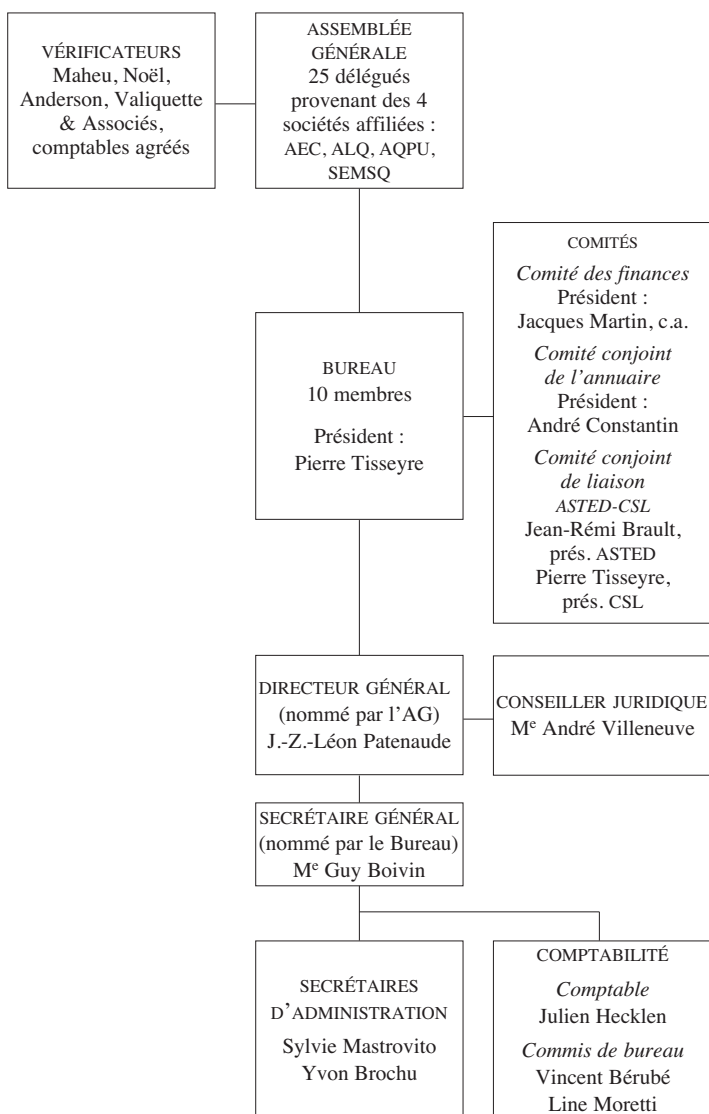
CHRONOLOGIE : LA DIFFUSION DU LIVRE QUÉBÉCOIS EN FRANCE

- Étude de Lussier et Melançon sur la politique du livre pour le compte du ministère des Affaires culturelles du Québec
- 1975 Fin de l'entente de distribution entre « Livres du Canada » et Flammarion
- 1976 Ententes de distribution alliant « Livres du Canada » avec la Librairie Montparnasse et Fernand Nathan
Premier stand collectif québécois à la Foire du livre de Francfort
Fin de « Livres du Canada »
Étude de la firme Drouin & Paquin sur le commerce du livre au Québec pour le compte du ministère des Affaires culturelles du Québec
Livre vert de Jean-Paul L'Allier
Ouverture de la filiale « ACDL/France » à Paris
- 1977 Congédiement de J.-Z.-Léon Patenaude, secrétaire puis directeur du Conseil supérieur du livre
Ouverture du bureau des Éditions internationales Alain Stanké à Paris
- 1978 Livre blanc du ministre d'État au développement culturel
Ouverture de la Librairie du Québec
- 1979 Nomination de Huguette Laurent, attachée de presse de Sogides à Paris (distributeur Inter Forum)
- 1980 Dissolution du Conseil supérieur du livre et création de la Société de développement du livre et du périodique
Nomination de Caroline Lévy, attachée de presse de l'Association des éditeurs canadiens à Paris
- 1982 Fondation d'Exportlivre
- 1983 Début des Points-Québec (initiative de Distique)
- 1984 Fin du Centre de diffusion de livres universitaires de langue française
- 1985 Fin (présumée) de la Librairie du Québec

ANNEXE II

ORGANIGRAMME DU CSL EN 1974

(Annuaire du Conseil supérieur du livre, Montréal, CSL, 1974, p. 10)



ANNEXE III

PRINCIPAUX DOCUMENTS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET DES ASSOCIATIONS (1962-1979)

Année	Personne responsable (MAC)	Loi (L), projet de loi (PL), politique (P), rapport (R), programme (Pg), arrêté en conseil (AC) ou projet d'arrêté en conseil (PAC)	Association	Mémoire ou autre document provenant d'associations
??-??-1962	Lapalme	Pg : achats de livres		
11-04-1962	Lapalme	L 29 : assurance-édition		
03-01-1963	Lapalme		CSL	M : crise de la librairie au Canada français au début de 1963
12-06-1963	Lapalme		AEC	M : commission d'enquête sur le commerce du livre
17-06-1963	Lapalme		SÉC	M : commission d'enquête sur le commerce du livre

Ce tableau regroupe les principaux documents concernant la politique du livre au Québec de 1960 à 1980. Exception faite de ceux marqués d'un astérisque, ces documents ont été retrouvés dans des fonds d'archives.

??-12-1963	Lapalme	R : Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la Province de Québec (Bouchard)		
??-??-1964	Lapalme		AEC	M : assurance-édition
05-11-1964	Laporte		AEC	M : aide à l'édition
??-??-1965	Laporte	Pg : aide à la publication		
04-03-1965	Laporte		AEC	M : recommandations : Livre blanc
19-03-1965	Laporte		SÉC	M : recommandations : Livre blanc
24-03-1965	Laporte	L : modification de l'assurance-édition		
09-08-1965	Laporte	L 90 : accréditation des libraires		
29-09-1965	Laporte	L 90 : comité consultatif du livre		
18-11-1965	Laporte	P : Livre blanc (document de travail)		
07-12-1965	Laporte Comité consultatif		SLC	M : accréditation des libraires
08-12-1965	Laporte Comité consultatif		AEC	M : accréditation des libraires

13-12-1965	Laporte Comité consultatif	R : normes d'accréditation des libraires		
05-01-1966	Tremblay Comité consultatif		SECMS	M : accréditation des libraires
24-03-1966	Tremblay	AC 487 : normes d'accréditation des libraires		
29-03-1966	Tremblay	AC 524 : librairies agréées		
??-??-1966	Tremblay MEQ Bertrand MF Dozois		AEC SECMS	M : taxe de vente provinciale
??-08-1966	Tremblay	R : modes de distribution des manuels scolaires (Beaudoin & Désilet)		
09-12-1966	MEQ Bertrand		SECMS	M : approbation des manuels agréés
16-12-1966	MEQ Bertrand		SECMS	M : approbation des manuels agréés
??-01-1967	Tremblay		SLC	M : crise de la librairie
03-01-1968	MEQ		SECMS	M : édition des manuels scolaires

19-08-1968	MEQ			SLC	Projet de réglementation pour accréditation des libraires
??-??-1969	Tremblay	Pg : aide à la formation et au perfectionnement des libraires			
11-04-1969	Bertrand			CSL	Livre blanc sur l'Affaire Hachette
??-05-1969	Tremblay			CSL	M : la protection de la librairie et de l'édition québécoise
2?-08-1969	Tremblay	PAC : Société de diffusion du livre (Frégault)			
??-02-1970	MAI Vaugois			CSL	Notes sur la crise de l'édition et de la librairie au Québec
10-03-1971	Cloutier	AC 932 : accréditation des libraires			
10-03-1971	Cloutier	AC 934 : aide aux libraires*			
10-03-1971	Cloutier	AC 935 : aide à la publication et à l'édition*			
16-03-1971	Cloutier	AC 991 : accréditation des libraires			
16-03-1971	Cloutier	AC 992 : aide à la publication et à l'édition*			
27-04-1971	Cloutier	AC 1564 : aide à l'édition et à la production			

27-04-1971	Cloutier	AC 1565 : accréditation des libraires		
27-04-1971	Cloutier	AC 1566 : aide aux libraires accrédités		
03-05-1971	Cloutier	P : politique globale du livre		
02-08-1971	Cloutier	AC 2800 : accréditation des libraires		
??-09-1971	Cloutier	Nouveau comité consultatif		
29-09-1971	Cloutier	AC 3297 : aide à l'édition et à la production		
29-09-1971	Cloutier	AC 3298 : accréditation des libraires		
19-01-1972	Cloutier	AC 168-72 : accréditation des libraires		
19-01-1972	Cloutier		CSL	Requête pour diminuer la participation étrangère
02-02-1972	Kirkland-Casgrain	AC 352-72 : aide à l'édition et à la diffusion du livre		
02-02-1972	Kirkland-Casgrain	AC 353-72 : accréditation des libraires		
02-02-1972	Kirkland-Casgrain	AC 354-72 : aide aux librairies agréées		

10-03-1972	Kirkland-Casgrain		CSL	M : corédaction et coédition franco-québécoise
??-10-1972	Kirkland-Casgrain	R : étude du marché et de l'industrie de l'édition au Québec (Belisle & Gauvreau)		
??-01-1973	Kirkland-Casgrain	R : rapport sur la distribution des périodiques et du livre de poche au Québec (de Grandpré)		
29-06-1973	Hardy	PL 69 : accréditation des libraires		
16-08-1973	Bourassa		CSL	Requête pour création de la FILM
19-10-1974	Hardy	R : premiers éléments pour l'élaboration d'une politique du livre (Lussier, Melançon)		
10-03-1975	Hardy		CSL	M : « Pour une politique du livre »
??-06-1975	Hardy	R : « Mission technique en Europe sur la distribution du livre, des revues et des périodiques » (Contant)		
18-06-1975	Hardy	PL 46-2 : prêts garantis		
27-06-1975	Hardy	L 46 : prêts garantis pour éditeurs et libraires		

??-05-1976	L'Allier	P : Pour l'évolution de la politique culturelle			
??-08-1976	L'Allier		ABQ CBPQ ASTED	M : « Pour l'évolution de la politique culturelle »	
??-09-1976	L'Allier		CSL	Lettre ouverte sur le Livre vert	
??-10-1976	L'Allier	R : étude sur le commerce du livre au Québec (Paquin, Hoepfner)			
??-11-1976	L'Allier		CSL	M : « Pour l'évolution de la politique culturelle »	
??-??-1977	O'Neill	R : mémoire sur une politique du livre et de la lecture au Québec (comité consultatif)			
09-03-1977	O'Neill	P : La politique culturelle et le devenir du peuple québécois			
02-09-1977	O'Neill		CSL	Rencontre MAC-CSL	
??-??-1978	Laurin	P : La politique québécoise du développement culturel			
22-12-1978	Laurin	L : Société québécoise de développement des industries culturelles			

??-??-1979	Vaugeois	PL 51 : Développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (commission parlementaire)		
??-08-1979	Vaugeois		ALQ	M : développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre
??-08-1979	Vaugeois		AEC	M : développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre
??-08-1979	Vaugeois		CSL	M : développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre
09-08-1979	Vaugeois		SEMSQ	M : développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre
17-08-1979	Vaugeois		ACDL	M : développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre
21-12-1979	Vaugeois	L 51 : Développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre		

ANNEXE IV

DÉLÉGATIONS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

(NOMS DES VILLES ET DATES DE FONDATION)

Abidjan (1970)
Atlanta (1977)
Bangkok (1979)
Bogotá (1985)
Boston (1970)
Bruxelles (1972)
Caire (1992)
Caracas (1979)
Chicago (1969)
Damas (1988)
Düsseldorf (1970)
Hong Kong (1979)
Londres (1962)
Los Angeles (1970)

Mexico (1980)
Milan (1965)
New York (1943)
Paris (1961)
Port-au-Prince (1976)
Rabat (1992)
Rome (1986)
Séoul (1991)
Singapour (1985)
Stockholm (1985)
Tōkyō (1973)
Vienne (1990)
Washington, D. C. (1978)

ANNEXE V

ACCORD CULTUREL FRANCO-QUÉBÉCOIS

TEXTE DE L'ACCORD¹

Conscients des liens historiques que leur communauté d'origine, de langue et de culture a créés entre la France et le Québec, désireux de promouvoir la langue française et de développer leurs relations culturelles par la multiplication des échanges intellectuels, littéraires, artistiques et scientifiques, résolus à étendre et à renforcer la coopération amicale heureusement établie entre eux par l'entente sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, signée à Paris le 27 février 1965, sont convenus des dispositions suivantes :

TITRE PREMIER DE LA LANGUE FRANÇAISE

Article premier. – Le gouvernement de la République française et le gouvernement du Québec coopèrent étroitement à la promotion et à la diffusion de la langue française.

Article 2. – Les parties contractantes favorisent le travail en commun des organismes ou institutions qui veillent à la qualité de la langue française et qui œuvrent à son expansion.

Article 3. – Les parties contractantes échangent des informations et de la documentation sur les méthodes de diffusion et de perfectionnement du français, langue maternelle et langue seconde.

1. Repris de la revue *Québec* (Anonyme, 1966a).

Elles favorisent l'organisation de réunions de spécialistes et de stages, ayant pour objet de contribuer à la définition et à l'amélioration de la terminologie scientifique et technique française.

Elles échangent des spécialistes du français, langue maternelle et langue seconde et prévoient, notamment, l'envoi de missions dans des services ou établissements publics ainsi que dans des institutions spécialisées.

Article 4. – Les parties contractantes prennent toutes dispositions utiles pour faciliter l'établissement de liaisons étroites entre l'Office de la langue française du Québec et les organismes reconnus par celui-ci, d'une part, les universités et les institutions françaises spécialisées, d'autre part.

Article 5. – Les parties contractantes veillent à ce que les livres et la documentation sur la philologie de la langue française fassent l'objet d'échanges accrus.

TITRE II DES ÉCHANGES CULTURELS ET ARTISTIQUES

Article 6. – Le gouvernement de la République française et le gouvernement du Québec prennent toutes dispositions utiles pour favoriser une meilleure connaissance réciproque de leurs cultures, de leurs arts, de leurs sciences et de leurs techniques.

Article 7. – Les parties contractantes encouragent réciproquement l'étude de leur littérature et de leur civilisation, notamment en favorisant la création de chaires ou de lectorats auprès des établissements d'enseignement supérieur et en veillant à l'approvisionnement approprié des bibliothèques publiques.

Article 8. – Les parties contractantes facilitent la diffusion réciproque du livre et des publications en langue française. Elles se concertent pour éliminer les obstacles à cette diffusion, notamment en ce qui concerne les manuels scientifiques et techniques ainsi que les ouvrages littéraires.

Elles favorisent, dans la mesure du possible, les échanges de stagiaires de l'édition et de la librairie, de critiques et de spécialistes de l'édition en général.

Article 9. – Chacune des parties contractantes facilite l'accès de ses institutions culturelles et scientifiques, bibliothèques, archives, musées et laboratoires, aux hommes de science et spécialistes de l'autre partie désireux de poursuivre des recher-

ches. Ces facilités sont accordées sur une base de réciprocité et conformément aux lois et règlements en vigueur de part et d'autre.

Chacune des parties contractantes favorise l'organisation en France et au Québec de stages de formation et de perfectionnement ainsi que de missions d'études à l'intention des hommes de science et spécialistes de l'autre partie.

Article 10. – Les parties contractantes encouragent les visites réciproques de gens de lettres, d'artistes et de savants.

Article 11. – Dans la limite de leurs compétences respectives, les autorités françaises et québécoises qualifiées facilitent les échanges et la coopération en matière de radiodiffusion et de télévision.

Dans le domaine du cinéma, elles encouragent la coopération entre les sociétés ou organismes français et québécois de production et de distribution de films, l'organisation de stages de cinéastes et de techniciens, la co-production de films artistiques et documentaires et l'échange d'informations et de documentation, notamment entre les cinémathèques.

Article 12. – Le gouvernement de la République française et le gouvernement du Québec s'accordent réciproquement toutes facilités, conformément à leurs lois et règlements, pour la création et le fonctionnement d'instituts et d'établissements culturels français et québécois. Ils encouragent la collaboration la plus étroite entre leurs sociétés savantes.

Article 13. – Chacune des parties contractantes facilite la participation de personnalités qualifiées aux congrès, colloques et réunions culturelles qui ont lieu sur le territoire de l'autre partie.

Article 14. – Chacune des parties contractantes encourage l'organisation d'expositions d'arts plastiques de l'autre partie ainsi que les échanges d'artistes, de techniciens et de spécialistes des beaux-arts.

Article 15. – Chacune des parties contractantes favorise sur son territoire les tournées de chanteurs, d'instrumentistes, de compagnies de théâtre ou de ballet de l'autre partie.

Elle se préoccupe d'organiser des stages d'artistes dramatiques, de metteurs en scène, de décorateurs, d'animateurs et d'administrateurs de théâtre de l'autre partie.

Article 16. – Chacune des parties contractantes s'efforce d'attribuer des bourses ou des facilités à des écrivains, artistes ou chercheurs de l'autre partie, afin de leur permettre de poursuivre des études ou des travaux sur le territoire de l'autre partie.

Elle s'attache de même à organiser des stages de formation ou de perfectionnement à l'intention des artistes et des spécialistes de l'action artistique de l'autre partie.

Article 17. – Les parties contractantes examinent toutes mesures propres à favoriser entre la France et le Québec les échanges de renseignements relatifs aux centres culturels, aux maisons de la culture, aux arts et métiers populaires. En particulier, elles organisent des stages de responsables ou de spécialistes.

TITRE III DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 18. – Le gouvernement de la République française et le gouvernement du Québec facilitent, dans toute la mesure du possible, la solution des problèmes administratifs et financiers soulevés par l'application de la présente entente.

Article 19. – La Commission permanente de la coopération franco-québécoise instituée par l'entente signée à Paris le 27 février 1965 reçoit compétence pour suivre l'application des dispositions de la présente entente, qui entre en vigueur dès sa signature.

Article 20. – La présente entente est conclue pour une période de cinq ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie dans les six mois précédant la fin de chaque période de cinq ans.

Fait à Québec, le 24 novembre 1965, en deux exemplaires, rédigés en langue française. Signé : François Leduc, Pierre Laporte.

ANNEXE VI

CATALOGUES DU CENTRE DE DIFFUSION DU LIVRE CANADIEN-FRANÇAIS, DE 1967 À 1972

(sauf 1968, année pour laquelle je n'ai pas retrouvé de catalogue)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

TYPES D'ÉDITEURS

CR	Circuit restreint
GP	Grand public
M	Mixte
PU	Presses universitaires
SJ	Scolaire et jeunesse
A	Autres

GENRES ET SOUS-GENRES

P	Philosophie
Ps	Psychologie
R	Religion
SS	Sciences sociales
SH	Sciences humaines
É	Éducation
D	Droit
Ph	Philologie
Ln	Linguistique
S	Sciences
SA	Sciences appliquées
BA	Beaux-arts
M	Musique
T	Théâtre
C	Cinéma
L	Littérature
LJ	Littérature de jeunesse
H	Histoire
G	Géographie
B	Biographie

TABLEAU N^o 1
CATALOGUE CDLCF – 1967

Types d'éditeurs	Genres	PPsR		SS				PhLn	S	BA			L		HGB			Total
		PPs	R	SS	É	D	BA			M	TC	L	LJ	H	G	B		
CR	Déom									1			6					7
	Garneau												2					2
	Écrits du C. f.												2					2
	Parti Pris												3					3
GP	CLF			1						3		3	10		4			21
	L'Homme Le Jour					1							3					3
M	Beauchemin												9					10
	Bellarmin											1	6		7			14
	Fides	1		3	1	1					1		14		7		2	6
	Leméac HMH	1					1			1				1	1			24
PU	PU Ottawa												5					3
	PU Laval	1		3									4		3			7
	PU Montréal			2		1			2				1					4
																		9
																		6

Types d'éditeurs	Genres	PPsR		SS			PhLn	S	BA			L			HGB			Total
		PPs	R	SS	É	D			BA	M	TC	L	LJ	H	G	B		
SJ	Sous-genres Bélisle CPP Atelier Pélican Éd. Jeunesse Lidec	1					1		2			1	3				1	
											1					7		
														2		1		
													2			2		
													1			1		
A	Imprimeur de la Reine IVE			1				1	1	1	1			1			7	
													1				1	
Sous-total		4	3	9	1	2			8	2	5	71	7	24	1	2		
Total		7		12			1	3	15			78			27			143

TABLEAU N° 2
CATALOGUE CDLCF – 1969

Types d'éditeurs	Genres	PPsR		SS			Ph Ln	S		BA			L		HGB			Total
		PPs	R	SS	É	D		S	SA	BA	M	TC	L	LJ	H	G	B	
CR	Sous-genres Déom Garneau Hexagone Écrits du C. f. Parti Pris									1			7					8
													1					1
													4					4
													15					15
													4		1			5
GP	CLF L'Homme Le Jour Ré-édition Qc			3						3		4	35		6			51
		7		2	1				2			2	12		1			27
				4		1							17		1			23
											1	1	2		11	1		16
M	Beauchemin Bellarmin Fides Leméac HMH	1		1						1		4	15	4	8		1	35
			3	1	1						1							6
		5		8	3							3	99	8	15	1	9	151
				1										1	1			3
		1		8						1		1	13		1	2	1	28

Types d'éditeurs	Genres	PPsR		SS			Ph Ln	S		BA			L		HGB			Total
		PPs	R	SS	É	D		S	SA	BA	M	TC	L	LJ	H	G	B	
PU	Sous-genres																	
	PU Ottawa	4		4	1		1					4						4
	PU Laval											3					1	19
	PU Montréal	2		9		8	1	13				2			5		1	36
SJ	Bélisle						2											2
	CPP	1			4					3			1	18	1			28
	Pélican									2			1		2			5
	Éd. Jeunesse													2				2
	Lidec										1		1					2
A	Éditeur officiel*			2				1		3	1	2	1			1		11
Sous-total		21	3	43	10	9		14	2	14	3	18	236	34	53	5	13	
Total			24		62		4		16		35		270			71		482

* Nouveau nom de l'Imprimeur de la Reine

TABLEAU N° 3

CATALOGUE CDLCF – 1970

Types d'éditeurs	Genres	PPsR	SS	É	D	Ph Ln	S	SA	BA	M	TC	L	LJ	H	G	B	Total
CR	Déom								1			6					7
	Garneau								1			15					16
	Hexagone											1					1
	Écrits du C. f.											12					12
	Parti Pris											4		1			5
GP	CLF		5						2		3	50		6			66
	L'Homme	7	2					2			2	9		1			23
	Le Jour	2	5		1							15		1			24
	Ré-édition Qc				1					1	2	4		14	1		23
M	Beauchemin	1							1		3	18	2	8		1	34
	Bellarmin	6	3	1						1		1					12
	Fides	7	9	3		1		1			4	114	1	22	1	9	172
	Leméac		1										1	1			3
	HMH	1	5						1		1	13		1	2	1	25
	Boréal Express		1											1			2

Types d'éditeurs	Genres	PPsR	SS	É	D	Ph Ln	S	SA	BA	M	TC	L	LJ	H	G	B	Total
PU	PU Ottawa	3			2				1			8		1	1		16
	PU Laval	4	4	1		1						3		5		1	19
	PU Montréal	2	13	2	13		21					3				1	56
SJ	Bélisle					2											2
	CPP			3					3		1	1	6	1			15
	Pélican								2			1		2			5
	Éd. Jeunesse												2				2
	Lidec										1		1				2
A	Éditeur officiel		2				1		3	1	2	1			1		11
Total		33	50	10	17	5	22	3	15	3	19	279	13	65	6	13	553

TABLEAU N° 4
CATALOGUE CDLCF – 1971

Types d'éditeurs	Genres	PPsR	SS	É	D	Ph Ln	S	SA	BA	M	TC	L	LJ	H	G	B	Total
CR	Déom		1						1			7				1	8
	Garneau								1			16					19
	Hexagone											1					1
	Écrits du C. f. Parti Pris											12		1			12
												3					4
GP	CLF	1	5						2		8	63		6		1	86
	L'Homme											1					1
	Le Jour	2	26	1	1		2	6	1	1	4	37		2	3	2	87
	Ré-édition Qc L'Actuelle				1						2	6		14	1		25
												1					1
M	Beauchemin	1	3						1		3	17	3	8		1	37
	Bellarmin	7	3	2						1		1				1	15
	Fides	28	15	9		1		4			5	122	3	29	2	11	229
	Leméac		1										1	1			3
	HMH	1	5	1					1		1	13		1	2	1	26
	Boréal Express		2											1			3

Types d'éditeurs	Genres	PPsR	SS	É	D	Ph Ln	S	SA	BA	M	TC	L	LJ	H	G	B	Total
PU	PU Ottawa	5	1		3		1	2	1			16		2	1		32
	PU Laval	4	4	1		1						4		6		1	21
	PU Montréal	3	18	2	17	4	33		2			5			1	1	86
	PU Québec	1	5	4				1	1			8		3			23
SJ	Bélisle					2											2
	Pélican	1					1		2			1		3			8
	Pédagogia					1											1
	CEC			1	1	2			1			5					10
	Éd. Jeunesse Lidec										2		8 1				8 3
A	Éditeur officiel		1														1
Total		54	90	21	23	11	37	13	14	2	25	339	16	77	10	20	752

TABLEAU N° 5
CATALOGUE CDLCF – 1972

Types d'éditeurs	Genres	PPsR	SH*	É	D	Ph Ln	S	SA	BA	M	TC	L	LJ	H	G	B	Total
CR	Déom											6					6
	Gameau								1			8					9
	Hexagone											1					1
	Arc											11					11
	Parti Pris											2					2
GP	CLF	1	2		1				3		5	53		3			68
	Le Jour	2	21	1	1		1	10	1		6	33		1	2		79
	Ré-édition Qc				1					1	1	5		1			9
M	Beauchemin	1	4						1		3	14	3	9			35
	Bellarmin									1							1
	Fides	24	6	6		2		2			6	113	3	34	1	10	207
	Leméac		5					3	1		19	8	1		3	2	42
	HMH		6						1		1	14		2	2		26
	Boréal Express													4			4

* Cette catégorie auparavant intitulée Sciences sociales (SS) s'est appelée Sciences humaines (SH) à partir de 1972.

Types d'éditeurs	Genres	PPsR	SH	É	D	Ph Ln	S	SA	BA	M	TC	L	LJ	H	G	B	Total
PU	PU Ottawa	4	1		3		1	1				14					24
	PU Laval	9	15	1	1	8	3		4	3		13		11	3		71
	PU Montréal	7	22	3	16	3	27		3			7		4	1	1	94
	PU Québec	2	6	4		1		1	2		1	12		6			35
	CELEF											1					1
SJ	Bélisle					2											2
	Pélican								1			1			2		4
	Pédagogia					1											1
	CEC											1					1
	Éd. Jeunesse																8
	Lidec										2				1		3
Total		50	88	15	23	17	32	17	18	5	44	317	16	77	12	13	744

ÉDITEURS CDLCF 1967-1972
NOMBRE DE TITRES

Types	Éditeurs	1967	1969	1970	1971	1972
Circuit restreint	Déom (1896)	7	8	7	8	6
	Garneau (1899)	2	1	16	19	9
	Hexagone (1953)		4	1	1	1
	Écrits du C. f. (1954)	2	15	12	12	0
	Arc (1961)					11
	Parti Pris (1963)	3	5	5	4	2
Grand public	CLF (1946)	21	51	66	86	68
	L'Homme (1957)	3	27	23	1	
	Le Jour (1961)	10	23	24	87	79
	Ré-édition Qc (1968)		16	23	25	9
	L'Actuelle (1970)				1	
Mixte	Beauchemin (1842)	14	35	34	37	35
	Bellarmin (1920)	6	6	12	15	1
	Fides (1937)	24	151	172	229	207
	Leméac (1957)	3	3	3	3	42
	HMH (1961)	7	28	25	26	26
	Boréal Express (1963)			2	3	4

Types	Éditeurs	1967	1969	1970	1971	1972
Presses universitaires	PU Ottawa (1936)	4	4	16	32	24
	PU Laval (1950)	9	19	19	21	71
	PU Montréal (1962)	6	36	56	86	94
	PU Québec (1969)				23	35
	CELEF (1970)					1
Scolaire et jeunesse	Bélisle (19??)	1	2	2	2	2
	CPP (1945)	7	28	15		
	Atelier (1954)	1				
	Pélican (1956)	2	5	5	8	4
	CEC (1959)				10	1
	Pédagogia (1960)				1	1
	Éditions Jeunesse (1962)	2	2	2	8	8
	Lidec (1965)	1	2	2	3	3
Autres	Éditeur officiel (1867)	7	11	11	1	
	IVE	1				
Total		143	482	553	752	744

ÉDITEURS CDLCF 1967-1972
POURCENTAGES

Types	Éditeurs	1967	1969	1970	1971	1972
Circuit restreint	Déom	4,9	1,7	1,3	1,1	0,8
	Garneau	1,4	0,2	2,9	2,5	1,2
	Hexagone		0,8	0,2	0,1	0,1
	Écrits du C. f.	1,4	3,1	2,2	1,6	0,0
	Arc					1,5
	Parti Pris	2,1	1,0	0,9	0,5	0,3
Grand public	CLF	14,7	10,6	11,9	11,4	9,1
	L'Homme	2,1	5,6	4,2	0,1	
	Le Jour	7,0	4,8	4,3	11,6	10,6
	Ré-édition Qc		3,3	4,2	3,3	1,2
	L'Actuelle				0,1	
Mixte	Beauchemin	9,8	7,3	6,2	4,9	4,7
	Bellarmin	4,2	1,2	2,2	2,0	0,1
	Fides	16,8	31,3	31,1	30,5	27,8
	Leméac	2,1	0,6	0,5	0,4	5,6
	HMH	4,9	5,8	4,5	3,5	3,5
	Boréal Express			0,4	0,4	0,5

Types	Éditeurs	1967	1969	1970	1971	1972
Presses universitaires	PU Ottawa	2,8	0,8	2,9	4,3	3,2
	PU Laval	6,3	3,9	3,4	2,8	9,5
	PU Montréal	4,2	7,5	10,1	11,4	12,6
	PU Québec				3,1	4,7
	CELEF					0,1
Scolaire et jeunesse	Bélisle	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3
	CPP	4,9	5,8	2,7		
	Atelier	0,7				
	Pélican	1,4	1,0	0,9	1,1	0,5
	CEC				1,3	0,1
	Pédagogia				0,1	0,1
	Éditions Jeunesse	1,4	0,4	0,4	1,1	1,1
	Lidec	0,7	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres	Éditeur officiel	4,9	2,3	2,0	0,1	
	IVE	0,7				
Total		100	100	100	100	100

ANNEXE VII

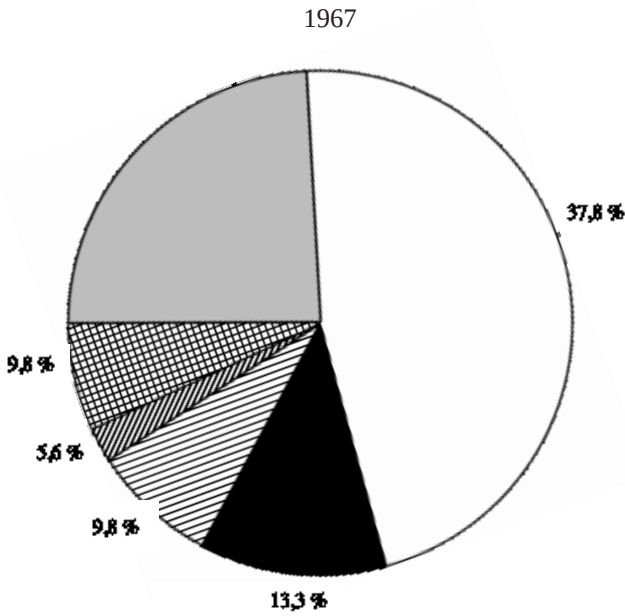
*TITRES INSCRITS AUX CATALOGUES DU CDLCF 1967-1972,
REGROUPÉS PAR CATÉGORIES D'ÉDITEURS*

Types	1967	1969	1970	1971	1972
Circuit restreint	14	33	41	44	29
Grand public	34	117	136	200	156
Mixte	54	223	248	313	315
Presses universitaires	19	59	91	162	225
Scolaire et jeunesse	14	39	26	32	19
Autres		11	11	1	0
Total	143	482	553	752	744

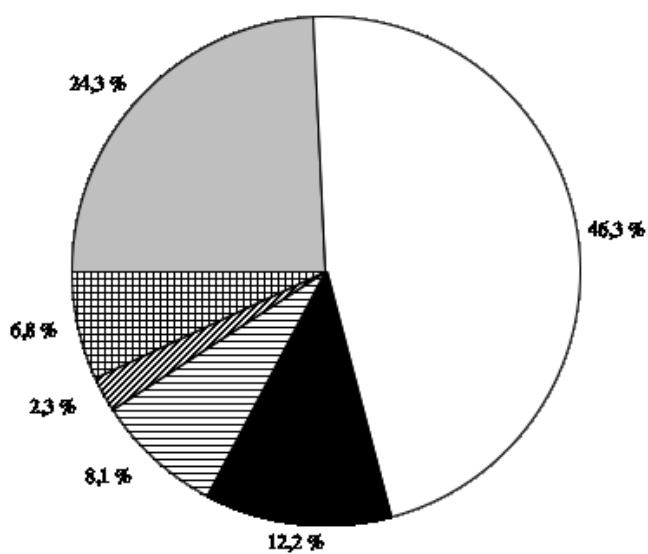
Types	1967	1969	1970	1971	1972
Circuit restreint	9,8	6,8	7,4	5,8	3,9
Grand public	23,8	24,3	24,6	26,6	21,0
Mixte	37,8	46,3	44,8	41,6	42,3
Presses universitaires	13,3	12,2	16,5	21,5	30,2
Scolaire et jeunesse	9,8	8,1	4,7	4,3	2,6
Autres		2,3	2,0	0,1	0,0
Total	100	100	100	100	100

Légende

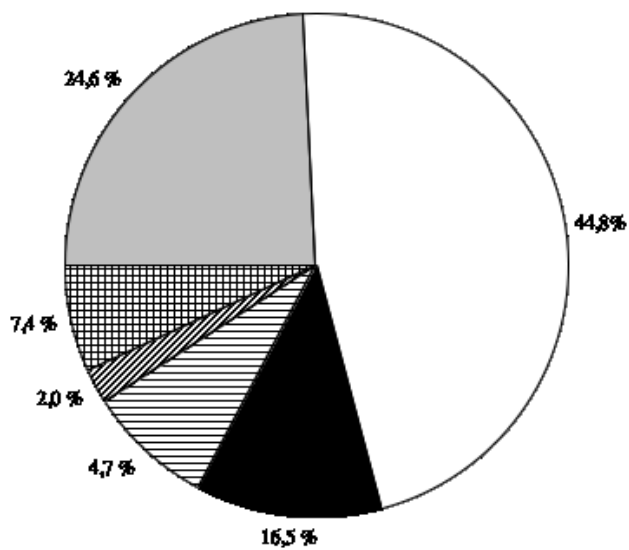
-  Grand public
-  Mixte
-  Presses universitaires
-  Circuit restreint
-  Scolaire et jeunesse
-  Autres



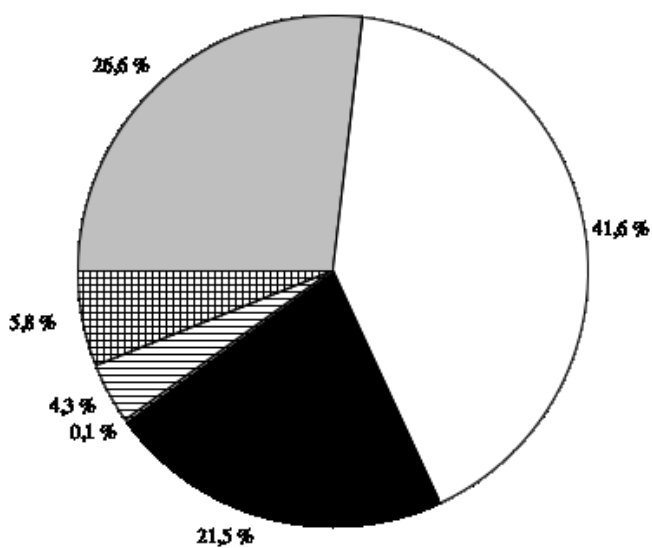
1969



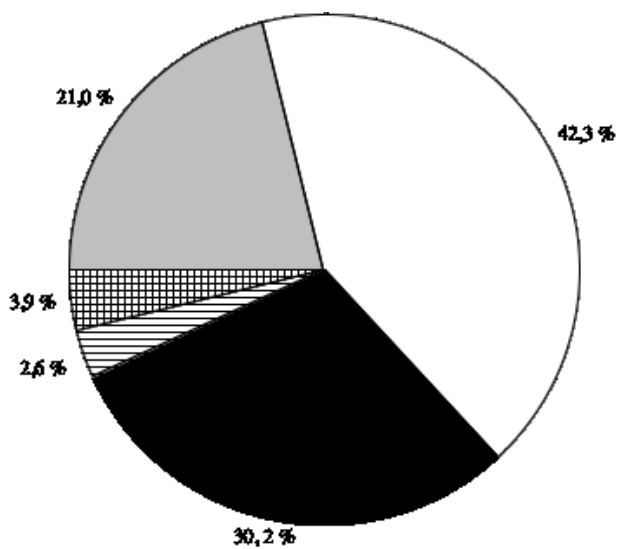
1970



1971



1972



ANNEXE VIII

MEMBRES DU PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR L'EXPORTATION DU LIVRE CANADIEN

BEAULNE, Yvon, sous-secrétaire d'État adjoint, Secrétariat d'État ;

BOHNE, Harald, Association des Presses universitaires canadiennes, vice-président de l'AELC ;

BOLTON, Paul H., Canadian Book Publishers' Council ;

CLARKE, W. H., The Independent Publishers' Association ;

DÉRI, Thomas, Association des Presses universitaires canadiennes ;

GODFREY, D., The Independent Publishers' Association ;

HÉBERT, Jacques, Association des éditeurs canadiens ;

LEEMING, Lloyd B., ministère de l'Industrie et du Commerce, président de l'AELC ;

MATHESON, W. A., Canadian Book Publishers' Council ;

PATENAUDE, J.-Z.-Léon, Conseil supérieur du livre, vice-président de l'AELC ;

SASSEVILLE, Roland, Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec ;

TISSEYRE, Pierre, Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec.

ANNEXE IX

CATALOGUES « LIVRES DU CANADA » DES EXPOSITIONS DE 1973

NICE
(534 titres)

Éditeurs	Quantités	%
Le Jour	92	17,2
CLF	65	12,2
HMH	58	10,9
PUQ	51	9,6
PUL	46	8,6
PUM	44	8,2
Cosmos	31	5,8
Éditeur officiel	29	5,4
Fides	26	4,9
La Presse	26	4,9
PUO	25	4,7
Bellarmin	15	2,8
Écrits des Forges	9	1,7
Aquila	7	1,3
Boréal	6	1,1
Noroît	4	0,7

BRUXELLES
(401 titres)

Éditeurs	Quantités	%
HMH	57	14,2
Le Jour	55	13,7
Leméac	42	10,5
IRP	39	9,7
PUQ	39	9,7
ERPI	37	9,2
CLF	36	9,0
La Presse	25	6,2
Fides	22	5,5
Boréal	9	2,3
Phare	9	2,3
Sablier	9	2,3
Aquila	8	2,0
PUO	7	1,8
Bellarmin	6	1,5
Héritage	1	0,2

ANNEXE X

*MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DIFFUSION DU LIVRE**

Action	Enseigne du livre
Éditions Agence d'Arc	Librairie Fides
Agence du livre français	Filles de St-Paul
Authier & Frères	Librairie H. Fournier
Librairie Bellarmin	France-Québec
Librairie Bertrand	Librairie française
Bertrand-Foucher & Bélanger	Galerie Artex
Librairie Cartier-Migneault	Galerie du livre
Canadienne	Librairie Garneau Itée
Centrale des Patros	Librairie Gérald Boyer
Centre catholique	Librairie générale
Centre de pastorale	Librairie Guy Ballyot
Centre pédagogique	Institut du livre
Centrale Itée	Librairie Laliberté
Champigny inc.	Librairie Landry
Classique de Hull	Liaisons-Verduns
Claude Payette	Librairie Lidec
Comptoir du livre	Maison de l'Éducation
Comptoir du centre	Librairie Marcel Wilkie
Cornwall	Librairie mariale
Desmarais & Robitaille	Librairie Mercier inc.
Duval	Messagerie nationale du livre
Ecclésiastique	Messagers de la Bible
Éditeur officiel du Québec	Librairie Montfortaine
Librairie Éd. Paulines (2 succ.)	Librairie Morin inc.

* Cette liste, datant de 1976, est la seule dont je dispose. Elle apparaît ici à titre indicatif étant donné que des changements ont pu survenir entre 1976 et 1978.

LES TRIBULATIONS DU LIVRE QUÉBÉCOIS EN FRANCE (1959-1985)

Office centrale d'importation	Librairie Sainte-Marie inc.
Librairie Le parchemin	Librairie du Scorpion
Presses de l'Université Laval	Service de documentation pastorale
Presses de l'Université du Québec	Service scolaire
Librairie Poirier enr.	Servidec (2 succ.)
Librairie Préville enr.	Librairie Tournesol
Librairie Québec	Librairie Université de Montréal
Librairie Querbes	Librairie Welland
Librairie Raffin	Darche inc.
Librairie régionale	Maison Saint-Loup
Librairie René Martin	Librairie Servisco
Librairie Richelieu	Librairie Ici
Librairie L. S. C.	Librairie Pneumathèque inc.
Librairie Sauthier	Librairie Caron
Librairie Saint-Antoine	

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS

- ANONYME (1960a), « Écrivains canadiens d'expression française », *Livres de France*, 11^e année, n^o 6 (juin-juillet), p. 24-26.
- ANONYME (1960b), « Lancement de la collection "Alouette" à Paris », *Le Devoir*, 9 juillet, p. 9.
- ANONYME (1965a), « Les négociations des provinces avec l'étranger », *Le Devoir*, 6 mars, p. 4.
- ANONYME (1965b), « Les éditeurs du Québec à Washington », *Vient de paraître*, vol. 1, n^o 6 (juin), p. 13.
- ANONYME (1966a), « Un accord culturel France-Québec », *Québec*, 3^e année (février), p. 80-84.
- ANONYME (1966b), « Sodexport à l'Université Laval », *Vient de paraître*, vol. 2, n^o 3 (mai), p. 32.
- ANONYME (1967a), « L'annexe Ægidius-Fauteux », *Vient de paraître*, vol. 3, n^o 1 (janvier), p. 14.
- ANONYME (1967b), « Subvention à l'industrie du livre », *Vient de paraître*, vol. 3, n^o 2 (mars), p. 22-23.
- ANONYME (1967c), « Le livre québécois à Paris », *Vient de paraître*, vol. 3, n^o 2 (mars), p. 38.
- ANONYME (1967d), « Un centre de diffusion du livre canadien en Europe », *Le Devoir*, 4 mars, p. 14.
- ANONYME (1967e), « La diffusion du livre québécois dans les pays francophones », *Québec en bref*, vol. 1, n^o 6 (juillet), p. 17.
- ANONYME (1967f), « À Paris, le 18 octobre 1967, le centre de diffusion du livre canadien-français », *Vient de paraître*, vol. 3, n^o 5 (décembre), p. 34-36.
- ANONYME (1967g), « Le livre canadien-français à Milan », *Vient de paraître*, vol. 3, n^o 5 (décembre), p. 37.

- ANONYME (1967h), « Présence du livre canadien-français dans la francophonie », *Québec en bref*, vol. 1, n° 11 (décembre), p. 9.
- ANONYME (1968a), « Un dépôt légal au Québec », *Vient de paraître*, vol. 4, n° 1 (février), p. 16.
- ANONYME (1968b), « Subventions », *Vient de paraître*, vol. 4, n° 5 (décembre), p. 12.
- ANONYME (1968c), « Le livre canadien à Francfort », *Vient de paraître*, vol. 4, n° 4 (septembre), p. 34.
- ANONYME (1969a), « Création d'une agence littéraire des éditeurs canadiens-français », *Le Devoir*, 1^{er} mars, p. 23.
- ANONYME (1969b), « Premier festival international du livre », *Vient de paraître*, vol. 5, n° 2 (avril), p. 34-35.
- ANONYME (1969c), « Crédits français au dépôt légal », *Vient de paraître*, vol. 5, n° 3 (juin), p. 42.
- ANONYME (1971a), « Le livre québécois en Belgique, en France et aux États-Unis, grâce à la création de Centres de diffusion », *Québec-Press*, 4 avril, p. 23C.
- ANONYME (1971b), « Consultation fédérale sur le livre canadien », *Vient de paraître*, vol. 7, n° 2 (juin), p. 13-15.
- ANONYME (1971c), « Publications du Conseil Supérieur du Livre », *Vient de paraître*, vol. 7, n° 5 (novembre), p. 12.
- ANONYME (1972a), « Ottawa injectera \$ 1.7 million pour venir en aide à l'édition canadienne », *Le Devoir*, 12 février, p. 1, 6.
- ANONYME (1972b), « Foire du livre de Francfort », *Vient de paraître*, vol. 8, n° 4 (novembre), p. 26-27.
- ANONYME (1973a), « Exportation de livres canadiens », *Vient de paraître*, vol. 9, n° 1 (mars), p. 14.
- ANONYME (1973b), « Programme du Conseil des Arts », *Vient de paraître*, vol. 9, n° 1 (mars), p. 22.
- ANONYME (1973c), « V^e Festival international du livre – Nice », *Vient de paraître*, vol. 9, n° 3 (septembre), p. 34-35.
- ANONYME (1973d), « Une vaste opération de promotion du livre canadien », *Le Devoir*, 23 octobre, p. 14.
- ANONYME (1973e), « Paris absorberait 400,000 livres canadiens », *Le Devoir*, 27 décembre, p. 10.
- ANONYME (1974a), « Livres du Canada », *Vient de paraître*, vol. 10, n° 1 (mars), p. 27-29.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME (1974b), « Robert Cornevin, président de l'ADELF : "Ouvrir le marché français à la littérature du Québec" », *Le Jour*, 5 mars, p. 13.
- ANONYME (1974c), « Réponse du CSL à un journaliste », *Vient de paraître*, vol. 10, n° 2 (juin), p. 15-16.
- ANONYME (1974d), « La 6^e Foire du Livre de Bruxelles », *Vient de paraître*, vol. 10, n° 2 (juin), p. 29-30.
- ANONYME (1974e), « Un mois du livre québécois chez Pluriel, Montparnasse », *Le Devoir*, 9 août, p. 10.
- ANONYME (1977), « Le CSL rencontre le ministre O'Neill », *Vient de paraître*, vol. 13, n° 4 (novembre), p. 13-16.
- ANONYME (1978a), « Le Québec au festival de Nice », *Le Devoir*, 16 mai, p. 15.
- ANONYME (1978b), « Un poste d'agent littéraire à Paris ? », *Le Devoir*, 18 mai, p. 17.
- ANONYME (1994), « The Abbey Book Shop : un ambassadeur à Paris », *Livre d'ici*, février, p. 22.
- ATALA, Charles (1973), « L'inexplicable carence de l'exportation du livre québécois », *Le Devoir*, 15 décembre, p. 23.
- ATALA, Charles (1975), « Exposé introductif », *Culture française*, n° 2-4, p. 15-18. [Présenté au colloque « Les difficultés de diffusion des écrivains de langue française », le 13 octobre 1973 à Liège (Belgique).]
- BASILE, Jean (1969), « Suite à un échec dans les ententes professionnelles, le Conseil supérieur du livre boycottera Hachette-Canada », *Le Devoir*, 23 avril, p. 10.
- BASILE, Jean (1971), « Le marché international du livre québécois est à la hausse », *Le Devoir*, 3 avril, p. 11. [Entrevue avec J.-Z.-Léon Pate-naude, directeur du CSL.]
- BASILE, Jean (1978), « Comment investir le marché français ? », *Le Devoir*, 10 juin, p. 29.
- BEAUDET, Marie-Andrée (1991), *Langue et littérature au Québec, 1895-1914*, Montréal, l'Hexagone. (Coll. « Essais littéraires ».)
- BEAUDOIN, Raymond (1978), « Pour des entreprises culturelles viables », *Vient de paraître*, vol. 14, n° 2 (mai), p. 9.
- BEAULIEU, Ivanhoé (1972), « L'attitude des deux gouvernements », *Le Soleil*, 1^{er} mars, p. 22.
- BELLEAU, André (1964), « Littérature nationale et marché international » *Québec*, 1^{re} année (mai), p. 71-73.

- BELLEFEUILLE, Pierre de, Alain PONTAUT *et al.* (1972), *La bataille du livre au Québec : oui à la culture française, non au colonialisme culturel*, Montréal, Leméac. (Coll. « Dossiers ».)
- BERNIER, Silvie (1985a), « Variétés, premier éditeur québécois des années quarante », dans GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC, *L'édition littéraire au Québec de 1940 à 1960*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, p. 27-55. (Coll. « Cahiers d'études littéraires et culturelles », n° 9.)
- BERNIER, Silvie (1985b), « Bernard Valiquette, la nouvelle image de l'éditeur québécois », dans GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC, *L'édition littéraire au Québec de 1940 à 1960*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, p. 57-81. (Coll. « Cahiers d'études littéraires et culturelles », n° 9.)
- BERNIER, Silvie (1991), « Un résistant canadien, l'éditeur Lucien Parizeau », dans GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC, *Éditeurs transatlantiques*, Sherbrooke, Ex Libris, p. 42-79. (Coll. « Études sur l'édition ».)
- BERTRAND, Yves (1991), « L'édition québécoise : problèmes et solutions », *L'Action nationale*, vol. 18, n° 9 (novembre), p. 1204-1223.
- BLAIN, Danièle (1995), « Une vitrine à Paris », *Livre d'ici*, mars, p. 17.
- BODE, Jean (1965), « Satisfaction et espérance », *Vient de paraître*, vol. 1, n° 1 (janvier), p. 16.
- BOIVIN, Guy (1976), « Activités du livre québécois », *Vient de paraître*, vol. 12, n° 1 (février), p. 29-30.
- BOUCHARD, Maurice (1963), *Rapport de la Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la Province de Québec*, Montréal, ministère des Affaires culturelles.
- BOURDIEU, Pierre (1971), « Le marché des biens symboliques », *L'année sociologique*, vol. 22, p. 49-126.
- BOUVAIST, Jean-Marie (1986), *Pratiques et métiers de l'édition*, Paris, Promodis.
- BOUVAIST, Jean-Marie, et Jean-Guy BOIN (1989), *Du printemps des éditeurs à l'âge de raison*, Paris, Documentation française.
- CACCIA, Fulvio (1988), « L'édition québécoise fait une belle percée au Salon du livre de Paris », *La Presse*, 7 mai, p. K1.
- CAU, Ignace (1977), « Crise de l'édition et politique du livre au Québec », *Possibles*, vol. 1, n° 3-4 (printemps-été), p. 99-119.
- CAU, Ignace (1981), *L'édition au Québec de 1960 à 1977*, Québec, ministère des Affaires culturelles. (Coll. « Civilisation du Québec ».)

BIBLIOGRAPHIE

- CHAMPY, Daniel (1975), « Notes sur la diffusion du livre québécois en France », *Culture française*, n° 2-4, p. 19-21. [Communication présentée par Robert Cornevin au colloque « Les difficultés de diffusion des écrivains de langue française », le 9 juin 1974.]
- CHÉRIGNY, Corinne (1989), « La fuite des écrivains », *Livres Hebdo*, n° 45 (3 novembre), p. 6-9.
- COMEAU, Paul-André (1972), « Le Canada à la Foire du livre de Bruxelles », *Le Droit*, 1^{er} avril, p. 15.
- CONSEIL DES ARTS (1963-1980), *Rapports annuels*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1967-1972), « Catalogues. Centre de diffusion du livre canadien-français. Librairie de L'École », *Le Bulletin du livre*, Paris, Cercle de la Librairie.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1969a), *Catalogue de l'édition au Canada français 1969-1970*, Montréal, Conseil supérieur du livre.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1969b), *Livre blanc sur l'Affaire Hachette*, Conseil supérieur du livre.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1972a), *Annuaire du CSL*, Montréal, Conseil supérieur du livre.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1972b), « Contre la mainmise de l'étranger sur l'industrie du livre au Québec », *Vient de paraître*, vol. 8, n° 1 (mars), p. 31-32.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1973), *Annuaire du CSL*, Montréal, Conseil supérieur du livre.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1974), *Annuaire du CSL*, Montréal, Conseil supérieur du livre.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1975), *Annuaire du CSL*, Montréal, Conseil supérieur du livre.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1976a), *Annuaire du CSL*, Montréal, Conseil supérieur du livre.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1976b), « Mémoire du CSL relatif au document de travail "Pour l'évolution d'une politique culturelle" », *Vient de paraître*, vol. 12, n° 4 (novembre), p. 17-32.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1977), *Annuaire du CSL*, Montréal, Conseil supérieur du livre.
- CORNEVIN, Robert (1974), « Pourquoi le livre québécois s'exporte-t-il toujours si mal en France ? », *Le Devoir*, 19 janvier, p. 14.
- DUBÉ, Raymond (1964), « Une centrale du livre canadien-français à Paris ? », *Le Soleil*, 18 janvier, p. 6.

- ERNST & ERNST ([1969] 1970), *L'industrie de l'édition et de la production du livre au Canada*, Ottawa, ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada.
- FAURE, Sylvie (1988), « Le roman sentimental et la biographie romancée : les Éditions de l'Étoile », dans GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC, *L'édition du livre populaire*, Sherbrooke, Ex Libris, p. 111-131. (Coll. « Études sur l'édition ».)
- FELTEAU, Cyrille (1978), « Enfin une librairie québécoise à Paris », *La Presse*, 11 novembre, p. D3.
- FORTIER, André (1973), « Arts et argent : rêve et réalité », *Vient de paraître*, vol. 9, n° 3 (septembre), p. 21-24. [Extrait d'une allocution prononcée à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, le 22 juin 1973.]
- FRÉGAULT, Guy (1976), *Chroniques des années perdues*, Montréal, Leméac.
- GARAND, Dominique (1988), « La librairie et la distribution : Granger Frères », dans GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC, *L'édition du livre populaire*, Sherbrooke, Ex Libris, p. 153-186. (Coll. « Études sur l'édition ».)
- GAUVIN, J.-L. Lucien (1967), « Le livre québécois à Paris », *Sept-jours*, 29 octobre-4 novembre, p. 44-45.
- GAUVIN, Lise (1990), « Des lectures autres : la diffusion du livre québécois à l'étranger », *Possibles*, vol. 14, n° 3 (été), p. 97-102.
- GEROLS, Jacqueline (1984), *Le roman québécois en France*, Montréal, Hurtubise HMH. (Coll. Cahiers du Québec « Littérature ».)
- GRANDPRÉ, Pierre de (1973), *Rapport sur la distribution des périodiques et du livre de poche au Québec*, Québec, ministère des Affaires culturelles, janvier.
- GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC (1985), *L'édition littéraire au Québec de 1940 à 1960*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke. (Coll. « Cahiers d'études littéraires et culturelles », n° 9).
- GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC (1988), *L'édition du livre populaire*, Sherbrooke, Ex Libris. (Coll. « Études sur l'édition ».)
- GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC (1989), *L'édition de poésie*, Sherbrooke, Ex Libris. (Coll. « Études sur l'édition ».)
- GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC (1991), *Éditeurs transatlantiques*, Sherbrooke, Ex Libris. (Coll. « Études sur l'édition ».)

BIBLIOGRAPHIE

- HAYNE, David M. (1982), « “Cette ancienne colonie française...” : la fortune des lettres québécoises en France jusqu’en 1945 », dans Lorraine CAMERLAIN (dir.), *Lectures européennes de la littérature québécoise*, Montréal, Leméac, p. 93-107.
- HÉBERT, Jacques (1967), « À nos amis français », *Vient de paraître*, vol. 3, n° 5 (décembre), p. 15.
- HÉBERT, Jacques (1972), « À propos d’un “vulgaire commerce” », *Vient de paraître*, vol. 8, n° 1 (mars), p. I-VIII.
- HOULE, Benoît (1969), « Paul Gérin-Lajoie. Les accords franco-québécois mènent à un “colonialisme du livre” au Québec », *Le Devoir*, 18 novembre, p. 1-2.
- L’ALLIER, Jean-Paul (1976a), *Pour l’évolution de la politique culturelle*, Québec, ministère des Affaires culturelles. [Document de travail.]
- L’ALLIER, Jean-Paul (1976b), « Un anniversaire, c’est la fête de l’avenir », *Vient de paraître*, vol. 12, n° 3 (septembre), p. 11.
- LAFRANCE, Hélène (1985), « Fides, œuvre de propagande catholique », dans GROUPE DE RECHERCHE SUR L’ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC, *L’édition littéraire au Québec de 1940 à 1960*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, p. 83-119. (Coll. « Cahiers d’études littéraires et culturelles », n° 9.)
- LAPALME, Georges-Émile (1973), *Le paradis du pouvoir. Mémoires*, Montréal, Leméac, t. 3. (Coll. « Collection vies et mémoires ».)
- LAPORTE, Pierre (1965), « Vers une collaboration culturelle franco-québécoise », *Québec*, 2^e année (mai), p. 10-16.
- LAURENDEAU, Gérard (1960), « D’un libraire à l’autre », *Le Devoir*, 20 août, p. 7.
- LEMELIN, Claude (1972a), « Quand Hachette achète », *Le Devoir*, 11 janvier, p. 4.
- LEMELIN, Claude (1972b), « Devant “l’impuissance” du Dr Cloutier », *Le Devoir*, 22 janvier, p. 4.
- LEMELIN, Claude (1972c), « L’imbroglio du livre », *Le Devoir*, 10 mars, p. 4.
- LEMIRE, Maurice (1978), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, t. I : *Des origines à 1900* ; t. II (1980) : *1900-1939* ; t. III (1982) : *1940-1959* ; t. IV (1984) : *1960-1969* ; t. V (1987) : *1970-1975*.
- L’HEUREUX, Camille (1959), « Une maison du Québec à Paris », *Le Devoir*, 9 février, p. 4. [Extrait du journal *Le Droit* d’Ottawa.]

- LUSSIER, Yvon, et Albert MELANÇON (1976), *Premiers éléments pour l'élaboration d'une politique du livre*, Québec, L'Éditeur officiel du Québec. [Document soumis au ministre des Affaires culturelles en 1974.]
- MAJOR, André (1969), « À qui et à quoi sert le Conseil supérieur du livre ? », *Le Devoir*, 8 mars, p. 24.
- MARTEL, Réginald (1985), « Notre littérature en France. Demain, le néant », *La Presse*, 22 juin, p. E3-E4.
- MICHON, Jacques (1985), « L'édition littéraire au Québec, 1940-1960 », dans GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC, *L'édition littéraire au Québec de 1940 à 1960*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, p. 1-26. (Coll. « Cahiers d'études littéraires et culturelles », n° 9.)
- MICHON, Jacques (1986), « L'édition littéraire pour grand public de 1940 à 1960 », dans Maurice LEMIRE, *L'institution littéraire*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture/Centre de recherche en littérature québécoise, p. 161-169.
- MICHON, Jacques (1991a), « L'édition littéraire saisie par le marché », *Communication*, vol. 12, n° 1, p. 29-47.
- MICHON, Jacques (1991b), « Les Éditions de l'Arbre, 1941-1948 », dans GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDITION LITTÉRAIRE AU QUÉBEC, *Éditeurs transatlantiques*, Sherbrooke, Ex Libris, p. 13-41. (Coll. « Études sur l'édition ».)
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (1972-1975), *Rapports annuels*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (1977-1980), *Rapports annuels*, Québec, Gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (1973-1978), *Rapports annuels*, Québec, Gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES (1991), *Rapport annuel 1989-1990*, Québec, Les Publications du Québec.
- MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS (1972), *Affaire Hachette*, Québec, Direction générale de l'édition. [Document de presse.]
- MINISTRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL (1978), *La politique québécoise du développement culturel*, Québec, Éditeur officiel, 2 vol.
- MIRON, Gaston (1969), « Création d'une agence littéraire », *Vient de paraître*, vol. 5, n° 1 (février), p. 15.
- O'NEILL, Pierre (1972), « L'achat de la Librairie Garneau. Le CSL estime avoir été "roulé" par le ministre François Cloutier », *Le Devoir*, 14 janvier, p. 3.

BIBLIOGRAPHIE

- PAINCHAUD, Jeanne (1991), « Le public lecteur en Belgique... et la littérature québécoise à l'étranger », *Possibles*, vol. 15, n° 4 (automne), p. 107-114.
- PAQUIN, Jean D., et Jean HOEPFFNER (1976), *Étude sur le commerce du livre au Québec*, Québec, L'Éditeur officiel du Québec, 2 vol.
- PATENAUDE, J.-Z.-Léon (1965), « Le Canada français à Francfort », *Vient de paraître*, vol. 1, n° 8 (novembre), p. 11.
- PATENAUDE, J.-Z.-Léon (1966), « Le livre en question... », *Vient de paraître*, vol. 2, n° 4 (septembre), p. 14-15.
- PATENAUDE, J.-Z.-Léon (1967a), « Pour un statut du livre », *Vient de paraître*, vol. 3, n° 2 (mars), p. 15.
- PATENAUDE, J.-Z.-Léon (1967b), « Le livre canadien à la Foire de Francfort », *Vient de paraître*, vol. 3, n° 4 (septembre), p. 23.
- PATENAUDE, J.-Z.-Léon (1970), « Le CSL et la situation du livre au Québec », *Le Devoir*, 14 novembre, p. XXII-XXIII.
- PATENAUDE, J.-Z.-Léon (1971), « Le CSL face à la nouvelle politique du livre au Québec », *Vient de paraître*, vol. 7, n° 2 (juin), p. iv.
- PATENAUDE, J.-Z.-Léon (1972), « La défense de la profession du livre », *Vient de paraître*, vol. 8, n° 2 (juin), p. 15-18. [Extrait de la conférence prononcée le 8 mars 1972 devant les membres du Club Saint-Laurent-Kiwanis de Montréal.]
- PATENAUDE, J.-Z.-Léon (1976), « Bilan positif de la Foire de Bruxelles », *Vient de paraître*, vol. 12, n° 2 (avril), p. 25-27.
- PELLETIER, Gérard (1971), « L'édition, instrument de culture », *Vient de paraître*, vol. 7, n° 2 (juin), p. 11. [Extrait de l'allocution prononcée le 2 mars 1971 lors de la conférence Consultation II à Ottawa.]
- PELLETIER, Gérard (1972), « Promotion de l'édition canadienne », *Vient de paraître*, vol. 8, n° 3 (septembre), p. 15-16. [Extrait de l'allocution prononcée à l'ouverture du Salon international du livre de Québec, le 4 mai 1972.]
- RICHER, Julia (1969), « Instantanés sur Francfort », *Vient de paraître*, vol. 5, n° 5 (décembre), p. 21-22.
- ROBITAILLE, Louis-Bernard (1973), « La littérature québécoise n'existe pas en France », *La Presse*, 10 octobre, p. B1.
- ROBITAILLE, Louis-Bernard (1974), « Difficile percée du livre québécois en France », *La Presse*, 12 octobre, p. E4.
- ROBITAILLE, Louis-Bernard (1975), « La France boude le livre québécois », *La Presse*, 25 janvier, p. D2.

- ROBITAILLE, Louis-Bernard (1983), « Le livre québécois... quoi ? », *Actualité*, mai, p. 91-96.
- ROBITAILLE, Louis-Bernard (1984), « “Les triomphes québécois à Paris”. Éditer à Paris... ou ne rien vendre », *La Presse*, 16 août, p. A1-A2.
- ROBITAILLE, Louis-Bernard (1985), « Au salon du livre de Paris, la situation du livre québécois est pire que jamais », *La Presse*, 30 mars, p. E2.
- ROBITAILLE, Louis-Bernard (1990), « Diffusion du livre québécois à Paris : c'est l'éternel recommencement », *La Presse*, 17 février, p. K5.
- ROBITAILLE, Louis-Bernard (1991), « Fini le temps des illusions pour les éditeurs québécois qui veulent percer le marché français », *La Presse*, 7 avril, p. C2.
- ROY, Michel (1977), « J.-Z.-Léon Patenaude est amené à quitter le CSL », *Le Devoir*, 18 juin, p. 3.
- ROYER, Jean (1975a), « Le livre québécois s'en va-t-il mourir à Paris ? », *Le Soleil*, 27 septembre, p. D3.
- ROYER, Jean (1975b), « Le scandale de Livres du Canada : 2^e épisode », *Le Soleil*, 11 octobre, p. D8.
- ROYER, Jean (1978a), « Le Québec aux foires du livre de Bruxelles et Nice », *Le Devoir*, 8 avril, p. 35.
- ROYER, Jean (1978b), « Le Québec clandestin au festival de Nice », *Le Devoir*, 27 mai, p. 29.
- ROYER, Jean (1978c), « Un projet de diffusion du livre québécois aux USA avorte », *Le Devoir*, 30 septembre, p. 3.
- ROYER, Jean (1979a), « Le ministre deviendrait roi et maître du livre au Québec », *Le Devoir*, 27 janvier 1979, p. 1, 6.
- ROYER, Jean (1979b), « L'avenir du livre québécois, avec ou sans loi », *Le Devoir*, 3 février, p. 16.
- ROYER, Jean (1983), « La présence du Québec en France. 2) L'argument littéraire », *Le Devoir*, 30 juin, p. 1, 14.
- SANSFAÇON, Jean-Robert (1988), « L'édition québécoise ou la force fragile de la jeunesse », *Le Devoir économique*, p. 36-54.
- STRATFORD, Philip (1977), *Bibliographie de livres canadiens traduits de l'anglais au français et du français à l'anglais*, Ottawa, Conseil canadien de recherches sur les humanités.
- THÉRIAULT, Jacques (1966), « Nos éditeurs à Francfort », *Vient de paraître*, vol. 2, n^o 5 (novembre), p. 21-23, 26. [Extrait du *Devoir*.]

BIBLIOGRAPHIE

- THÉRIAULT, Jacques (1975), « Flammarion rompt avec “Livres du Canada”... », *Le Devoir*, 4 février, p. 10.
- TISSEYRE, Pierre (1965), « Des motifs raisonnables... », *Vient de paraître*, vol. 1, n° 1 (janvier), p. 7.
- TISSEYRE, Pierre (1967), « Le livre canadien-français à Paris », *Vient de paraître*, vol. 3, n° 5 (décembre), p. 31.
- TISSEYRE, Pierre (1971), « La fin d'un malentendu. Une implantation étrangère, sans doute, mais à nos conditions », *Le Devoir*, 30 octobre, p. IV.
- TISSEYRE, Pierre (1977), « Quinze ans de présidence au CSL », *Vient de paraître*, vol. 13, n° 2 (mai), p. 17-18.
- TRAIT, Jean-Claude (1972), « Non au masochisme ! », *La Presse*, 26 mars, p. C6.
- TRAIT, Jean-Claude (1974), « Le livre québécois est malade au Québec comme à l'extérieur », *La Presse*, 27 mars, p. A5.
- TRUDEL, Clément (1976), « Le CSL demande à Québec d'aider l'édition québécoise », *Le Devoir*, 20 octobre, p. 11.
- TURGEON, Robert (1978), « La diffusion du livre québécois à Paris », *Le Devoir*, 2 décembre, p. 24.
- TURGEON, Robert (1984), *Analyse du marché de l'édition au Québec*, Montréal, École des hautes études commerciales.
- VANASSE, André (1990), « L'exportation de notre littérature : un échec ? », *Lettres québécoises*, n° 58 (été), p. 7-10.
- VANDERMEULEN, Willy (1972), « Le livre québécois doit-il passer par la Belgique pour pénétrer en France ? », *Le Devoir*, 19 février, p. 4-5.
- VAROUEAN, Vasco (1973), « À Paris, le livre québécois vivote », *Perspectives*, 21 juillet, p. 22-23.
- VASTEL, Michel (1976), « Une autre tentative pour pénétrer le marché de l'édition en France », *Le Devoir*, 31 juillet, p. 9.
- VINCENT, Josée (1993), « Branle-bas de diffusion ! », *Livre d'ici*, vol. 18, n° 10 (juin/juillet/août), p. 19, 22-23.
- VINCENT, Josée (1994), « Le Conseil supérieur du livre, du rapport Boucard à la loi 51 : pour une politique du livre au Québec », *Présence francophone*, n° 45 (automne), p. 173-191.
- VINCENT, Josée (1995), « Le Conseil supérieur du livre : pour un statut du livre au Québec », dans Jacques MICHON (dir.), *Édition et pouvoirs*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 205-216.

LES TRIBULATIONS DU LIVRE QUÉBÉCOIS EN FRANCE (1959-1985)

DOCUMENTS D'ARCHIVES

CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE (1969c), *Mémoire sur la protection de la librairie et de l'édition québécoises*, Montréal, mai. Fonds du Conseil supérieur du livre (P319), Archives nationales du Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (1971), *La politique du livre du Gouvernement du Québec. Notes explicatives*, 3 mai, Fonds du Conseil supérieur du livre (P327), Archives nationales du Québec.

Bibliothèque de J.-Z.-Léon Patenaude, Centre de recherche Lionel-Groulx.

Fonds Jean-Charles Harvey, Bibliothèque de l'Université de Sherbrooke.

Documents de l'Agence littéraire des éditeurs canadiens-français, Archives du Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec (GRÉLQ), Université de Sherbrooke.

Documents du Centre de diffusion de livres universitaires de langue française, Archives du Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec (GRÉLQ), Université de Sherbrooke.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ACDL :	Association canadienne de diffusion du livre
AEC :	Association des éditeurs canadiens
AELC :	Association pour l'exportation du livre canadien
AELF :	Association des écrivains de langue française
ALECF :	Agence littéraire des éditeurs canadiens-français
ALQ :	Association des libraires du Québec
ANEL :	Association nationale des éditeurs de livres
APUC :	Association des presses universitaires canadiennes
AQPU :	Association québécoise des presses universitaires
AQUEL :	Agence québécoise pour l'exportation du livre
CDLCF :	Centre de diffusion du livre canadien-français (Paris)
CEC :	Centre éducatif et culturel
CELEF :	Centre d'étude des littératures d'expression française
CLF :	Cercle du Livre de France
CLUF :	Centre de diffusion de livres universitaires de langue française
CPP :	Centre de psychologie et de pédagogie
CQFDL :	Centre québécois-français de diffusion du livre
CSL :	Conseil supérieur du livre
FILM :	Foire internationale du livre de Montréal
MAC :	Ministère des Affaires culturelles (Québec)
MIC :	Ministère de l'Industrie et du Commerce (Québec)
PUL :	Presses de l'Université Laval
PUM :	Presses de l'Université de Montréal
PUO :	Presses de l'Université d'Ottawa
PUQ :	Presses de l'Université du Québec
SDLP :	Société de développement du livre et du périodique
SEC :	Société des éditeurs canadiens
SECLF :	Société des éditeurs canadiens du livre français
SECMS :	Société des éditeurs canadiens de manuels scolaires
SEMSQ :	Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec
SGF :	Société générale de financement
SLGC :	Société des libraires grossistes canadiens
SODIC :	Société de développement des industries culturelles

INDEX

A

- ACDL/France, 137-139, 141-144
 Actes Sud, 155
 Agence littéraire des éditeurs
 canadiens-français (ALECF),
 39, 85, 86n
 Agence québécoise pour l'exporta-
 tion du livre (AQUEL), 21n,
 153
 Alphonse Lemerre, 10
 Assathiany, Pascal, 159
 Association canadienne de diffu-
 sion du livre (ACDL), 92, 126,
 127, 130, 132, 135-137, 141,
 145, 150
 Association canadienne de diffu-
 sion du livre religieux, 30n
 Association des écrivains de lan-
 gue française (AELF), 43, 47,
 113
 Association des éditeurs cana-
 diens (AEC) (Société des édi-
 teurs canadiens du livre fran-
 çais – SECLF ; Société des
 éditeurs canadiens – SEC), 18,
 20n, 25, 30n, 31, 32, 36-38, 51,
 52, 58-60, 65, 66, 70n, 78, 80,
 81, 84, 91, 98, 99n, 104, 107,
 133, 134, 137, 140, 144, 146,
 147
 Association des libraires du Qué-
 bec (ALQ) (Société des librai-
 res canadiens – SLC), 18, 28,
 30n, 147

- Association France–Canada, 15,
 47, 85
 Association France–Québec, 85
 Association nationale des éditeurs
 de livres (ANEL), 161, 163
 Association of Canadian Univer-
 sity Presses, 106
 Association pour l'exportation du
 livre canadien (AELC), 21,
 105-108, 110-112, 114-116,
 119, 120, 122, 150, 162
 Association québécoise des
 presses universitaires (AQPU)
 (Association des presses uni-
 versitaires canadiennes –
 APUC), 30n, 107, 147, 162
 Atala, Charles, 113, 121

B

- Barbé, Claude, 116, 117, 119, 120,
 122
 Basile, Jean, 33-35, 37, 62, 71, 86,
 152, 157
 Beauchamp, Robert, 162-163
 Beauchemin, 10, 52, 65-69, 73,
 75, 76, 80, 81, 99n, 116, 147
 Beaudet, Marie-Andrée, 10, 16
 Beaudoin, Raymond, 133
 Beaulieu, Ivanhoé, 96
 Bélisle éditeur, 63n
 Berger, Yves, 37, 54-56
 Berger-Levrault, 155
 Bernard Valiquette, 14
 Bertoly, Candy, 39, 123, 144
 Blais, Marie-Claire, 37, 56, 62, 71

- Blaise, Françoise, 21n
 Blanchard, Raoul, 12
 Bode, Jean, 30, 36, 133, 149
 Bohne, Harald, 106
 Bolton, Paul H., 112
 Books from Canada (Londres), 108, 110, 112, 119, 123
 Books from Canada (New York), 33, 108, 119, 123
 Boréal Express (Boréal), 70, 116, 123, 154, 155, 159
 Bosquet, Alain, 55, 56n
 Bouchard, Maurice, 24
 Bourassa, Robert, 95, 96, 138
 Bouvaist, Jean-Marie, 17, 19
 Busso, Antoine del, 161
- C**
- Caccia, Fulvio, 21n, 22
 Canadian Book Publishers' Council, 32, 35-38, 104, 107
 Casterman, 77
 Castor Astral, 155
 Cau, Ignace, 20, 23n, 24-27, 45n, 90n, 91, 100, 128, 129, 131
 CELEF, 63n
 Centre culturel canadien (Paris), 22n, 85, 86, 110, 122
 Centre de diffusion de livres universitaires de langue française (CLUF), 83, 86, 111, 146, 153, 162
 Centre de diffusion du livre canadien-français (Bruxelles), 35, 69, 71, 77, 87
 Centre de diffusion du livre canadien-français (CDLCF) (Comptoir de L'École), 17, 21, 26, 29, 34, 43, 44, 46, 50, 56, 58-62, 65-67, 70, 72, 78, 82, 83, 85-88, 90, 105, 109, 111, 120, 123, 139, 148, 150, 151, 153, 160, 162
 Centre de diffusion du livre canadien-français (Illinois), 33, 70
 Centre de psychologie et de pédagogie (CPP), 65, 67, 68, 70, 91
 Centre éducatif et culturel, 71, 93, 94
 Centre québécois-français de diffusion du livre, 153
 Cercle du Livre de France (CLF), 14, 27, 52, 55, 65-68, 70-74, 77, 80, 81, 83, 87, 103, 114, 116, 123, 147
 Champigny, 161
 Champy, Daniel, 43, 56, 57, 59n, 60-63, 70, 75-78, 80, 81, 83-85, 139, 151, 153, 160
 Cloutier, François, 92-96
 Cloutier, Marcel, 143
 Comité consultatif du livre (Québec), 130
 Commission nationale des expositions (Canada), 28
 Confluences, 14
 Conseil des arts du Canada, 27-29, 35-37, 97, 99, 101-104, 133
 Conseil supérieur du livre (CSL), 9n, 18, 20n, 21, 23, 24, 26-33, 35-40, 43, 45, 57-62, 64, 66, 67, 69, 70, 78, 80, 82, 83, 85, 89n, 91, 92, 94-96, 98, 99n, 104, 106, 112, 114, 125, 129, 130, 133, 136, 147, 149, 150, 162
 Coopérative canadienne des éditeurs exportateurs, 107-109, 112, 119
 Cornevin, Robert, 43n, 113, 122
- D**
- D'Anjou, Réal, 107
 Davies, Robert, 141
 De Fallois, 156

Délégation générale du Québec à
Paris, 22n, 46, 47, 53, 60-62,
85, 86, 143, 148
Denis, Charles, 138, 141
Déom, 63n, 68, 87
Déri, Thomas, 133, 143, 161-163
Dervy, 21n, 153
Desclée de Brouwer, 12
Desgranges, Jean, 14
Diffusion Prologue, 153
Distique, 18, 21n, 154
Drouin, Paquin et Associés, 21,
130, 135, 137
Dubé, Yves, 99n, 134, 141, 144
Dupuis, Colette, 162
Dupuy, Paul, 12

E

Éditeur officiel, 63, 71, 83
Éditions Aquila, 116
Éditions Bellarmin, 65, 71, 73, 83,
116
Éditions Broquet, 154
Éditions Cosmos, 116
Éditions de L'Actuelle, 40, 71, 83
Éditions de L'Arbre, 13
Éditions de L'Arc, 73, 116, 123
Éditions de L'Atelier, 82n
Éditions de L'Étincelle, 116, 141,
146
Éditions de L'Étoile, 13
Éditions de l'Homme, 34, 38, 40,
67, 68, 71, 77, 83, 107, 152n,
154
Éditions de la Courte Échelle, 156
Éditions de Minuit, 14
Éditions de Mortagne, 154
Éditions des Écrits des Forges,
155
Éditions des Herbes rouges, 154

Éditions du Jour, 27, 37, 55-57,
66, 68, 70-74, 77, 80, 81, 83,
87, 114, 116, 123, 154
Éditions du Lévrier, 52
Éditions du Monde moderne, 10
Éditions du Pélican, 68, 71, 107
Éditions du Seuil, 21n, 54, 145,
155
Éditions du Trécarré, 154
Éditions Fides, 15, 38, 40, 52, 57,
65-76, 80, 81, 82n, 83, 87, 107,
116, 146, 147, 153
Éditions Garneau, 63, 66, 68, 87
Éditions Guy Saint-Jean, 153
Éditions Héritage, 153
Éditions Hurtubise HMH (HMH),
27, 65, 67, 68, 73, 74, 76, 80,
83, 107, 114, 116, 123
Éditions internationales Alain
Stanké, 18, 141, 146
Éditions Jeunesse, 71
Éditions Leméac, 65, 73-76, 83,
116, 117, 123, 141, 146, 155
Éditions Libre Expression, 153,
155
Éditions Louise Courteau, 154
Éditions Nouvelle Optique, 154
Éditions Parti Pris, 66, 68, 69, 83,
87, 154
Éditions Paulines, 40
Éditions Québec/Amérique, 156
Éditions Saint-Germain-des-Prés,
143
Éditions Un Monde différent, 154
Éditions Variétés, 13, 14
Éditions VLB, 154
Éducation Nouvelle, 70n
Élie, Robert, 46, 52, 62
Encyclopædia Britannica, 91
Ernst & Ernst, 21, 28, 98, 107
Etcheverria, Joseph, 138-140

Éthier-Blais, Jean, 56
 Evans, Leonard G., 112, 116
 Expo 67, 31
 Exportlivre, 143, 161-163

F

F. R. de Rudeval, 10, 11
 Fabre, Jean, 21n, 22, 57, 59n, 70,
 84, 85, 87, 121, 151
 Ferenczi, 10
 Fernand Nathan, 77, 117
 Ferron, 116
 Festival international du Livre de
 Nice, 33, 34, 86, 107n, 109,
 123n, 141
 Flammarion, 10, 14, 110, 111, 115,
 116, 142
 Flammarion, Charles-Henri, 115
 Foire du livre de Bruxelles, 34, 35,
 106, 107n, 113, 114, 118, 123n
 Foire du livre de Francfort, 18, 23,
 35, 36, 38, 40, 59, 81, 86, 106,
 162
 Foire internationale du livre de
 Montréal, 31
 Fortier, André, 97
 Fortin, Jacques, 134, 156
 Frégault, Guy, 27, 65, 75, 97
 Fréminville, Bernard de, 21n, 22,
 154

G

Gallimard, 10, 14, 54
 Gauthier, Bertrand, 156
 Gendreau, Marie-Cécile, 61-62
 Georges Crès, 10
 Gerols, Jacqueline, 10, 14, 16, 17,
 20, 54-56
 Godbout, Jacques, 134, 160
 Grandpré, Pierre de, 127n
 Granger Frères, 11, 12
 Grasset, 10, 37, 54, 56
 Gravel, Pierrette, 21n, 153

Groupe de recherche sur l'édition
 littéraire au Québec, 20, 53n
 Guérin éditeur, 116

H

Hachette, 14, 51-53, 89-95, 142,
 150, 151, 156
 Haedens, Kleber, 56n
 Halden, Charles ab der, 10
 Hamelin, Jean, 46, 62
 Hardy, Denis, 128
 Hayne, David M., 12n, 16
 Hébert, Jacques, 27, 30, 37, 45n,
 51-53, 55, 78, 80, 98, 99, 103,
 133, 149
 Holt & Rinehart, 90
 Hurtubise, Claude, 27, 52, 103

I

Imprimeur de la Reine, 37, 38, 65
 Independant Publishers' Associa-
 tion of Canada, 92, 107n
 Inter Forum, 18n, 22n, 138, 152,
 154

J

Jensen, Jack, 108
 Jeunesses littéraires du Canada
 français, 30n
 Jouselin, Yves, 139
 Julliard, 54, 145

L

L'Allier, Jean-Paul, 21, 25, 26, 30,
 82, 126, 128-132, 148
 L'Hexagone, 52, 67-69, 81, 83,
 87, 139n, 146, 154
 Labor, 155
 Laffont, Robert, 54
 Lafleur, Paul-Émile, 160
 Langevin, André, 14
 Lapalme, Georges-Émile, 24, 46,
 58

Laporte, Pierre, 25, 47, 48, 58, 89, 128, 148
 Laugier, Henri, 13
 Laurent, Huguette, 22, 151, 154
 Laurin, Camille, 131, 148
 Le Noroît, 116, 123, 154, 155
 Leclerc, Félix, 57, 68, 76
 Leeming, Lloyd B., 106, 108
 Lefèvre, Yolande, 22, 122, 145
 Lemelin, Claude, 95, 96
 Lesage, Jean, 24, 128
 Lespérance, Pierre, 45, 107, 133, 134, 141
 Lévy, Caroline, 144-146
 Librairie Beauchemin, 12, 31
 Librairie de L'École (L'École des loisirs), 21n, 43, 57, 59, 61, 64, 66, 67, 83, 86, 90, 109, 111, 121, 151, 153
 Librairie du Nouveau Monde, 161
 Librairie du Québec (celle de 1978 et celle d'aujourd'hui), 18, 83n, 125, 135, 137, 139-146, 148-151, 161-164
 Librairie Garneau, 12, 94, 95, 161
 Librairie Montparnasse, 89, 117
 Librairie Multalen, 69
 Librairie Pluriel, 110
 Librairie Sanski, 69
 Librairie Sauton, 12n
 Librairie Vuibert, 111, 117, 146
 Lidec, 116
 Livres du Canada – Books from Canada, 28, 29, 83, 87, 89, 90, 105-109, 114, 116, 118, 119, 123, 148-152, 162, 163
 Livres du Canada (Paris), 34, 73n, 88, 108-113, 115-124, 137, 148
 Lucien Parizeau, 14
 Lussier, Charles, 46
 Lussier, Yvon, 126, 127, 130

M

Maison du livre canadien, 15
 Major, André, 105
 Mame, 12
 Martin, Paul-Aimé, 15, 57, 81, 106
 Martin, Victor, 52, 80-81, 99n, 107
 Masson, 12
 Mauriac, Claude, 55, 56n
 McGraw Hill, 90
 Melançon, Albert, 126, 127, 130
 Mercure universel, 10
 Messageries internationales du livre, 91
 Michon, Jacques, 11, 13-15, 63
 Ministère d'État au développement culturel (Québec), 20, 131, 132
 Ministère de l'Éducation (Québec), 129, 131
 Ministère de l'Industrie et du Commerce (Canada), 28, 98, 105, 106, 108, 119, 136
 Ministère de l'Industrie et du Commerce (Québec), 18, 138, 139, 141-144, 148, 149
 Ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Science et de la Technologie (Québec), 161
 Ministère des Affaires culturelles (Québec), 20, 24-27, 29, 32-35, 37, 45-49, 57-61, 66, 67, 70, 82, 85, 92, 94, 98, 125, 126, 127n, 128-130, 134, 136, 140, 141, 144, 145, 148, 151
 Ministère des Affaires étrangères (France), 13
 Ministère des Affaires extérieures (Canada), 28, 35, 104
 Ministère des Affaires internationales (Québec), 45
 Miron, Gaston, 39, 52, 53n, 77n, 81

N

Neyhousser, Jean-Paul, 108, 110, 112, 113, 115, 116, 121, 122

O

O'Neill, Louis, 98, 130

P

Palatine, 14

Paquette, Francine, 153

Parfenov, Michel, 154

Patenaude, J.-Z.-Léon, 21n, 27, 30, 32, 35, 39, 50, 60, 65, 66, 86, 91, 94, 98, 99n, 105, 106, 109, 112, 118, 133, 134, 136, 149, 150n

Pédagogia, 71

Pelletier, Gérard, 99-102, 104, 105, 148

Plon, 11, 14

Pontaut, Alain, 89n

Prentice Hall, 90

Presses de l'Université d'Ottawa, 71

Presses de l'Université de Montréal, 65, 67, 68, 72, 74, 99n, 107

Presses de l'Université du Québec, 71, 72, 116, 123, 162

Presses de l'Université Laval, 50n, 65, 99n

Prix du Cercle du Livre de France, 14

Prix France-Canada, 47, 145

Prix France-Québec/Jean-Hamelin, 46, 47, 145

Prix Médicis, 37, 56n

Q

Québec-Livres, 137

R

Rancourt, Jacques, 22

Ré-édition Québec, 67, 68, 74

Relais-Québec, 18, 154

Renaud-Bray, 161

Réplique Diffusion, 18

Rieder, 10

Robert Laffont, 14, 54, 55, 138, 142, 152

Robitaille, Louis-Bernard, 21, 22n, 82, 114-116, 122, 143, 159

Roquebrune, Robert de, 10, 57, 66

Ross, Danielle, 99n, 107, 109

Royer, Jean, 21, 112, 116, 117, 120, 133, 134, 137, 141-145

S

Saint-Jean, Guy, 153

Salon du livre de Montréal, 31, 145, 162

Salon du livre de Québec, 31

Sasseville, Roland, 99n, 149

Schad, Gisèle, 107

Secrétariat d'État du Canada, 27, 104, 119, 120, 150

Seghers, 14

Simard, Sylvain, 16

Sirois, Maud, 22n, 61, 62, 82, 151

Skira, 14

Société d'étude et de conférences, 31n

Société de développement des industries culturelles (SODIC), 132

Société de développement du livre et du périodique (SDLP), 133, 162

Société des auteurs et compositeurs, 30n, 92

Société des écrivains canadiens (SEC), 28, 92

Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec (SEMSQ) (Société des éditeurs canadiens

INDEX

de manuels scolaires –
SECMS), 18, 25, 28, 30, 38,
69, 70n, 91, 99n, 107, 147
Société des Gens de lettres, 52
Société des libraires grossistes
canadiens (SLGC), 30n
Société des poètes canadiens-
français, 30n
Société générale de financement,
93-95
Sogides, 18, 22n, 118, 141, 145,
146, 151, 154
Spence, Brian, 160
Stanké, Alain, 141
Stewart, Sam, 108, 112
Suchet, Simone, 22n

T

Table rase, 155
The Abbey Book Shop – La librairie
canadienne, 160
Thériault, Jacques, 37, 55, 115
Tisseyre, Pierre, 27, 30, 43, 44,
53, 55, 58, 59, 65, 66, 71, 78,
80, 91, 92, 98, 99n, 103, 116,
133, 134, 149
Trait, Jean-Claude, 73n, 113, 114
Tremblay, Jean-Noël, 49n, 58, 59
Trudel, Clément, 129
Turgeon, Robert, 20, 23n, 82, 138,
140, 142, 144

U

Union internationale des éditeurs,
32

V

Vander, 34, 35, 71, 77, 87, 118
Vandermeulen, Willy, 35, 83
Varoujean, Vasco, 76, 84, 88
Vastel, Michel, 117
Vaugeois, Denis, 141, 142, 144
Viatte, Auguste, 55

W

Wilson, Edmund, 56

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : POUR UNE PROMOTION DU LIVRE QUÉBÉCOIS À L'ÉTRANGER	23
CHAPITRE II : POUR LA DIFFUSION DU LIVRE EN FRANCE : LE CENTRE DE DIFFUSION DU LIVRE CANADIEN-FRANÇAIS	43
CHAPITRE III : LA RÉPLIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL : « LIVRES DU CANADA – BOOKS FROM CANADA »	89
CHAPITRE IV : LA FIN DES GRANDS RÊVES : LA LIBRAIRIE DU QUÉBEC	125
CONCLUSION	147
ÉPILOGUE	159
ANNEXE I : CHRONOLOGIE : LA DIFFUSION DU LIVRE QUÉBÉCOIS EN FRANCE (1959-1985)	165
ANNEXE II : ORGANIGRAMME DU CSL EN 1974	169

ANNEXE III : PRINCIPAUX DOCUMENTS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET DES ASSOCIATIONS (1962-1979)	171
ANNEXE IV : DÉLÉGATIONS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER	179
ANNEXE V : ACCORD CULTUREL FRANCO-QUÉBÉCOIS	181
ANNEXE VI : CATALOGUES DU CENTRE DE DIFFUSION DU LIVRE CANADIEN- FRANÇAIS, DE 1967 À 1972	185
ANNEXE VII : TITRES INSCRITS AUX CATALOGUES DU CDCLF 1967-1972, REGROUPÉS PAR CATÉGORIES D'ÉDITEURS	201
ANNEXE VIII : MEMBRES DU PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR L'EXPORTATION DU LIVRE CANADIEN	205
ANNEXE IX : CATALOGUES « LIVRES DU CANADA » DES EXPOSITIONS DE 1973	207
ANNEXE X : MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DIFFUSION DU LIVRE	209
BIBLIOGRAPHIE	211
LISTE DES SIGLES	223
INDEX	225

LES CAHIERS DU CRELIQ
SÉRIE « ÉTUDES »

Déjà publiés

<i>Christian Beaucauge,</i>	LE THÉÂTRE À QUÉBEC AU DÉBUT DU XX ^e SIÈCLE : UNE ÉPOQUE FLAMBOYANTE !
<i>Julie Boudreault,</i>	LE CIRQUE DU SOLEIL. LA CRÉATION D'UN SPECTACLE : <i>SALTIMBANCO</i>
<i>Richard Duchaine,</i>	ÉCRITURE D'UNE NAISSANCE/NAISSANCE D'UNE ÉCRITURE. <i>LA GROSSE FEMME</i> <i>D'À CÔTÉ EST ENCEINTE,</i> DE MICHEL TREMBLAY
<i>Alain Fournier,</i>	UN BEST-SELLER DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE : <i>LES INSOLENCES</i> <i>DU FRÈRE UNTEL</i>
<i>Michel Lord,</i>	EN QUÊTE DU ROMAN GOTHIQUE QUÉBÉCOIS (1837-1860). TRADITION LITTÉRAIRE ET IMAGINAIRE ROMANESQUE
<i>Michel Lord,</i>	LA LOGIQUE DE L'IMPOSSIBLE. ASPECTS DU DISCOURS FANTASTIQUE QUÉBÉCOIS
<i>Jean Morency,</i>	UN ROMAN DU REGARD : <i>LA MONTAGNE</i> <i>SECRÈTE</i> DE GABRIELLE ROY
<i>Lise Morin,</i>	LA NOUVELLE FANTASTIQUE QUÉBÉCOISE DE 1960 À 1985. ENTRE LE HASARD ET LA FATALITÉ
<i>France Nazair Garant,</i>	ÈVE ET LE CHEVAL DE GRÈVE. CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DE L'IMAGINAIRE D'ANNE HÉBERT
<i>Esther Pelletier,</i>	ÉCRIRE POUR LE CINÉMA. LE SCÉNARIO ET L'INDUSTRIE DU CINÉMA QUÉBÉCOIS
<i>Irène Roy,</i>	LE THÉÂTRE REPÈRE. DU LUDIQUE AU POÉTIQUE DANS LE THÉÂTRE DE RECHERCHE
<i>Max Roy,</i>	<i>PARTI PRIS</i> ET L'ENJEU DU RÉCIT
<i>Josias Semujanga,</i>	CONFIGURATION DE L'ÉNONCIATION INTERCULTURELLE DANS LE ROMAN FRANCOPHONE. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE COMPARATIVE

Jeanne Turcotte,

ENTRE L'ONDINE ET LA VESTALE.

ANALYSE DES *HAUTS CRIS*

DE SUZANNE PARADIS

Josée Vincent,

LES TRIBULATIONS DU LIVRE QUÉBÉCOIS

EN FRANCE (1959-1985)

Révision du manuscrit et correction des épreuves : Linda Fortin
Composition et infographie : Isabelle Tousignant
Conception graphique : Anne-Marie Guérineau

Diffusion pour le Canada : Gallimard ltée
3700A, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Qc), H2X 2V4
Téléphone : (514) 499-0072 Télécopieur : (514) 499-0851
Distribution : SOCADIS

Diffusion pour l'Europe : Exportlivre/Librairie du Québec
30, rue Gay-Lussac
75005, Paris, France
Téléphone : (1) 43.54.49.02 Télécopieur : (1) 43.54.39.15

Diffusion pour les autres pays : Exportlivre
C. P. 307, Saint-Lambert (Qc), J4P 3P8
Téléphone : (514) 671-3888 Télécopieur : (514) 671-2121

ACHEVÉ D'IMPRIMER
CHEZ AGMV
MARQUIS
IMPRIMEUR INC.
CAP-SAINT-IGNACE (QUÉBEC)
EN SEPTEMBRE 1997
POUR LE COMPTE DE NUIT BLANCHE ÉDITEUR

Dépôt légal, 3^e trimestre 1997
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

LES TRIBULATIONS DU LIVRE QUÉBÉCOIS EN FRANCE

(1959-1985)

Les éditeurs québécois ont toujours privilégié leurs relations avec la France, non seulement à cause d'affinités linguistiques et culturelles, mais parce que le succès en France équivaut à la légitimation au sein du monde francophone. Pendant les années 1960, à ces raisons s'est ajouté l'attrait d'un marché désormais accessible, comptant plus de 50 millions de lecteurs potentiels. Les recherches de Josée Vincent sur la diffusion du livre québécois en France, de 1959 à 1985, ont été menées dans une perspective historique – établissant une première chronologie des événements –, la plus adéquate pour voir clair dans un domaine très controversé et peu étudié. L'auteure retrace les origines des centres de diffusion tout en identifiant les liens idéologiques entre les gouvernements et les professionnels du livre. Elle démontre que les tentatives de diffusion du livre québécois en France, soutenues par les pouvoirs publics, reflètent les luttes internes pour la légitimation et la reconnaissance d'une conception de la culture québécoise.

Josée Vincent est membre du Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec (GRÉLQ) depuis 1989 et chargée de cours au Séminaire de Sherbrooke et à l'Université de Sherbrooke. Grâce au soutien financier du CRSH, elle poursuit actuellement des études de doctorat à l'Université de Sherbrooke. Ses recherches portent sur les enjeux économiques et idéologiques qui sous-tendent la structure du marché du livre au Québec, de 1960 à 1980 ; elles s'inscrivent dans le cadre du projet de « L'histoire de l'édition littéraire au Québec au XX^e siècle ».

Collection « Études »

ISBN 2-921053-78-0



Illustration de couverture: J. J. Grandville,
« Petites misères de la vie humaine »